

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

**SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019 .....	3
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	4
RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	5
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	8
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 .....	9
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	10
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	37
<i>Mme Elodie TRUONG</i> : .....	38
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	39
<i>Monsieur Lucien Jean LAHOUSSE</i> : .....	39
<i>Monsieur Romain DUPEYROU</i> : .....	40
<i>Madame Elisabeth BEAUVAIS</i> : .....	40
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	40
<i>Monsieur Michel PAILLEY</i> : .....	40
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	40
<i>Madame Monique JOHNSON</i> : .....	40
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	41
<i>Madame Elodie TRUONG</i> : .....	41
<i>Monsieur Jacques TAPIN</i> : .....	42
<i>Madame Jacqueline LEFEBVRE</i> : .....	43
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	43
<i>Monsieur Alain PIVETEAU</i> : .....	43
<i>Madame Christelle CHASSAGNE</i> : .....	44
<i>Monsieur Marc THEBAULT</i> : .....	45
<i>Madame Rose-Marie NIETO</i> : .....	46
<i>Monsieur Alain BAUDIN</i> : .....	46
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	47
BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 .....	50
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	51
<i>Monsieur Marc THEBAULT (96 :01)</i> : .....	51
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXES - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018.....	53
BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.....	54
PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACCESSIBILITE 2018 DE LA VILLE DE NIORT .....	55
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	56
<i>Madame Cécilia SAN MARTIN</i> : .....	56
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	86
<i>Madame GODEAU</i> : .....	86
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	87
<i>Madame Cécilia SAN MARTIN</i> : .....	87
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	87
<i>Madame GODEAU</i> : .....	87
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	87
<i>Madame TRUONG</i> : .....	87
<i>Madame Cécilia SAN MARTIN</i> : .....	88
<i>Madame TRUONG</i> : .....	88
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	88
BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 .....	90
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DES RESULTATS 2018.....	91
BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES - AFFECTATION DE RESULTATS 2018.....	97
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 .....	100

<i>Monsieur le Maire</i> : .....	101
<i>Monsieur Dominique DESQUINS</i> : .....	101
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	112
<b>BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019</b> .....	113
<i>Monsieur Dominique DESQUINS</i> : .....	114
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	114
<i>Monsieur Dominique DESQUINS</i> : .....	114
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	114
<i>Monsieur Alain PIVETEAU</i> : .....	114
<i>Monsieur Dominique DESQUINS</i> : .....	114
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	115
<b>BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</b> .....	116
<b>FINANCES - SORTIE D'INVENTAIRE - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b> .....	118
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	119
<i>Monsieur Dominique DESQUINS</i> : .....	119
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	119
<i>Monsieur Dominique DESQUINS</i> : .....	119
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	119
<b>APUREMENT DE L'INVENTAIRE DES BIENS DE FAIBLE DE VALEUR DE 2017 SUR L'EXERCICE 2019</b> .....	120
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - AJUSTEMENTS</b> .....	121
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) EGLISE NOTRE-DAME - AJUSTEMENTS</b> .....	123
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) PORT-BOINOT - AJUSTEMENTS</b> ....	124
<b>ACCEPTATION D'UN DON MANUEL DE 100 € SOUS CONDITION</b> .....	126
<b>TARIFS MUNICIPAUX - ACTIVITES NIORTAISES D'INITIATION ET D'ORIENTATION SPORTIVES (ANIOS) - SAISON 2019 / 2020</b> .....	127
<b>TARIFS MUNICIPAUX - UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES LYCEES NIORTAIS - ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020</b> .....	128
<b>COMMISSION MUNICIPALES - DESIGNATION DES MEMBRES - MODIFICATION</b> .....	129
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	130
<b>REPRESENTATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE (SEM) - SEM DES HALLES - MODIFICATION</b> .....	131
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	132
<b>REPRESENTATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS - CONSEILS DE QUARTIER - MODIFICATION</b> ..	133
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	134
<b>CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - INDEMNITES DES ELUS - MISE A JOUR DU TABLEAU DES BENEFICIAIRES</b> .....	135
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - MODIFICATION STATUTAIRE - REGULARISATION LEGISLATIVE ET PRISE DE LA COMPETENCE EAU AU 1ER JANVIER 2020</b> .....	136
<b>PLAN SAUVEGARDE DE LA LOUTRE D'EUROPE - CREATION D'UN DISPOSITIF LABELLISE DE HAVRE DE PAIX</b> .....	138
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	140
<i>Monsieur Michel PAILLEY</i> : .....	140
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	140
<i>Monsieur Jean –Romée CHARBONNEAU</i> : .....	140
<i>Monsieur Michel PAILLEY</i> : .....	140
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	141
<i>Madame Marie-Chantal GARENNE</i> : .....	141
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	141
<b>MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b> .....	142

<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	144
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	144
<b>CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS - DIRECTION DE L'EDUCATION.</b>	<b>145</b>
<b>CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES - DIRECTION DE L'EDUCATION.....</b>	<b>146</b>
<b>CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'ARCHIVISTE - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE .....</b>	<b>147</b>
<b>CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE - DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS .....</b>	<b>148</b>
<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	149
<i>Monsieur Alain PIVETEAU</i> : .....	149
<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	149
<i>Monsieur Alain PIVETEAU</i> : .....	149
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	149
<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	149
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	150
<i>Monsieur Alain PIVETEAU</i> : .....	150
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	150
<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	150
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	150
<b>CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE AU SERVICE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>151</b>
<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	152
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	152
<i>Madame Monique JOHNSON</i> : .....	152
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	152
<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	152
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	152
<b>RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE SUR POSTE VACANT CATEGORIE A - DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC.....</b>	<b>153</b>
<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	155
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	155
<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	155
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	155
<i>Monsieur Alain PIVETEAU</i> : .....	155
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	155
<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	155
<b>CONVENTION ENTRE LE FIHFP, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS, LA VILLE DE NIORT ET LE CCAS DE NIORT .....</b>	<b>156</b>
<b>FOURNITURES DE PIECES ET SYSTEMES DE FERMETURE MUL-T-LOCK - APPROBATION D'UN CONTRAT D'ACCORD-CADRE .....</b>	<b>158</b>
<b>FOURNITURES DE PIECES ET SYSTEMES DE FERMETURE - APPROBATION D'UN CONTRAT D'ACCORD-CADRE.....</b>	<b>159</b>
<b>MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS NATURELS ET SPORTIFS - ACCORD CADRE - MARCHÉ SUBSEQUENT N°7 - APPROBATION DES MARCHES .....</b>	<b>160</b>
<b>ILLUMINATIONS ET DECORATIONS LUMINEUSES DU COEUR DE VILLE 2019 - APPROBATION DU MARCHÉ .....</b>	<b>162</b>
<b>GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE CCAS ET LA VILLE DE NIORT - PRESTATION DE MAINTENANCE DE DIVERSES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT .....</b>	<b>164</b>
<b>PORT BOINOT - MARCHES DE TRAVAUX - LOT 2 AVENANT N°4, LOT A02 AVENANT N°2, LOTS B02 ET C01 AVENANTS N°1 .....</b>	<b>166</b>
<b>ACCORD-CADRE MAINTENANCE DES LOGICIELS PROTECSYS P2, E-TEMPTATION, MAINTENANCE MATERIELLE DES INSTALLATIONS, DEVELOPPEMENT DES LOGICIELS, ACQUISITION DE MATERIELS - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSEQUENT POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE D'ACCES ET D'INTRUSION AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE .....</b>	<b>168</b>
<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	169
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	169

<i>Madame Isabelle GODEAU</i> : .....	169
<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	169
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	169
<b>DIVERS EQUIPEMENTS - MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS CLIMATIQUES - LOT 1 - AVENANT N°2</b> .....	170
<b>STADE DE PISSARDANT - APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES</b> .....	171
<b>STADE DE CHOLETTE - APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES</b> .....	172
<b>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ACCLAMEUR - CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT</b> .....	174
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	177
<i>Madame Monique JOHNSON</i> : .....	178
<i>Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE</i> : .....	178
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	178
<b>CAF - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) PERISCOLAIRE - AVENANT N°1 - TEMPS DU MERCREDI</b> .....	179
<b>PASSEPORT ENFANTS CAF 2019</b> .....	180
<b>SUBVENTION DISPOSITIFS APPELS A PROJETS - CSC SAINTE PEZENNE - CSC DU PARC - CSC DES CHEMINS BLANCS - CSC DE PART ET D'AUTRE - CSC GRAND NORD</b> .....	181
<b>SUBVENTION SOLDE ANNEE 2019 AUX CENTRES SOCIOCULTURELS NIORTAIS</b> .....	183
<b>SUBVENTION - NIORT HAND-BALL SOUCHEEN - CONVENTION</b> .....	185
<b>SUBVENTION - AMICALE SPORTIVE NIORTAIS BASKET - CONVENTION</b> .....	186
<b>NIORT PLAGE 2019 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DU TOURISME NIORT MARAIS POITEVIN VALLEE DE LA SEVRE NIORTAISE</b> .....	187
<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX STRUCTURES PROFESSIONNELLES DES ARTS DU SPECTACLE</b> .....	188
<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CHANSON</b> .....	190
<b>CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION LE CAMJI SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES</b> .....	191
<b>CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2022 - LE CAMJI SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES</b> .....	192
<b>CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION LE MOULIN DU ROC SCENE NATIONALE A NIORT - ACOMPTE N°3</b> .....	193
<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF COMPAGNONNAGE - ACTION CULTURELLE - AUTEUR ASSOCIE</b> .....	194
<b>FESTIVAL DE CIRQUE 2019 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE</b> .....	195
<b>SUBVENTION - FRANCE VICTIMES 79</b> .....	196
<b>SUBVENTION - FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION CLASSIFIEE DANS LA SOLIDARITE - OUVERTURE AU MONDE DES AINES</b> .....	197
<b>SUBVENTION A LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE)</b> .....	198
<b>SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET DES SERVICES POUR LES JEUNES</b> .....	199
<b>AIDE AUX ASSOCIATIONS - PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES JARDINS SOLIDAIRES - VENT D'OUEST - CONVENTION D'OBJECTIFS 2019-2021</b> .....	200

<b>PORT-BOINOT REQUALIFICATION DE LA MAISON PATRONALE : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU CDAT .....</b>	<b>202</b>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>204</i>
<i>Madame Elodie TRUONG : .....</i>	<i>204</i>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>204</i>
<i>Madame Monique JOHNSON : .....</i>	<i>204</i>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>204</i>
<i>Madame Elodie TRUONG : .....</i>	<i>205</i>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>205</i>
<i>Madame Elodie TRUONG : .....</i>	<i>206</i>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>206</i>
<i>Monsieur Pascal DUFORESTEL : .....</i>	<i>206</i>
<i>Madame Isabelle GODEAU : .....</i>	<i>207</i>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>207</i>
<i>Madame Isabelle GODEAU : .....</i>	<i>207</i>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>207</i>
<i>Madame Elodie TRUONG : .....</i>	<i>208</i>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>208</i>
<b>APPROBATION DE LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN PONTREAU / COLLINE SAINT ANDRE .....</b>	<b>210</b>
<i>Monsieur Marc THEBAULT : .....</i>	<i>212</i>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>212</i>
<b>CHARTRE TERRITORIALE DE MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2019/2024.....</b>	<b>213</b>
<b>CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LA REUSSITE DE LA DEMATERIALISATION DE L'URBANISME GRACE AU RESEAU "URBANISME ET NUMERIQUE" .....</b>	<b>215</b>
<i>Monsieur Marc THEBAULT : .....</i>	<i>216</i>
<i>Madame Isabelle GODEAU : .....</i>	<i>216</i>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>216</i>
<b>OPAH RU NIORT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT.....</b>	<b>217</b>
<b>PORT BOINOT - PONTS MAIN - RESEAU DES TRANSPORTS URBAINS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT.....</b>	<b>218</b>
<b>LES BRISSONNIERES - VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE CLOTURE.....</b>	<b>219</b>
<b>ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU 3EME PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) DU CENTRE ANCIEN - AVIS FAVORABLE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ASSORTI DE RESERVES - DELIBERATION MOTIVEE DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR DE LA POURSUITE DE L'OPERATION.....</b>	<b>221</b>
<b>CONSTITUTION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER .....</b>	<b>223</b>
<b>RESEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES BRIZEAUX - RAPPORT ANNUEL DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SAISON 2017-2018 .....</b>	<b>224</b>
<i>Monsieur Michel PAILLEY : .....</i>	<i>226</i>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>226</i>
<i>Madame Monique JOHNSON : .....</i>	<i>226</i>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>226</i>
<i>Monsieur Michel PAILLEY : .....</i>	<i>226</i>
<i>Monsieur le Maire : .....</i>	<i>226</i>
<b>CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS - PARCELLE DN 336.....</b>	<b>227</b>
<b>BATIMENT PLACE DU PORT - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AVENANT N°2 .....</b>	<b>228</b>
<b>HOTEL ADMINISTRATIF - REFONTE DES AUTOMATISMES - APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT ET DU LANCEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE.....</b>	<b>229</b>
<b>CREMATORIUM - INSTALLATION D'UN SYSTEME DE FILTRATION DES FUMÉES - AVENANT N°1 .....</b>	<b>231</b>
<b>CESSION MATERIELS ET VEHICULES - VENTE AUX ENCHERES.....</b>	<b>232</b>

<b>CENTRE DU GUESCLIN - BATIMENT C - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TEMPS PARTAGE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - AVENANT N°1 .....</b>	<b>233</b>
<b>CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES - PROGRAMME D'ACTIONS 2019 - DEMANDE DE SUBVENTION .....</b>	<b>234</b>
<b>REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTION.....</b>	<b>235</b>
<b>REHABILITATION DU CHEMIN DES BROUETTES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIO CULTUREL DE SOUCHE .....</b>	<b>236</b>
<b>RUE DES 3 PONTS - TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE BESSINES ET LA VILLE DE NIORT ET REPARTITION FINANCIERE POUR L'INSTALLATION DE TIRANTS D'ENSERREMENT SUR LE PONT DU BIEF DE GRENOUILLET - APPROBATION DE LA CONVENTION.....</b>	<b>237</b>
<b>PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE COURS D'ECOLES - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU TITRE DU PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020.....</b>	<b>239</b>
<b>VERRIERE PASSAGE DU COMMERCE - CONVENTION DE PRESTATIONS ESTHETIQUES ENTRE LA VILLE DE NIORT ET ENEDIS .....</b>	<b>240</b>
<b>ACCORD-CADRE - TRAVAUX NEUFS, GROSSES REPARATIONS ET ENTRETIEN DE VOIRIE- LOT N°1 - AVENANT N°2 DE TRANSFERT .....</b>	<b>241</b>
<b>TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DE RIBRAY, GAVACHERIE, FIEF D'AMOURETTES ET TROIS COIGNEAUX - COMMISSION D'INDEMNISATION A L'AMIABLE - PROPOSITION D'INDEMNISATION .....</b>	<b>242</b>
<b><i>Monsieur Dominique DESQUINS : .....</i></b>	<b>244</b>
<b><i>Madame Isabelle GODEAU : .....</i></b>	<b>244</b>
<b><i>Monsieur Pascal DUFORESTEL : .....</i></b>	<b>245</b>
<b><i>Monsieur Dominique DESQUINS : .....</i></b>	<b>246</b>
<b><i>Madame Isabelle GODEAU : .....</i></b>	<b>246</b>
<b><i>Monsieur Pascal DUFORESTEL : .....</i></b>	<b>247</b>
<b><i>Monsieur le Maire : .....</i></b>	<b>247</b>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 juin 2019**

**Président :**

Monsieur Jérôme BALOGE

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

**Excusés :**

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Fatima PEREIRA.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Procès-verbal n° Pv-2019-4

**Direction du Secrétariat Général**

**Approbation du procès-verbal de la séance du  
Conseil municipal du 11 février 2019**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGÉ**

**Monsieur le Maire :**

J'espère que ça ne retirera rien au mot que je voulais faire ce soir. Mot de salutation, pour ne pas dire d'hommage, pour Madame FAIDY qui ne part pas tout de suite mais qui va partir bientôt. En tout cas, elle ne sera pas présente pour le prochain Conseil municipal. Elle a subi beaucoup de nos conseils et j'espère qu'elle y a éprouvé un certain plaisir, je n'en doute pas un instant. En tout cas, je sais pour avoir régulièrement échangé dans ces préparations de conseil municipal à quel point elle y a mis un sérieux, une disponibilité, une efficacité et un sourire, j'ajouterais toujours appréciable, dans ces moments où parfois il ne faut pas s'énerver du tout. Vous avez permis, en effet, que le conseil se prépare bien et que la présidence de ce conseil se passe aussi le mieux possible. Pour toutes ces raisons, je vous invite, si vous le voulez bien, à applaudir Madame FAIDY pour ce travail. Vous ne nous quittez pas, vous restez pour la séance. Très bien. Merci

Nous avons à soumettre à votre approbation le procès verbal du Conseil municipal du 11 février dernier. Y'a t-il des remarques ? non ? qui s'oppose ? qui s'abstient ? adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Recueil-décisions n° Rc-2019-5

**Direction du Secrétariat Général****Recueil des décisions L.2122-22 du Code général  
des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	<b>L-2019-204</b>	<b>CULTURE</b> Pavillon Grappelli - Exposition - Contrat avec Isabel SAIJ	5 055,00 € net	4
2.	<b>L-2019-174</b>	<b>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ PARC DES EXPOSITIONS</b> Centre de Rencontre et de Communication - Acquisition de tables de 1,83 m et de chariots	4 476,00 € HT	13
3.	<b>L-2019-175</b>	<b>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ PARC DES EXPOSITIONS</b> Parc des expositions - Acquisition de tables de 1,83 m et de 1,52 m avec chariots	8 400,50 € HT	14
4.	<b>L-2019-155</b>	<b>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ VIE ASSOCIATIVE</b> Séjour pour adolescents - Eté 2019 - Association de la Ligue de l'Enseignement 79	22 400,00 € net	15
5.	<b>L-2019-140</b>	<b>DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS</b> Acquisition d'une baie disques HPE D2600	6 140,00 € HT	21
6.	<b>L-2019-203</b>	<b>DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP</b> Rénovation des réseaux enterrés dans 4 groupes scolaires (Brizeaux, Buisson, Jaurès et Pasteur) - Lot n° 1 : VRD	85 691,50 € HT	22
7.	<b>L-2019-128</b>	<b>DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION</b> Animations APS/ALSH - Année scolaire 2018/2019 - 2ème et 3ème trimestres avec l'association Ecole de tennis de Niort - Atelier Tennis	510,00 € net	24
8.	<b>L-2019-144</b>	<b>DIRECTION DE L'EDUCATION AFFAIRES SCOLAIRES</b> Exposition d'œuvres à l'école primaire Louis Aragon - Artiste COUSIN Xavier	150,00 € net	28
9.	<b>L-2019-186</b>	<b>SERVICE PROXIMITÉ ET RELATIONS AUX CITOYENS</b> Vide Grenier Tour Chabot Gavacherie - Contrat avec l'association Cirque en Scène	900,00 € net	32
10.	<b>L-2019-159</b>	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec le CFPPA de Poitiers Venours - Participation de 2 agents au certificat individuel pour l'activité utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques	180,00 € net	35

11.	L-2019-160	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec PACEI - Participation d'un agent à la formation "L'interculturel et communication - Outil de travail"	988,00 € net	36
12.	L-2019-161	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec PACEI - Participation d'un agent à la formation "L'interculturel et communication - Outil de travail"	988,00€ net	37
13.	L-2019-172	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec AGC - Participation d'un agent à un bilan de compétences	1 500,00 € net	38
14.	L-2019-173	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec le Cabinet Humanance - Prestation d'accompagnement préalable à la mise en place du parcours de formation des managers	2 750,00 € HT	39
15.	L-2019-178	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec REBONDS - Participation d'un agent à un bilan de compétences	1 600,00 € net	40
16.	L-2019-179	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec AFTVS - Participation d'un agent à la journée de formation sur les violences conjugales	125,00 € net	41
17.	L-2019-183	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec ASCOR Communication SARL - Participation d'un agent à la préparation aux épreuves professionnelles du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance	1 082,80 € TTC	42
18.	L-2019-184	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec GERFI + - Participation d'un agent à la formation "Le management systémique"	1 210,00 € net	44
19.	L-2019-189	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec Domaine de CHAUMONT-SUR-LOIRE - Participation de deux agents à la formation : "Gestion écologique des espaces verts : du projet à l'élaboration des plans de gestion"	1 418,00 € net	46

20.	L-2019-190	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec COHERENCES - Participation d'un agent à un bilan professionnel	2 160,00 € HT	48
21.	L-2019-191	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec SYLVAN Formations - Participation d'un agent à la formation "Communication digitale : CMS et gestionnaire de contenu WEB"	1 920,00 € net	49
22.	L-2019-192	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec l'Association des archivistes français - Participation de 2 agents au stage "Connaître les règles de protection et d'accès aux données, savoir mettre en œuvre les dernières grandes évolutions du droit européen et français"	561,54 € net	50
23.	L-2019-132	<b>DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ACTION FONCIÈRE</b> Convention d'occupation à titre précaire et révocable de la parcelle cadastrée section BC numéro 333	/	52
24.	L-2019-187	<b>DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC VOIRIE - SIGNALISATION - ECLAIRAGE</b> Passage du commerce - Travaux de modification des réseaux Orange	4 314,07 € net	58
25.	L-2019-180	<b>DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC JARDINS - ESPACES NATURELS</b> Fourniture de bacs à fleurs de décoration avec bacs de culture - Attribution du marché	21 805,00 € HT	60
26.	L-2019-188	<b>DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC MISSIONS - ETUDES ET TRAVAUX NEUFS</b> Ilot Denfert-Rochereau - Etude complémentaire de circulation	8 695,00 € HT	62
27.	L-2019-152	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI</b> Traçage des jeux sportifs et de loisirs dans 7 groupes scolaires - Attribution du marché	5 876,88 € HT	64
28.	L-2019-166	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI</b> Stade de Cholette - Construction d'un vestiaire sportifs/sanitaires - Raccordement électrique	6 292,03 € HT	65

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

**Monsieur le Maire :**

Nous avons ensuite à passer le Recueil des décisions Il y a-t-il des demandes de précisions. Non, donc nous prenons acte de ce Recueil de décisions. Je vous remercie.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-202

**Direction des Finances****Budget principal et budgets annexes - Approbation  
des comptes de gestion 2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le compte de gestion du budget principal et celui des budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium, Chaufferie Bois les Brizeaux) a été présenté par le Comptable public au titre de l'exercice 2018.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes ;

Considérant que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations ont été régulières pour le budget principal et chaque budget annexe :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- déclarer que le compte de gestion du budget principal et celui des budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium, Chaufferie Bois les Brizeaux), dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable public pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	3

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGE**

**Monsieur le Maire :**

Nous arrivons maintenant à une succession de délibérations importantes puisqu'il s'agit de passer les comptes de gestions 2018, le compte administratif 2018, également pour la régie à autonomie financière, ainsi que le bilan pour les acquisitions et cessions d'immeubles qui vont faire l'objet d'une présentation.

J'apprécie pour la présentation des comptes administratifs de donner une certaine solennité à cette présentation car c'est un moment important de notre vie municipale, c'est-à-dire de notre vie démocratique locale. A la différence du budget, il ne s'agit pas de s'intéresser aux orientations financières de l'année à venir mais de rendre compte de la réalisation des dépenses qui ont été votées au cours de budget précédent.

Dans cette perspective, un compte administratif prend une importance particulière. Celui de 2018 et aussi le dernier compte administratif de cette mandature et il rend donc compte d'un peu plus que du seul exercice réalisé. Des orientations de 2014, il confirme aujourd'hui les résultats, comme les précédents ont pu le confirmer mais celui peut être plus encore, à savoir : la maîtrise des taux de fiscalité, qui est réel au fil de ces années ; la limitation de nos dépenses de fonctionnement, qu'il a fallu contenir pour tenir les finances publiques locales ; la baisse de l'endettement, qui était très élevé, et qui permet d'aboutir à une capacité de désendettement appréciable dont nous verrons les chiffres plus précisément tout à l'heure ; et puis, point important qui n'était pas forcément une certitude au départ mais qui était un objectif, je l'avais évoqué dans ce conseil municipal même, le redressement de notre capacité d'autonomie financière, et notamment de la CAF nette tangente, qui s'approche des 5 millions d'euros qui était l'objectif que nous avions fixé comme un objectif de moyen-long terme à réaliser et qui est tenu dans ce compte administratif à quelques milliers d'euros près. C'est certainement le point le plus neuf et le plus saillant de ce compte administratif 2018. Cette capacité d'auto financement nette est importante parce que ce n'est rien d'autre que notre capacité à investir pour Niort et les Niortais. Autant de points que je souhaitais bien sûr souligner fortement en introduction avant de présenter le compte administratif avec le Power Point que vous avez et qui va apparaître sous les yeux.

**2018** RAPPORT DE PRESENTATION  
DU COMPTE ADMINISTRATIF

---

**BUDGET PRINCIPAL  
ET  
BUDGETS ANNEXES**

Ville de Niort - Conseil Municipal du 17/05/2019 1

**2018** Compte Administratif

---

➤ **Budget Principal**

- Vue d'ensemble
- Les grands équilibres
- Section de fonctionnement
- Section d'investissement
- Situation au regard de la dette
- Le contrat financier 2018-2020

➤ **Synthèses budgets annexes**

Ville de Niort 2

Procès-verbal

2018 Compte Administratif

## Le budget principal

Ville de Niort

3

2018 Compte Administratif

Vue d'ensemble

CA 2018 - VUE D'ENSEMBLE (Réel et ordre en K€)		Dépenses	Recettes	Résultat 2018	Résultat 2017	Résultat 2016	Résultat 2015	Résultat 2014
	Fonctionnement	83 841,3	90 225,7	6 384,4	5 282,2	5 341,7	6 018,7	3 540,8
	dont écritures réelles	76 900,5	87 456,9	10 556,4	8 928,6	9 714,7	10 150,0	8 564,1
Réalisations de l'exercice 2018	écritures d'ordre	6 940,8	2 768,8	-4 172,0	-3 646,4	-4 373,0	-4 131,3	-5 023,3
	Investissement	45 737,7	47 019,0	1 281,3	-3 051,2	-230,8	-3 596,7	7 109,1
	dont écritures réelles	20 105,4	17 214,7	-2 890,7	-6 697,7	-4 603,9	-7 728,0	2 085,8
	écritures d'ordre	25 632,3	29 804,3	4 172,0	3 646,4	4 373,0	4 131,3	5 023,3
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>Réalisation de l'exercice 2018</b>	<b>129 579,0</b>	<b>137 244,7</b>	<b>7 665,7</b>	<b>2 231,0</b>	<b>5 110,9</b>	<b>2 422,0</b>	<b>10 649,9</b>
Résultats antérieurs	Fonctionnement (002)		2 368,5	2 368,5	2 886,4	4 474,6	3 774,5	1 240,7
reportés (exercice 2017)	Investissement (001)	5 994,8		-5 994,8	-2 943,6	-2 712,8	884,0	-6 225,2
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>Exercice + résultats antérieurs</b>	<b>135 573,8</b>	<b>139 613,2</b>	<b>4 039,4</b>	<b>2 173,7</b>	<b>6 872,7</b>	<b>7 080,4</b>	<b>5 665,5</b>
<b>Restes à Réaliser à reporter en 2019</b>		<b>6 938,3</b>	<b>7 453,6</b>	<b>515,3</b>	<b>230,6</b>	<b>-3 985,5</b>	<b>-2 606,0</b>	<b>-1 890,6</b>
	Fonctionnement	83 841,3	92 594,2	8 753,0	8 168,5	9 816,4	9 793,2	4 781,5
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	Investissement	58 670,9	54 472,6	-4 198,3	-5 764,3	-6 929,2	-5 318,8	-1 006,7
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>142 512,2</b>	<b>147 066,9</b>	<b>4 554,7</b>	<b>2 404,3</b>	<b>2 887,2</b>	<b>4 474,4</b>	<b>3 774,8</b>

Tenant compte de l'ensemble des écritures comptables (réelles et ordre), le compte administratif 2018 se caractérise par :

- Un résultat global de fonctionnement qui atteint + 8 753 K€ ①, en hausse par rapport à 2017 (8 168 K€)
- Un besoin de financement en investissement de 4 198 K€ ②, en baisse par rapport à 2017 (5 764 K€)

Il en résulte un excédent global de clôture de près de 4 555 K€ ③, en nette hausse par rapport à celui de 2017 ou il était de 2 404 K€.

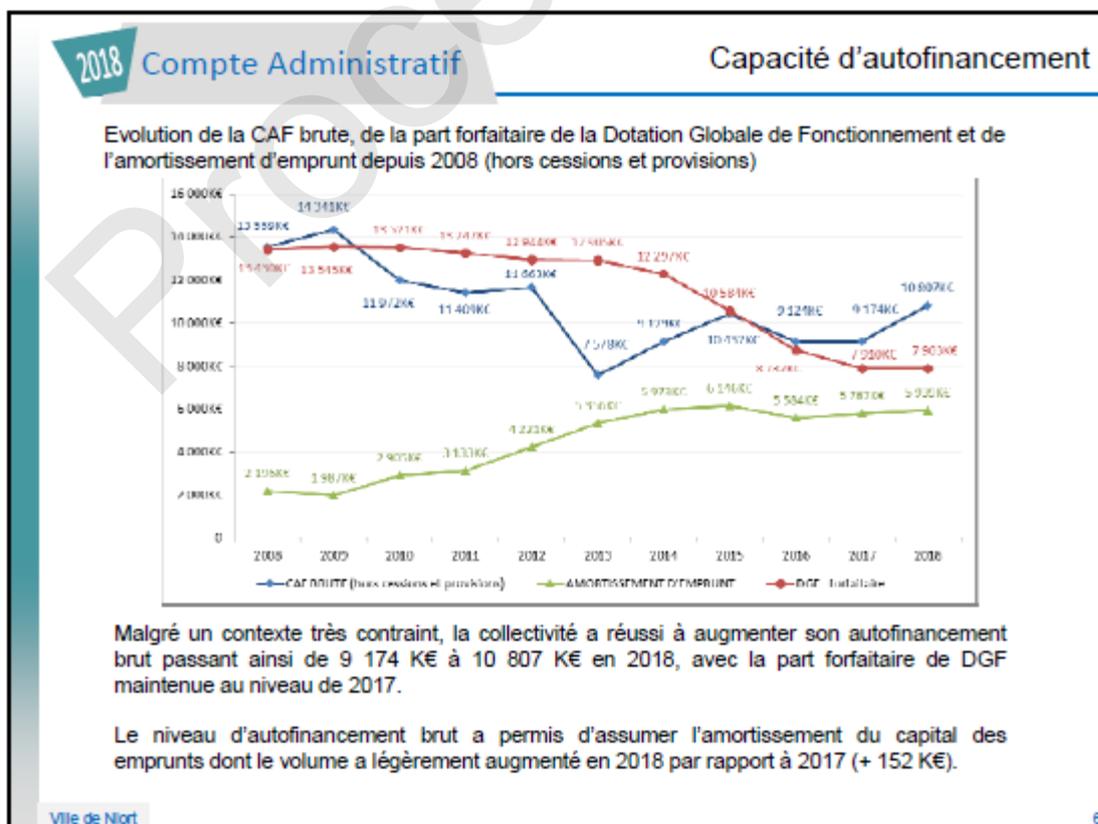
Ville de Niort

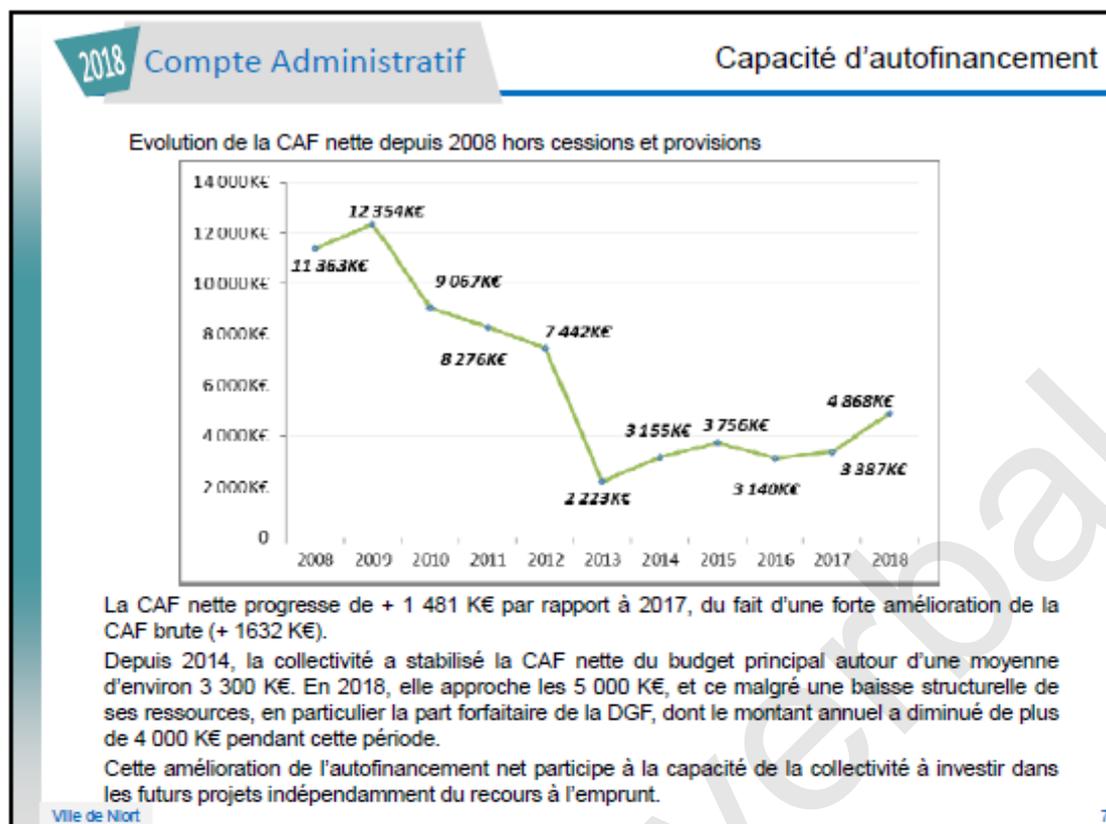
4

2018 Compte Administratif		Grands équilibres						
En milliers d'euros		CA 2017	Voté 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 / (en k€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 / (en %)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 / (en k€)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 / (en %)
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	87 100,4	85 560,9	87 456,9	356,5	0,4%	946,1	1,1%
a	dont produits des cessions	921,8	1 000,0	949,9	28,3	3,1%	variation RRF hors cessions	
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	78 171,8	79 074,5	76 900,5	-1 271,3	-1,6%	-2 174,0	-2,7%
b	Solde dotations / reprises provisions	21,0	0,0	0,0	-21,0		0,0	
C = A - a - B - b	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF) hors cessions et provisions	7 888,0	6 488,6	9 506,5	1 620,5	20,3%	3 120,0	48,1%
D	Travaux en régie (immobilisation)	1 188,1	1 200,0	1 200,0	11,9	1,0%	0,0	0,0%
E = C + D	CAF Brute	8 174,1	7 688,6	10 806,6	1 632,4	17,8%	3 120,0	40,8%
F	Amortissement d'emprunt	5 787,5	5 969,7	5 939,0	151,5	2,6%	-30,8	-0,5%
f	Autres dettes	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0%
G = E - F	Autofinancement net	3 386,6	1 718,7	4 867,6	1 480,8	43,7%	3 160,8	NB
H	Cession d'immobilisation	921,6	1 000,0	949,9	28,3	3,1%	-50,1	-5,0%
h	Solde dotations / reprises provisions	21,0	0,0	0,0	-21,0		0,0	
J*	Résultat de fonctionnement reporté	0,0	2 368,5	0,0				
K = G + H + b + J	Financement disponible pour l'investissement	4 329,2	5 085,3	5 817,5	1 488,2	34,4%	732,2	14,4%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	15 617,3	31 299,4	15 366,5	-250,8	-1,6%	-15 932,9	-50,9%
l	dont dépenses d'équipement	13 519,5	24 081,2	14 141,2	621,6	4,6%	-9 920,0	-41,2%
l'	dont FCTVA - remboursement transfert droit à déduction TVA / Acquéreur	750,0	0,0	0,0	-750,0	-100,0%	0,0	
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	13 519,0	14 899,1	12 214,7	-1 304,3	-9,6%	-2 684,4	-18,0%
N = M - L	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-2 088,3	-16 400,3	-3 161,8	-1 063,6	60,2%	13 248,8	-80,8%
I	Financement disponible pour l'investissement	4 329,2	5 085,3	5 817,5	1 488,2	34,4%	732,2	14,4%
O = N - J**	Volume d'emprunt	0,0	11 315,0	5 000,0				

\* Ajout de résultats antérieurs pour le total uniquement  
\*\* Réelles CA / Global équipement pour le total

Ville de Niort





**2018** Compte Administratif Présentation de l'actif

En K€

	31/12/2017	31/12/2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en K€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)
A Immobilisations incorporelles	15 787	15 275	-512	-3,24%
B Immobilisations corporelles	636 887	646 601	9 714	1,53%
C Immobilisations financières	4 788	4 789	1	0,01%
<b>D = A + B + C Total de l'actif immobilisé</b>	<b>657 462</b>	<b>666 665</b>	<b>9 203</b>	<b>1,40%</b>
E Stocks	0	0	0	
F Créances	4 652	5 333	681	14,64%
<b>G = E + F Total actif circulant (hors dispo)</b>	<b>4 652</b>	<b>5 333</b>	<b>681</b>	<b>14,64%</b>
<b>H Disponibilités</b>	<b>7 668</b>	<b>10 034</b>	<b>2 480</b>	<b>32,84%</b>
I Comptes de régularisation	151	212	61	40,52%
<b>J = D + G + H + I Total de l'actif</b>	<b>669 913</b>	<b>682 244</b>	<b>12 426</b>	<b>1,86%</b>

Ville de Niort 8

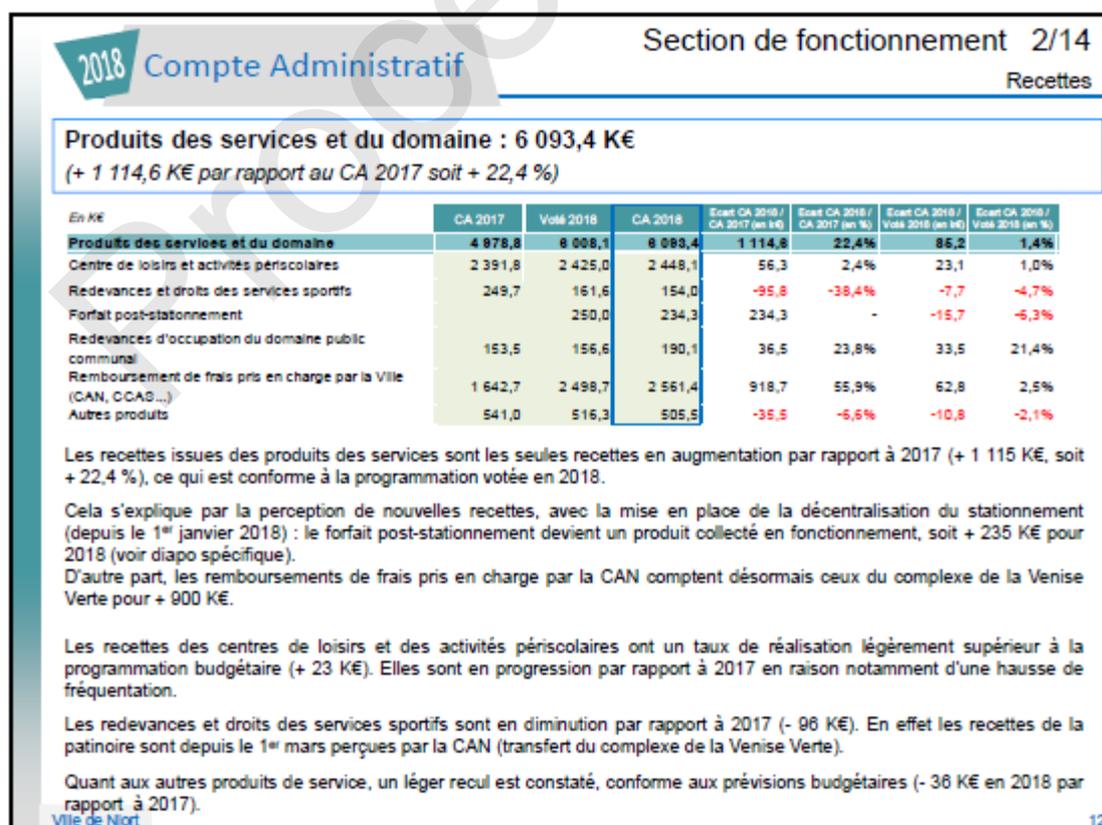
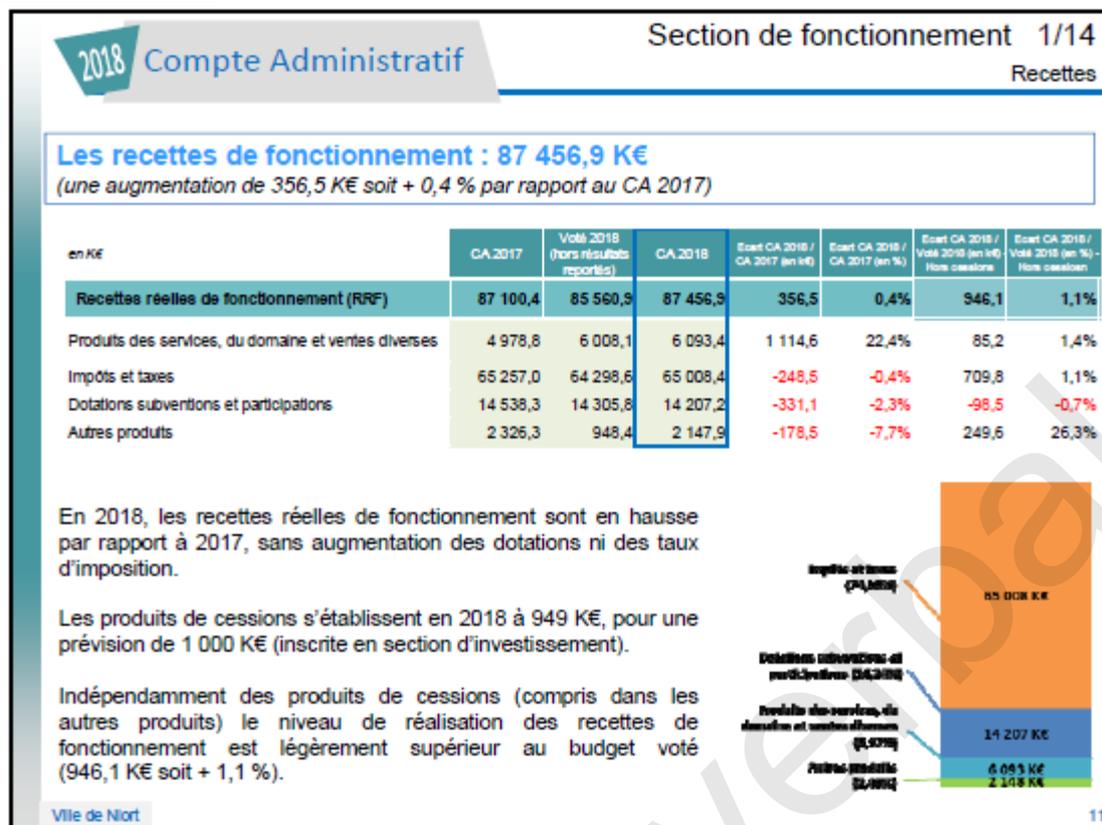
2018 Compte Administratif		Présentation du passif			
En K€		31/12/2017	31/12/2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en K€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)
A	Fonds propres	682 477	804 116	11 638	2,0%
B	Provisions pour risques et charges	0	0	0	0,0%
C	Dettes financières à long terme	67 523	66 569	-953	-1,4%
D	Dettes à court terme	9 065	11 070	2 006	22,1%
E = C + D	Total des dettes	76 588	77 640	1 052	1,4%
F	Comptes de régularisation	754	489	-265	-35,1%
G = A + B + E + F	Total du passif	889 819	882 244	12 426	1,9%

Ville de Niort 9

2018 Compte Administratif		Fonds de roulement et trésorerie			
En K€		31/12/2017	31/12/2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en K€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)
A	Fonds propres	592 477	604 115	11 638	2,0%
B	Provisions	0	0	0	0,0%
C	Dettes financières à long terme	67 523	66 569	-953	-1,4%
D = A + B + C	Ressources stables	660 000	670 684	10 684	1,6%
E	Immobilisations incorporelles	15 787	15 275	-512	-3,2%
F	Immobilisations corporelles	636 887	646 601	9 714	1,5%
G	Immobilisations financières	4 788	4 789	1	0,0%
H = E + F + G	Emplois stables	657 462	666 665	9 203	1,4%
I = D - H	Fonds de roulement	2 538	4 019	1 481	58,4%
J	Créances	4 652	5 333	681	14,6%
K	Dettes court terme	9 065	11 070	2 006	22,1%
L = J - K	Besoin en fonds de roulement	-4 413	-5 737	-1 325	30,0%
M = I - L	Trésorerie	6 950	9 756	2 806	40,4%

Les résultats de 2017 et 2018 ont permis à la collectivité d'augmenter ses fonds propres de près de 11 600 K€ (ligne A). Les dettes à long terme se sont réduites de 953 K€ (ligne C). Parallèlement, le besoin en fonds de roulement s'est réduit de 1 325 K€ entre 2017 et 2018.

Ville de Niort 10



2018 Compte Administratif		Focus stationnement	
L'année 2018, en terme de recettes de stationnement est une année particulière avec la mise en place d'une nouvelle réglementation du stationnement (nouveaux horodateurs et forfait post-stationnement). Dès le 1 <sup>er</sup> janvier la structure du budget est modifiée mais les effets définitifs ne seront perceptibles intégralement qu'en 2019 du fait du décalage de perception du produit des amendes de police.			
<b>RECETTE DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE</b>			
en K€		CA 2017	CA 2018
<b>Investissement</b>		737,65	654,50
produit des amendes de police (perçu en N+1)		737,65	654,50
<b>Fonctionnement</b>		790,75	1 001,54
Forfait Post-Stationnement			234,34
Paiement Immédiat (horodateurs, PIAF)		790,75	767,20
<b>Total</b>		<b>1 528,40</b>	<b>1 656,04</b>
* hors fonction aide au commerce et services marchands (place du donjon et redevance taxi)			
Le produit des amendes de police rétrocédé par l'Etat à la Ville en 2018 (654,5 K€) est relatif aux contraventions dressées en 2017, avant la décentralisation du stationnement.			
Depuis, l'amende pénale qui sanctionne les infractions au stationnement payant sur voirie (une des composantes des amendes de police) a été transformée en une redevance dont le montant est fixé par la collectivité qui en reçoit le produit : le forfait post-stationnement (FPS).			
Ville de Niort		13	

2018 Compte Administratif		Section de fonctionnement 3/14		Recettes			
<b>Ressources fiscales (impôts et taxes) : 65 008,4 K€</b>							
- 248,5 K€ par rapport au CA 2017 soit - 0,4 %							
En K€	CA 2017	Voté 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en K€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en K€)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en %)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>65 257,0</b>	<b>64 298,6</b>	<b>65 008,4</b>	<b>-248,5</b>	<b>-0,4%</b>	<b>709,8</b>	<b>1,1%</b>
Contributions directes (TF et TH)	44 665,3	45 394,5	45 472,3	807,0	1,8%	77,8	0,2%
Attribution de compensation CAN	14 813,8	13 855,0	13 855,3	-958,5	-6,5%	0,3	0,0%
Droits de mutation	2 258,7	1 778,0	2 227,5	-31,2	-1,4%	449,5	25,3%
Taxe sur l'électricité	1 188,6	1 150,0	1 196,9	8,4	0,7%	46,9	4,1%
Droits de stationnement	795,8	814,0	773,0	-22,8	-2,9%	-41,0	-5,0%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	778,7	779,2	779,2	0,5	0,1%	0,0	0,0%
Autres	756,1	528,0	704,2	-51,9	-6,9%	176,2	33,4%
Globalement, les recettes liées aux « impôts et taxes » sont supérieures aux prévisions (+ 710 K€ par rapport au voté), mais en baisse par rapport au CA 2017 (- 249 K€).							
Les contributions directes représentent 52 % des recettes réelles de fonctionnement en 2018.							
A taux d'imposition constants, par la seule dynamique des bases, les contributions ont évolué de + 800 K€ de CA à CA.							
L'attribution de compensation versée par la CAN a été modifiée en CLECT le 1 <sup>er</sup> octobre 2018, portant son montant 2018 à 13 855 K€, soit - 958 K€ par rapport à 2017. Cette modification s'explique par le transfert des charges liées aux compétences GEMAPI, ZAE Terre de Sport et le complexe de la Venise Verte.							
Les droits de mutation sont en légère baisse en 2018 (- 31 K€ par rapport à 2017).							
Les recettes comptabilisées en 2018 au titre des droits de stationnement sur voirie sont en légère diminution par rapport à 2017, le rechargement PIAF étant en diminution en 2018 (-108 boitiers). Les produits sont inférieurs aux prévisions budgétaires, une partie des recettes de décembre ne pouvant être rattachées sur l'exercice (modification de nomenclature comptable).							
Concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en 2018, le montant brut perçu est de 779,2 K€ duquel il faut déduire 148,33 K€ d'atténuation de produits, ainsi le montant net perçu en 2018 est de 630,87 K€ contre 642,30 K€ en 2017, soit une diminution de - 11 K€.							
Ville de Niort		14					

2018		Compte Administratif		Section de fonctionnement 4/14		Recettes	
<b>Dotations, subventions et participations : 14 207,2 K€</b>							
<i>(- 331,1 K€ par rapport au CA 2017 soit - 2,3 %)</i>							
En K€	CA 2017	Vol 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en K€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / Vol 2018 (en K€)	Ecart CA 2018 / Vol 2018 (en %)
<b>Dotations subventions et participations</b>	<b>14 538,3</b>	<b>14 905,8</b>	<b>14 207,2</b>	<b>-331,1</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-98,5</b>	<b>-0,7%</b>
DGF Dotation forfaitaire	7 910,1	7 902,7	7 902,8	-7,3	-0,1%	0,1	0,0%
DGF Dotation de Solidarité Urbaine	998,5	1 070,5	1 070,6	72,1	7,2%	0,1	0,0%
DGF Dotation Nationale de Péréquation	664,3	653,3	653,2	-11,0	-1,7%	0,0	0,0%
Dotation unique des com.spé à la taxe pro	74,4	0,0	0,0	-74,4	-100,0%	0,0	-
Compensation Etat - exonération taxe foncières	175,9	175,8	175,8	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Compensation Etat - exonération taxe d'habitation	2 119,5	2 181,0	2 181,0	61,5	2,9%	0,0	0,0%
Autres dotations et participations	2 595,8	2 322,5	2 223,7	-372,1	-14,3%	-98,7	-4,3%

Les recettes liées aux dotations et autres participations sont en diminution de 331 K€ par rapport à 2017, soit - 2,3 %.

Les compensations de l'Etat sur la fiscalité locale sont en hausse par rapport à 2017 de 62 K€ (+ 2,9 %), en raison d'un nombre plus important de bénéficiaires du dispositif d'exonération de taxe d'habitation lié notamment à la condition de revenu (loi de finances de 1992 – veuves, personnes de plus de 60 ans, infirmes/invalides...).

Les autres dotations et participations sont en diminution de - 372 K€ (- 14,3 %). Cette évolution comprend notamment la fin des participations liées aux emplois d'avenir (- 212 K€), la fin de la convention avec le FIPHFP (-48 K€).

En 2018, la dotation unique de compensation spécifique à la taxe professionnelle n'est plus perçue par aucune collectivité (- 74 K€).

En outre le fond de compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles a permis de collecter 45 K€.

Ville de Niort 15

2018		Compte Administratif		Section de fonctionnement 5/14		Recettes													
<b>Dotations, subventions et participations : 14 207,2 K€</b>																			
<i>(- 331,1 K€ par rapport au CA 2017 soit - 2,3 %)</i>																			
<b>DGF - forfaitaire</b>																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>DGF - forfaitaire (K€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>12 297</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>10 540</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>8 737</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>7 910</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>7 903</td> </tr> </tbody> </table>								Année	DGF - forfaitaire (K€)	2014	12 297	2015	10 540	2016	8 737	2017	7 910	2018	7 903
Année	DGF - forfaitaire (K€)																		
2014	12 297																		
2015	10 540																		
2016	8 737																		
2017	7 910																		
2018	7 903																		
<p>La part forfaitaire de la DGF est maintenue au niveau de 2017. Il s'agit de la traduction du contrat financier signé avec l'Etat qui en garantissait ainsi le maintien, après des années de baisse consécutives, pour plus de 4 000 K€ depuis 2014.</p>																			
Ville de Niort <span style="float: right;">16</span>																			

**2018** **Compte Administratif** Section de fonctionnement 6/14  
Recettes

**Autres produits : 2 147,9 K€**  
(- 178,5 K€ par rapport au CA 2017 soit - 7,7 %)

En K€	CA 2017	Voté 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en K€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en K€)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en %)
<b>Autres produits</b>	<b>2 326,3</b>	<b>948,4</b>	<b>2 147,9</b>	<b>-178,5</b>	<b>-7,7%</b>	<b>1 199,5</b>	<b>126,5%</b>
Atténuations de charges (Remb. dépenses de personnels...)	123,2	85,7	111,3	-11,9	-9,7%	25,6	29,8%
Autres produits de gestion (Revenu des Immeubles...)	739,8	634,8	686,4	-53,4	-7,2%	51,6	8,1%
Produits financiers	4,9	5,0	4,6	-0,3	-6,7%	-0,4	-8,3%
Produits exceptionnels (Remb. assurances...)	515,8	222,8	395,7	-120,1	-23,3%	172,9	77,6%
Reprise sur provisions	21,0	0,0	0,0	-21,0	-100,0%	0,0	NS
Cessions d'immobilisation	921,6	0,0	949,9	28,3	3,1%	949,9	0,0%

Les composantes de ces autres produits sont aléatoires, et donc difficilement comparables d'une année à l'autre. On peut néanmoins constater une diminution du volume des autres produits de 178,5 K€ (-7,7%) par rapport à 2017. Ainsi, les « autres produits de gestion » sont en baisse de 53 K€ de CA à CA car, en 2017, avait été perçu le solde de clôture excédentaire du budget annexe Lotissement de l'Arrachis (+ 93 K€). Or, en 2018, de nouvelles recettes ont été collectées tels que le versement d'une redevance annuelle par la SEM des Halles (+ 20 K€) et des régularisations ponctuelles (convention relative à la mise à disposition de terrains nus).

L'évolution des atténuations de charges est liée aux remboursements sur rémunération du personnel (subrogation Sécurité Sociale) qui sont en baisse (-11,9 K€).

En outre, sur la rubrique « produits exceptionnels », ont été perçues des indemnités d'assurance suite à des sinistres notamment pour la Brèche (180 K€) et davantage de ventes aux enchères (+ 20 K€ par rapport à 2017).

Les produits issus des cessions des immobilisations représentent 949,9 K€, soit + 3,1 % par rapport à 2017.

Ville de Niort 17

**2018** **Compte Administratif** Section de fonctionnement 7/14  
Dépenses

**Les dépenses de fonctionnement : 76 900,5 K€**  
(une baisse de 1 271,3 K€ soit - 1,6 % par rapport au CA 2017)

En K€	CA 2017	Voté 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en K€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en K€)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en %)
<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)</b>	<b>78 171,8</b>	<b>78 074,6</b>	<b>76 900,5</b>	<b>-1 271,3</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-2 174,0</b>	<b>-2,7%</b>
Dépenses de personnel	41 437,9	41 994,0	41 288,3	-149,6	-0,4%	-705,7	-1,7%
Charges à caractère général	17 615,4	18 116,3	16 961,5	-653,9	-3,7%	-1 154,8	-6,4%
Autres charges de gestion courante	15 315,5	14 944,8	14 819,4	-496,1	-3,2%	-125,4	-0,8%
Charges financières	1 806,4	1 770,0	1 659,5	-146,9	-8,1%	-110,5	-6,2%
Charges exceptionnelles	1 831,4	2 028,8	1 952,3	120,9	6,6%	-76,5	-3,8%
Atténuations de produits et autres dépenses	165,2	220,5	219,5	54,3	32,9%	-1,0	-0,5%

Le volume global des dépenses de fonctionnement baisse de 1,6% par rapport à 2017 (- 1 271,3 K€).

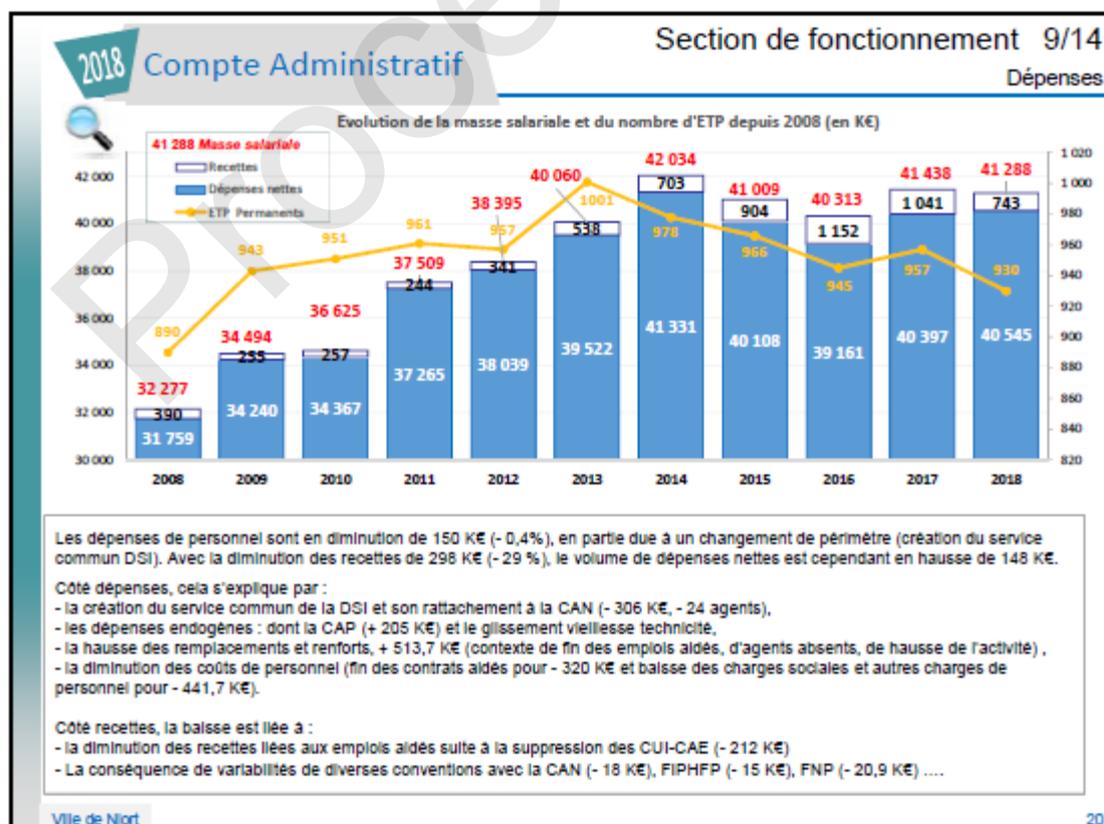
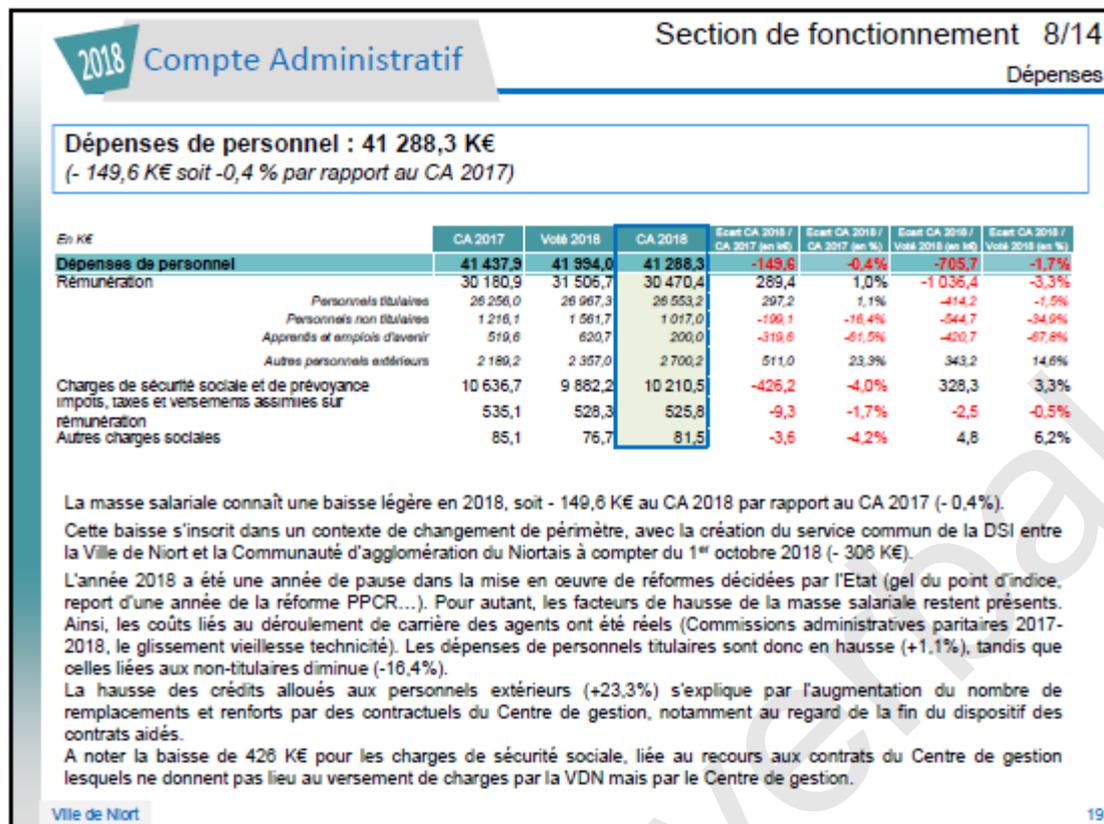
Cette baisse s'inscrit dans un contexte de changement de périmètre, avec la création du service commun de la DSI entre la Ville de Niort et la Communauté d'agglomération du Niortais à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 (306 K€).

Le niveau de réalisation des dépenses de fonctionnement est inférieur aux prévisions budgétaires (- 2 174 K€ soit - 2,7 %).

Ce constat permet d'envisager sereinement les conditions d'évolution des dépenses de fonctionnement sous contrat avec l'Etat.

Ville de Niort 18

Catégorie	Montant (K€)
Dépenses de personnel	41 288,3
Charges à caractère général	16 961,5
Autres charges de gestion courante et atténuation de produits	14 819,4
Charges exceptionnelles	1 952,3
Charges financières	1 659,5
<b>Total</b>	<b>76 900,5</b>



2018		Compte Administratif		Section de fonctionnement 10/14			
				Dépenses			
<b>Charges à caractère général : 16 961,5 K€</b>							
<i>(- 653,9 K€ soit - 3,7 % par rapport au CA 2017)</i>							
En K€	CA 2017	Voté 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en K€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en K€)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en %)
<b>Charges à caractère général</b>	<b>17 615,4</b>	<b>18 116,3</b>	<b>16 961,5</b>	<b>-653,8</b>	<b>-3,7%</b>	<b>-1 154,8</b>	<b>-6,4%</b>
Energie (Electricité, Chauffage, Combustibles, Carburant)	2 833,7	2 770,9	2 526,9	-306,8	-10,8%	-243,9	-8,8%
Contrats de prestations de services	2 438,7	2 838,8	2 496,8	58,1	2,4%	-342,0	-12,0%
Alimentation	1 400,2	1 301,2	1 312,7	-87,5	-6,3%	11,5	0,9%
Au Groupement à Fiscalité Propre (GFP) de rattachement (CAN)	1 337,7	1 662,4	1 647,3	309,6	23,1%	-15,1	-0,9%
Entretien et réparation Terrains	1 281,2	1 177,9	1 183,9	-97,2	-7,6%	6,0	0,5%
Maintenance	1 028,1	1 070,7	1 180,3	152,2	14,8%	109,6	10,2%
Fournitures de petit équipement et voirie	914,3	904,7	862,5	-51,8	-5,7%	-42,2	-4,7%
Autres matières et fournitures	755,1	764,3	751,0	-4,1	-0,5%	-13,3	-1,7%
Impôts et Taxes Assimilées	739,2	873,6	835,7	96,5	13,1%	-37,9	-4,3%
Eau et assainissement	630,4	452,8	436,3	-194,2	-30,8%	-16,6	-3,7%
Entretien et réparation Voies et réseaux	614,5	619,9	444,4	-170,0	-27,7%	-175,4	-28,3%
Primes d'assurances	476,1	493,2	490,4	14,3	3,0%	-2,8	-0,6%
Frais de télécommunication	412,2	420,1	328,2	-84,0	-20,4%	-91,9	-21,8%
Locations	303,9	216,5	213,2	-90,7	-29,8%	-3,3	-1,5%
Bâtiments	250,8	266,6	264,0	13,2	5,3%	-2,6	-1,0%
Versements à des organ. de formation	188,5	176,1	116,8	-71,7	-38,1%	-59,3	-33,7%
Transports collectifs	186,9	198,2	185,9	-1,0	-0,6%	-12,3	-6,2%
Publications	184,0	177,4	158,3	-25,7	-14,0%	-19,0	-10,7%
Fournitures d'entretien	139,4	127,5	145,0	5,6	4,0%	17,5	13,7%
Frais d'affranchissement	119,8	135,9	133,5	13,7	11,5%	-2,4	-1,8%
Autres	1 380,8	1 467,7	1 248,4	-132,5	-9,6%	-219,3	-14,9%

Ville de Niort

21

2018		Compte Administratif		Section de fonctionnement 11/14			
				Dépenses			
<b>Charges à caractère général : 16 961,5 K€</b>							
<i>(- 653,9 K€ soit - 3,7 % par rapport au CA 2017)</i>							
<p>Les charges à caractère général sont en baisse de près de 4 % par rapport à 2017 soit - 653,9 K€. Le niveau de réalisation est lui aussi inférieur aux prévisions budgétaires de - 1 154,8 K€ soit - 6,4 %.</p> <p>La comparaison avec le CA 2017 doit tenir compte d'un changement structurel. En effet dans le cadre de la création du service commun DSI, les frais de personnel des 3 derniers mois de l'année ont été imputés sur les charges à caractère général, au titre d'un remboursement de frais à la CAN (+ 306 K€).</p> <p>La diminution du volume des charges à caractère général s'explique notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'alimentation qui est en baisse de 87,5 K€ bien que les prix des denrées ont évolué à la hausse. En effet au CA 2017, près 125 K€ de factures d'exercices antérieurs avaient été régularisées.</li> <li>- l'eau et l'assainissement diminue aussi de -194 K€ de CA à CA. Cela s'explique par un rattrapage de 140 K€ sur 2017. La consommation 2018 est à la hauteur de la programmation budgétaire.</li> <li>- l'énergie (électricité, chauffage, combustibles et carburant) en baisse de plus de 306 K€ par rapport à 2017, notamment du fait d'économies réalisées sur l'éclairage public et la signalisation lumineuse et la sécurité routière.</li> <li>- l'entretien des voies et réseaux en baisse également de 170 K€, certaines sont désormais réalisées sur le compte « maintenance » (suite à la mise en place du contrat de performance énergétique CPE)</li> <li>- le versement à des organismes de formation -71,7 K€ par rapport à 2017, des formations qui étaient envisagées ne se sont finalement pas réalisées, d'autres formations ont par ailleurs été reportées.</li> <li>- l'entretien et réparations des terrains, en baisse également (- 97 K€) le périmètre d'intervention d'entretien des ZAE étant revu, et d'autres prestations ont été réalisées directement par la régie.</li> <li>- les frais de télécommunication, dont le CA 2017 était non représentatif du fait de rattachements importants qui n'ont finalement pas été exécutés (- 90,74 K€).</li> </ul> <p>Le niveau de réalisation des autres natures de dépenses montre une maîtrise globale des dépenses.</p>							

2

2018		Compte Administratif		Section de fonctionnement 12/14		Dépenses	
<b>Autres charges de gestion : 14 819,4 K€</b>							
(- 496,1 K€, soit - 3,2 % par rapport au CA 2017)							
En K€	CA.2017	Voté 2018	CA.2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en k€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en k€)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en %)
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>15 315,5</b>	<b>14 944,8</b>	<b>14 819,4</b>	<b>-496,1</b>	<b>-3,2%</b>	<b>-125,4</b>	<b>-0,8%</b>
Subventions aux personnes de droit privé	5 265,5	5 117,9	5 063,5	-202,0	-3,8%	-54,4	-1,1%
Subvention au CCAS (y compris contre enfance jeunesse)	5 684,5	5 685,8	5 676,3	-8,2	-0,1%	-9,5	-0,2%
Contribution au SDIS	2 203,0	2 120,8	2 120,8	-82,1	-3,7%	0,0	0,0%
Subvention au budget annexe Parc expo. de Noron	1 075,2	911,0	911,0	-164,2	-15,3%	0,0	0,0%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	557,7	563,2	546,1	-11,6	-2,1%	-17,1	-3,0%
Autres	529,7	546,2	501,8	-28,0	-5,3%	-44,4	-8,1%

Les autres charges de gestion ont connu une baisse de 496,1 K€ par rapport au CA 2017 (soit - 3,2 %).

Avec un engagement significatif en faveur du monde associatif à hauteur de 5 064 K€, le montant réalisé correspond aux prévisions budgétaires établies lors du BP 2018 et à une baisse de la participation au titre du CEJ.

La subvention attribuée au CCAS est reconduite à hauteur de 5 050 K€. A ce montant s'ajoute en dépenses la subvention correspondant au Contrat Enfance Jeunesse, reversée par la Ville au CCAS pour un montant de 607,8 K€ en 2018 (pour mémoire : ce reversement a pour origine une recette équivalente perçue par la Ville de la part de la CAF).

La contribution au SDIS est en baisse de 82,1 K€, conformément à la réévaluation dégressive de la contribution de la Ville de Niort.

La subvention versée au budget annexe Parc des expositions de Noron est aussi en baisse de 164 K€ par rapport à 2017 et correspond au besoin pour maintenir l'équipement en conditions opérationnelles.

Ville de Niort

23

2018		Compte Administratif		Section de fonctionnement 13/14		Dépenses	
<b>Charges financières : 1 659,5 K€ (- 146,9 K€, soit - 8,1 % par rapport au CA 2017)</b>							
En K€	CA.2017	Voté 2018	CA.2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en k€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en k€)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en %)
<b>Charges financières</b>	<b>1 806,4</b>	<b>1 770,0</b>	<b>1 659,5</b>	<b>-146,9</b>	<b>-8,1%</b>	<b>-110,5</b>	<b>-6,2%</b>
Intérêts emprunts (intérêts réglés à échéance + rdt Intérêt CAN)	1 826,5	1 715,0	1 669,8	-156,6	-8,6%	-45,2	-2,6%
Intérêts des autres dettes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Intérêts / Rattachement des ICNE	-20,1	50,0	-10,4	9,7	-48,3%	-60,4	-120,7%
Autres charges financières	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0%	-5,0	-100,0%

Le montant des charges financières s'établit à 1 659,5 K€ en 2018, il est en diminution par rapport à 2017 de 8,1 % (soit - 146,9 K€).

Il est également légèrement inférieur au montant prévu au budget (- 45 K€).

En effet en 2018, deux nouveaux prêts ont été encaissés mais n'ont pas nécessité de remboursement pendant l'exercice. En outre, les taux sur les marchés bancaires demeurent toujours bas.

Ville de Niort

24

2018		Compte Administratif		Section de fonctionnement 14/14		Dépenses	
<b>Charges exceptionnelles : 1 952,3 K€ (+ 120 K€, soit +6,6 % par rapport au CA 2017)</b>							
En K€	CA 2017	Voté 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en k€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en k€)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en %)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 831,4</b>	<b>2 028,8</b>	<b>1 952,3</b>	<b>120,9</b>	<b>6,6%</b>	<b>-76,5</b>	<b>-3,8%</b>
Contrat de gestion des parkings en concession	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Contrat de gestion et exploitation Acclameur	697,9	712,0	711,8	13,8	2,0%	-0,2	0,0%
Subvention au budget annexe Lotissement Les Champs de l'Ormeau	93,9	0,0	0,0	-93,9	-100,0%	0,0	0,0%
Subvention au budget annexe Stationnement	824,8	1 078,0	1 078,0	253,2	30,7%	0,0	0,0%
Autres	214,8	238,8	162,5	-62,3	-24,3%	-76,3	-32,0%
<p>Au titre des charges exceptionnelles on retrouve les subventions aux budgets annexes des activités relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC). Ainsi ont été versés 1 078 K€ pour équilibrer le budget annexe Stationnement en 2018, soit 253 K€ de plus qu'au CA 2017 notamment pour faire face aux charges de fonctionnement et d'investissement de ce budget.</p> <p>Par ailleurs, la compensation de service public versée au délégataire So Space pour l'exploitation de l'Acclameur représente 711,8 K€, soit une évolution de 2% par rapport au CA 2018 (+13,8 K€).</p>							
<b>Atténuations de produits : 219,5 K€ (+ 54,3 K€, soit + 32,9 % par rapport au CA 2017)</b>							
En K€	CA 2017	Voté 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en k€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en k€)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en %)
<b>Atténuations de produits</b>	<b>165,2</b>	<b>220,5</b>	<b>219,5</b>	<b>54,3</b>	<b>32,9%</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,5%</b>
<p>Les atténuations de produits concernent des remboursements de fiscalité, dont le FPIC, qui est désormais perçu brut en recettes et qui doit faire l'objet d'un reversement en dépenses (148,3 K€ sur l'exercice 2018). Les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants sont aussi comptabilisés dans cette rubrique, soit 44 K€ pour l'année 2018.</p>							
Ville de Niort							

25

2018		Compte Administratif		Section d'investissement 1/5		Dépenses		
<b>Les dépenses d'investissement hors amortissement du capital : 15 366,5 K€</b>								
En K€ (hors résultat d'investissement en vote)	CA 2017	Voté 2018	CA 2018	Restes à réaliser	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en k€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en k€)	Ecart CA 2018 / Voté 2018 (en %)
<b>TOTAL</b>	<b>16 817,3</b>	<b>26 304,6</b>	<b>16 388,5</b>	<b>8 928,3</b>	<b>-260,8</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-8 928,1</b>	<b>-39,3%</b>
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>13 619,6</b>	<b>24 061,2</b>	<b>14 141,2</b>	<b>8 928,0</b>	<b>821,8</b>	<b>4,8%</b>	<b>-9 920,0</b>	<b>-41,2%</b>
URBANISME ET HABITAT	2 632,1	7 248,3	3 418,0	2 098,0	883,8	34,9%	-3 830,3	-52,9%
SECURITE PUBLIQUE	8,3	308,4	82,4	211,3	84,1	1010,7%	-218,9	-70,1%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	4 608,8	8 378,6	8 042,0	1 839,3	1 633,4	34,0%	-2 338,6	-27,9%
EDUCATION ET JEUNESSE	1 033,4	2 798,9	919,8	1 842,0	-113,8	-11,0%	-1 877,1	-87,1%
SPORT	801,8	478,6	307,8	186,6	-293,7	-48,8%	-188,7	-36,4%
CULTURE	189,9	77,8	39,0	26,8	-180,9	-80,5%	-38,8	-49,9%
LES RESSOURCES	4 836,7	4 776,8	3 324,2	828,0	-1 311,6	-28,3%	-1 461,8	-30,4%
TRAVAUX EN REGIE	1 188,1	1 200,0	1 200,0	0,0	11,9	1,0%	0,0	0,0%
FCTVA	760,0	0,0	0,0	0,0	-760,0	-100,0%	0,0	NB
AUTRES DEPENSES	169,7	43,4	26,3	10,4	-184,4	-84,2%	-18,1	-41,7%
<p>Le volume global des dépenses d'investissement réalisées sur 2018 s'élève à 15 366,5 K€, contre 15 617,3 K€ réalisées en 2017, soit une baisse de 1,6%. Cette évolution est due au fait qu'en 2017 avait lieu le dernier remboursement de FCTVA, soit - 750 K€ en 2018.</p> <p>Concernant les dépenses d'équipement, sur les 24 061,2 K€ votés près de 59 % ont été réalisés en 2018. Elles s'élèvent donc à 14 141,2 K€ contre 13 519,5 K€ en 2017 soit une progression de + 4,6%.</p> <p>En outre, un volume de 6 928 K€ de restes à réaliser sont reportés sur l'exercice suivant et près de 3 000 K€ ont été abandonnés.</p> <p>Les travaux en régie bénéficient du même volume de réalisation depuis quelques années, soit 1 200 K€.</p>								
Ville de Niort								

26

2018		Compte Administratif		Section d'investissement		2/5		Dépenses		
<b>Dépenses d'équipement : 14 141,2 K€</b>										
<b>(+ 621,6 K€ soit + 4,6 % par rapport au CA 2017)</b>										
En K€ (hors résultat d'exercice en vote)	CA 2017	Voté 2018	CA 2018	Restes à réaliser	Coût CA 2018 / CA 2017 (en %)	Coût CA 2018 / CA 2017 (en %)	Coût CA 2018 / Voté 2018 (en %)	Coût CA 2018 / Voté 2018 (en %)	Coût CA 2018 / Voté 2018 (en %)	
<b>TOTAL</b>	<b>16 817,3</b>	<b>26 304,6</b>	<b>16 388,6</b>	<b>8 928,0</b>	<b>-260,8</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-8 928,1</b>	<b>-33,2%</b>	<b>-2 989,7</b>	<b>-11,3%</b>
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>13 619,6</b>	<b>24 981,2</b>	<b>14 141,2</b>	<b>8 928,0</b>	<b>821,8</b>	<b>4,8%</b>	<b>-8 928,0</b>	<b>-41,2%</b>	<b>-2 989,2</b>	<b>-12,4%</b>
<b>URBANISME ET HABITAT</b>	<b>2 632,1</b>	<b>7 248,3</b>	<b>3 418,0</b>	<b>2 088,0</b>	<b>885,8</b>	<b>34,9%</b>	<b>-8 936,3</b>	<b>-62,9%</b>	<b>-1 734,3</b>	<b>-23,8%</b>
1 PLANIFICATION URBAINE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
2 ACTION FONCIERE	362,8	478,4	153,6	206,0	-179,2	-49,4%	-204,8	-51,6%	-96,0	-18,1%
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	1 899,0	6 383,2	3 054,7	1 680,9	1 065,8	56,9%	-3 328,4	-52,1%	-1 647,5	-26,8%
Places et rue de L'Hotel de Ville	4,1	26,2	25,6	0,0	21,6	523,3%	-0,5	-1,8%	-0,5	-1,8%
Les Halles	0,0	204,2	0,0	198,9	0,0	0,0%	-204,2	-100,0%	-0,3	-0,2%
OPAH RU requalification du centre ville	864,7	458,9	283,7	169,2	-411,0	-59,2%	-175,1	-38,2%	-8,0	-1,3%
Variété passage du commerce	0,0	58,0	3,0	25,0	3,0	0,0%	-55,0	-94,9%	-30,0	-51,7%
ORU	68,9	114,0	96,8	18,1	27,9	40,6%	-17,2	-15,1%	-1,1	-1,0%
ZAC Terre de Sport	84,9	121,9	44,0	75,1	-30,9	-32,2%	-77,9	-83,0%	-2,8	-3,3%
Stationnement	0,0	817,1	772,2	42,3	772,2	0,0%	-44,9	-5,5%	-2,8	-0,3%
lot Champenois	0,0	9,8	1,0	9,8	1,0	0,0%	-8,8	-89,9%	1,0	10,1%
Vallee de Belleuse	29,7	116,2	22,1	83,7	-7,8	-35,5%	-44,0	-80,9%	-10,4	-8,9%
Parc Naturel Urbain	596,3	3 958,0	1 483,4	964,9	887,1	148,8%	-2 474,8	-62,5%	-1 509,7	-38,1%
Brèche	326,2	81,6	8,8	87,8	-317,4	-47,3%	-72,8	-89,5%	-5,2	-6,4%
Canalges hydrauliques et rivieres	17,4	0,0	0,0	0,0	-17,4	-100,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Requalification des entrees de ville	30,4	378,2	282,1	18,3	251,7	828,9%	-68,1	-25,4%	-77,9	-20,8%
Contrat de Ville	66,4	39,0	14,9	0,0	-52,1	-78,4%	-24,7	-35,3%	-24,7	-65,3%
4 HABITAT	270,3	384,7	177,6	207,1	-92,7	-34,3%	-207,1	-53,8%	0,0	0,0%
Subvention operateurs logements social	270,3	384,7	177,6	207,1	-92,7	-34,3%	-207,1	-53,8%	0,0	0,0%

Concernant l'AP/CP Port Boinot (Item Parc Naturel Urbain) et le CIAP, ce sont près de 1 445 K€ de dépenses qui ont été réalisées. Cela correspond notamment à la maîtrise d'œuvre, aux dernières démolitions et aux premiers aménagements des espaces publics ainsi que diverses études notamment pour la Maison Patronale et la Fabrique.

Avec la loi de décentralisation du stationnement, de nouveaux horodateurs ont été installés, plus de 770 K€ ont été investis.

Des travaux ont été réalisés avenue de Sevreau (Item Requalification des entrées de Ville), pour 240 K€ ainsi qu'avenue de Paris (36 K€)

La ligne « OPAH RU requalification du centre-ville » concerne les travaux du Donjon pour près de 90 K€ (aménagement basse cour), les subventions pour les logements (155 K€) et le suivi animation de l'OPAH (32 K€) qui est compensé par des recettes en provenance de la Direction Départementale des Territoires.

Ville de Niort

2018		Compte Administratif		Section d'investissement		3/5		Dépenses		
<b>Dépenses d'équipement : 14 141,2 K€</b>										
<b>(+ 621,6 K€ soit + 4,6 % par rapport au CA 2017)</b>										
En K€ (hors résultat d'exercice en vote)	CA 2017	Voté 2018	CA 2018	Restes à réaliser	Coût CA 2018 / CA 2017 (en %)	Coût CA 2018 / CA 2017 (en %)	Coût CA 2018 / Voté 2018 (en %)	Coût CA 2018 / Voté 2018 (en %)	Coût CA 2018 / Voté 2018 (en %)	
<b>TOTAL</b>	<b>16 817,3</b>	<b>26 304,6</b>	<b>16 388,6</b>	<b>8 928,0</b>	<b>-260,8</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-8 938,1</b>	<b>-38,3%</b>	<b>-2 989,7</b>	<b>-11,3%</b>
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>13 619,6</b>	<b>24 981,2</b>	<b>14 141,2</b>	<b>8 928,0</b>	<b>821,8</b>	<b>4,8%</b>	<b>-8 928,0</b>	<b>-41,2%</b>	<b>-2 989,2</b>	<b>-12,4%</b>
<b>SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>8,3</b>	<b>308,4</b>	<b>82,4</b>	<b>211,3</b>	<b>84,1</b>	<b>1010,7%</b>	<b>-218,9</b>	<b>-70,1%</b>	<b>-218,9</b>	<b>-70,1%</b>
Vidéo protection Centre Ville	8,1	218,5	8,5	210,0	0,4	4,0%	-210,0	-96,1%	-210,0	-96,1%
Schéma communal de défense incendie contre les incendies	0,2	90,9	83,9	1,3	83,7	41250,7%	-8,9	-7,6%	-8,9	-7,6%
<b>ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS</b>	<b>4 608,8</b>	<b>8 378,6</b>	<b>6 042,0</b>	<b>1 839,3</b>	<b>1 633,4</b>	<b>34,0%</b>	<b>-2 338,6</b>	<b>-27,8%</b>	<b>-2 338,6</b>	<b>-27,8%</b>
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	318,2	875,0	327,6	0,0	8,4	3,0%	-547,4	-62,6%	-547,4	-62,6%
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC	3 298,4	6 405,2	4 974,7	1 306,0	1 678,3	50,9%	-1 431,4	-22,3%	-1 431,4	-22,3%
Voies	849,9	1 719,9	1 302,2	381,1	470,3	55,3%	-399,7	-23,2%	-399,7	-23,2%
Mobilité éclairage public	1 259,4	3 432,5	2 971,6	626,0	1 312,2	104,2%	-860,9	-25,1%	-860,9	-25,1%
Espaces verts naturels	222,8	192,7	201,5	39,1	-21,4	-9,6%	8,8	4,8%	8,8	4,8%
Opérations d'aménagement	820,9	323,6	626,2	66,4	-194,6	-23,7%	-97,4	-13,5%	-97,4	-13,5%
Crédits de quartiers	145,4	337,5	258,2	31,4	189,8	78,5%	-82,3	-24,4%	-82,3	-24,4%
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	404,6	328,9	212,1	107,3	-192,6	-47,6%	-146,8	-38,6%	-146,8	-38,6%
Pilot	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Hotel de Ville	185,7	63,3	27,5	67,5	-136,2	-63,4%	-39,8	-36,5%	-39,8	-36,5%
Eglises	0,0	81,5	84,6	12,7	54,6	6,0%	-38,9	-33,0%	-38,9	-33,0%
Presbytères	28,2	151,5	7,3	0,0	-20,9	-74,1%	-144,2	-88,2%	-144,2	-88,2%
Cimetières	210,7	32,9	122,8	37,1	-58,1	-11,8%	90,1	276,9%	90,1	276,9%
Patrimoine architectural	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRA	487,3	768,5	527,6	237,1	40,3	8,3%	-240,9	-31,3%	-240,9	-31,3%

Concernant l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) (rubrique « 6 Accessibilité et handicap »), les études et travaux se poursuivent selon le calendrier préétabli. Ainsi, plus de 300 K€ ont été réalisés. Il s'agit notamment de travaux effectués dans les groupes scolaires (Pérouchon, Jules Ferry et Jean Jaurès), dans les équipements sportifs (stade Grand Croix, Massajat et le golf), mais aussi au studio de répétition de St Florent, au petit théâtre Jean Richard et à la salle des Trois Coigneaux.

Un volume important de crédits a permis de réaliser des travaux de voiries et des opérations d'aménagement (1 948,4 K€ contre 1 670,8 K€ en 2017), tels que la rue de Ribray - Gavacherie, la rue Chanzy - Bouteville ou encore les études de la rue Basse, le chemin de la source du Vivier, etc.

Dans la rubrique « mobilité éclairage public », on retrouve plus particulièrement le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) pour lequel 2 453 K€ ont été réalisés et 790 K€ font l'objet de restes à réaliser.

2018		Compte Administratif		Section d'investissement		4/5		Dépenses	
<b>Dépenses d'équipement : 14 141,2 K€</b> (+ 621,6 K€ soit + 4,6 % par rapport au CA 2017)									
En K€ (hors résultat d'investissement en vote)	CA 2017	Vote 2018	CA 2018	Restes à réaliser	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / Vote 2018 (en %)	Ecart CA 2018 / Vote 2018 (en %)	Ecart CA 2018 / Vote 2018 (en %)
<b>TOTAL</b>	15 817,3	25 304,5	16 388,5	8 938,3	-250,8	-1,6%	-8 938,1	-35,3%	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	13 519,5	24 081,2	14 141,2	8 928,0	621,6	4,6%	-8 929,0	-41,2%	
<b>EDUCATION ET JEUNESSE</b>	1 035,4	2 788,8	818,8	1 842,0	-118,8	-11,0%	-1 877,1	-67,1%	
<b>10 SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE</b>	1 020,0	1 285,5	891,9	347,3	-128,1	-12,6%	-363,6	-30,6%	
Bâtiments scolaires	401,1	940,5	607,3	313,2	116,2	23,7%	-333,3	-35,4%	
Équipement et matériel scolaire	314,4	157,4	117,1	8,5	-197,3	-62,8%	-40,3	-25,8%	
Restauration scolaire	206,4	177,8	161,3	22,1	-45,1	-21,8%	-18,5	-9,3%	
Bâtiments péri-scolaire	1,5	0,0	0,0	0,0	-1,5	-100,0%	0,0	0,0%	
Équipements et matériels péri-scolaire	6,7	9,7	6,2	3,5	-0,5	-7,7%	-3,5	-36,0%	
<b>11 JEUNESSE</b>	13,4	1 511,5	27,9	1 494,7	14,6	108,6%	-1 483,5	-90,2%	
<b>SPORT</b>	801,8	478,5	307,8	186,6	-289,7	-48,8%	-1 68,7	-56,4%	
Équipements sportifs	445,5	407,4	248,4	177,5	-197,4	-44,3%	-159,0	-39,0%	
Matériel sportif	155,8	69,2	59,4	8,0	-46,4	-41,9%	-8,8	-14,1%	
<b>CULTURE</b>	188,8	77,8	38,0	26,8	-180,8	-80,6%	-38,8	-48,9%	
<b>LES RES SOURCES</b>	4 836,7	4 775,8	3 024,2	928,0	-1 311,6	-28,9%	-1 451,8	-30,4%	
<b>14 SYSTÈME D'INFORMATION</b>	1 743,1	1 834,5	1 569,7	12,2	-173,4	-10,0%	-314,8	-17,7%	
<b>15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX</b>	956,8	839,4	567,5	166,4	-399,3	-41,7%	-271,9	-32,4%	
Pôle technique	760,0	245,6	138,0	65,8	-622,1	-81,8%	-107,7	-43,0%	
Pôle administratif	206,8	593,8	429,6	100,6	222,8	107,7%	-85,2	-27,7%	
<b>16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS</b>	1 925,7	2 041,9	1 886,9	748,4	-738,8	-38,4%	-855,0	-41,9%	
dont Flotte de véhicules	705,0	1 094,1	522,9	599,7	-182,1	-25,8%	-671,2	-62,2%	
dont Engins et matériels	786,0	385,3	258,4	41,2	-627,6	-81,1%	-128,0	-32,0%	
<b>TRAVAUX EN REGIE</b>	1 188,1	1 200,0	1 200,0	0,0	11,8	1,0%	0,0	0,0%	
<b>FCTVA</b>	760,0	0,0	0,0	0,0	-760,0	-100,0%	0,0	0,0%	
<b>AUTRES DEPENSES</b>	168,7	43,4	26,3	10,4	-134,4	-84,2%	-18,1	-41,7%	

Dans la continuité de 2017, les efforts sur le domaine scolaire se poursuivent. Ainsi près de 900 K€ de travaux ont été réalisés notamment sur les groupes scolaires Jacques Prévert, Michelet, Jules Ferry et Georges Sand. En tenant compte des restes à réaliser ce sera plus de 1 200 K€ dévolus à la thématique « Scolaire et péri-scolaire ».

Dans les domaines sportifs et culturels, l'année 2018 a été consacrée à des études pour des travaux programmés à partir de 2019 (vestiaires de Cholette, Moulin du Roc, etc.).

2018		Compte Administratif		Section d'investissement		5/5		Recettes		
<b>Les recettes d'investissement : 12 214,7 K€</b>										
En K€	CA 2017	Vote 2018	CA 2018	Restes à réaliser	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / Vote 2018 (en %)	Ecart CA 2018 / Vote 2018 (en %)	Ecart CA 2018 / Vote 2018 (en %)	
<b>TOTAL</b>	13 519,5	14 886,1	12 214,7	2 663,8	-1 304,8	-9,6%	-2 884,4	-18,0%	289,2	1,8%
Dons, Fond divers et réserves	8 294,3	8 200,0	8 607,8	0,0	-788,5	-9,5%	307,8	3,8%	3,8%	
FCTVA	1 591,6	1 600,0	1 768,1	0,0	176,5	11,1%	168,1	10,5%	168,1	
Taxe d'aménagement	772,7	800,0	939,7	0,0	167,0	21,6%	139,7	17,5%	139,7	
Excédents de fonctionnement capitalisés	6 930,0	5 800,0	5 800,0	0,0	-1 130,0	-16,3%	0,0	0,0%	0,0	
Subventions	3 548,8	8 820,8	3 888,4	2 893,1	139,4	3,8%	-2 934,5	-44,3%	-41,4	
Subventions dont Op. pour compte de tiers et sous mandat	2 809,3	5 916,4	3 031,9	2 893,1	222,6	7,9%	-2 894,5	-48,9%	5,6	
Amendes de police	737,5	654,5	654,5	0,0	-83,1	-11,3%	0,0	0,0%	0,0	
Participations pour Voiries et Réseaux	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	-50,0	-100,0%	-50,0	
Autres Recettes	877,8	78,2	29,8	89,6	-857,2	-87,0%	-67,7	-78,7%	2,8	
Autres Immobilisations financières	672,4	60,5	0,0	60,5	-672,4	-100,0%	-60,5	-100,0%	0,0	
Opérations financières	5,3	17,7	20,5	0,0	15,2	284,2%	2,8	16,0%	2,8	

Hors emprunts, un volume de 12 215 K€ de recettes d'investissement a été exécuté en 2018 (soit 82 % du voté) soit une baisse de 9,6% par rapport au CA 2017.

- Le Fonds de Compensation pour la TVA : 1 768,1 K€, soit 168,1 K€ de plus que le montant prévu au budget (ce montant est lié au volume d'investissements réalisés l'année précédente).
- Les produits de la taxe d'aménagement : 939,7 K€ (contre 772,7 K€ en 2017), soit 139,7 K€ de plus que le montant inscrit au budget.
- Le produit des amendes de police reversé par l'Etat s'élève en 2018 à 654,5 K€, montant inférieur à celui de 2017 (- 83 K€).
- Les subventions perçues pour certaines opérations d'investissement s'élèvent à 3 031,9 K€ (notamment 755 K€ pour Port Boinot, 1 076 K€ pour le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, 157 K€ pour l'OPAH-RU et 141 K€ pour le chemin de la source du Vivier). Certaines feront l'objet de reports sur 2019 pour un volume de 2 893 K€.

2018 Compte Administratif		Situation au regard de la dette						
En K€		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
A	Encours de la dette début d'année	60 509,03	78 295,98	79 644,29	80 870,99	77 124,99	73 040,62	67 253,14
M	Emprunts mobilisés au cours de l'année	22 000,00	6 704,00	7 200,00	2 400,00	1 500,00	0,00	5 000,00
M	Remboursement de l'annuité du capital	4 213,05	5 355,69	5 973,30	6 146,00	5 584,37	5 787,47	5 938,95
M-M	Flux net de la dette	17 786,95	1 348,31	1 226,70	-3 746,00	-4 084,37	-5 787,47	-938,95
C+A+R	Encours de la dette en fin d'année	78 295,98	79 644,29	80 870,99	77 124,99	73 040,62	67 253,14	66 314,19

Pour mémoire :

Annuité de remboursement en capital	4 213,05	5 355,70	5 973,30	6 146,00	5 584,00	5 787,50	5 938,95
Annuité de remboursement d'intérêts	1 769,40	2 432,70	2 434,80	2 378,50	2 325,70	1 826,50	1 669,95
Montant total de l'annuité	6 972,45	7 788,40	8 408,10	8 524,50	7 909,70	7 614,00	7 608,90

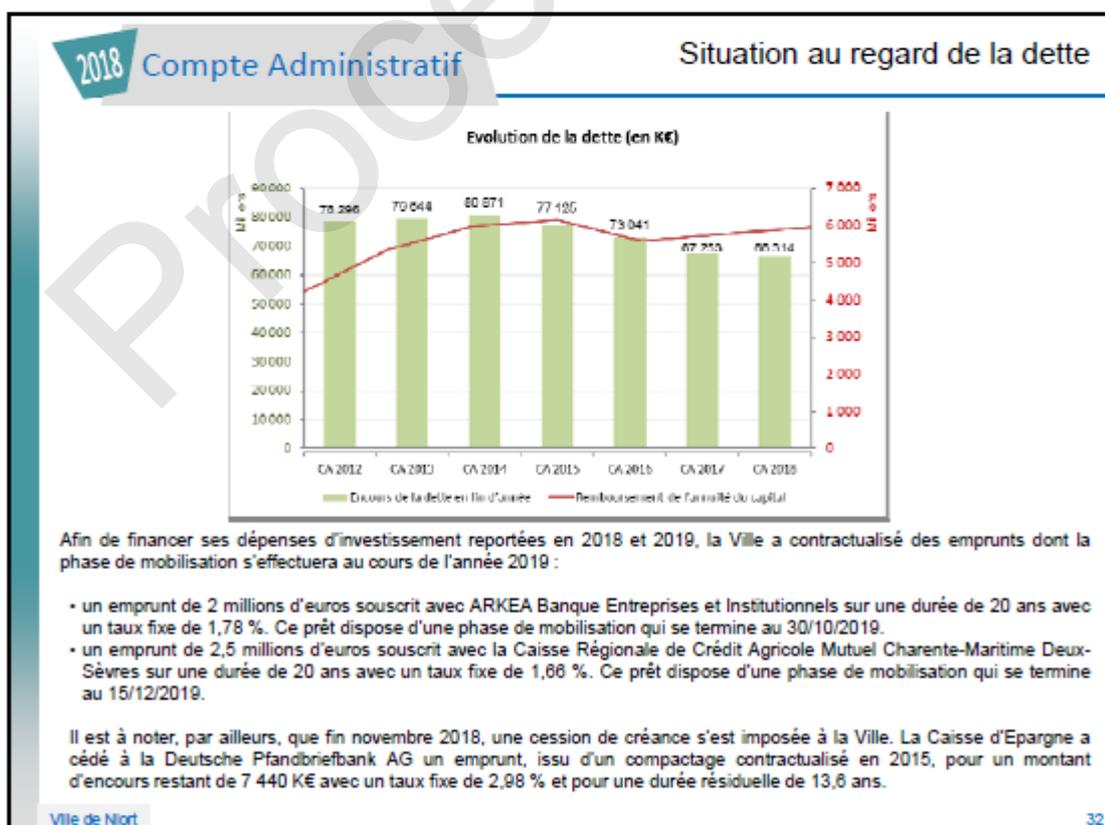
La répartition de l'encours du budget principal au 31/12/2018 :

- L'encours en taux fixe représente 59 % (encours Ville de Niort + conventions avec la CAN) = 39 281 325 €
- L'encours en taux variable (simple) représente 41 % = 27 032 865 €

Tous les emprunts souscrits par la collectivité sont classés A1 dans la charte Gissler, c'est-à-dire sans risque.

Au cours de l'année 2018, la Ville a encaissé deux emprunts contractualisés au titre des restes à réaliser 2016 et 2017, pour un montant total de 5 000 K€. Elle a par ailleurs remboursé 5 939 K€ en capital. Ce qui permet de réduire son encours de 939 K€ par rapport à 2017.

Ville de Niort 31



**2018** **Compte Administratif** **Le contrat financier 2018 / 2020**

En application de la Loi n°2008-32 du 22/01/2018 de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022, la Ville de Niort a signé un contrat financier avec l'Etat pour une durée de 3 ans (2018 à 2020).

Il est attendu par ce contrat que les collectivités contribuent à l'effort de réduction du déficit public du pays.

Dans ce contrat, il est prévu 3 grands principes qui s'appliquent au budget principal uniquement, à savoir :

- limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à + 1,2 % (inflation comprise) de compte administratif à compte administratif entre 2018 et 2020.
- maîtriser le besoin de financement (flux net de dette)

Hors contrat (la Ville respecte déjà cet agrégat) :

- limiter l'endettement (capacité de désendettement qui ne doit pas dépasser 12 années pour les collectivités territoriales)

⇒ Le compte administratif 2017 constitue une référence pour la mise en œuvre de ce dispositif qui prévoit des indicateurs spécifiques.

Ville de Niort 33

**2018** **Compte Administratif** **Le contrat financier 2018 / 2020**

**Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) limitée à +1,2 % par an**

Pour l'exercice 2018, les dépenses réelles de fonctionnement retenues au contrat sont de :

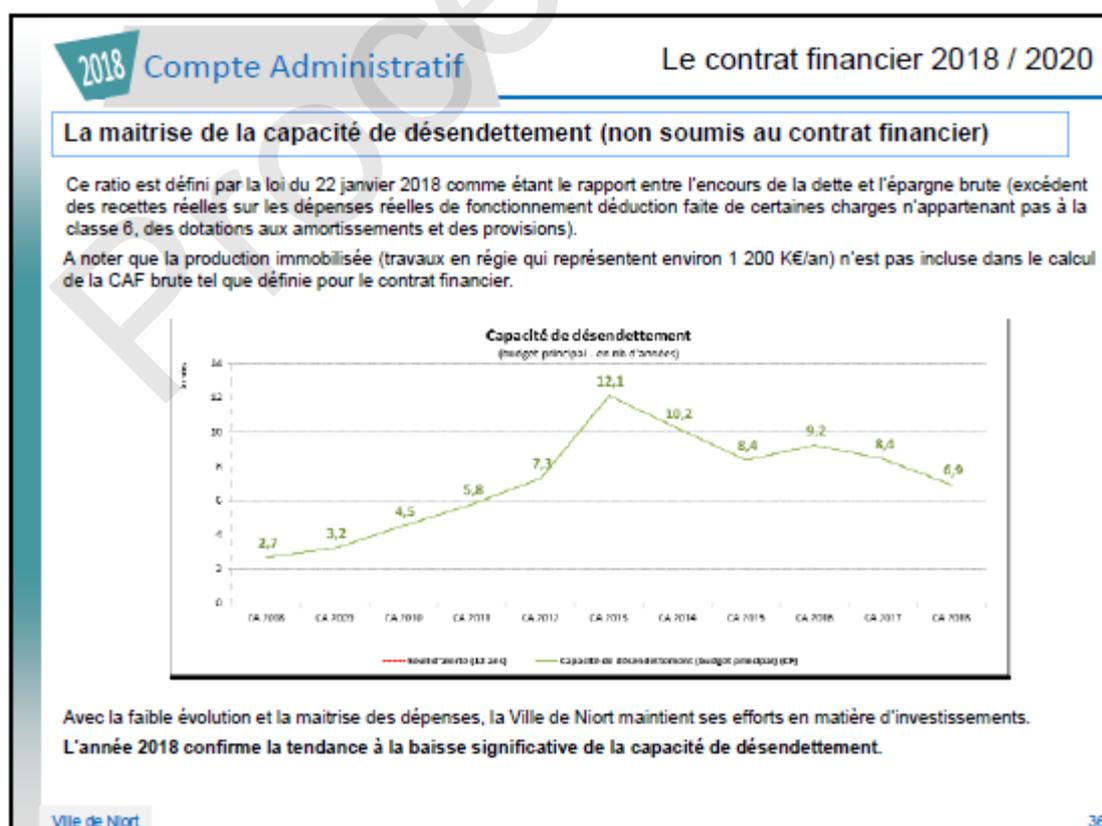
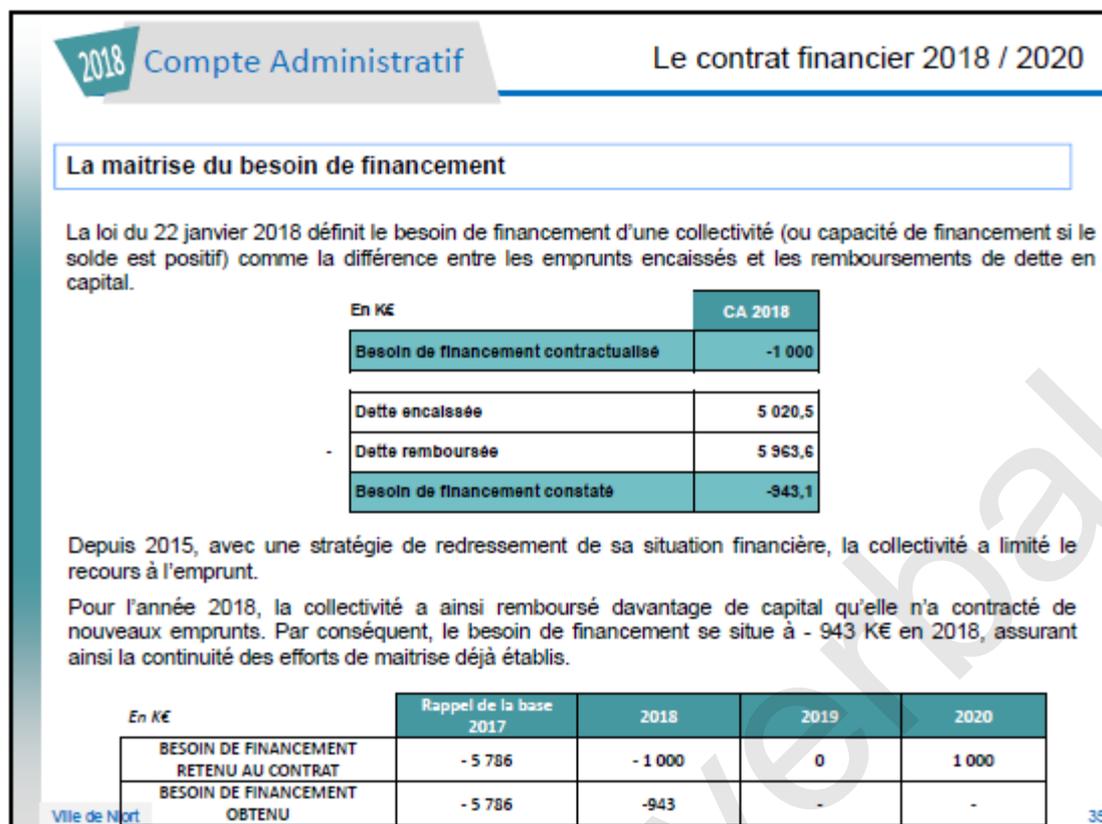
En K€	CA 2018
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) hors résultat reporté	76 900,5
- Atténuations de produits	219,5
- Dotations aux amortissements et provisions	0
- Atténuations de charges	111,3
<b>DRF RETENUES AU CONTRAT</b>	<b>76 569,7</b>

L'évolution des DRF entre 2017 et 2018 est de -1,69%.

En K€ (en données de CA)	Rappel de la base			
	2017	2018	2019	2020
DRF RETENUES AU CONTRAT	77 883	78 818	79 763,8	80 721
DRF REALISEES	77 883	76 570	-	-

-1,69%

Ville de Niort 34



2018 Compte Administratif

# Les budgets annexes

Ville de Niort

37

2018 Compte Administratif

## Stationnement

**BUDGET STATIONNEMENT - Résultat global de clôture (écritures réelles et d'ordre)**

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	3 518 080,85 €	Recettes	10 469 506,43 €
Dépenses	3 496 943,55 €	Dépenses	9 572 763,48 €
Résultat de l'exercice	19 137,30 €	Résultat de l'exercice	896 742,95 €
Résultat antérieur	83 741,66 €	Résultat antérieur	-648 316,49 €
Résultat cumulé	102 878,96 €	Résultat cumulé	248 426,46 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-111 131,57 €
		Résultat net de l'investissement	137 294,89 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>Résultat net cumulé</b>	<b>240 173,45 €</b>

En K€	Grands équilibres	CA 2017	VOTE 2018	CA 2018	Revue	Revue	Revue	Revue
					CA 2018 / CA 2017	CA 2018 / CA 2017	VOTE 2018 / VOTE 2018	CA 2018 / CA 2018
A*	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	1 845,61	2 155,01	2 229,59	383,98	20,8%	74,58	3,5%
B*	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	1 841,72	1 840,55	1 830,59	-11,16	-0,6%	-0,09	-0,5%
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	3,89	314,46	399,03	395,14	10164,4%	84,57	26,9%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D	CAF Brute	3,89	314,46	399,03	395,14	10164,4%	84,57	26,9%
F	Amortissement d'emprunt	278,03	290,50	148,93	-129,10	-46,4%	-141,57	-48,7%
G = E - F	Autofinancement net	-274,14	23,96	250,10	524,24	-191,2%	226,14	943,9%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	83,74	0,00				
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	-274,14	107,70	250,10	524,24	-191,2%	142,40	132,2%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	25,94	823,72	50,24	24,30	93,7%	-773,48	-93,9%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	919,09	718,02	718,02	-203,06	-22,1%	0,00	0,0%
N = M - L	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	893,14	-107,70	665,78	-227,37	-25,5%	773,48	-718,2%
I	Financement disponible pour l'investissement	-274,14	107,70	250,10	524,24	-191,2%	142,40	132,2%
O = N - I**	Volume d'emprunt		0,00		0,00	0,0%	0,00	-100,0%

\* Son résultat antérieur reporté  
\* ajout des résultats antérieurs pour le vote uniquement  
\*\* Réel en CA / Calculé uniquement pour le vote

Ville de Niort

38

2018 Compte Administratif						Stationnement					
Les montants sont hors résultats antérieurs, hors virements de section et hors écritures d'ordre											
<b>EXPLOITATION</b>											
en milliers d'euros											
	CA 2017	VMA 2018	CA 2018	Moins CA 2018 / CA 2017 (€)	Moins CA 2018 / CA 2017 (%)		CA 2017	VMA 2018	CA 2018	Moins CA 2018 / CA 2017 (€)	Moins CA 2018 / CA 2017 (%)
<b>DEPENSES</b>	1 841,7	1 840,8	1 830,8	-11,2	-0,8%	<b>RECETTES</b>	1 846,8	2 166,0	2 228,8	384,0	20,8%
Charges à caractère général	1 055,5	1 138,6	1 135,7	80,3	7,6%	Subvention d'équilibre du budget principal	824,8	1 078,0	1 078,0	253,2	30,7%
Charges financières	364,7	321,0	319,7	-45,0	-12,3%	Remboursement de frais	103,3	107,2	109,0	5,7	5,5%
Charges exceptionnelles	421,6	381,0	375,1	-46,4	-11,0%	Produits des gestion	901,1	969,8	1 038,3	137,2	15,2%
						Produits exceptionnel	16,4	0,0	4,3	-12,1	-73,9%
<b>INVESTISSEMENT</b>											
en milliers d'euros											
	CA 2017	VMA 2018	CA 2018	Moins CA 2018 / CA 2017 (€)	Moins CA 2018 / CA 2017 (%)		CA 2017	VMA 2018	CA 2018	Moins CA 2018 / CA 2017 (€)	Moins CA 2018 / CA 2017 (%)
<b>DEPENSES</b>	304,0	485,9	189,2	-104,8	-34,5%	<b>RECETTES</b>	618,7	718,0	718,0	96,3	15,5%
Emprunts et dettes assimilées	278,0	290,5	148,8	-129,1	-48,4%	Autres réserves	619,7	716,0	718,0	96,3	16,6%
Immobilisations	25,9	175,4	50,2	24,3	93,7%						

2018 Compte Administratif						Stationnement					
Rappel concernant les modifications de périmètre du budget annexe stationnement :											
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'en 2015, le budget annexe Stationnement ne comportait que l'activité liée au parking de la Brèche jusqu'alors gérée via une délégation de service public : le délégataire percevait les recettes des usagers et la collectivité percevait une redevance du délégataire.</li> <li>• En 2016, le mode de gestion de ce parking a changé pour devenir un contrat de prestation : la collectivité perçoit directement les recettes des usagers et prend à sa charge un contrat de prestation.</li> <li>• L'assujettissement à la TVA de l'activité liée au stationnement en parkings aménagés et en concession depuis 2016 a impliqué de transférer les dépenses et les recettes correspondantes vers le budget annexe.</li> </ul>											
Commentaires concernant l'exercice 2018 :											
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indépendamment de la subvention d'équilibre, le niveau d'exécution des recettes d'exploitation en 2018 est dans l'ensemble au-delà des prévisions et aussi plus important qu'au CA 2017, respectivement de 1 038 K€ au CA 2018 contre 901 K€ au CA 2017. Les recettes perçues au titre de l'exploitation des parkings de la Brèche et du Moulin du Milieu sont en hausse, respectivement de 100 K€ et 35 K€ (dont 25 K€ de régularisations comptables d'autres années pour chacun des deux parkings)</li> <li>• Une régularisation a été effectuée pour la Cotisation Foncière des Entreprises qui était due depuis le changement de mode d'exploitation du parking de la Brèche en 2016. En 2018 ont été réglées celles de 2017 et de 2018 (+30 K€). On note également une augmentation importante des taxes foncières (+10K€).</li> <li>• Le montant de compensation financière versée à la So Space pour les parkings en concession est maintenu au niveau de 2017. L'actualisation du marché de prestation de la Brèche et l'augmentation des abonnements à tarifs préférentiels compensés ont un impact de l'ordre de 28K€.</li> <li>• Le réaménagement des emprunts du Crédit Agricole (compactage de deux prêts en un seul) fin 2018, implique un rythme de remboursement du capital plus important à partir de 2019 (pas de remboursement de capital en 2018) et une baisse des charges d'intérêts.</li> <li>• Le besoin de financement des investissements s'est avéré inférieur aux prévisions.</li> <li>• L'excédent d'exploitation de l'exercice 2018 permettra de réduire la subvention d'équilibre versée en 2019 par le budget principal au budget annexe.</li> </ul>											

2018 Compte Administratif		Stationnement						
Situation au regard de la dette								
En K€		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
A	Encours de la dette début d'année	9 770,00	9 546,37	9 311,96	9 067,45	8 812,40	8 546,36	8 268,33
kl	Emprunts mobilisés au cours de l'année							878,50
ks	Remboursement de l'annuité du capital	223,63	234,41	244,51	255,05	266,05	278,03	148,93
l-k-s	Flux net de la dette	-223,63	-234,41	-244,51	-255,05	-266,05	-278,03	729,57
l-k-s	Encours de la dette en fin d'année	8 546,37	8 311,96	8 067,45	8 812,40	8 546,36	8 268,33	8 997,89

En 2018, deux prêts du Crédit Agricole ont fait l'objet d'un compactage, occasionnant l'intégration des indemnités de remboursement anticipé (IRA) dans le capital restant dû à hauteur de 879 K€. Ce montant d'IRA est compensé par le gain total observé à l'issue du prêt.

En outre, fin novembre 2018, une cession de créance s'est imposée à la Ville. En effet, la Caisse d'Épargne a cédé à la Deutsche Pfandbriefbank AG un emprunt, contractualisé en 2011 à taux fixe de 4,10 %. L'encours restant au moment de la cession était de 4 115 K€ avec une durée résiduelle de 18 ans.

L'encours de dette du budget annexe Stationnement au 31/12/2018 est de 8 997,89 K€, 100 % en taux fixe.

Ville de Niort 41

2018 Compte Administratif		Pompes Funèbres							
Le budget annexe Pompes Funèbres concerne l'activité de gestion du fossage des cimetières de la Ville.		<b>BUDGET POMPES FUNEBRES - Résultat global de clôture (écritures réelles et d'ordre)</b>							
L'exercice 2018 se solde par un déficit d'exploitation de 6,2 K€.				Section d'exploitation		Section d'investissement			
Avec la prise en compte des résultats antérieurs, l'exercice 2018 se solde par un déficit global de clôture de 22,9 K€.				Recettes	44 367,48 €	Recettes	0,00 €		
				Dépenses	60 548,13 €	Dépenses	0,00 €		
				Résultat de l'exercice	-16 180,65 €	Résultat de l'exercice	0,00 €		
				Résultat antérieur	-24 046,23 €	Résultat antérieur	7 320,41 €		
				Résultat cumulé	-40 226,88 €	Résultat cumulé	7 320,41 €		
						Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €		
						Résultat net de l'investissement	7 320,41 €		
						<b>Résultat net cumulé</b>	<b>-22 916,46 €</b>		
En K€	Grands équilibres	CA 2017	VOTE 2018	CA 2018	Soit CA 2018 / CA 2017 (en %)	Soit CA 2018 / CA 2017 (en %)	Soit CA 2018 / CA 2017 (en %)	Soit VOTE 2018 / VOTE 2018 (en %)	Soit VOTE 2018 / VOTE 2018 (en %)
A*	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	49,41	76,11	44,36	-9,05	-10,2%	-3,175	-4,17%	
B*	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	45,68	52,06	50,55	4,87	10,7%	-1,51	-2,9%	
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	3,74	24,06	-6,19	-9,93	-266,7%	-30,24	-126,7%	
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	
E = C + D	CAF Brute	3,74	24,06	-6,19	-9,93	-266,7%	-30,24	-126,7%	
F	Amortissement d'emprunt				0,00	0,0%	0,00	0,0%	
G = E - F	Autofinancement net	3,74	24,06	-6,19	-9,93	-266,7%	-30,24	-126,7%	
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	-24,05	0,00					
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	3,74	0,00	-6,19	-9,93	-266,7%	-6,19		
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	7,32	0,00	0,00	0,0%	-7,32	-100,0%	
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	7,32	0,00	0,00	0,0%	-7,32	-100,0%	
N = m-l	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	
I	Financement disponible pour l'investissement	3,74	0,00	-6,19	-9,93	-266,7%	-6,19		
O = I + N**	Volume d'emprunt	0,00	0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%	

NB: Pour mémoire, les montants inscrits au budget en recettes restent théoriques. Ils correspondent aux montants nécessaires à l'équilibre.

\* Non résultat antérieur reporté  
\* ajout des résultats antérieurs pour le vote uniquement  
\*\* Réel en CA / Calcul uniquement pour le vote

Ville de Niort 42

2018		Compte Administratif					Pompes Funèbres				
Les montants sont hors résultats antérieurs, hors virements de section et hors écritures d'ordre											
<b>EXPLOITATION</b>											
en milliers d'euros											
	CA 2017	VOTE 2018	CA 2018	Score CA 2018 / CA 2017 (%)	Score CA 2018 / CA 2017 (%)		CA 2017	VOTE 2018	CA 2018	Score CA 2018 / CA 2017 (%)	Score CA 2018 / CA 2017 (%)
<b>DEPENSES</b>	46,7	62,1	60,6	4,8	10,7%	<b>RECETTES</b>	48,3	76,1	44,4	-6,0	-10,1%
Charges à caractère général	15,1	16,2	15,4	0,8	3,8%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	49,3	54,0	44,4	-5,0	-10,1%
Charges de personnel	30,5	35,6	34,9	4,4	14,4%	Autres	0	22,1	0,0	0,0	/
Autres charges de gestion	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0%						
Charges exceptionnelles	0,0	0,3	0,0	0,0	-100,0%						
<b>INVESTISSEMENT</b>											
en milliers d'euros											
	CA 2017	VOTE 2018	CA 2018	Score CA 2018 / CA 2017 (%)	Score CA 2018 / CA 2017 (%)		CA 2017	VOTE 2018	CA 2018	Score CA 2018 / CA 2017 (%)	Score CA 2018 / CA 2017 (%)
<b>DEPENSES</b>	0,0	7,8	0,0	0,0	/	<b>RECETTES</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	/
Immobilisations corporelles (Bâtiments, Agencement, Matériel et Outillage, Matériel de transport...)	0,0	7,8	0,0	0,0	/						
Par rapport à 2017, les recettes liées à l'activité sont en régression (-10 %) et les dépenses ont augmenté (14,4%), ce qui a engendré un déficit en 2018. La hausse des charges de personnel (un seul agent) s'explique notamment par le fait que l'année 2017 n'était pas représentative avec seulement deux mois de demi-traitement et un avancement d'échelon au dernier trimestre.											
Ville de Niort											

43

2018		Compte Administratif					Crématorium				
<b>CREMATORIUM - Résultat global de clôture (écritures réelles et d'ordre)</b>											
Section d'exploitation						Section d'investissement					
Recettes	767 887,63 €					Recettes	631 462,89 €				
Dépenses	488 788,27 €					Dépenses	86 886,38 €				
Résultat de l'exercice	269 104,26 €					Résultat de l'exercice	435 767,63 €				
Résultat antérieur	2 264 386,37 €					Résultat antérieur	-236 390,42 €				
Résultat cumulé	2 523 489,63 €					Résultat cumulé	200 377,21 €				
						Restes à réaliser nets (Reports)	-148 716,01 €				
						Résultat net de l'investissement	56 662,20 €				
						<b>Résultat net cumulé</b>	<b>2 590 151,83 €</b>				
<b>Grands équilibres</b>											
En K€	CA 2017	VOTE 2018	CA 2018	Score CA 2018 / CA 2017 (%)	Score CA 2018 / CA 2017 (%)	Score CA 2018 / CA 2017 (%)	Score CA 2018 / CA 2017 (%)	Score CA 2018 / CA 2017 (%)	Score CA 2018 / CA 2017 (%)	Score CA 2018 / CA 2017 (%)	
A*	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	678,88	851,00	757,89	79,03	11,6%	-93,11	-10,9%			
B*	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	307,23	2 889,39	411,40	104,17	33,9%	-2 474,99	-85,7%			
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	371,63	-2 035,39	346,49	-25,14	-6,8%	2 381,87	-117,0%			
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%			
E = C + D	CAF Brute	371,63	-2 035,39	346,49	-25,14	-6,8%	2 381,87	-117,0%			
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%			
G = E - F	Autofinancement net	371,63	-2 035,39	346,49	-25,14	-6,8%	2 381,87	-117,0%			
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%			
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	2 254,39	0,00							
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	371,63	219,00	346,49	-25,14	-6,8%	127,49	58,2%			
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	649,33	861,98	84,60	-594,73	-87,0%	-577,38	-87,2%			
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	442,98	442,98	442,98	0,0%	0,00	0,0%			
N = M - L	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-649,33	-219,00	358,38	1 007,71	-155,2%	577,38	-263,8%			
I	Financement disponible pour l'investissement	371,63	219,00	346,49	-25,14	-6,8%	127,49	58,2%			
O = I - N**	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%			
* hors résultat antérieur reporté * hors des résultats antérieurs pour le vote uniquement ** Résult au CA / Capacité d'emprunt pour le vote											
Ville de Niort											

44

2018		Compte Administratif					Crématorium				
Les montants sont hors résultats antérieurs, hors virements de section et hors écritures d'ordre											
<b>EXPLOITATION</b>											
en millions d'euros											
	CA 2017	V04 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (%)		CA 2017	V04 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (%)
<b>DEPENSES</b>	<b>307,2</b>	<b>2 888,4</b>	<b>411,4</b>	<b>104,2</b>	<b>33,9%</b>	<b>RECETTES</b>	<b>878,8</b>	<b>851,0</b>	<b>851,0</b>	<b>172,1</b>	<b>25,4%</b>
Charges à caractère général	98,4	2 579,9	136,5	38,1	38,8%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	677,8	851,0	851,0	173,2	26,6%
Charges de personnel	207,3	304,7	274,4	87,1	32,4%	Autres recettes	1,0	0,0	0,0	-1,0	-100,0%
Autres charges	1,6	1,7	0,5	-1,1	-88,7%						
<b>INVESTISSEMENT</b>											
en millions d'euros											
	CA 2017	V04 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (%)		CA 2017	V04 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (%)
<b>DEPENSES</b>	<b>849,3</b>	<b>428,8</b>	<b>84,8</b>	<b>-864,7</b>	<b>-87,0%</b>	<b>RECETTES</b>	<b>0,0</b>	<b>443,0</b>	<b>443,0</b>	<b>443,0</b>	<b>/</b>
Immobilisations corporelles	638,2	204,9	60,5	-577,8	-90,5%	Autres réserves	0,0	443,0	443,0	443,0	/
Immobilisations incorporelles	11,1	21,7	7,6	-3,6	-31,8%						
Immobilisations en cours	0,0	200,0	16,4	18,4	/						
L'augmentation du volume de recettes (+ 25,5 %) correspond à une augmentation de l'activité du crématorium. L'évolution des dépenses de fonctionnement traduit le renforcement des moyens humains alloués à l'activité.											
Les dépenses d'investissement reportées en 2019 permettront de régler les dernières factures des travaux de mise aux normes du système de filtration des fumées et le changement des fours de crémation réalisé en 2017. Enfin, le projet d'extension est reporté en 2019 (études et travaux à suivre).											
Ville de Niort											

45

2018		Compte Administratif					Parc de Noron				
<b>PARC DE NORON - Résultat global de clôture (écritures réelles et d'ordre)</b>											
<b>Section de fonctionnement</b>						<b>Section d'investissement</b>					
Recettes	1 214 821,24 €					Recettes	168 841,23 €				
Dépenses	1 128 840,87 €					Dépenses	78 487,86 €				
Résultat de l'exercice	87 680,27 €					Résultat de l'exercice	86 373,38 €				
Résultat antérieur	104 838,63 €					Résultat antérieur	23 428,48 €				
Résultat cumulé	192 516,80 €					Résultat cumulé	109 799,84 €				
						Restes à réaliser nets (Reports)	-27 884,82 €				
						Résultat net de l'investissement	81 934,92 €				
	<b>Résultat net cumulé</b>						<b>274 451,72 €</b>				
<b>Grands équilibres</b>											
En K€	CA 2017	VOTE 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en M€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	CA 2017	VOTE 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en M€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	
A*	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 388,62	1 197,89	1 212,31	-154,32	-11,3%	14,81	1,2%			
B*	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 137,03	1 151,53	980,17	-158,88	-13,9%	-171,38	-14,9%			
C = A - B	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)	229,80	48,18	232,13	2,54	1,1%	185,97	402,9%			
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%			
E = C + D	CAF Brute	229,80	48,18	232,13	2,54	1,1%	185,97	402,9%			
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%			
G = E - F	Auto-financement net	229,80	48,18	232,13	2,54	1,1%	185,97	402,9%			
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%			
J*	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	104,84	0,00							
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	229,80	151,00	232,13	2,54	1,1%	81,13	53,7%			
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	201,52	187,50	71,15	-130,38	-64,7%	-116,35	-82,1%			
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	13,80	38,50	13,07	-0,73	-5,3%	-23,43	-84,2%			
N = M - L	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-187,72	-151,00	-58,08	129,84	-69,1%	92,92	-81,5%			
I	Financement disponible pour l'investissement	229,80	151,00	232,13	2,54	1,1%	81,13	53,7%			
O = N + I**	Volume d'emprunt	0,00			0,00	0,0%	0,00	0,0%			
* les résultats antérieurs reportés * ajout des résultats antérieurs pour le vote uniquement ** total en CA / total dépenses pour le vote											
Ville de Niort											

46

**2018 Compte Administratif Parc de Noron**

Les montants sont hors résultats antérieurs, hors virements de section et hors écritures d'ordre

FONCTIONNEMENT					RECETTES						
en milliers d'euros	CA 2017	Vote 2018	CA 2018	Evts CA 2018 / CA 2017 (%)	Evts CA 2018 / CA 2017 (%)	CA 2017	Vote 2018	CA 2018	Evts CA 2018 / CA 2017 (%)	Evts CA 2018 / CA 2017 (%)	
<b>DEPENSES</b>	1 137,0	1 151,5	980,2	-156,9	-13,8%	1 366,6	1 197,7	1 212,3	-154,3	-11,3%	
Charges à caractère général	385,9	452,0	362,7	-23,2	-6,0%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	279,9	281,9	297,3	17,4	6,2%
Charges de personnel	690,4	675,8	595,0	-95,4	-13,8%	Subvention d'équilibre du budget principal	1 075,2	911,0	911,0	-164,2	-15,3%
Autres charges de gestion courante	6,9	2,7	2,3	-4,6	-66,8%	Dotations et participations	0,0	2,5	1,7	1,7	0,0%
Charges exceptionnelles	53,8	21,1	20,1	-33,6	-62,6%	Recettes exceptionnelles	11,5	2,3	2,3	-9,2	NS

INVESTISSEMENT					RECETTES						
en milliers d'euros	CA 2017	Vote 2018	CA 2018	Evts CA 2018 / CA 2017 (%)	Evts CA 2018 / CA 2017 (%)	CA 2017	Vote 2018	CA 2018	Evts CA 2018 / CA 2017 (%)	Evts CA 2018 / CA 2017 (%)	
<b>DEPENSES</b>	201,5	187,5	71,2	-130,4	-64,7%	13,8	13,1	13,1	-0,7	-5,3%	
Immobilisations corporelles	201,5	182,5	71,2	-130,4	-64,7%	Autres réserves	13,8	13,1	13,1	-0,7	-5,3%
Immobilisations incorporelles	0,0	5,0	0,0	0,0	/						

Globalement, 2018 traduit un effort de maîtrise des charges de fonctionnement (-13,8%) et une limitation des investissements afin d'assurer l'activité courante et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions.

Les recettes issues de l'activité sont légèrement supérieures à 2017 (+17,4 K€) et la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe est de 911 K€.

Le résultat global de clôture positif sur l'exercice est de 274 K€.

Ville de Niort 47

**2018 Compte Administratif Chaufferie bois des Brizeaux**

**CHAUFFERIE BOIS DES BRIZEAUX - Résultat global de clôture (écritures réelles et d'ordre)**

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	98 620,70 €	Recettes	93 188,72 €
Dépenses	90 883,79 €	Dépenses	87 681,78 €
Résultat de l'exercice	5 656,91 €	Résultat de l'exercice	5 506,94 €
Résultat antérieur	3 087,44 €	Résultat antérieur	-16,13 €
Résultat cumulé	8 754,35 €	Résultat cumulé	5 579,81 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-2 307,80 €
		Résultat net de l'investissement	3 272,01 €
	<b>Résultat net cumulé</b>		<b>12 026,36 €</b>

La chaufferie bois des Brizeaux est un équipement géré par délégation de service public. Le budget primitif traduit les conditions financières prévues au contrat passé avec la société IDEX.

L'exercice se solde, par un excédent sur chaque section ; plus précisément en exploitation de 5,7 K€ et en Investissement de 5,6 K€ (écritures d'ordre comprises).

Le résultat global de clôture s'établit à + 12 K€.

Grands équilibres		CA 2017	VOTE 2018	CA 2018	Evts CA 2018 / CA 2017 (%)			
A*	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	8,89	8,10	8,93	0,24	2,7%	0,83	10,2%
B*	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	0,00	2,50	0,00	0,00	0,0%	-2,50	-100,0%
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	8,89	5,60	8,93	0,24	2,7%	3,33	59,4%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D	CAP Brute	8,89	5,60	8,93	0,24	2,7%	3,33	59,4%
F	Amortissement d'emprunt				0,00	0,0%	0,00	0,0%
G = E - F	Auto-financement net	8,89	5,60	8,93	0,24	2,7%	3,33	59,4%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	3,10	0,00				
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	8,89	8,70	8,93	0,24	2,7%	0,23	2,7%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,33	0,00	2,32	1,99	595,7%	2,32	
N = M - L	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	0,33	0,00	2,32	1,99	595,7%	2,32	
I	Financement disponible pour l'investissement	8,89	8,70	8,93	0,24	2,7%	0,23	2,7%
O = N - I**	Volume d'emprunt		0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%

\* hors résultat antérieur reporté  
\* après des réserves additionnelles pour le vote adjoint  
\*\* Résultat CA / Total dépenses pour le vote

Ville de Niort 48

2018		Compte Administratif					Chaufferie bois des Brizeaux				
Les montants sont hors résultats antérieurs, hors virements de section et hors écritures d'ordre											
<b>EXPLOITATION</b>											
en milliers d'euros											
	CA 2017	Vote 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (%)		CA 2017	Vote 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (%)
<b>DEPENSES</b>	0,0	2,6	0,0	0,0	#DIV/0!	<b>RECETTES</b>	8,7	8,1	8,8	0,2	2,7%
Charges à caractère général	0,0	2,5	0,0	0,0	/	Mise à disposition et frais de gestion	6,9	6,5	7,1	0,2	3,0%
						Redevance occupation du domaine public	1,8	1,6	1,9	0,0	1,7%
						Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	/
<b>INVESTISSEMENT</b>											
en milliers d'euros											
	CA 2017	Vote 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (%)		CA 2017	Vote 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (%)
<b>DEPENSES</b>	0,0	2,3	0,0	0,0	/	<b>RECETTES</b>	0,3	2,3	2,3	2,0	N8
Immobilisations	0,0	2,3	0,0	0,0	/	Autres	0,3	2,3	2,3	2,0	N8
<p>Le mode d'exploitation de cet équipement occasionne le versement d'une redevance annuelle qui pour l'année 2018 s'élève à 8,9 K€ (mise à disposition, frais de gestion et occupation du domaine public) au bénéfice de la collectivité.</p> <p>Aucune dépense réelle n'a été enregistrée au cours de l'année.</p>											
Ville de Niort											49

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire :**

Je vous rappelle que si je peux voter le compte de gestion, je me retirerai pour le compte administratif.

J'ai besoin de désigner un président de séance pour le moment de l'approbation du compte administratif.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je me permets de proposer Marc THEBAULT, premier adjoint.

Y'a-t-il des propositions, des abstentions ?

Félicitations Marc. Je te laisse la place dans un instant mais j'imagine que, d'ores et déjà, il y a quelques questions. Si je n'ai pas été complètement exhaustif je me tiens, ainsi que Dominique, à votre disposition ainsi que chacun des élus référents pour les postes.

Pas de questions particulières ? Madame TRUONG

**Mme Elodie TRUONG :**

Si, on a quand même quelques questions bien sûr. Un compte administratif, c'est toujours intéressant parce que c'est une photographie de l'activité réalisée. D'abord, effectivement, c'est une photographie qui est conforme au budget que vous nous avez présenté. Evidemment, il y a des évolutions mais globalement on a tous les éléments. J'observe qu'on a toujours une baisse des subventions accordées aux personnes de droit privé, c'est-à-dire les associations et, on peut l'habiller de différentes façons, mais ça reste une baisse.

Ensuite, sûr ce compte administratif, il y a plusieurs observations que j'aimerais faire.

D'abord, une remarque sur la question du contrat financier avec l'Etat. Vous l'avez dit tout à l'heure dans votre présentation Monsieur le Maire, ce contrat financier nous oblige et effectivement le contrat est rempli de ce côté-là. Mais pour ce qui concerne l'Etat, je trouve que la maîtrise est assez modeste puisque la baisse de la dotation se maintient voir est en très légère hausse. Vous avez souligné, effectivement, qu'il y a un certain nombre de dispositifs d'Etat comme les emplois aidés qui s'arrêtent et qui, de fait, grèvent nos budgets. Je pense que l'on a à être vigilant quant au respect de ce contrat de la part de l'Etat. Vous avez évoqué la bonification potentielle des efforts. Je crois qu'en tout cas ce sera attendu si on veut que les collectivités se portent correctement. Je dirais que les économies qui sont attendues par ce contrat financier aujourd'hui sont faites essentiellement sur le fonctionnement et donc sur la masse salariale, en tout cas sur le travail des agents du service public et, d'une certaine façon, sur le service public. Donc je crois qu'effectivement nous allons être vigilants sur ce point.

La deuxième remarque que je ferai, c'est plutôt la troisième puisque j'ai évoqué déjà le fait que le compte administratif était le reflet de votre budget, c'est que dans certains diaporamas du document, on découvre des projets structurants qui parfois changent de nom. Je pense à la Vallée de Bellevue qu'on voit apparaître de temps en temps sous ce nom, mais qui est une transposition de la Vallée Guyot. Je trouve que ça met en exergue quelque chose de particulier.

**RETOUR SOMMAIRE**

C'est-à-dire que l'on voit ces projets, qui nous arrivent parfois sous la forme de lignes dans le budget du conseil municipal, parfois sous la forme de délibération sur table et, en fait, on a très rarement des moments de co-construction sur ces projets. C'est un truc qui est vraiment notable dans votre politique. Toutes les procédures de consultation, de concertation, de participation ont disparu. Autrefois, dans les comités de pilotage, il y avait une présence de l'opposition. Il y avait une co-construction, si possible avec les habitants, d'un certain nombre de projets. C'était quelque chose de spécifique à Niort et la ville était en avance sur ce point et avait fait un travail depuis les années 2000 qui était notable. Je trouve que cette politique se vide un peu de son sens ces derniers temps et à l'heure où on en a de plus en plus besoin où c'est un appel des habitants, je trouve que c'est un petit peu surprenant et dommage, tout simplement. Voilà, je vous remercie Monsieur le Maire de répondre à quelques-unes des questions posées sur ces projets.

***Monsieur le Maire :***

Merci. Y'a-t-il d'autres questions ? Lucien Jean LAHOUSSE et Romain DUPEYROU.

***Monsieur Lucien Jean LAHOUSSE :***

Oui, je suis un peu surpris. Vous nous donnez la leçon, je veux bien la recevoir. Vous vous adressez à nous comme si on n'écouterait personne et que tout était décidé de façon unilatérale sans aucune concertation. Alors d'abord, c'est faux et je trouve que la fréquentation que je peux avoir des conseils de quartiers me montre que la plupart des projets que l'on peut avoir sont concertés et il y en a beaucoup. La semaine dernière, nous vous avons présenté l'ensemble des projets qui sont dans le projet d'agglomération Action Cœur de Ville. Il y a eu, dans un premier temps, 12 projets et puis 10 autres ou l'inverse. Au total, il y en a 102. Tous ces projets sont issus des discussions que l'on peut avoir dans les conseils de quartiers et, dans ce domaine, les intervenants autres que la ville nous ont précisé que l'on était largement en avance sur tout ce qui peut se voir dans la région. Donc, de ce côté-là, je ne vois pas ce que l'on peut nous reprocher. D'un autre côté, vous nous faites la leçon mais j'ai un peu de souvenirs de ce qui s'est passé dans une précédente mandature, j'ai assisté à un certain nombre de réunions publiques de Conseil municipaux du haut de la tribune. Je n'ai pas eu le sentiment que ce qui pouvait être exprimé par l'opposition de l'époque ait toujours reçu, un accord, une écoute favorable, positive etc.... Je veux bien recevoir des leçons mais je voudrais être sûr que ceux qui me les donnent soient, dans ce domaine, tout à fait à la hauteur de ce qu'ils nous demandent. Voilà, en tout cas je pense que nous allons continuer à fonctionner, avancer en nous concertant avec nos concitoyens.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur Romain DUPEYROU :**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, ce qui se vide de son sens, c'est l'opposition. Depuis maintenant un peu plus de 5 ans, ce sont les conseils de quartiers qui vous attendent. Vous avez la possibilité d'exprimer vos voix dans les conseils de quartiers, c'est aussi une instance dans laquelle on vous attend. On ne vous voit jamais. De la co-construction il y en a, ne vous inquiétez pas. Dans tous les conseils de quartiers, on travaille que ce soit sur les projets financés à travers le budget de la vie participative ou à travers les différents projets de la ville qu'on leur présente, qu'on amende. Il y a même des votes à mains levées sur différents projets. S'il vous plaît, arrêtez de dire que la co-construction ça n'existe pas, moi je la vis au quotidien avec eux. Ça vit très bien.

**Madame Elisabeth BEAUVAIS :**

Je voudrais juste vous dire que vous parlez de co-construction avec l'opposition de l'équipe municipale mais nous n'avons jamais été invités à co-construire avec vous. Nous savions très bien que vous vous réunissiez le vendredi mais aucun membre de l'opposition ne co-construisait avec vous. Alors il ne faut pas raconter des mensonges, par ce que là c'est trop.

**Monsieur le Maire :**

C'était avant, on va oublier ça.

**Monsieur Michel PAILLEY :**

J'aimerais en profiter justement pour passer une annonce puisque demain nous faisons notre premier atelier de co-construction sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). C'est le premier de quatre ateliers qui vont nous permettre de construire la feuille de route pour les ODD qui seront présentés en fin d'année. Voilà un contre-exemple par rapport à ce que vous venez de dire.

**Monsieur le Maire :**

Merci Michel. Feuille de route 2030.

**Madame Monique JOHNSON :**

Soyons un peu constructif. Moi je ne veux pas comparer l'ancienne mandature, je n'y étais pas et je ne vois pas l'intérêt. En revanche, je pense qu'il y a vraiment un changement dans les démarches et la vision démocratique qu'il faut que l'on mette en place.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je pense que les citoyens, ils attendent plus de nous donc oui il y a effectivement les réunions sur les ODD. Ça arrive un peu tard et honnêtement je pense qu'on pourrait faire beaucoup mieux. Il y a des villes qui sont vraiment exemplaires par rapport à ça, je ne veux pas dire que Niort ne fait rien dans ce domaine. Je veux dire, que l'on peut faire beaucoup mieux. Aucun des projets structurants de notre commune n'a vraiment fait l'objet d'un échange avec les habitants. Je vous assure que c'est vrai. « Est-ce que c'est vers là que l'on veut aller ? Est-ce que ce financement-là, c'est là où il faut le mettre ou pas et pas ailleurs. ». Je ne vous jette pas la pierre, je dis que l'on peut collectivement faire beaucoup mieux. Et il y a des villes qui sont plus exemplaires que Niort donc au lieu de se contenter et de se dire que c'est bien ce qu'on fait, que c'est largement suffisant, pourquoi est-ce que l'on ne regarderait pas comment on peut faire encore mieux. Merci.

**Monsieur le Maire :**

C'est une question que je me pose tous les matins. Comment faire encore mieux aujourd'hui par rapport à hier ? Donc, je suis heureux de ne pas être le seul, Madame JOHNSON. Nous sommes au moins deux dans cette salle. Elodie TRUONG, Jacques TAPIN, Jacqueline LEFEBVRE et Alain PIVETEAU. Le carnet de bal est chargé.

**Madame Elodie TRUONG :**

Oui effectivement les procédures de concertation qui sont évoquées par Michel PAILLEY arrivent bien tard dans la mandature, c'est clair. Surtout sur des sujets où les gens attendent beaucoup de participation et attendent de pouvoir donner leurs avis sur un certain nombre de domaines qui les touchent au quotidien. Je pense à des sujets qu'on a essayé d'aborder qui n'ont pas pu être abordés là, qui sont l'eau. Ça ce sont des sujets où on aurait pu imaginer des procédures beaucoup plus larges de consultations, de réunions publiques. Voilà en tous cas sur ces questions, je pense qu'on a vraiment des progrès à faire et un chemin à reprendre, parce que oui effectivement on ne va pas revenir en arrière mais, en l'occurrence, il y a des choses qui, en matière de démocratie participative, ont été des apports importants et je pense que nous avons à reprendre ces éléments et à retravailler, à imaginer de nouveaux dispositifs beaucoup plus en correspondance avec l'actualité. En tout cas je vous y invite. Merci.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur Jacques TAPIN :**

Ce que je voulais vous dire c'est que, en fait, Niort dispose d'une infrastructure participative importante qui a fait ses preuves. Ce que nous pouvons constater, c'est que cette infrastructure, elle mériterait d'être davantage utilisée, davantage sollicitée, davantage ouverte sur les habitants, davantage dynamique. Nous avons un outil qui, de mon point de vue, tourne à moins de 50 pour 100 de sa capacité, et là je ne donne de leçon à personne. C'est simplement un point de vue et je ne compare pas par rapport avec la période que j'ai vécue et je ne vais pas vous dire que c'était mieux. Pas du tout. Simplement, on est dans une période où les politiques publiques se doivent davantage d'être mises en discussion. Moi je n'irai pas dans un conseil de quartier pour faire opposition, ce n'est pas le lieu. C'est un lieu de co-construction. Si on est d'accord sur ce point de vue-là, on change relativement la donne. On n'a pas forcément à être davantage présent les uns que les autres. On est là au moment où on a envie d'y être pour faire en sorte que la chose publique avance correctement. Par rapport à ce qu'Elodie TRUONG disait, c'est vrai que l'on peut avoir le sentiment que l'on pourrait faire bien mieux, bien davantage. Informer davantage parce que les ODD, c'est un enjeu important pour demain et après-demain mais déjà pour demain et même pour aujourd'hui. Oui mais voilà l'information n'est peut-être pas suffisante. Certains de nos concitoyens vont l'apprendre aujourd'hui par le biais de l'Adjoint. On est inondé d'informations. Où est la bonne, où est la pertinente ? Ça manque. Voilà ce que je voulais vous dire.

Je voulais vous livrer aussi un autre point de vue sur ce bilan qui vient de nous être présenté par Monsieur le Maire. C'est, effectivement, un bilan où la gestion financière de la municipalité apparaît tout à fait correcte, acceptable, louable, réussie, mais ça ne part pas de nulle part. Les finances de la ville n'ont pas commencé en 2014. Il y a eu un mandat avant, un mandat qui a été un mandat principalement d'investissements. Encore avant, il y a eu un autre mandat, ce mandat était un mandat d'élaboration des projets pour la ville. Nous sommes donc dans la longue durée, projetons nous maintenant vers l'avenir. C'est un fait, mais voyons d'où nous sommes partis. Il y a eu un mandat pour préparer, un autre pour investir et le vôtre pour gérer. Chacun, chaque équipe a fait son devoir, a fait son job. Ce que je voudrais dire enfin, c'est que les projets, ils ont toujours correspondu à des engagements municipaux des équipes qui ont été élues à la majorité. Ça on ne peut pas le dénigrer, ni l'enlever du point de vue de la légitimité démocratique. Chaque équipe a fait son job en fonction des engagements annoncés. Certes, la vôtre a coupé les ailes à un certain nombre de projets, je ne vais pas revenir là-dessus.

**RETOUR SOMMAIRE**

On en payera peut être, un jour, la facture d'une autre manière mais, là encore, ça se discute et nous sommes en démocratie. Nous sommes là pour en discuter et non pas pour nous renvoyer les uns, les autres, ce qui marchait bien de notre temps, ce qui ne marche pas bien aujourd'hui et pourquoi ou comment on a été mauvais auparavant. C'est toujours très agaçant d'entendre dire, in fine, en argumentation finale d'un débat : « oui mais quand vous étiez aux responsabilités, c'était autre chose », sous-entendu vous étiez mauvais. On n'en est pas là, je regrette, ça ce n'est pas de la bonne démocratie. Merci de m'avoir écouté.

**Madame Jacqueline LEFEBVRE :**

Simplement pour revenir sur le commentaire de Elodie TRUONG et la vie associative, qui pointant une baisse des subventions, alors là vraiment je ne vois pas trop. En tout cas, en ce qui concerne le pôle solidarité qui me tient à cœur et que je gère un peu. Je peux dire qu'il n'y a jamais eu de baisse et que nous continuons d'affirmer notre soutien à la vie associative d'une manière générale et tout particulièrement dans le pôle de la solidarité, voilà.

**Monsieur le Maire :**

Merci Jacqueline. Sur cette écriture comptable sur les subventions, ça correspond au transfert de la subvention de la résidence habitat jeunes en 2018 donc ce n'est pas une baisse.

**Monsieur Alain PIVETEAU :**

Oui, très rapidement parce que finalement les choses les plus importantes ont été signalées. Je rappelle quand même que le budget d'une ville, ça vient d'être rappelé par Jacques de façon très posée, ça suit des cycles et, je reprends une métaphore qu'aimait et que doit toujours aimer utiliser votre DGS actuel, c'est un paquebot. On ne peut pas bouger du jour au lendemain une ville, une masse budgétaire comme ça. Donc ça s'inscrit dans une trajectoire avec des différences. C'est ça le manque du graphique principalement. L'élément inquiétant du mandat, qui ne vous incombe pas directement puisqu'il est général mais vous vous inscrivez pleinement dedans sans que ce soit de votre faite, c'est la relation Etat-collectivité locale. Elodie TRUONG en a parlé à propos du contrat financier. On a eu affaire, ici comme ailleurs pour toutes les villes qui sont rentrées dans ce contrat, à une mise sous tutelle progressive de la gouvernance locale et c'est bien de ça dont on vient de parler. Le mode de gouvernement de la chose publique à l'échelle locale qui échappe de plus en plus, non seulement aux populations, ça a été dit, mais aussi aux élus.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Cette mise sous tutelle, elle fonctionne par deux mécanismes importants mais que vous semblez soutenir. Le premier, c'est le mauvais storytelling sur la dette publique, je parle de celle de l'Etat. J'ai eu l'occasion de le dire à la CAN, je le redis ici. C'est un storytelling qui est en train de s'inverser puisque les idées dominantes sur cette question sont en train de s'inverser, y compris là où on ne s'y attend pas. Y compris, par exemple, à droite. Tout le monde ne devient pas keynésien mais on se rend compte que, compte tenu des soubresauts de violence, d'inquiétude populiste nationaliste qu'il y a partout en Europe, une des réponses et un des outils possible, c'est la dette publique. Y compris en s'affranchissant certainement de ce que l'on a considéré comme étant indépassable jusqu'à il y a peu. D'ailleurs, dans les faits, le gouvernement actuel a été contraint de le faire et sans doute pas assez. Donc le premier mécanisme c'est celui-ci et vous vous y inscrivez pleinement, je trouve ça contradictoire. Le deuxième mécanisme, c'est bien évidemment le fait par ce contrat financier de pousser les collectivités elles-mêmes à participer à cette réduction de l'action publique, de signer, pardon, une forme de soumission volontaire à un principe qu'on va tous être obligé de dépasser. Donc ça serait bien qu'on le prenne posément parce que je reprends le début, il s'impose à toutes les collectivités locales, il s'impose à vous, via la DGF qui n'augmente pas, il ne faut pas regarder ça de façon brute, à la hauteur des besoins donc il faut aller chercher ailleurs. On se retrouve dans une situation, et j'en terminerai là, pour la démocratie locale extrêmement inquiétante puisqu'on a de moins en moins d'actions publiques finançables et financées. Des populations qui paradoxalement pour l'instant sont celles qui contribuent le plus encore à ces financements de politiques publiques qui diminuent et des attentes qui explosent. On est dans cette contradiction aujourd'hui, on le sait tous, qui nous oblige à repenser fondamentalement nos modes de gouvernement et c'est ce que vous ne faites pas apparemment ou en tout cas c'est une réflexion plus modestement, plus sobrement que nous n'avons pas suffisamment entamé collectivement.

**Madame Christelle CHASSAGNE :**

Vous parliez tout à l'heure de la politique. La politique, effectivement, elle existe avant tout par et pour les citoyens. Quand nous avons des conseils de quartiers personne ne vous empêche d'aller dans ces conseils de quartiers en tant que citoyen, ce que vous faites probablement. La question n'est pas de venir siéger en tant que politique opposant mais de siéger comme citoyen qui a envie de s'exprimer, d'exprimer sa voix et de participer. Vous parliez aussi, tout à l'heure, du fait que nous sommes dans la gestion du passif. Certes, nous avons eu une situation à gérer qui était une situation de dette.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il y a eu à faire face à un dérèglement aussi conséquent parce que la dette, elle était là. Il fallait la gérer et dans ce traitement du dérèglement et bien ça ne nous a pas empêché de continuer à investir. Nous aussi, je pense que vous ne pouvez pas nous le reprocher, on a été dans le rééquilibrage. On a eu une bonne ordonnance et résultat des courses, il y a moins de dette. On continue d'investir sur des projets qui nous rassemblent et sur lesquels je pense qu'on ne pourra pas dire qu'on n'a pas consulté, qu'on n'était pas dans la concertation. Alors évidemment, je rejoins mes collègues on peut toujours faire mieux, mais je pense que ce n'est pas si mal.

**Monsieur Marc THEBAULT :**

Tout d'abord, je voudrais saluer la qualité des propos tenus par les différents intervenants. Je trouve qu'on est dans une analyse très contrastée, mais ça c'est en fonction de chacune de nos sensibilités et sur la vision des mandatures précédentes bien sûr qu'on a un regard qui est très différent. En tous les cas, tout le monde a salué le travail réel, sincère et effectif des équipes municipales qui se sont succédées. Je trouve que c'est un point positif parce que ce n'est pas si souvent qu'on reconnaît que les élus travaillent dans l'intérêt de la collectivité. Alors j'entends le mot participation, participation, participation. Je crois que chacun souhaite, quand il est élu, associer les habitants au projet de façon à être reconnu par ce projet et il m'est arrivé lors de réunions publiques d'élaboration du PLU de regretter le manque de participation de nos concitoyens. Là aussi, on a certainement des formes nouvelles à imaginer. Mais je voulais revenir quand même à la délibération, il s'agit d'adopter le compte administratif 2018, comme l'a dit le Maire en préambule. Dernier compte avant les prochaines échéances municipales. Ce sont des dépenses et des recettes engagées tout au long de l'année et puis au regard également des comptes administratifs précédents depuis le début de la mandature. On voit bien, à travers cette analyse, les actions publiques qui ont pu être conduites. Sur la relation avec l'Etat, c'est une vraie question. D'abord sur les dotations, j'ai souvenir de réunions des finances par le passé où on déplorait le gel des dotations de l'Etat et puis après ce n'était plus le gel, c'était la dégringolade. Donc en fonction des gouvernements, les choses bougent. Aujourd'hui, les choses semblent stabilisées, stabilisées à un niveau que l'on aurait aimé plus élevé mais stabilisées, c'est important. Quant à contractualiser avec l'Etat, je vous rappelle que le Maire est un peu le premier agent de l'Etat dans la commune. Ça me paraît sain, dans une République, une démocratie, qu'il y ait des relations contractuelles entre l'Etat et la ville dans l'intérêt commun des habitants. Donc tout cela reste une question d'équilibre à trouver.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je terminerai en disant que, mais là je ne ferai que répéter ce qu'a dit ma collègue et ma voisine, nous avons réussi en 5 ans de mandature à réduire une dette qui était conséquente, à ne pas augmenter l'imposition locale et à maintenir et développer des investissements. Donc c'est quand même globalement, je trouve, une réussite que je veux saluer.

**Madame Rose-Marie NIETO :**

C'est vrai qu'il y a des années politiques qui peuvent être situées à des niveaux différents. Vous critiquez le fait de maîtriser les dépenses des collectivités mais on sait que c'est nécessaire. On connaît les déficits abyssaux de l'Etat. A un moment donné, il faut que chacun mette la main à la pâte. C'est une vision politique différente, nous on a opté pour cette position. C'est vrai que ça nous paraissait important de réduire, de maîtriser nos dépenses publiques sachant que nous sommes intervenus in fine en 5 ans. Nous avons réussi à maîtriser ces dépenses en maintenant une qualité de service public au même niveau et même en apportant des améliorations par rapport au passé. Je suis désolée mais si on compare par rapport à ce qu'il y avait auparavant et donc tout en faisant des investissements importants. On a des projets partout. C'est une ville qui vit, qui investit énormément. On est contraint dans notre gestion mais ça ne nous obère pas du tout dans tous les projets, dans le développement de la ville qui est quand même très important. Sachant que vous parliez de cycle tout à l'heure, effectivement certains cycles existent mais nous sommes partis, comme disaient mes collègues d'un niveau d'endettement très élevé.

Et puis avec des contraintes financières qu'étaient les baisses de dotations de l'Etat, on a réussi à proposer un service public maintenu au même niveau et même mieux à certains moments. Puis des projets qui sont importants pour la ville et je pense que le travail a été bien fait à ce niveau-là et c'est vrai quand on voit vos critiques par rapport au compte administratif, qui sont surtout basées sur le niveau de participation de nos citoyens, je me dis que finalement on fait du bon travail et j'en suis très contente.

**Monsieur Alain BAUDIN :**

Par rapport à tout ce que je viens d'entendre avant, je ne voudrais pas faire trop de redite mais je voudrais m'associer aussi pour saluer ce bon compte administratif qui traduit, me semble-t-il, les correctifs qu'il fallait mener et surtout, aujourd'hui, le fait de retrouver une capacité d'autofinancement net qui nous permet de continuer à investir.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je crois que le plus important, c'est de voir que l'on a maîtrisé nos charges, que dans les recettes, on sait qu'elles sont comptées, mais malgré tout on a quelques améliorations, par rapport même à ce qu'on pouvait prévoir, liées à des orientations et des prises de décisions qui ont été faites pour essayer de faire venir des fonds sur notre territoire. Je pense qu'indépendamment de la signature du contrat du pacte financier, il y a aussi toutes les opérations Cœur de Ville qui sont financées par des fonds d'Etat qu'il ne faut pas négliger. Il y a aussi quelque chose qu'il faut voir en perspective, c'est que notre collectivité n'est plus toute seule. Aujourd'hui, elle est mieux armée avec la Communauté d'agglomération et il y a une dynamique qui s'est créée notamment par rapport à nos ambitions d'intérêts communautaires qui sont mises en place, qui trouvent aussi des recettes de la part de la Communauté d'agglomération que je voulais saluer parce que ce n'était pas évident, il y a quelques années. Ça évolue et cette complémentarité-là, cette dynamique, il faut aussi la mettre au service de nos concitoyens. Quant à la participation, notre ville a été pionnière en la matière. C'est vrai que la mise en place des conseils de quartiers était quelque chose qui étaient novateur, qui s'est poursuivie, qui s'est amplifiée, qui nous a permis de dire que là où je vivais, je pouvais agir sur mon quartier. Je crois que ça été une réalité. Quand il y a eu la politique de la ville et les contrats de ville ont aussi mis en place, comme la loi le prévoyait, les conseils citoyens qui se sont impliqués là aussi dans des actions, notamment de solidarité ou pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics souvent les plus éloignés de l'emploi. Donc toute cette politique-là de participation, la ville de Niort la mène avec les acteurs qui veulent, tout le monde ne le souhaite pas, s'impliquer. Quand on veut s'impliquer, on trouve effectivement la possibilité de le faire. Enfin, pour terminer, je voudrais dire qu'en ce qui concerne la politique de subvention, il faudrait essayer de ne pas laisser entendre qu'il y a eu une diminution car, à périmètre constant, non seulement il y a eu un maintien, il y a même eu une augmentation avec les effets de la Communauté d'agglomération de Niort où des lignes budgétaires nouvelles ont permis d'accompagner et, de ce point de vue-là, on n'a pas à rougir par rapport aux autres collectivités territoriales qui s'impliquaient dans la vie associative, qui, de mon point de vue, se sont bien plus désengagées que nous.

**Monsieur le Maire :**

Pas d'autre prise de parole ? Bien écoutez, on va conclure Je sais gré à Jacques TAPIN d'avoir qualifié de réussi ce compte administratif, et puisque le débat était tout autre en grande partie que le compte administratif, j'imagine que cet avis est partagé.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Nous avons plus parlé de participation, ce qui est un enjeu qui ne peut que nous questionner puisqu'en effet les formes d'associations doivent être toujours nouvelles et les sociétés changent, c'est bien naturel. C'est un sujet sur lequel il n'y a pas de vérité mais il y a du travail. De ce point de vue, pour faire le tour des conseils de quartiers régulièrement, je crois qu'il y a quelque chose qui vit et qui vit bien. Niort a été un précurseur à une autre époque, Alain tu le rappelais. Néanmoins cette ville, elle vit bien. En conseil de quartier, on a des échanges très intéressants. Beaucoup de projets sont nés dans des conseils de quartiers, je pense à Souché au projet Place de village qui, désormais, est inscrit. Je pense à la place de jeux de Saint Liguire qui va finir par être vraiment faite depuis toutes ces années, voir décennies. Je pense à pleins d'autres sujets. Je pense à l'alerte que les habitants de Saint-Pezenne ont lancée sur l'église de Sainte-Pezenne, pour laquelle une étude patrimoniale va être faite par les monuments historiques. Je pense à tous ces sujets qui font que Dominique SIX rencontre les riverains pour préparer avec eux l'aménagement des travaux de voirie, voir là où doit être mis le poteau, le potelet, voir aussi avec eux dans quel sens mettre la place de stationnement. En tout cas bénéficier de l'expertise d'usage de chacun pour faire en sorte qu'il y ait un investissement public qui soit réussi. La participation, je ne sais pas si il y a une vérité ou une science exacte mais en tout cas il y a une certitude, c'est du temps, de l'engagement et je salue toutes celles et tous ceux d'entre vous, chers collègues, qui s'y investissent parce que cela demande beaucoup d'écoute et beaucoup de travail donc soyez en très sincèrement remerciés, car je sais le travail que vous fournissez dans ce domaine à mes côtés et il est très appréciable.

Pour finir ce compte administratif, puisque c'est bien l'objet de la délibération qui est présenté, je voudrais quand même souligner que c'est certainement aussi un des bons moments de la vie de la démocratie représentative car elle ne doit pas être oublié non plus. Nous avons un mandat parce qu'il faut bien, en effet, gouverner une cité comme Niort, la gérer au quotidien. Ce mandat, ce sont des élus par le peuple au suffrage universel avec évidemment des mandats et des échéances dans le temps. Ça s'appelle la démocratie et c'est très bien comme ça et qui dit mandat dit rendre des comptes. Le compte administratif, c'est le moment de rendre des comptes, pas sur tous les sujets mais sur le plan financier, à ceux qui nous ont élus que l'on soit en majorité ou en minorité. C'est absolument indispensable et c'est cet exercice-là auquel nous nous livrons aujourd'hui.

Enfin, je soulignerai à quel point je ne pense pas qu'il y ait un mandat pour épargner, un mandat pour dépenser et un mandat pour ré-épargner. Je crois qu'une ville comme Niort, qu'une ville de cette taille ne peut plus souffrir une gestion aussi cyclique, aléatoire de ses finances publiques.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Une ville comme Niort doit investir de façon permanente et pour cela elle doit, en effet, avoir une capacité d'autofinancement permanente de bon niveau pour avoir un niveau d'investissement qui soit régulier et indépendant. Une école ne peut pas attendre 10 ans avant que ses peintures soient refaites, un bâtiment de l'Hôtel de Ville, une rue ne peut pas attendre 40 ans avant que l'on prévoit sa rénovation. C'est de l'entretien et puis il y a des projets très réguliers qui se font et qui sortent comme Boinot. Une ville vit de ces projets qui naissent régulièrement et qui font que la ville, les Niortais changent et qui leur permet de participer, peut-être pas toujours à la décision en fonction de leurs besoins mais en tout cas sur ce qui fait une ville. C'est à dire la convivialité et le gout de se retrouver les uns et les autres en dehors de tout cadre municipal ou politique et encore moins partisan. Donc voilà tout ça pour parler de notre compte administratif mais qui nous a fait parler de choses peut être bien plus grandes encore. Je vous en remercie. Il est temps pour moi de me retirer mais je m'aperçois que je n'ai pas présenté le budget énergie renouvelable.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-203

**Direction des Finances****Budget de la régie à autonomie financière Energies  
Renouvelables - Approbation du compte de gestion  
2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 4 juin 2019,

Le compte de gestion de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables a été présenté par le Comptable public au titre de l'exercice 2018.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes.

Considérant que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations ont été régulières :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- déclarer que le compte de gestion du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable public pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	3

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGE**

**Monsieur le Maire :**

Vous voulez que je vous le présente ou vous l'avez tous lu. Comme ça je pourrai quitter la salle pour 3 délibérations, Marc tu auras la charge de tout cela.

Vous savez que ce budget est lié à l'installation de panneaux photovoltaïques dans les groupes scolaires Jean Zay, Pasteur, Jaurès et au système de la Chamoiserie et donc à la mise en production et la vente d'électricité.

L'exercice 2018 se solde par un excédent d'exploitation et d'investissement respectivement de 12 000,00 € et 24 000,00 €. Les recettes d'exploitation sont en hausse et les dépenses d'exploitation aussi mais de façon moindre. Ce qui produit l'équilibre que je viens d'évoquer. Je soulignerais qu'il y a de bonnes nouvelles puisque la régie intercommunale qu'est le SIEDS va s'engager plus avant dans l'énergie renouvelable et notamment dans le photovoltaïque, ce qui nous permettra d'avoir aussi un appui non négligeable. Mais déjà, avec un certain nombre d'acteurs de l'énergie renouvelable, nous travaillons à identifier un certain nombre de potentiel locaux en plus de ceux qui existent après avoir beaucoup investi sur la consommation d'énergie.

Je fais voter le compte de gestion et je souligne que Josiane METAYER a donné procuration à Alain PIVETEAU.

Le compte de gestion c'est page 12. C'est le préalable au compte administratif. Le distinguo est subtil. Donc je vous soumetts le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes pour le Parc de Noron, stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium et Chaufferie Bois des Brizeaux pour l'exercice 2018 en vous demandant qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Une abstention, adopté.

2<sup>ème</sup> compte de gestion. Page 13 même chose pour le compte de gestion 2018 Energies Renouvelables. Y'a-t-il des oppositions, des abstentions ? Une, adopté.

C'est bon Madame FAIDY, je peux y aller ? Merci, vous voyez à quel point elle m'est utile, je ne sais pas comment je vais pouvoir m'en passer.

**Monsieur Marc THEBAULT**

Chers collègues d'abord merci de m'avoir désigné à l'unanimité pour ce temps de présidence particulièrement bref. Nous allons procéder au vote. Je vous demande qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire peut revenir et je déclare que le compte administratif est approuvé.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Autant pour moi il y en a 2. Donc là nous venons d'approuver les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes et maintenant nous passons au compte administratif de la régie à autonomie financière énergies renouvelables. Je vous demande qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire peut revenir et ce compte administratif est également approuvé. Merci à tous.

Donc Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que le compte administratif 2018 a bien été adopté par une large majorité de vos collègues.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-204

**Direction des Finances****Budget principal et budget annexes - Approbation  
des comptes administratifs 2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget principal et les budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium, Chaufferie Bois les Brizeaux) :

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium, Chaufferie Bois les Brizeaux), dont les résultats sont présentés en annexe ;
- conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Marc THEBAULT a été désigné à la majorité des voix pour présider la séance lors de l'approbation des comptes administratifs. Monsieur le Maire a quitté la salle lors du vote.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	1
Excusé :	3

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-205

**Direction des Finances****Budget de la régie à autonomie financière Energies  
Renouvelables - Approbation du compte  
administratif 2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 4 juin 2019.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables :

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2018 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, dont les résultats sont présentés en annexe ;
- conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Marc THEBAULT a été désigné à la majorité des voix pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif. Monsieur le Maire a quitté la salle lors du vote.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	1
Excusé :	3

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-206

**Mission Participation interne -  
Accessibilité - Développement durable****Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2018  
de la Ville de Niort**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, la Ville de Niort anime la Commission Communale pour l'Accessibilité. Cette commission obligatoire dans les communes de plus de 5 000 habitants, accompagne la Ville de Niort dans la mise en accessibilité du cadre bâti, des espaces publics mais également de tout projet relevant de l'accessibilité et du handicap.

Elle doit établir un rapport annuel témoignant de son activité et de l'évolution de l'inclusion à la situation du handicap au sein de la cité. Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal, avant d'être transmis :

- au Représentant de l'Etat dans le Département ;
- au Président du Conseil départemental ;
- au Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Le rapport, joint à cette délibération, fait état des actions développées en 2018 par la Commission Communale pour l'Accessibilité, et plus globalement par la Ville de Niort en matière de handicap et d'accessibilité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel 2018 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Le Conseil municipal a pris acte.

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Jacqueline LEFEBVRE**

**Monsieur le Maire:**

Cécilia SAN MARTIN doit présenter le rapport d'accessibilité et a une obligation juste après donc si vous voulez bien, je vais lui proposer de parler.

**Madame Cécilia SAN MARTIN :**

Oui je vais essayer de faire le plus vite possible parce que je suis très en retard donc merci Monsieur le Maire et mes collègues.



<b>Sommaire</b>	
<b>Introduction :</b> .....	<b>3</b>
<b>Les seules limites sont celles que l'on se donne !</b> .....	<b>3</b>
<b>I. Suivi de l'Ad'AP</b> .....	<b>4</b>
✓ Etudes et travaux concernant les bâtiments.....	4
✓ Etudes, travaux concernant les espaces publics.....	5
✓ Le comité technique d'accessibilité.....	6
✓ Mise à jour du registre public d'accessibilité.....	8
<b>II. Recensement des ERP accessibles</b> .....	<b>9</b>
✓ Liste réglementaire.....	9
✓ Cartographie des ERP accessibles.....	9
<b>III. Les actions en faveur de l'inclusion</b> .....	<b>10</b>
<b>Axe 1 de la charte : Pour une ville accessible à tous</b> .....	<b>10</b>
✓ Point travaux et études programmés en 2018 sur les espaces publics.....	10
✓ Intégration de l'accessibilité dans des programmes cohérents.....	11
✓ Le guide de recommandations pour un document accessible.....	13
✓ Guide pratique pour organiser une manifestation accessible.....	13
<b>Axe 2 de la charte : Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap</b> .....	<b>14</b>
✓ Handic'apte et FIPHFP.....	16
✓ Accueil de stagiaires en situation de handicap.....	21
✓ L'accueil des enfants en situation de handicap.....	22
✓ Le handisport un axe majeur.....	29
✓ Le sport pour tous.....	31
.....	31

---

MISSION ACCESSIBILITE - INCLUSION  1

✓ Une politique culturelle pour tous.....	32
✓ « Parcours accessibilité » : formation des agents pour l'accueil des personnes en situation de handicap.....	33
✓ Participation au groupe de travail REFLEX'ACCUEIL de la Mairie de Niort.....	36
✓ Animations pédagogiques d'éducation à l'environnement.....	37
✓ Animations du patrimoine et inclusion.....	37
<b>Axe 3 de la charte : Pour une ville accueillante et coopérante</b> .....	<b>41</b>
✓ Participation au groupe Accessibilité musées Bernard D'Agesci et Donjon.....	41
✓ Concertation pour la mise en accessibilité de site.....	43
✓ Faire connaître les situations de handicap.....	47
✓ Développer les partenariats.....	48
<b>IV. L'activité de la CCA</b> .....	<b>54</b>
<b>V. Autres activités de la mission</b> .....	<b>54</b>
✓ Accueil de stagiaire.....	54
✓ Participation à la journée de formation organisée par l'AVH.....	54
✓ Participation à la soirée cinéma russe.....	55
✓ Une rencontre avec le handicap et les maladies rares.....	55
✓ Un partenariat avec l'office de tourisme Niort-Marais Poitevin.....	56
<b>VII. Glossaire</b> .....	<b>57</b>
<b>VIII. Annexes</b> .....	<b>58</b>

---

MISSION ACCESSIBILITE - INCLUSION  2



#### Introduction :

Les seules limites sont celles que l'on se donne !

C'est la devise du partenaire de la Ville de Niort, le Comité handisport 79, affichée lors du relais handi-valide « Free Handi'se Trophy » le 29 mai dernier à l'occasion des 3<sup>ème</sup> Rencontres Accès Libre. Le fil rouge des Rencontres était « **Le dépassement de soi** ». Dans cette compétition le seul adversaire à affronter est soi-même et ses propres limites. Le succès dans cette compétition n'engendre pas de vaincu et ne se fait donc pas au détriment d'autrui. Inutile d'être dans des conditions extrêmes, pour se confronter à ses limites : nos activités quotidiennes et banales sont toutes des occasions idéales.

En rencontrant, en vivant, en travaillant avec des personnes en situation de handicap nous sommes confrontés à des situations particulièrement difficiles à gérer, qu'il faut savoir affronter pour que nous puissions **vivre ensemble** tout simplement.

C'est dans ce sens que la Ville de Niort, attachée à l'accessibilité pour tous s'engage aux côtés des partenaires institutionnels et associatifs, membres de la Commission communale pour l'accessibilité.

Cette dernière est régulièrement informée des avancées et difficultés rencontrées pour le respect des délais fixés dans l'Agenda d'accessibilité programmé.

La Ville de Niort, avec la convention FIPHFP, accueille et emploie des travailleurs en situation de handicap. Elle assure la reconversion des agents en difficulté. Elle organise des formations pragmatiques.

L'accessibilité c'est l'affaire de tous, elle concerne tous les aspects de la vie : petite enfance, école, déplacement, logement, santé, emploi, accès aux sports, à la culture et aux loisirs.

2018, a été marquée par de nombreuses actions en faveur du « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble ».

#### I. Suivi de l'Ad'AP

##### ✓ Etudes et travaux concernant les bâtiments.

Les travaux programmés initialement en 2017, puis reprogrammés en 2018 sont terminés sur les ERP : groupe scolaire Ernest Pérochon maternelle et élémentaire.

- 9 ERP ont été mis en accessibilité totale. Les travaux sont achevés pour les ERP suivants : le studio de répétition du CAMJI, le petit théâtre Jean Richard, les groupes scolaires Ernest Pérochon élémentaire et maternelle, Jean Jaurès maternelle, les tribunes du stade Grand Croix, le stade Massujat, la salle de sport de Sainte Pezenne et la salle polyvalente des 3 Coigneaux.
- Les travaux sont en cours sur 3 ERP : Groupe scolaire Jules Ferry maternelle, le golf et l'hippodrome.

- o Des travaux prévus initialement en 2018 reprogrammés pour 2019 pour 2 groupes scolaires : Jules Ferry maternelle et Jean Mermoz élémentaire
- o Les études initialement programmées en 2018 seront reprogrammées :
  - Ascenseurs pour 5 groupes scolaires ; l'attribution de la maîtrise d'œuvre est prévu pour l'été 2019. Les groupes scolaires élémentaires concernés sont: Louis Aragon, Pierre de Coubertin, Jean Jaurès, George Sand et Emile Zola.
  - Salle omnisport : la maîtrise d'œuvre sera attribuée au conseil municipal de septembre 2019.
  - Groupe scolaire Jules Michelet maternelle et élémentaire : étude en interne.
  - Groupe scolaire les Brizeaux maternelle : étude en interne.

**Bilan de l'Ad'AP au 31 décembre :**

- 76 ERP sont déclarés accessibles soit 34,8% du patrimoine Ville de Niort.
- Les travaux sont en cours dans 33 ERP
- Montant des travaux réalisés sur le cadre bâti : 309 645 €
- Montant des travaux réalisés sur les IOP : 17 961,81 €

✓ Etudes, travaux concernant les espaces publics.

Afin d'assurer une cohérence dans la chaîne de déplacement, la Ville de Niort a fait le choix de mener en parallèle de l'Ad'AP un programme de travaux affecté à la voirie et aux espaces publics.

Cette programmation doit assurer une continuité d'accessibilité de l'entrée jusqu'à la place de stationnement et/ou l'arrêt de bus les plus proches.

Les travaux de mise en accessibilité programmés pour 2018 ont été réalisés :

- Golf de Romagné : création d'une allée et d'une case PMR entre le parking et le restaurant
- Groupe scolaire Edmond Proust élémentaire : reprise de l'accessibilité entre le parking et l'entrée.

**Remarque :** à plusieurs reprises les membres de la Commission communale pour l'accessibilité signalent les difficultés d'accessibilité sur la place de la Brèche ; pavés endommagés, passages piétons abimés, nez de marche décollés, défaut d'éclairage la nuit ...

Un contentieux est en cours. Des travaux de sécurisation devraient être mis en œuvre dans le courant 2019.

✓ Le comité technique d'accessibilité.

**Rappel:** Il est composé des membres de la Direction Générale et des techniciens des directions : secrétariat général, espace public, patrimoine et moyens, de gestion urbaine réglementaire et de la mission accessibilité-inclusion.

Il a pour objectif :

- D'assurer le suivi de l'Ad'AP municipal : avancées, difficultés, préparation du rapport annuel de présentation à la CCA, formulation de propositions sur la programmation des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> périodes.
- D'examiner les conditions de mise en place des nouveaux dispositifs réglementaires liés à l'accessibilité.

o **Contexte de l'Ad'AP :**

Le 7 décembre 2015, M. Le Préfet des Deux-Sèvres a approuvé l'Ad'AP de la Ville de Niort. Il concerne 196 ERP et 23 IOP. Le coût total de la mise en accessibilité est évalué à 10 409 255 €. Il s'échelonne entre 2016 et 2024 : période 1 (2016-2018) ; période 2 (2019-2021) ; période 3 (2022-2024).

Le patrimoine des ERP couvre un large champ, lié à la diversité des politiques publiques de la municipalité : groupes scolaires, salles de sports, accueils administratifs, salles de spectacles, accueils de loisirs, etc...

L'évolution du patrimoine et des compétences de la Ville nécessite de mettre à jour la liste du patrimoine qui sera transmise au Préfet avec le bilan à mi-parcours. (cf. délibération du conseil municipal du 17 décembre).

- o **En 2018, le comité technique d'accessibilité s'est réuni les 1<sup>er</sup> mars et 13 septembre.**

Avec l'évolution des compétences de la ville, des modifications du patrimoine ont été discutées en réunion et proposées par M. Le Maire au conseil municipal du 17 décembre :

- Transfert des équipements sportifs « Complexe de la Venise verte » à la CAN : stade René Gaillard (vestiaires et tribunes) ; centre de formation des Chamois, salle de sport de la Venise Verte et patinoire.
- Fermeture d'équipement : WC public du Jardin des plantes.
- Autres équipements dont les activités seront transférées vers d'autres sites :
  - ✓ Maison de quartier Centre-Ville déplacée Place du port
  - ✓ Maison de quartier Saint Liguire – activités déplacées
- ✓ **Mise à jour du registre public d'accessibilité.**

Le registre public d'accessibilité est un document unique mentionnant les dispositions prises pour permettre à tous, quel que soit son handicap, de bénéficier des prestations délivrées dans un établissement.

La mise à disposition du registre public d'accessibilité est une démarche obligatoire pour tous les gestionnaires d'ERP, qu'ils soient neufs ou déjà existants. La mise à jour des données doit être régulière.

Son contenu, ses modalités de diffusion et sa mise à jour sont précisés par un arrêté du 19/04/2017. Il a été mis en place 1<sup>er</sup> novembre sur le site du Vivre à Niort.

Depuis décembre 2018, il est mis à jour régulièrement :

<https://www.vivre-a-niort.com/fr/services-publics/handicap/registre-daccessibilite/index.html>

## II. Recensement des ERP accessibles

### ✓ Liste réglementaire.

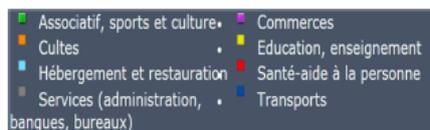
**Rappel :** En application de l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales, la CCA a recensé les ERP situés sur le territoire de la ville de Niort, déclarés accessibles et ceux dont la mise en accessibilité est prévue. Seuls ont été pris en compte les ERP ayant transmis les documents à la mission accessibilité-inclusion.

La liste a été mise à jour le 30 octobre 2018 sur le site Vivre à Niort;

[https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/services\\_publics/handicap/liste\\_Ad\\_AP\\_2017.pdf](https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/services_publics/handicap/liste_Ad_AP_2017.pdf)

### ✓ Cartographie des ERP accessibles

La cartographie concerne les ERP ayant déposé une attestation d'accessibilité (sur l'honneur ou par l'intermédiaire d'un contrôleur agréé). Ils sont classés par catégorie.



La cartographie a été mise à jour le 30 octobre 2018 sur les sites Internet de la ville de Niort et de la Communauté d'agglomération du niortais :

<https://caniortais.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=5a34c067e0294bca9b9ebba8a55499cd>

## III. Les actions en faveur de l'inclusion

**Rappel :** Afin de structurer les engagements de la Ville de Niort et de son CCAS en matière de handicap, le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le 14 octobre 2013, la charte « Ville Handicaps ».

Cette charte décline de manière opérationnelle les actions à mettre en place, afin de prendre en compte le handicap et l'accessibilité au sein des différentes politiques municipales. Elle propose une stratégie globale avec des actions visibles par l'ensemble des niortais ; accessibilité, éducation, sport, culture, information, sensibilisation... et des actions à mettre en place en interne.

### Axe 1 de la charte : Pour une ville accessible à tous

#### ✓ Point travaux et études programmés en 2018 sur les espaces publics

- **Rappel :** La Ville de Niort poursuit la mise en accessibilité des IOP. Les IOP correspondent à l'itinéraire entre le bâtiment et la case de stationnement adaptée, ou l'arrêt de bus, le plus proche.

Le taux d'accessibilité de tous les IOP de la Ville est de plus de 90 %.

- **Chantiers 2018** ayant contribué à l'amélioration de l'accessibilité sur la ville :
  - Route de Coulonges : reprise des trottoirs en béton désactivé.
  - Bourg de Sevreau : requalification de l'entrée du Bourg.
  - Rue Balaclava : extension du trottoir suite à alignement.
  - Rue Trigale : requalification de la placette et de la venelle.

- Rue des Trois Coigneaux : création de trottoirs aux normes PMR.
- Rue Thibault de Bouteville : réfection de la chaussée et création d'un trottoir coté caserne.
- Aménagement des rues de Ribray et Gavacherie : mise aux normes des trottoirs et des arrêts de bus.

✓ Intégration de l'accessibilité dans des programmes cohérents

La mission accessibilité-inclusion a participé à plusieurs rendez-vous concernant des opérations de programmation de travaux du cadre bâti, de la voirie et de l'espace public :

○ Action Cœur de ville

- Le 14 septembre, la convention « Action cœur de ville », déclinée en dix actions, a été signée entre la ville de Niort, la préfecture des Deux-Sèvres et les partenaires financiers pour redynamiser le centre-ville et en développer l'attractivité pour tous.
- Le 3 octobre, dans le cadre du lancement de la phase d'initialisation du programme une mission de synthèse des diagnostics a été engagée. Les représentants du service transport de la CAN, de la Direction des espaces publics de la Ville de Niort, de la So Space et de la mission accessibilité-inclusion ont participé à un entretien concernant l'axe 3 du programme : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.

- Le 23 novembre présentation de la synthèse des diagnostics et participation à l'atelier de l'axe 3 → les conditions de stationnement, le transport collectif et le développement de la mobilité en mode doux ont été évoqués.

○ Colline Saint André/ Le Pontreau

- Le 22 mars, les élus municipaux et du Conseil citoyen Pontreau/Colline St André, des représentants du Préfet, de la DDT de la ville de Niort, de la CAN, du CCAS et la mission accessibilité-inclusion ont participé au diagnostic en marchant sur le quartier prioritaire Pontreau/Colline St André. Le diagnostic a eu lieu en soirée, afin de mieux cerner certains usages : déplacements, éclairage, sentiment d'insécurité. Le parcours a repris le squelette du quartier politique de la ville, secteur sur lequel est programmé l'essentiel des travaux de rénovation urbaine. (cf. annexe 1relevé de conclusions)
- Le quartier de la Colline Saint André et du Pontreau vont se transformer. La réhabilitation de logements débutera en début d'année 2019, des réaménagements de voirie et d'espaces publics seront programmés, l'ouverture d'un nouveau lieu culturel et d'une maison de service sont en projet.



✓ Le guide de recommandations pour un document accessible.

- **Rappel** : Dans le cadre de la mise en place de l'action « Adapter aux différents handicaps les réunions publiques organisées par la municipalité », la mission accessibilité-inclusion, en 2017, a accueilli Véronique Morin, étudiante en Master 2 IPHD au Pôle universitaire niortais. Elle a eu notamment, comme mission la réalisation d'un guide de recommandations pour l'accessibilité des documents administratifs, nécessaires aux préparations, présentations et compte-rendu de réunions. (cf. annexe 4 du rapport 2017)
- **Sur l'année 2018**, il a été testé par les services de la mission participation interne, accessibilité et développement durable. Il a été mis en ligne sur Intranioirt le 15 janvier 2019.

✓ Guide pratique pour organiser une manifestation accessible.

- **Rappel** : Ce guide s'inscrit dans le point 2, axe 1 de la charte « Ville Handicap » : Favoriser l'accessibilité des manifestations aux personnes en situation de handicap. 2017, a été l'année d'une première recherche d'informations.
- **En 2018** une fiche projet a été élaborée pour accueillir en stage long un étudiant en Master2 IPHD au printemps 2019. Sa mission a pour objectif de donner des points de repère concrets et des recommandations pratiques et techniques pour prendre en compte la notion d'accessibilité dans l'organisation d'un évènement. (cf. annexe 2 fiche projet)

## Axe 2 de la charte : Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap

### Rappel du contexte :

1. La charte « Ville Handicap » décline les objectifs et actions à mettre en œuvre afin de faciliter l'accès des travailleurs en situation de handicap à la ville de Niort et à son CCAS :
  - Favoriser le maintien dans l'emploi des agents dont le handicap survient au cours de la vie professionnelle.
  - Anticiper l'usure professionnelle par une gestion prévisionnelle ciblée des emplois et des compétences.
  - Favoriser le recrutement et l'insertion des travailleurs en situation de handicap au sein de la collectivité.
2. Le PACT (Plan d'Amélioration des Conditions de Travail) élaboré en 2011 après un diagnostic de climat social comprend une ambition forte d'intégrer les personnes en situation de handicap dans le cadre professionnel.
3. Le service santé et sécurité au travail créé en 2012 au sein de la Direction des ressources humaines regroupe le secteur de la prévention et le secteur médico-social (médecins de prévention et assistantes sociales). Il formalise notamment les procédures d'aménagement de poste et de maintien dans l'emploi.
4. La convention FIPHFP ; par délibération en date du 24 novembre 2014, la Ville et le CCAS de Niort se sont engagés pour 3 ans avec le FIPHFP, afin de continuer à respecter l'obligation d'emploi des

personnes en situation de handicap de 6% des effectifs, conformément à la loi du 11 février 2015 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La convention a permis de structurer l'action de la collectivité et de disposer d'un financement préalable aux actions envisagées :

- Informer, communiquer, sensibiliser sur les situations de handicap.
- Maintenir dans l'emploi les agents en situation de handicap.
- Favoriser le recrutement d'agents en situation de handicap.

Au cours de l'année 2017, dans la perspective de la nouvelle contractualisation avec le FIPHFP, cette fois mutualisée avec la CAN, la convention a été prolongée pour une durée d'un an.

Depuis septembre 2018, l'animation et le suivi de la convention sont assurés par une chargée de mission handicap et projets transversaux au sein de la Direction des ressources humaines (précédemment par le Responsable du service santé et sécurité au travail) et l'assistante administrative du service santé et sécurité au travail.

L'espace partagé sur l'intranet de la collectivité « Intranior » permet aux agents de disposer en ligne des procédures et documents de demande d'aide interne.



#### ✓ Handic'acte et FIPHFP

Les actions réalisées :

##### A) Mobilisation des ressources externes, développement des partenariats :

###### 1) Reconstitution de la convention avec Cap emploi

Cap emploi contribue à l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein de collectivités territoriales.

La convention a pour objectif de favoriser le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap dans la collectivité notamment lors des entretiens de recrutement.

###### 2) Participation à l'Handi-Pacte régional

Les Conseillères en prévention et en évolution professionnelle ont participé à la rencontre Handi-Pacte du 7 mars 2018 à Limoges.

Cette journée initiée par le Comité national du FIPHFP a pour objectifs un échange de pratiques entre les 3 fonctions publiques ainsi qu'un outil de collecte.

###### 3) Développement de l'emploi indirect

La Ville de Niort et le CCAS ont conclu des marchés avec des entreprises du secteur protégé employant des personnes en situation de handicap.

- ESAT de Niort ; marché de nettoyage des espaces publics.
- ADAPEI 79 ; marché de lavage des vêtements de travail spécifiques et des équipements de protection individuelle haute visibilité

**B) Formation des travailleurs handicapés, sensibilisation et communication à destination des agents :**

**1) Ateliers de reconversion professionnelle**

25 agents sur 4 demi-journées : 27 mars, 4 juin, 24 septembre, 3 décembre ont participé à ces ateliers animés par H2L Conseil, pour un coût de 2 600 €. Les objectifs de ces ateliers étaient de :

- Démystifier « le statut de travailleur handicapé » pour une meilleure connaissance de celui-ci et des droits qui lui sont liés.
- Comprendre les différentes étapes d'un parcours de reconversion.
- Connaître les interlocuteurs internes, les mesures et les aides existantes.
- Rassurer et permettre aux participants d'envisager d'autres possibles.

**C) Amélioration des processus de mobilité et de reconversion professionnelle**

**1) Bilan de compétences**

1 agent a bénéficié d'un bilan de compétences en vue d'un reclassement professionnel.

1 998 € financés par le FIPHP.

Ce bilan a permis au bénéficiaire de :

- Faire le point sur son parcours professionnel.
- Mettre en évidence ses compétences, ses points forts et ses motivations.
- Se projeter dans d'autres fonctions.
- Formaliser des projets réalistes d'évolution professionnelle.

**D) Accompagnement des apprentis en situation de handicap :**

Dans le cadre des contrats d'apprentissage aménagés des apprentis en situation de handicap, des actions d'accompagnement ont été mises en œuvre avec le dispositif SARAH.

1 apprenti a bénéficié d'un soutien social, professionnel, d'un soutien à la formation et d'une aide à l'insertion professionnelle.

Cette action représente 6 636,16 € financés par le FIPHP (soit sa 2<sup>e</sup> année).

Après une évaluation préalable des besoins de l'apprenti, les aides apportées comprenaient notamment un accompagnement dans l'accès et le maintien des droits de l'apprenti handicapé dans les domaines de la vie quotidienne, une action de remobilisation, une coordination avec le maître d'apprentissage, une aide à la résolution des difficultés rencontrées par l'apprenti dans les matières relatives à l'enseignement général et technologique.

**E) Adaptation et aménagement de postes :**

**1) Etudes internes**

Ces études préalables réalisées par le service santé sécurité au travail permettent d'évaluer les possibilités de compensation du handicap par l'adaptation du poste de travail et de déterminer les aménagements à envisager en vue de faciliter le maintien dans l'emploi.

Ces études conduisent à la mise en œuvre de moyens techniques et organisationnels pour réduire l'écart entre les exigences du poste et les capacités de l'agent en situation de handicap.

Le montant total des aides a été de 31 200 €.

## 2) Mise à disposition d'équipements, de matériels ou de mobilier

Le recrutement ou le maintien dans l'emploi d'un agent en situation de handicap rend parfois nécessaire l'aménagement de la situation de travail permettant de compenser le handicap. Cet aménagement est aussi une opportunité pour réfléchir à l'organisation et aux conditions de travail, et sensibiliser les collaborateurs à la problématique du handicap.

Les situations d'aménagement ou d'adaptation de poste ont fait l'objet d'aides techniques :

- Fauteuils ergonomiques : (dont 7 549,79 € part financée par le FIPHFP) 11 725.19 €.
- Adaptations et aménagements de poste nécessitant du matériel et outillage spécifique : 2 906,15 € (dont 1 707,33€ financé par le FIPHFP).

## F) Amélioration des conditions de vie

4 agents dont 3 BOE ont bénéficié d'une prise en charge de leurs prothèses auditives.

Le montant total pris en charge dans la limite du montant restant à charge après intervention des régimes obligatoires et complémentaires, ainsi qu'après intervention de la PCH attribuée par la MDPH, s'est élevé à 4 243,54 €.

## G) Favoriser le recrutement de jeunes en situation de handicap :

### 1) Apprentis

1 apprenti en situation de handicap a été recruté en septembre 2016, et est toujours présent. Il prépare un CAP maçonnerie et

affecté au service voirie signalisation éclairage de la Direction des Espaces publics sous le tutorat d'un agent de voirie, apprentissage qui s'est terminé le 31/08/2018.

Les aides ont été sollicitées avec notamment une convention en action d'accompagnement avec SARAH dont 6 6316,16 € ont été versés à la collectivité au titre des 80% du coût salarial.

## 2) Parcours de transition professionnelle

1 agent a suivi un parcours de transition professionnelle pour préparer un diplôme universitaire.

## H) Résultats de la convention

Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap à la Ville de Niort est de 9,97 % de l'effectif total.

## I) Préparation de la nouvelle convention CAN/Ville avec le FIPHFP

La déléguée régionale du FIPHFP propose l'élaboration d'une convention commune CAN –Ville de Niort avec une aide estimée à 400 000 euros pour les 3 ans.

Un diagnostic a été établi pendant l'année 2018, avec des analyses quantitatives et qualitatives de données de stratégies économique et sociale et de politique de ressources humaines.

La construction a été collective autour de trois thématiques :

- 1. Sensibilisation/ communication/formation
- 2. Maintien en emploi
- 3. Recrutement

Les groupes étaient composés de directeurs, d'experts (finance, ressources humaines, ...), d'agents volontaires, de représentant du personnel, d'assistantes de service social du personnel, du médecin de prévention.

La mission accessibilité-inclusion a participé aux travaux des groupes de travail 1 et 3.

✓ Accueil de stagiaires en situation de handicap.

Rappel : En concertation avec les référents des jeunes scolaires en situation de handicap, la Direction des ressources humaines, la mission accessibilité - inclusion a proposé un process pour l'accueil de stagiaires en situation de handicap au sein de la collectivité.

2018 a été l'année test :

- Avant l'accueil du stagiaire
  - CV et lettre de motivation reçus à la DRH, transmises à la mission accessibilité – inclusion pour suivi.
  - Rencontres « physiques » et échanges verbaux avec le référent du stagiaire dans un 1<sup>er</sup> temps puis ensuite avec le stagiaire.
- Pendant le stage
  - Possibilité de lien entre l'équipe accueillante, et le référent du stagiaire.
- A la fin du stage
  - Evaluations : 1- avec le référent du stagiaire
  - 2- avec le stagiaire et son référent

✓ L'accueil des enfants en situation de handicap

La Direction de l'Éducation a consacré 124 215 € à l'accueil des ESH en activités péri et extrascolaires.

86 ESH inscrits.

7 782 heures d'accompagnements individuel et collectif.

2 agents de la direction ont participé au congrès de l'ANDEV « Education inclusive : un projet de société ». Le 29 novembre ils ont présenté les actions de la Ville de Niort en faveur de l'accueil des ESH au sein des écoles et des centres de loisirs, ainsi que le projet de Charte d'accueil des ESH.

Tous les acteurs de la direction ont œuvré pour l'inclusion des ESH :

- 1) Le Conseil municipal enfants
  - Animation d'une commission « Solidarité/Handicap »
  - Participation aux 3<sup>ème</sup> Rencontres Accès Libre :
    - Réalisation d'une fresque collective à l'atelier d'art thérapie du foyer Mélonis Les genets de Niort sur 6 mercredis après-midi: « Le parcours d'Hubert », avec 5 conseillers et un groupe de résidents du foyer de vie. Elle retrace le cheminement d'un ancien résident du foyer de vie à l'aide de pictogrammes qui illustrent son parcours et ses aspirations. Les pictogrammes sont un support et une aide à l'expression utilisée au foyer afin de faciliter l'échange et la compréhension entre les uns et les autres.

- 26 mai : une dizaine de conseillers ont remis les prix du tournoi de foot pour tous au musée Bernard D'Agesci lors de l'inauguration des Rencontres Accès Libre.
  - 30 mai : rencontre et atelier peinture avec Serge MAUDET, peintre de la bouche, Président de l'Association des artistes peignant de la bouche et du pied.
  - 30 mai : 20 conseillers ont assisté au vernissage des expositions de l'Hôtel de Ville.
  - 2 juin : 15 conseillers ont participé à la journée handi sport sur la Brèche.
  - 6 juin : 20 conseillers se sont entraînés avec les membres de l'équipe d'handi basket.
- Création d'un parcours « Accessibilité » avec le partenariat des jeunes volontaires en service civique du projet « Famille en harmonie » d'Unis Cité.
  - Organisation d'une journée solidaire dans les écoles le 7 juin : les 24 écoles primaires, publiques et privées, de la ville ont été sollicitées pour apporter des denrées alimentaires qui, dès le lendemain, ont été récupérées par les associations caritatives (Secours populaire, Secours catholique, Restos de cœur, Croix-Rouge et l'Anneau de l'espoir).

## 2) Les accueils périscolaires

- Participation de l'accueil périscolaire Pierre de Coubertin à l'exposition « Quand l'architecture efface le handicap » organisée par le CAUE en janvier.

- Participation de l'accueil périscolaire La Mirandelle à la course organisée par l'APF « Courir pour aimer la vie ».
- Cycle d'activités de 9 séances de :
  - Basket adapté encadré par l'ASN Basket pour les enfants de la classe ULIS d'Edmond Proust sur le temps méridien.
  - Multisports adapté encadré par l'USEP pour les enfants de la classe ULIS Louis Aragon sur le temps méridien.
  - Exposition des fresques réalisées dans le cadre du cycle accueil périscolaire « La différence c'est normal » avec Unis-cité à l'Hôtel de Ville.
- Encadrement des ateliers « La différence, c'est normal » animés par 2 binômes de jeunes volontaires en service civique d'Unis Cité dans 8 accueils périscolaires (4 de janvier à mars et 4 autres d'avril à juin) pour un total de 72 séances et de 96 enfants.
  - relance du dispositif à la rentrée de septembre 2018 avec des temps de concertation et de formation des nouveaux volontaires aux techniques d'animation. Formation de 8 jeunes assurée par une référente périscolaire de la Ville mise à disposition auprès de l'association Unis-cité.



© Mission accessibilité-inclusion

### 3) Les centres de loisirs :

- o Accueil en séjours 2018 de 2 enfants en situation de handicap sur un séjour court avec mise en place du Protocole d'accueil spécifique.
- o 32 protocoles d'accueil spécifiques ont été mis en place les mercredis et pendant les vacances avec l'accompagnement d'un animateur référent.
- o Le 30 mai, à l'occasion des Rencontres Accès Libre, les Brizeaux et Chantemerle ont visité les expositions de l'Hôtel de ville, et participé au visionnage de courts-métrages développement durable et accessibilité (« The present »), débat et goûter.

### 4) Stagiaires en Master IPHD.

3 stagiaires en Master IPHD (2 M1 et 1 M2) du pôle universitaire de Niort ont été accueillis:

- o 2 stages filés d'octobre 2017 à avril 2018 : état des lieux des dispositifs de régulation des conflits enfants par le dialogue et co-animation de groupes interprofessionnels pour élaborer un guide « climat scolaire » reprenant les dispositifs qui contribuent à l'apaiser et détaillant les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.
- o 1 stage long du 26 février au 22 juin 2018 : rédaction d'une charte « Accueil de l'enfant en situation de handicap » avec animation d'un groupe de travail transversal pluri professionnels. Refonte des livrets d'accueil des 140 ESH recensés dans les écoles niortaises du 1er degré.

### 5) Le développement des partenariats :

La Direction de l'Éducation a développé les partenariats avec :

#### o L'Université de Poitiers - Master IPHD

Un partenariat établi depuis 2010 et l'accueil de 12 stagiaires de Master 1 ou 2, 9 interventions en classe depuis 2013, la participation à 4 jurys depuis 2011, à 3 conférences depuis 2015 et aux Rencontres Accès Libre chaque année depuis 2014.

Le 17 septembre le chef de service est intervenu pour présenter le dispositif d'accueil des ESH mis en place par la Ville.

#### o La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations 79

Un partenariat spécifique sur l'accueil des ESH est établi depuis 2014 avec des formations proposées aux équipes de direction et d'animation, des rencontres départementales d'organismes d'accueils collectifs de mineurs et de structures d'accueils spécialisées organisées pour structurer les partenariats au niveau territorial.

#### o La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Un partenariat spécifique sur l'accueil des ESH établi depuis 2014 par la mise à disposition d'AESH en accueil périscolaire maternel et élémentaire (2014) ; coordination des besoins et des moyens (2015-16) pour l'employabilité des AVS/ AESH sur les temps périscolaires en écoles maternelles ou élémentaires, et la coordination du suivi des enfants d'ULIS (2016), rencontres annuelles depuis 2016.

En 2018 :

- Emploi d'AESH en accord avec la DSDEN en accueil périscolaire maternel et élémentaire et échange d'information sur le suivi des ESH: coordination des besoins et des moyens.
  - 2 réunions de coordination des AVS/AESH et d'identification des besoins pour l'accueil des ESH en périscolaire : 25/04 et 18/09.
  - Chaque référent périscolaire a fait un point particulier en septembre avec le directeur de son école pour recenser les ESH présents en périscolaire et temps méridien et déterminer leurs besoins d'accueil et d'encadrement.
  - Participation de référents et coordonnateurs à 30 réunions de suivi de scolarisation aux côtés des enseignants.
- o Le pôle ressources handicap (PRH) du GPA 16-79  
Depuis 2016 échange d'informations sur les enfants accueillis dans leur établissement et en accueil de loisirs municipal.

En 2018 :

- Sollicitation du PRH pour accompagner la fin de prise en charge en centre de loisirs d'ESH inscrits depuis 5 ans en vue d'un transfert en accueil de loisirs jeunes associatif.
  - Le 22 juin 2018 : rencontre avec le nouveau coordonnateur Handicap GPA 16 : échange de pratique.
- o Les structures d'accueil spécialisé : IME du Pré Vert ; ITEP de la Roussille ; SESSAD de Niort ; ULIS écoles de Niort ; CMP ; CESSHA de Poitiers, CMP, autisme 79, trisomie 21, UEM Jaurès.

Echanges d'informations sur les enfants accueillis dans les structures d'accueil spécialisé et en accueil de loisirs municipal et éventuellement participation d'éducateur aux réunions de mise en place du protocole d'accueil spécifique et de suivi. La participation aux différents comités organisés par la DDCSPP, la CAF ou l'Université de Poitiers a permis depuis 2015 de s'ouvrir à de nouvelles structures (autisme 79, trisomie 21).

En 2018 :

Structures spécialisées	Centre de loisirs	Périscolaire élémentaire
ITEP (Classe Jaurès)		7
ITEP	1	
UEM Jaurès	1	
CESSHA de Poitiers	1	



Extraits de planches BD « Citoyenneté et handicap » © Direction de l'Éducation

✓ Le handisport un axe majeur

L'accès au sport est un axe fort de la politique sportive de la Ville qui a été labellisée à nouveau, en janvier 2019, par 3 Lauriers au niveau national au sein du Label « Ville Active & Sportive ».

La Ville de Niort contribue fortement à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde sportif.

Nombre des équipements sportifs municipaux sont d'ores et déjà accessibles ou en passe de l'être dans le cadre de l'Ad'AP pour lequel la Ville engage près de 3 millions d'euros entre 2016 et 2024. Pour cela, elle travaille en étroite collaboration avec les Comités départementaux Handisport et Sport adapté.

L'objectif est de permettre aux personnes le désirant d'avoir une pratique physique et sportive adaptée, et de maintenir, grâce à ces activités, des relations sociales favorisant leur bien-être.

Cette politique volontariste a permis l'émergence de talents et d'initiatives :

- L'Amicale sportive niortaise basket évolue cette saison en National 1 C handisport. La Ville de Niort a participé au financement, à hauteur de 9 000 €, d'un mini bus pour faciliter le déplacement des joueurs dans toute la France.
- Nicolas Antier est champion de France 2015, 2016, 2017 et 2018 de tennis de table handi. Il est sélectionné pour les Jeux européens handisport. Il prépare activement les Jeux paralympiques de Pékin 2020 et Paris 2024.
- Le Chamois Niortais FC est, quant à lui, le seul club de foot professionnel français ayant développé une section foot fauteuil.

- Plusieurs autres clubs niortais disposent d'une section handisport : le Stade niortais rugby, les Archers niortais, l'association Keep Cool, l'Association de golf de Niort, l'Union des gymnastes du niortais, Vent d'ouest, le Cercle des nageurs de Niort, Niort Tennis de table
- L'activité Handiglisse, grâce à l'équipement de la patinoire, est un exemple concret d'action favorisant la mixité des publics. Une douzaine de personnes, encadrées par l'Institut médico-éducatif et le Foyer des Genêts utilisent actuellement le matériel mis gratuitement à disposition des usagers.
- Depuis septembre 2016, ont été mis en place des cours de patinage pour les aveugles et malvoyants encadrés par une éducatrice sportive spécialisée handisport.
- Les Chamois Niortais ont été soutenu pour l'organisation du Tournoi de foot fauteuil qui s'est déroulé à la salle de la Venise Verte et au stade René Gaillard le 26 mai.
- La Ville de Niort accueille chaque année la course organisée par l'APF « Courir pour aimer la vie ».
- Le « Raid Handi Valide » organisé au mois de septembre 2018 favorise la mixité Handi -Valide dans les activités physiques de pleine nature.
- En 2018, la Ville de Niort a soutenu fortement le Comité Départemental Handisport pour l'organisation de la Journée Handisport qui se déroulait dans le cadre des 3<sup>ème</sup> Rencontres Accès Libre. Cette journée placée sous le signe de la convivialité et de la solidarité a pour objectif de sensibiliser et de faire découvrir l'activité physique pour tous valides ou non, par des ateliers répartis sur l'ensemble de la place de la Brèche.

### ✓ Le sport pour tous

Depuis 2014, la politique Sport Santé initiée par la Ville de Niort intègre la mise en œuvre d'une activité régulière, adaptée, sécurisée et progressive réservée aux seniors à travers le Pass'Sports Seniors Actifs. Ce dispositif est mis en place avec l'Association Gérontologique Sud Deux-Sèvres (CLIC). 15 associations sportives partenaires se mobilisent pour offrir une palette d'activités allant du tir à l'arc à la marche, de l'aviron à la gymnastique douce ou au golf et à l'escrime.



© Olivier Drillon

### ✓ Une politique culturelle pour tous

La Ville encourage l'accès à la culture pour tous, pour les jeunes en particulier. Elle soutient la création, la diffusion et les pratiques artistiques. Les champs d'actions prioritaires sont : les arts visuels, les musiques actuelles, le spectacle vivant, notamment circassien et l'accès à la lecture. La programmation riche et variée du Camji, de la Scène nationale et Cinéma Le Moulin du Roc et du Centre d'art contemporain photographique, contribue à accroître le rayonnement culturel de Niort. La Ville organise en régie des événements qui comptent dans la région : les Jeudis de Niort, le festival Cirque d'été, le festival de polar Regards noirs, des expositions d'arts visuels et des ateliers de pratiques au Piloni et au pavillon Grappelli.

#### Les actions spécifiques 2018

Réalisées par les opérateurs subventionnés par la Ville, ou bien en régie par le service Culture.

##### 1) Les actions réalisées par les opérateurs culturels niortais

- « L'excursion », spectacle chez l'habitant proposé par la compagnie Opus et la Scène nationale Le Moulin du Roc, dans le quartier du Clou Bouchet.
- Compagnie Cirque en scène : ateliers avec les jeunes des IME.
- Nouvelles scènes : concerts à l'hôpital.
- Théâtre de l'Esquif : création du spectacle « Je ne voudrais pas déranger », sur la maladie d'Alzheimer.
- Tarifications adaptées de tous les opérateurs.
- Prévention audition par le Camji.

## 2) Les actions menées en régie

- Organisation d'un spectacle en lien avec le quartier du Clou Bouchet pour le festival Cirque d'été.
- Diffusion du film « Patients » en ciné-plein air.
- Prévention audition sur les concerts des Jeudis niortais.
- Parcours scolaires/visites des expositions par les médiateurs pour les personnes empêchées au Piloni.

### ✓ « Parcours accessibilité » : formation des agents pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

#### o Rappel du contexte du projet :

Travail collaboratif entre 3 services de la collectivité ; accueil, emploi et compétence et accessibilité – inclusion. En 2017 nous avons réalisé un travail d'analyse de l'existant et de nos besoins, nous avons consulté les associations représentant les personnes en situation de handicap et élaboré ensemble le contenu du parcours.

- o Le parcours 2018 a été créé sur mesure avec APF France handicap. Il répond à l'obligation réglementaire, pour chaque ERP de détenir le registre public d'accessibilité, dans lequel doit figurer la description des actions de formation dispensées au personnel d'accueil. (Cf. annexe 3)

A l'achèvement du parcours, un groupe de travail a été proposé aux agents ayant suivi ce parcours, sur la base du volontariat. Deux réunions de travail ont été programmées : le 17 décembre pour le bilan et le 29 janvier 2019 pour l'élaboration du parcours 2019.

Des questionnaires de satisfaction ont été réalisés par la cellule emploi et compétence et l'APF. 47 questionnaires ont été dépouillés.

#### o Bilan

- 75 agents formés (4 groupes): 40 ont suivi les 3 sessions, 23 agents ont suivi 2 sessions, 12 agents ont suivi une session.
- Tous les points du programme initial ont été abordés. Travail sur les craintes et représentations.
- Groupes hétérogènes – une dynamique remarquée.
- Points forts ressentis par les participants :
  - La formation dans les locaux de l'APF a permis de découvrir un environnement de travail accessible à tous.
  - Les mises en situation à partir de situations concrètes ont aidé à la prise de conscience des difficultés rencontrées par les PSH dans les actes de la vie quotidienne.
  - Les groupes restreints (18 à 20 agents) ont facilité les rencontres entre les collaborateurs des autres services : ce parcours a permis de se connaître et de créer du lien.
  - Les rencontres avec les personnes en situation de handicap sur chaque session ont contribué à la richesse des échanges.
  - Satisfaction globale des participants : les agents se sont impliqués dans la formation. Ils ont fait preuve de bienveillance et d'ouverture d'esprit.

Des interrogations :

- Sur les absences des agents réticents à cette thématique.

- Les journées séparées dans le temps, 1<sup>ère</sup> session en juin, 2<sup>ème</sup> en octobre, quelques agents ont oublié !

Des améliorations souhaitées :

- la communication avant la formation pour obtenir un engagement plus fort de la part des agents.
- Sensibiliser l'ensemble des collègues aux situations de handicap à chaque degré de la hiérarchie.
- Problèmes d'organisation de service liés à la durée d'1/2 journée de formation.

Au retour des questionnaires : satisfaction générale des agents et une majorité des collègues estiment pouvoir mettre en pratique ce qu'ils ont appris lors de ce parcours.



© Bruno Derbord

o Objectifs du parcours 2019 :

Un des enjeux pour le parcours 2019 sera de sensibiliser les agents réticents pour participer à cette formation obligatoire.

- Permettre un accueil téléphonique adapté et de qualité.

- Appréhender les difficultés de communication que peuvent avoir certaines PSH, notamment celles avec un handicap auditif, mais aussi des personnes étrangères, des personnes âgées et plus généralement des personnes ayant des difficultés d'élocution et/ou de compréhension.
- Mettre en place une écoute adaptée.
- Favoriser la participation des PSH.
- Approfondir les troubles cognitifs : identifier les caractéristiques liées à la déficience intellectuelle.

✓ Participation au groupe de travail REFLEX'ACCUEIL de la Mairie de Niort.

o Rappel du contexte

En 2017, la mission accessibilité – inclusion a été associée au groupe de travail REFLEX'ACCUEIL mis en place à la Mairie de Niort, depuis 2011, pour faciliter l'accès de tous aux démarches administratives.

- o Le 1<sup>er</sup> février 2018 la Ville de Niort a reçu le Trophée Afnor de la relation aux usagers 2017. Niort est à la 1<sup>ère</sup> place dans la catégorie des villes de plus de 50 000 habitants.

Le 13 mars Halimah PUJOL responsable secteur public de l'AFNOR a présenté un panorama des démarches Qualité dans les collectivités locales et a exposé l'intérêt qu'elles présentaient.

En 2018, la démarche qualité accueil (Reflex'Accueil) a évolué vers une démarche plus globale de démarche qualité relations usagers (Reflex 'usager) avec accueil et délivrance de prestations. C'est une démarche transversale impactant l'ensemble des directions.

En décembre 2018 et janvier 2019 AFNOR compétences a effectué un diagnostic sur site et hors site ; l'accessibilité des personnes en situation de handicap a été prise en compte ainsi que la signalétique.

Le projet de certification Qualivilles a été lancé début 2019.

✓ **Animations pédagogiques d'éducation à l'environnement.**

Sur le site des jardins solidaires et pluriels Vent d'Ouest situés Quai de Belle île, de janvier à juin, les jeunes volontaires en service civique du programme Famille en harmonie d'Unis Cité ont animés 16 activités adaptés avec 6 jeunes de l'IME de Niort. Pour ces animations pédagogiques d'éducation à l'environnement les jeunes volontaires ont réalisé des fiches jardinage (Cf. annexe 4 compte-rendu CCA du 13 03 2018).

✓ **Animations du patrimoine et inclusion.**

La mission de valorisation du patrimoine historique s'associe aux actions de sensibilisation du grand public aux situations de handicap, elle participe à l'inclusion et mène des actions pour rendre le patrimoine accessible à tous les publics.

1) Animations dans le cadre des Rendez-vous aux jardins et des Rencontres Accès libre 2018 :

Les Rendez-Vous aux Jardins (1-3 juin 2018), manifestation organisée par le Ministère de la Culture a pour objectif de faire découvrir à un large public la richesse et la diversité des parcs et jardins tout en s'attachant à mettre en valeur leur dimension artistique et culturelle. Elle permet également de sensibiliser les visiteurs aux actions mises en œuvre afin de faire connaître, conserver, restaurer les jardins.

Plusieurs animations gratuites ont été proposées aux personnes en situation de handicap, en partenariat avec l'Association France Alzheimer 79 :

- Atelier sculptures de rocailles au Pré-Leroy animé par un art-thérapeute.
- Visite guidée des jardins de la Brèche avec une guide-conférencière.
- Ateliers olfactifs et découverte à l'aveugle au Jardin des plantes animées par une médiatrice du patrimoine.



Rocailles

Jardin des Plantes  
© Bruno Derbord



Atelier découverte à l'aveugle

Atelier art-thérapie - sculptures de rocaille  
© José Alvez

## 2) Animations dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2018

L'art du partage était le thème retenu pour la 35<sup>ème</sup> édition des Journées européennes du patrimoine qui s'intégraient dans l'Année européenne du patrimoine culturel 2018.

Cette édition était l'occasion de célébrer les jardins qui ont toujours été au cœur du patrimoine partagé par les Niortais.

Plusieurs animations gratuites ont été proposées aux personnes en situation de handicap :

- Ateliers sensoriels animés par Alexandra Rompillon Jouarre, médiatrice du patrimoine.
- Ateliers de papier plié et découpé animés par Daniel Mar, plasticien.
- Ateliers mandalas de potager et de jardins partagés animés par José Alves, art-thérapeute.



Mandala sur les jardins partagés

## 3) Ateliers-jeux et art-thérapie dans le cadre de la commémoration de la Grande Guerre :

Dans le cadre de la dernière année de la commémoration de la Grande Guerre, des ateliers d'art-thérapie ont été réalisés avec les classes primaires et les structures qui œuvrent dans le champ de l'inclusion et du handicap.

Plusieurs rendez-vous, gratuits, ont été proposés :

- Janvier 2018 : Foyer de vie Mélioris les Genêts, Association France Alzheimer 79, Association Valentin Haüy, Association des chiens guide d'aveugles 79, GEM les Terrasses.
- Janvier-février 2018 : école Jules Ferry, classe CM1-CM2, dans le cadre du projet ONAC « Les petits amis de la mémoire ».
- Mai 2018 : ITEP la Roussille.
- Novembre 2018, armistice : Lycée Gaston Barré.

Une exposition de 31 dessins du « Soldat sans mémoire » a été présentée au public des Rencontres Accès libre, en mai 2018.

Synopsis : Le 11 septembre 1914, 756 soldats blessés et malades venus du front, sont conduits à l'Hôtel de ville de Niort où faute de lits, ils sont couchés sur la paille, dans la salle des mariages, dans deux salles du rez-de-chaussée ainsi que dans la salle des fêtes et la galerie du second étage. Une infirmière bénévole tient le journal de l'accueil de ces blessés.



Atelier d'art-thérapie  
Lycée Gaston Barré ©  
Zuhal

### Axe 3 de la charte : Pour une ville accueillante et coopérante

#### En concertation permanente avec les partenaires

#### ✓ Participation au groupe Accessibilité musées Bernard D'Agesci et Donjon.

L'objectif du groupe est de favoriser l'accès à la culture pour tous, deux réunions ont été programmées les 1<sup>er</sup> février et 2 juillet. Les principaux sujets abordés ont été les suivants:

- Faire connaître les actions menées sur les tarifs notamment la gratuité le 1<sup>er</sup> dimanche du mois et toute l'année pour les moins de 25 ans, pour les visites guidées à l'attention des écoles primaires et maternelles des 45 communes de la CAN. Tarifs au quotient familial : PASS annuel.....
- Présenter les conditions d'utilisation des chèques loisirs pour accéder au musée, d'une valeur totale de 48€ pour chaque enfant de 6 à 16 ans des familles justifiant de ressources modestes (contact service cohésion sociale).
- Animations adultes : séances Art au menu, de 12h30 à 13h le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois au musée Bernard d'Agesci, 5 places gratuites proposées en alternance aux associations ; rendez-vous avec un médiateur du musée autour d'une œuvre, prendre son déjeuner sur le pouce et sur place.
- Animations jeune public : anniversaire au musée, animations destinées aux enfants durant les vacances scolaires, tablettes

numériques, livrets jeux jeune public, programmes d'activités pédagogiques.

- 2 nouvelles applications sur tablettes numériques disponibles depuis juillet : parcours peintures au Musée Bernard D'Agesci et parcours ethnographique au Donjon.
- Stage du 9 au 20 juillet avec des jeunes du CSC Centre-ville « Le musée vu par les ados ».
- Des actions partenariales : cycle découverte des collections et ateliers créatifs pour majeurs protégés des associations ATI et UDAF. Le cycle retenu était le 18<sup>ème</sup> siècle « Artventure, siècle des lumières ». 12 inscrits, 7 participants ont présenté leurs travaux dans le parcours permanent du musée du 16 au 28 octobre. Les thèmes du travail ont porté sur le cabinet de curiosité, les objets scientifiques et l'Encyclopédie.



© Mission accessibilité-inclusion

- Exposition en ligne d'objets et œuvres des musées numérisés en 3D pour constituer un musée virtuel : <https://sketchfab.com/alienor.org>
- Pendant les Rencontres Accès Libre ; exposition des planches BD « Citoyenneté et handicap » réalisées par les jeunes du Conseil municipal et de l'IME de Niort avec la participation de Matthieu Roda.
- Participation à la journée « Voir autrement » du 16 novembre, proposée par l'ACGA.

✓ Concertation pour la mise en accessibilité de site.

1) Visite de l'accueil administratif de l'Hôtel de ville.

Le 27 juin, les membres de la CCA ont visité l'accueil administratif inauguré le 6 juin.



© Mission accessibilité-inclusion

Eléments de contexte :

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil des usagers, le hall du Péristyle a été entièrement réorganisé pour mieux répondre aux attentes du public notamment par la création d'un îlot d'accueil et l'agrandissement du standard.

Les travaux ont duré trois mois.

Ce nouvel espace a été inauguré le 26 juin par Monsieur Le Maire, et son adjoint délégué Monsieur Marc Thébault.

Résultat d'un travail collaboratif entre la Direction accueil et formalités citoyennes et la Direction patrimoine et moyens, ce nouvel aménagement va contribuer à améliorer les conditions d'accueil des usagers ainsi que les conditions de travail des chargées d'accueil.

Les aménagements ne sont pas complètement terminés : manque encore les bornes numériques, la signalétique, les bandes de guidage, la boucle magnétique portable...

Principales remarques formulées :

Les représentants de la CCA apprécient « l'accueil humain » de ce nouvel espace qui remplace « les tables et les prospectus ».

Ils attirent l'attention des services municipaux sur :

- Le positionnement des bornes numériques ; attention à la luminosité.
- Le déplacement de la grosse jardinière rectangulaire pour faciliter l'accès des fauteuils à la tablette du guichet de gauche.
- Les couleurs utilisées actuellement pour la signalétique intérieure ne sont pas assez contrastées ; proposition de lettrage blanc saturé sur le parquet du sol.
- L'espacement des lettres apposées sur les guichets ; ce qui est en place actuellement n'est pas satisfaisant (pas assez d'espace entre les lettres).
- L'importance du contraste de couleur et de matière pour les bandes de guidage (une bande de moquette de couleur, de la porte d'entrée à la banque d'accueil peut être suffisante).
- L'utilisation des pictogrammes à privilégier pour la signalétique [http://www.unapei.org/IMG/pdf/Unapei\\_Guide\\_pratique\\_signalétique\\_et\\_pictogrammes.pdf](http://www.unapei.org/IMG/pdf/Unapei_Guide_pratique_signalétique_et_pictogrammes.pdf)



- L'accès aux documents pour tous avec l'utilisation du langage FALC (Facile à lire et à comprendre) [http://www.unapei.org/IMG/pdf/Guide\\_ReglesFacileAlire.pdf](http://www.unapei.org/IMG/pdf/Guide_ReglesFacileAlire.pdf)

Les représentants de la CCA soulignent :

- « Le désert de signalétique » à l'extérieur, sur le parvis.
- La difficulté d'accès à la plate-forme PMR ; les roues des fauteuils roulants se coincent dans les trous du bitume endommagé à proximité de la plaque d'égout.

## 2) L'Espace Michelet : sa signalétique



© Mission accessibilité-inclusion

### Éléments de contexte :

Lors de précédentes rencontres, les représentants de la CCA avaient été informés qu'un audit général sur la signalétique était en cours (15 septembre 2016) et qu'une signalétique provisoire test serait mise en place (14 mars 2017) avec consultation des membres de la CCA. A ces occasions, il avait été préconisé que la signalétique devait être fonctionnelle, lisible et simple pour être compréhensible par le plus grand nombre.

Le 27 juin 2016, les représentants de la CCA découvrent la signalétique mise en place il y a déjà quelques mois. Sur place, les membres présents ont exprimé leur déception et estiment n'avoir pas été écouté.

### Principales remarques formulées :

- **Extérieur**
  - Absence de signalétique pour se rendre facilement sur le lieu.
  - Les supports transparents ne sont pas adaptés, il n'y a pas de contraste entre le panneau et le mur.
  - Le panneau de signalétique est trop bas.
  - La taille de la police n'est pas adaptée, écriture en gras souhaitée (cf. celle des chiffres).
  - Pour les chiffres pas assez de différence de couleur, de contraste :
    - Jaune (1)
    - Vert (0)
  - Le panneau sur la porte d'entrée en « nid d'abeille » est difficilement lisible pour le plus grand nombre et illisible pour certains (les malvoyants).
- **Intérieur**
  - Mêmes remarques qu'à l'extérieur concernant les couleurs, les contrastes, la police employée.
  - Les chiffres sur les boutons de l'ascenseur ne sont pas lisibles

### Préconisation des membres de la CCA :

Pour la signalétique, se rapprocher des consignes du label « Tourisme et handicap » et prendre en compte le guide AFNOR pour harmoniser la conception des pictogrammes :

<https://normalisation.afnor.org/actualites/accessibilite-guide-afnor-harmoniser-conception-pictogrammes/>

✓ Faire connaître les situations de handicap

Animation de la mallette pédagogique de l'accessibilité

Rappel du contexte du projet :

La mallette pédagogique de sensibilisation aux situations de handicap destinée au jeune public, a été créée à l'initiative de la mission accessibilité-inclusion. Elle est le résultat d'un travail collaboratif entre la mission, le service animation de la Direction de l'enseignement et les étudiants en Master 2 IPHD. Elle a pour objectif de faire évoluer les regards en réduisant les préjugés, les appréhensions, les peurs et faciliter l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein de l'école. Elle permet de partager des activités, des moments agréables ensemble entre personnes valides et personnes en difficultés au-delà des différences.

Bilan 2018

- Les jeunes volontaires ont préparé des 9 « fiches séances » 1. Sensibilisation au handicap, 2. Déficience visuelle, 3. Handicap moteur, 4. Déficiences auditive et visuel, 5. Handicap moteur et visuel, 6. Handicap moteur (Paralysie, paraplégie, tétraplégie, etc.), 7. Déficience mentale, 8. Troubles DYS, 9. Réalisations de fresques « La différence c'est normale » (1 par accueil périscolaire) exposées lors des 3ème Rencontres Accès Libre.
- 8 accueils périscolaires concernés.
- 72 séances.
- 295 enfants sensibilisés.

✓ Développer les partenariats

A) Pour des événements de sensibilisation

1) Les SISM (Semaines d'Information sur la Santé Mentale) du 12 au 23 mars

Pour la deuxième année consécutive la Ville de Niort a participé aux manifestations des SISM. Le thème national retenu était « Santé mentale, parentalité et enfance ». La Ville de Niort c'est associé à l'UNAFAM pour 4 actions visant à ne plus stigmatiser la maladie et le handicap psychique :

- 12 mars : inauguration des SISM 2018, salle des commissions à l'Hôtel de Ville.
- Du 12 au 23 mars : exposition photos témoignages « Quand la maladie s'invite dans la famille » réalisée avec l'atelier Echovie et le Réseau Réhab du Centre hospitalier de Niort, l'UNAFAM, le GEM Au fil de la mosaïque, le photographe Michel Hartmann et des usagers. Ce support participatif a ému le grand public. De nombreux retours positifs ont pu être recueillis dans le livre d'or. L'arbre aux idées reçues, placé dans le hall à certains moments de la quinzaine est un outil de sensibilisation qui a également attiré de nombreuses personnes.
- 15 mars : exposition – échanges autour de « L'arbre aux idées reçues » sur le marché. L'arbre vise à ouvrir le dialogue, à bousculer le tabou persistant autour de la santé mentale et plus particulièrement : les troubles psychiques. La construction de cet « arbre » ainsi que les témoignages écrits sont l'œuvre de personnes concernées par la fragilité psychique ; les adhérents

du GEM « Au Fil de la mosaïque » et les personnes accompagnées par le Réseau Réhab (réseau de réhabilitation psycho-sociale du Centre Hospitalier de Niort). Cet événement a permis de nombreux échanges riches et diversifiés.

- 21 mars : forum des professionnels qui ont pu profiter de la journée pour se rencontrer et échanger. Cet événement n'a pas attiré le grand public.



© Mission accessibilité - inclusion



© Michel Hartmann

## 2) Journée mondiale de l'autisme : le 2 avril

L'association départementale Autisme Deux-Sèvres a souhaité renouveler sa participation à l'opération nationale de sensibilisation "La France en bleu" qui se déroule, chaque 2 avril, dans le cadre de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

La façade de l'Hôtel de Ville a été illuminée en bleu dans la nuit du 2 avril en témoignage de soutien et solidarité aux personnes autistes.



© Autisme 79

## 3) 3ème Rencontres Accès Libre ; du 26 mai au 8 juin:

(Voir programme et bilan des Rencontres en annexe 6 compte-rendu de la CCA du 14 septembre)

Pour la 3ème année consécutive, le Centre de ressources handicap du Pôle universitaire niortais et la Ville de Niort sont co-organiseurs des Rencontres Accès Libre.

Les acteurs de l'accessibilité sur le territoire ont organisé, pour la 1<sup>ère</sup> fois sur deux semaines, des échanges et des manifestations autour du handicap accessibles à tous.

La CAN, le Département des Deux-Sèvres, la MACIF et la MAIF soutiennent aussi financièrement, les Rencontres Accès Libre depuis la 1<sup>ère</sup> édition.

Les associations et partenaires publics et privés, qui travaillent tous au développement de la participation active des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie sociale (scolarité, travail, sport, loisirs, culture, etc.) sont acteurs de la programmation des Rencontres Accès libre. Ils sont de plus en plus nombreux chaque année ; 1 dizaine en 2016, une vingtaine en 2017, une trentaine en 2018.

Le fil rouge de ses 14 jours était « Le dépassement de soi » par l'activité physique, l'expression artistique, la réalisation professionnelle...

2 000 personnes, grand public et professionnels, ont participé aux échanges et manifestations ouverts à tous, autour du sport, du théâtre, du cinéma, des ateliers, expositions, et concerts. 14 jours d'événements et de temps forts pour appréhender le handicap et la différence, en découvrir les richesses et les difficultés de « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble ».

#### 4) 16 novembre journée « Voir autrement »

Journée organisée à l'initiative de l'ACGA et soutenue par la Ville de Niort, elle s'est déroulée de 9h à 16h30, salle des Conches du centre de rencontre, au parc des expositions de Noron. Elle avait pour objectif d'aider les personnes aveugles et malvoyantes à acquérir une plus grande autonomie en leur proposant des solutions de mobilité et de services. Au programme : à partir de 10h sur inscription, une table ronde sur la déficience visuelle animée par des professionnels de la cécité et de la basse vision ; l'après-midi a été consacré à des ateliers en accès libre : essais de chiens guides, essais de cannes blanches électroniques, braille, matériel de basse vision, locomotion, aide à la vie journalière, sensibilisation de l'entourage à la déficience visuelle, appui dans l'emploi, activités culture et sports adaptés, bibliothèque sonore...

Près de 200 personnes ont participé à cette journée.



© Olivier Drilhon

#### B) Avec les associations

- o La mission accessibilité-inclusion a continué à développer un partenariat avec l'Association Sourds 79 en vue d'une meilleure participation des Sourds et malentendants à la vie de la cité. Des rencontres avec les représentants de l'association ont eu lieu pour la préparation de l'intervention de la secrétaire à la CCA du 13 mars et la participation aux 3<sup>èmes</sup> Rencontres Accès Libre.
- o Niort a été le point de départ et le point d'arrivée du 1<sup>er</sup> tour des Deux-Sèvres pour la maladie d'Alzheimer. Cette randonnée de 500 km s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 16 septembre avec une équipe de marcheurs permanents autour de Jacques Poussard de l'association France Alzheimer 79. Cette marche était ouverte à tous, chacun pouvait faire un bout de chemin pendant quelques heures, une journée ou plus. L'objectif de ce tour des Deux Sèvres à pied était de parler de la maladie, de briser les tabous, d'informer les familles. Pari réussi, les échanges ont été riches et nombreux.



© Mission accessibilité - inclusion

- o La Ville a développé son partenariat avec Unis Cités, association ayant pour objet d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de 16 à 25 ans. 3 actions ont été mises en place dans le cadre du programme Famille en harmonie :
  - Sensibilisation aux situations de handicap sur le temps périscolaire.
  - Mise en place et accompagnement des jeunes du Conseil municipal pour « Le parcours de sensibilisation à la différence »
  - Accompagnement des PSH sur une animation d'éducation à l'environnement.

#### C) Avec les instituts médico-sociaux

- L'EPCNPH (Etablissement public communal de Niort pour les personnes handicapées), l'ITEP et Les Terrasses sont membres du collège des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap à la CCA, par arrêté municipal en date du 5 février 2018.
- La Chargée de mission participe aux travaux du conseil d'administration d'EPCNPH.



Fresque « La vie d'Hubert »  
© Méléoris Les Genets Niort

#### IV. L'activité de la CCA

Trois réunions plénières de la Commission communale pour l'accessibilité ont été programmées au cours de l'année (Voir les comptes rendus en annexes).

- ✓ Le 13 mars (annexe 4)
- ✓ Le 14 septembre (annexe 5)
- ✓ Le 29 novembre (annexe 6)

Au cours de ces réunions riches en échanges, les problématiques de suivi des Ad'AP et des transports ont été largement évoquées.

#### V. Autres activités de la mission

- ✓ Accueil de stagiaire

1 BTS Assistant de manager en 1<sup>ère</sup> année; pendant 6 semaine du 21 mai au 29 juin.

- ✓ Participation à la journée de formation organisée par l'AVH

Le 10 avril, l'Association Valentin Haüy (AVH) nationale a organisé, une formation « accessibilité » au siège du Comité des Deux-Sèvres, 7 rue de la Terraudière à Niort, qui a accueilli à cette occasion les comités des départements voisins: La Rochelle, Poitiers, Angoulême, Limoges et La Roche sur Yon. Cécilia San Martin Zbinden et la Présidente du Comité AVH des Deux-Sèvres ont accueilli les participants.

Des agents des directions des espaces publics et gestion urbaine et réglementaire, mission accessibilité – inclusion de la ville de Niort et des représentants du service transport de la CAN et de Transdev ont participé à cette formation. L'objectif de la journée était la mise à jour des connaissances avec la mise en application des derniers décrets, arrêtés et normes en vigueur. La journée s'est articulée autour de 2 modules : ERP le matin et voirie transport l'après-midi.

✓ Participation à la soirée cinéma russe

A la demande de l'association « Festival du cinéma russe de Niort », le lundi 15 octobre à 20h, au cinéma CGR de Niort Cécilia San Martin Zbinden et la Chargée de mission accessibilité-inclusion ont participé, avec d'autres professionnels au débat sur le handicap qui a suivi la projection du film « Classe à part ».

✓ Une rencontre avec le handicap et les maladies rares

Le 18 juin, Jacqueline Lefebvre a accueilli Sylvie Guillebot lors de son étape à Niort. Atteinte d'une maladie rare « maladie des tissus conjonctifs et du collagène », elle a réalisé un tour du Poitou-Charentes en fauteuil électrique. Avec son témoignage « Ce qui m'arrive peut vous arriver aussi.. » elle a démontré que handicap et maladie rare ne doivent pas être un sujet tabou. Son périple était soutenu par APF France handicap.

✓ Un partenariat avec l'office de tourisme Niort –Marais Poitevin

Dans le guide pratique 2018, création d'un pictogramme « Accès handicapés » pour valoriser les ERP déclarés accessibles dans les publications de l'Office de tourisme.

## VI. Perspectives 2019

- Participation aux SISM du 18 au 31 mars.
- Participation à l'opération « La France en bleu » le 2 avril.
- Co-organisation des 4ème Rencontres Accès Libre du 18 au 28 mai 2019.
- Participation au projet de certification Qualiville.
- Accueil d'un stagiaire en Master 2 IPhD pour la réalisation du projet de guide des manifestations accessibles.
- Participation à la réalisation d'une expo photos témoignages « Différent comme tout le monde » mettant en scène les actions, les missions réalisées par les agents en situation de handicap.



## VII. Glossaire

SIGLES	SIGNIFICATION
ACGA	Association chiens guides d'aveugles
Ad'AP	Agenda d'accessibilité programmé
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap
AFNOR	Association française de normalisation
ANDEV	Association nationale des directions de l'éducation des villes
AVS	Auxiliaire de vie scolaire
CAN	Communauté d'Agglomération du Niortais
CCA	Commission communale pour l'accessibilité
CCAS	Centre communal d'action sociale
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CMP	Centre médico psychologique
DDT	Direction départementale des territoires
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Education Nationale
ERP	Etablissement recevant du public
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
ESH	Elève en situation de handicap
FIPHFP	Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
GEM	Groupe d'entraide mutuelle
IME	Institut médico éducatif
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
IOP	Installation ouverte au public

IPHD	Inclusion et participation handicap, difficultés, dépendance
MDPH	Maison départementale pour les personnes handicapées
PCH	Prestation de compensation du handicap
PMR	Personne à mobilité réduite
PSH	Personne en situation de handicap
SARAH	Service d'appui régional pour l'apprentissage des personnes handicapées
SESSAD	Services d'éducation spéciale et de soins à domicile
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UEM	Unité d'enseignement en maternelle
UNAFAM	Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

## VIII. Annexes

- 1- Relevé de conclusions – Diagnostic en marchant Pontreau/Colline St André
- 2 – Projet guide pratique pour l'organisation d'une manifestation accessible
- 3 – APF - Formation Parcours accueil accessibilité
- 4 – Compte-rendu CCA du 13 mars
  - ✓ 1 – Unis Cités
  - ✓ 2 – Monsieur Gazon
  - ✓ 3 – Thé des odeurs
  - ✓ 4 – Fiche jardinage petits pois
  - ✓ 5 – Ad'AP
  - ✓ 6 – Taux access IOP 2017

5 – Compte-rendu CCA du 14 septembre

- ✓ 1 - Point d'étape AD'AP
- ✓ 2 - Présentation des autres opérations d'aménagement en cours
- ✓ 3 - Présentation charte AESH
- ✓ 4 - Bilan des Rencontres Accès Libre
- ✓ 5 - Présentation SITEPP

6 – Compte-rendu CCA du 29 novembre

- ✓ 1 - Arrêté préfectoral n°13 du 9 mars 2015
- ✓ 2 - Arrêté préfectoral n°14 du 21 octobre 2016
- ✓ 3 - Délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2014 - création de la CCA
- ✓ 4 - Arrêté municipal du 9 février 2018 portant modification de la composition de la CCA
- ✓ 5 - Présentation MDPH
- ✓ 6 - Présentation du dispositif emploi accompagné (DEA)



59

Je vous remercie pour votre attention et j'espère ne pas avoir été trop longue. Merci Monsieur le Maire. Si vous avez des questions.

**Monsieur le Maire :**

Oui je vais leur demander. Je te remercie, on a bien compris ta passion pour le sujet et ton investissement. Y'a t-il des questions ? Madame GODEAU.

**Madame GODEAU :**

On m'a rapporté le cas d'une élève polyhandicapée sur une école de Niort qui est restée à la charge, non pas de ses parents, mais de ses amis. Une élève allophone, ça veut dire qui ne parle pas français, et qui était à la charge d'élèves qui ne parlaient pas français non plus mais qui ne parlaient pas la même langue qu'elle, donc ça été assez difficile. A tel point, que les parents des enfants aidants m'ont contactée pour retirer les enfants de cette école parce qu'ils n'avaient pas à subir cette charge-là. Donc Madame SAN MARTIN, ou Madame NIETO, l'inclusion c'est bien, c'est très bien pour reprendre vos paroles Madame SAN MARTIN au niveau du périscolaire mais ça pourrait être mieux parce que il y a quand même des enfants qui sont restés comme ça à la charge d'autres enfants.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

Vous nous donnerez les noms précis, plutôt que publiquement et puis l'école. On regardera ça de manière précise et puis les circonstances exactes pour qu'on comprenne. C'est un cas très particulier mais s'il y a une réponse c'est formidable. Cécilia a une réponse.

**Madame Cécilia SAN MARTIN :**

Il y a 2 façons de travailler ce dossier. Premièrement, signaler. Il faut que les parents aillent à l'MDPH pour signaler cette situation. Il existe un service au niveau de l'MDPH pour établir la relation avec école parce que l'MDPH son esprit, c'est ça. C'est une chose, je ne dis pas que c'est tout, mais c'est important qu'elle puisse être signalée à la CDAPH parce qu'ils ont la capacité de faire des visites à l'école pour voir comment régler le problème de l'enfant.

**Monsieur le Maire :**

Oui mais c'est un cas un peu particulier. Ce sont des gens qui ne parlent pas le français. Ça mérite un accompagnement spécifique, on va voir ça plus particulièrement. Quand vous en avez d'autres, n'attendez pas le Conseil Municipal pour nous le dire. Madame GODEAU.

**Madame GODEAU :**

Par rapport à ce que vous dites Monsieur le Maire, c'est parce qu'on ne m'a pas demandé de gérer le problème. C'est pour ça que je ne me suis pas permise ... C'est une inspectrice qui était apostrophée et j'ai été mise en copie donc c'est pour ça que je vous le dis ce soir. Ce n'était pas mon rôle de vous prévenir, c'est pour ça que je ne l'ai pas fait.

**Monsieur le Maire :**

On n'est pas toujours dans notre rôle mais parfois quand il y a une situation qui est choquante ou anormale, il faut savoir nous le dire, même si ce n'est pas complètement de notre ressort. On est là pour arranger les choses. D'autres questions ? Madame TRUONG.

**Madame TRUONG :**

Merci, une petite question rapide. D'abord merci pour le rapport qui est complet et effectivement Cécilia SAN MARTIN a raison de le rappeler. Il n'y a pas que le handicap, il y a aussi la perte d'autonomie. Si tout va bien, on a des chances d'y être confronté à un moment malgré tout donc ça fait partie aussi de l'accessibilité.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

C'est beaucoup plus global que le seul handicap, je crois que c'est important de le souligner.

Après une question sur le rapport qui a trait à la page 5. On a des études qui étaient initialement programmées en 2018, c'est-à-dire sur la période 1 de cet ADAP et qui sont reportées à la période 2 qui démarre en 2019. Je voudrais savoir pour quelle raison on a ces reports qui sont quand même importants. Voilà tout simplement.

**Madame Cécilia SAN MARTIN :**

On travaille avec des entreprises et donc ce n'est pas toujours évident. C'est seulement un problème de calendrier. En 2019, ça va être fini. Donc on va pouvoir rattraper que l'on n'a pas fini en 2018.

**Madame TRUONG :**

Juste une petite question complémentaire. Est-ce que l'on est dans les objectifs prévus dans la période 1 ?

**Monsieur le Maire :**

Je crois que l'on est à 33% d'ERP. Il n'y a pas mal d'autres ERP qui sont produits. On respecte un rythme. Après il y a une montée en charge qui est normale parce qu'il y a le temps des études, il y a le temps de réalisation comme dans un cycle budgétaire pluriannuels sur une mandature donc ça ce n'est pas anormal du tout. Il y a des enjeux d'ascenseurs dans les écoles qui sont mentionnés dans le rapport qui ont été légèrement reportés jusqu'à l'exercice suivant donc ils vont être faits. Il y a des enjeux d'études qui peuvent être en effet un peu plus longues, c'est ce que Cécilia expliquait. Sur les ascenseurs d'écoles, je crois que les études d'ailleurs sont en cours et la réalisation va suivre sur plusieurs écoles. C'est l'un des prochains enjeux et puis un travail qui se voit moins, tout n'est pas sonnant et trébuchant c'est parfois très simple et pas coûteux, c'est la concertation dont on parlait. Ce sont les voisins, ce sont les habitants mais c'est aussi la commission d'accessibilité qui se déplace avec les équipes voirie, les élus, les agents administratifs et qui vont se rendre compte sur le terrain du besoin. C'est tout ça aussi l'accessibilité et c'est important. On essaye aussi de rationaliser notre patrimoine et de retirer certains bâtiments pour réaffecter d'autres qui sont plus accessibles, qui sont plus facilement convertissables à l'accessibilité que d'autres.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

C'est la raison pour laquelle on a pris possession en partie d'Emile Bèche, à côté, pour la DSI notamment et que d'autres bâtiments plus anciens qui ne sont pas adaptés à une évolution vers un maintien en établissement recevant du public, type ERP, seront progressivement vendus ou cédés pour se retrouver dans des bâtiments plus fonctionnels et plus évolutifs. Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je soumets ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Il n'y a pas de vote ? C'est toujours mieux de voter. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Et on prend acte en même temps c'est parfait.

Cécilia merci, je sais que tu tenais à rester, l'exercice est fait. Merci pour ton application. Ça tombe bien, dans le compte administratif, on parlait d'accessibilité. Nous revenons aux enjeux administratifs que l'on a voté jusqu'à la 16, c'est bien cela.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-207

**Direction des Finances****Bilan annuel des acquisitions et cessions  
d'immeubles - Compte administratif 2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

L'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le bilan annuel de 2018 de la Ville de Niort est retracé sous forme de tableaux récapitulatifs, ci-joints, précisant la nature du bien, sa localisation, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou du cessionnaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions d'immeubles de la Ville de Niort annexé à la délibération.

Le Conseil municipal a pris acte.

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-208

**Direction des Finances****Budget principal et budgets annexes - Affectation des résultats 2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L°2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes et après avoir vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2018 comme présenté ci-dessous.

**I - Rappel des principes**

1 - L'arrêté des comptes 2018 permet de déterminer :

- le résultat 2018 de la section de fonctionnement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement (compte 002) ;
- le solde d'exécution 2018 de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2019.

2 - Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2018 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice 2018, majorée du résultat antérieur d'investissement reporté, à laquelle s'ajoute la différence des restes à réaliser (dépenses moins recettes).

3 - Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre par ordre de priorité :

- l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (dans le cas où l'exercice précédent s'est soldé par un déficit de fonctionnement reporté en dépenses sur le compte 002). Cet apurement s'effectuera automatiquement dès lors qu'on additionnera le résultat de l'exercice et le solde antérieur reporté pour obtenir le résultat cumulé ;
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, par inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 ;
- le reliquat, s'il existe, est affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit en investissement (mise en réserve complémentaire au compte 1068), soit en fonctionnement (excédent antérieur reporté, compte 002), soit en mixant les deux possibilités.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations.

## II - Affectation du résultat

### Affectation du résultat du budget principal :

Constatant que le compte administratif du budget principal présente le résultat suivant :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	<b>90 225 700,27 €</b>	Recettes	<b>47 019 000,15 €</b>
Dépenses	<b>83 841 295,18 €</b>	Dépenses	<b>45 737 701,67 €</b>
Résultat de l'exercice	6 384 405,09 €	Résultat de l'exercice	1 281 298,48 €
Résultat antérieur	<b>2 368 546,18 €</b>	Résultat antérieur	<b>-5 994 839,02 €</b>
Résultat cumulé	8 752 951,27 €	Résultat cumulé	-4 713 540,54 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	<b>515 290,14 €</b>
		Résultat net de l'investissement	-4 198 250,40 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>4 554 700,87 €</b>	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	4 552 951,27 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-192 548,73 €
Tout en assurant l'autofinancement	
Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	4 745 500,00 €
<b>Investissement</b>	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	-4 713 540,54 €
Dépenses nettes reportées	-515 290,14 €
Ce besoin de financement sera compensé par :	
l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	4 200 000,00 €
des dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-1 222 249,60 €
Tout en réduisant le volume d'emprunts prévu au budget	-3 525 000,00 €

### Affectation du résultat du budget annexe Parc de Noron :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Parc de Noron présente le résultat suivant :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	<b>1 214 621,24 €</b>	Recettes	<b>159 841,23 €</b>
Dépenses	<b>1 126 940,97 €</b>	Dépenses	<b>73 467,85 €</b>
Résultat de l'exercice	87 680,27 €	Résultat de l'exercice	86 373,38 €
Résultat antérieur	<b>104 836,53 €</b>	Résultat antérieur	<b>23 426,46 €</b>
Résultat cumulé	192 516,80 €	Résultat cumulé	109 799,84 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	<b>-27 864,92 €</b>
		Résultat net de l'investissement	81 934,92 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>274 451,72 €</b>	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	192 516,80 €
Ce résultat sera cumulé à la réduction des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-202 402,22 €
Et à la réduction des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-9 885,42 €
<b>Investissement</b>	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	109 799,84 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes reportées	27 864,92 €
Ainsi qu'aux dépenses nettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	81 934,92 €

**Affectation du résultat du budget annexe Pompes Funèbres :**

Constatant que le compte administratif du budget annexe Pompes Funèbres présente le résultat suivant :

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	<b>44 357,49 €</b>	Recettes	<b>0,00 €</b>
Dépenses	<b>50 548,13 €</b>	Dépenses	<b>0,00 €</b>
Résultat de l'exercice	-6 190,64 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	<b>-24 045,23 €</b>	Résultat antérieur	<b>7 320,41 €</b>
Résultat cumulé	-30 235,87 €	Résultat cumulé	7 320,41 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	<b>0,00 €</b>
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>-22 915,46 €</b>	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Exploitation</b>	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	-30 235,87 €
Ce résultat pourra être compensé par des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	30 235,87 €
<b>Investissement</b>	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	7 320,41 €
Ce résultat permettra de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-7 320,41 €

**Affectation du résultat du budget annexe Crématorium :**

Constatant que le compte administratif du budget annexe Crématorium présente le résultat suivant :

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	<b>757 887,53 €</b>	Recettes	<b>531 452,99 €</b>
Dépenses	<b>488 783,27 €</b>	Dépenses	<b>95 685,36 €</b>
Résultat de l'exercice	269 104,26 €	Résultat de l'exercice	435 767,63 €
Résultat antérieur	<b>2 254 385,37 €</b>	Résultat antérieur	<b>-235 390,42 €</b>
Résultat cumulé	2 523 489,63 €	Résultat cumulé	200 377,21 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	<b>-143 715,01 €</b>
		Résultat net de l'investissement	56 662,20 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>2 580 151,83 €</b>	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Exploitation</b>	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	2 523 489,63 €
Ce résultat permettra d'ajuster les recettes	-96 900 €
et compenser les dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	2 426 589,63 €
<b>Investissement</b>	
Résultat d'investissement reporté (ligne chapitre 001)	200 377,21 €
Ce résultat permettra de faire face	
aux dépenses nettes reportées	143 715,01 €
à une hausse des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	56 662,20 €

**Affectation du résultat du budget annexe Stationnement :**

Constatant que le compte administratif du budget annexe Stationnement présente le résultat suivant :

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	<b>3 518 080,85 €</b>	Recettes	<b>10 469 506,43 €</b>
Dépenses	<b>3 498 943,55 €</b>	Dépenses	<b>9 572 763,48 €</b>
Résultat de l'exercice	19 137,30 €	Résultat de l'exercice	896 742,95 €
Résultat antérieur	<b>83 741,66 €</b>	Résultat antérieur	<b>-648 316,49 €</b>
Résultat cumulé	102 878,96 €	Résultat cumulé	248 426,46 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	<b>-111 131,97 €</b>
		Résultat net de l'investissement	137 294,49 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>240 173,45 €</b>	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Exploitation</b>	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	102 878,96 €
Ces résultats permettront de réduire les recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-333 921,02 €
Et d'augmenter les dépenses	5 850,00 €
Tout en assurant l'autofinancement qui sera aussi réduit	
Virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement	-236 892,06 €
<b>Investissement</b>	
Résultat d'investissement reporté (ligne chapitre 001)	248 426,46 €
Ce résultat permettra de faire face :	
aux dépenses nettes reportées	111 131,97 €
à l'ajustement des recettes	34 497,57 €
à une baisse des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-65 100,00 €

**Affectation du résultat du budget annexe Chaufferie Bois Quartier les Brizeaux :**

Constatant que le compte administratif du budget annexe **Chaufferie Bois Quartier les Brizeaux** présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	<b>96 520,70 €</b>	Recettes	<b>93 186,72 €</b>
Dépenses	<b>90 863,79 €</b>	Dépenses	<b>87 591,78 €</b>
Résultat de l'exercice	5 656,91 €	Résultat de l'exercice	5 594,94 €
Résultat antérieur	<b>3 097,44 €</b>	Résultat antérieur	<b>-15,13 €</b>
Résultat cumulé	8 754,35 €	Résultat cumulé	5 579,81 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	<b>-2 307,80 €</b>
		Résultat net de l'investissement	3 272,01 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>12 026,36 €</b>	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Exploitation</b>	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	8 754,35 €
Il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire une hausse des recettes	19 109,44 €
et une hausse des dépenses	27 863,79 €
<b>Investissement</b>	
Résultat d'investissement reporté (ligne chapitre 001)	5 579,81 €
Ce résultat permettra de faire face :	
aux dépenses nettes reportées	2 307,80 €
à l'ajustement des recettes	-2 136,21 €
à une hausse des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	1 135,80 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **affecter sur l'exercice budgétaire 2019 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal comme suit :**

- ↳ à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour : 4 200 000,00 € ;

- ↳ un montant de 4 552 951,27 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- **affecter sur l'exercice budgétaire 2019 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget annexe Parc de Noron comme suit :**

- ↳ un montant de 192 516,80 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- **résorber le déficit d'exploitation du budget annexe Pompes Funèbres sur l'exercice budgétaire 2019.**

- **affecter sur l'exercice budgétaire 2019 les résultats excédentaires d'exploitation du budget annexe Crématorium comme suit :**

- ↳ un montant de 2 523 489,63 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

- **affecter sur l'exercice budgétaire 2019 le résultat excédentaire d'exploitation du budget annexe Stationnement comme suit :**

- ↳ un montant de 102 878,96 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

- **affecter sur l'exercice budgétaire 2019 le résultat excédentaire d'exploitation du budget annexe Chaufferie Bois Quartier les Brizeaux comme suit :**

- ↳ un montant de 8 754,35 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGÉ**

**Direction des Finances****Budget de la régie à autonomie financière Energies  
Renouvelables - Affectation de résultats 2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 4 juin 2019 ;

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2018 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables et vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2018 comme présenté ci-dessous.

**I - Rappel des principes**

1 - L'arrêté des comptes 2018 permet de déterminer :

- le résultat 2018 de la section d'exploitation. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (compte 002) ;
- le solde d'exécution 2018 de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget de l'exercice 2019.

2 - Le résultat cumulé de la section d'exploitation excédentaire constaté à la clôture de l'exercice 2018 doit servir par ordre de priorité :

- pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs (différence des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675), au financement des dépenses d'investissement (recettes sur le compte 1064 « réserves réglementées) ;
- pour le surplus, à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actifs.

Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice 2018, majorée du résultat antérieur d'investissement reporté, à laquelle s'ajoute la différence des restes à réaliser (dépenses moins recettes).

3 - Le solde du résultat de la section d'exploitation, s'il est positif, peut, selon la décision de la présente assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section d'exploitation pour permettre par ordre de priorité :

- l'apurement d'un éventuel déficit d'exploitation antérieur (dans le cas où l'exercice précédent s'est soldé par un déficit de fonctionnement reporté en dépenses sur le compte 002). Cet apurement s'effectuera automatiquement dès lors qu'on additionnera le résultat de l'exercice et le solde antérieur reporté pour obtenir le résultat cumulé ;
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, par inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- le reliquat, s'il existe, est affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit en investissement (mise en réserve complémentaire au compte 1068), soit en exploitation (excédent antérieur reporté, compte 002), soit en mixant les deux possibilités. Il est possible également de procéder exceptionnellement à un reversement à la collectivité de rattachement à la seule condition que ce dernier ne soit pas nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme du SPIC.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations.

**II - Affectation du résultat**

Constatant que le compte administratif du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	37 720,57 €	Recettes	31 369,62 €
Dépenses	25 645,57 €	Dépenses	7 237,68 €
Résultat de l'exercice	12 075,00 €	Résultat de l'exercice	24 131,94 €
Résultat antérieur	48 767,48 €	Résultat antérieur	-7 065,26 €
Résultat cumulé	60 842,48 €	Résultat cumulé	17 066,68 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-60 490,00 €
		Résultat net de l'investissement	-43 423,32 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>17 419,16 €</b>	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2018	
<b>Exploitation</b>	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	17 419,16 €
Cumulé avec une baisse des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-5 000,00 €
Ce résultat permettra de faire face aux dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	12 419,16 €
<b>Investissement</b>	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	17 066,68 €
Affectation du résultat en réserve (compte 1068)	43 423,32 €
Ces recettes permettront de faire face aux dépenses nettes reportées	60 490,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- affecter, sur l'exercice budgétaire 2019, le résultat excédentaire de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables comme suit :
  - ↳ à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 43 423,32 € ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

↳ un montant de 17 419,16 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGÉ**

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-210

**Direction des Finances****Budget principal et budgets annexes - Budget supplémentaire 2019**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2018. Il enregistre aussi les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale les projets de budget supplémentaire de l'exercice 2019 concernant le budget principal et ses budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium et Chaufferie Bois les Brizeaux).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2019 concernant le budget principal et ses budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium et Chaufferie Bois les Brizeaux) tels que présentés.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort**

**Signé**

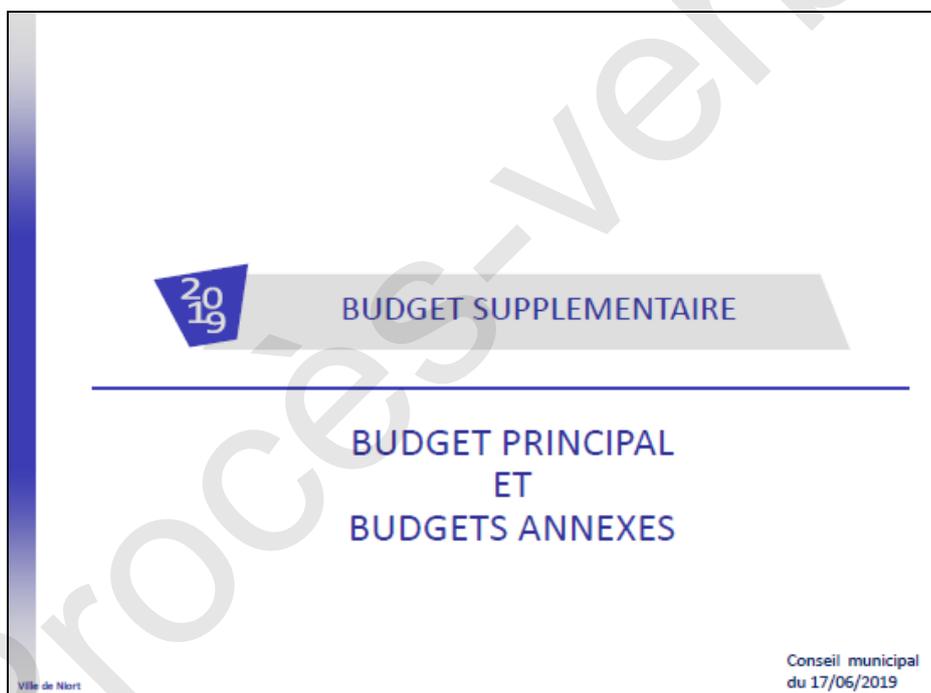
**Jérôme BALOGE**

**Monsieur le Maire :**

Nous passons au budget principal et budgets annexes en ce qui concerne le budget supplémentaire qui est une séquence assez habituelle de l'année, avant la décision modificative éventuelle, et c'est Dominique DESQUINS qui présente.

**Monsieur Dominique DESQUINS :**

Le budget supplémentaire pour le budget principal, c'est une décision modificative qui a deux objets en fait. Le 1<sup>er</sup> c'est de tenir compte de ce que vous venez de voter, c'est-à-dire des excédents de clôture de l'année 2018 pour les différents budgets et, d'autre part, en ce qui concerne les investissements, des reports de l'année précédente.



2019 Budget supplémentaire *Le Budget supplémentaire - Sommaire*

*Introduction*

Le budget principal

- Détail des ajustements de la section de fonctionnement
- Détail des ajustements de la section d'investissement

Les budgets annexes

2

2019 Budget supplémentaire *Introduction*

Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative particulière. Il remplit une double fonction : il intègre les restes à réaliser d'investissement (reports) relatifs à l'exercice précédent et prend en compte les premiers ajustements de la programmation prévue au budget primitif.

**Un budget de reports** : Voté après le compte administratif de l'exercice précédent, le BS en reprend les résultats : excédent de clôture et reports (dépenses et recettes d'investissement restant à réaliser).

**Un budget d'ajustement** : le BS permet d'ajuster les dépenses et les recettes initialement prévues au budget primitif en fonction :

- de la réalité de l'exécution budgétaire ;
- des ressources disponibles (excédent du compte administratif, recettes nouvelles ou ajustées, désaffectation de dépenses) ;
- des évolutions et orientations données aux projets en cours ;
- d'actions et opérations nouvelles ;

Enfin, il convient de rappeler le contexte du contrat financier 2018-2020 qui impose de limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que le recours à l'emprunt.

3

2019 Budget supplémentaire

## Le budget principal

4

2019 Budget supplémentaire **Grands équilibres**

en K €

	BP 2019	BS 2019	Total 2019 BP + BS
A	85 730,0	4 983,0	90 713,0
a1	0,0	4 553,0	4 553,0
a2	0,0	0,0	0,0
B	78 930,0	237,5	79 167,5
<b>C = (A - a1 - a2) - B</b>	<b>6 800,0</b>	<b>192,5</b>	<b>6 992,5</b>
D	1 200,0	0,0	1 200,0
<b>E = C + D</b>	<b>8 000,0</b>	<b>192,5</b>	<b>8 192,5</b>
F	6 200,0	-100,0	6 100,0
f	0,0	0,0	0,0
<b>G = E - F</b>	<b>1 800,0</b>	<b>292,5</b>	<b>2 092,5</b>
H	850,0	0,0	850,0
I	0,0	4 553,0	4 553,0
J	0,0	0,0	0,0
<b>K = G + H + I + J</b>	<b>2 650,0</b>	<b>4 845,5</b>	<b>7 495,5</b>
L	22 159,1	21 402,3	43 561,5
M	6 694,1	15 581,8	22 276,0
<b>N = M - L</b>	<b>-15 465,0</b>	<b>-5 820,5</b>	<b>-21 285,5</b>
K	2 650,0	4 845,5	7 495,5
O	12 815,0	975,0	13 790,0

\* Ajout des résultats antérieurs pour le BS et le voté.  
 \*\* L'impact BS sur le volume d'emprunt est le résultat de la contraction de :  
 + 4 300 K€ d'emprunts reportés 2018 finançant les restes à réaliser des dépenses d'investissement  
 - 3 325K€ pour l'équilibre final du budget issus notamment du résultat de fonctionnement reporté et de l'inscription de nouveaux crédits.

6

2019 Budget supplémentaire		Section de fonctionnement		
Synthèse des mouvements en section de fonctionnement				
En K€	BP 2019	BS 2019	Total 2019 BP + BS	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	85 730,0	4 983,0	90 713,0	
<i>dont résultat de fonctionnement 2018 reporté</i>		4 553,0		
<i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>		430,0		
Dépenses Réelles de fonctionnement (DRF)	78 930,0	237,5	79 167,5	
<i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>		237,5		
<b>Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)</b>	<b>6 800,0</b>	<b>4 745,5</b>	<b>11 545,5</b>	

Hors résultat antérieur reporté, les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse compte tenu notamment des dotations et contributions notifiées à la Ville de Niort depuis l'adoption du BP 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une hausse maîtrisée permettant le plein respect du contrat financier (niveau de contractualisation à 79 763 K€).

2019 Budget supplémentaire		Section de fonctionnement		
Détail des mouvements en recettes de fonctionnement : + 430,0 K€				
En K€	Recettes en -	Recettes en +	Total Recettes	
<b>70 - Produits des services et des domaines</b>	<b>0,0</b>	<b>814,0</b>	<b>814,0</b>	
<i>dont modification stationnement voirie (changement de chapitre)</i>		814,0	814,0	
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>-814,0</b>	<b>255,8</b>	<b>-558,2</b>	
<i>dont ajustement des contributions directes TF et TH</i>		218,8	218,8	
<i>dont taxe sur les friches commerciales</i>		20,0	20,0	
<i>dont modification stationnement voirie (changement de chapitre)</i>	-814,0		-814,0	
<i>dont facturation supplémentaire droit de place</i>		17,0	17,0	
<b>74 - Dotations et autres participations</b>	<b>-85,3</b>	<b>161,6</b>	<b>76,3</b>	
<i>dont DGF - dotation forfaitaire</i>	-81,3		-81,3	
<i>dont Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</i>		59,7	59,7	
<i>dont Dotation Nationale de Péréquation (DNP)</i>		72,2	72,2	
<i>dont compensation exonération de taxes</i>		8,1	8,1	
<i>dont partenariat contrat de ville appel a projet</i>		14,7	14,7	
<b>77 - Produits exceptionnels</b>		<b>97,9</b>	<b>97,9</b>	
<i>dont Ventes Certificats Economie d'Energie</i>		97,9	97,9	
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS AU BS</b>	<b>-899,3</b>	<b>1 329,4</b>	<b>430,0</b>	

2019	Budget supplémentaire	Section de fonctionnement
<b>Détail des mouvements en recettes de fonctionnement : + 430,0 K€</b>		
A retenir :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- des régularisations faisant suite à la réception de notifications des bases prévisionnelles de la part de l'Etat [contributions directes TF et TH (+ 219 K€ qui correspond uniquement à l'effet de revalorisation des bases fiscales), dotation forfaitaire (- 81 K€), dotation de solidarité urbaine (+ 60 K€), dotation nationale de péréquation (+ 72 K€)]</li> <li>- l'inscription de ressources qui n'avaient pas été budgétées au BP 2019, avec la taxe sur les friches commerciales (+ 20 K€) et la vente de CEE (98 K€)</li> <li>- l'intégration d'un partenariat dans le cadre du contrat de Ville pour un appel à projet (14,7 K€)</li> </ul>		

2019	Budget supplémentaire	Section de fonctionnement	
<b>Détail des mouvements en dépenses de fonctionnement : + 237,5 K€</b>			
En K€			
	Dépenses en -	Dépenses en +	Total Dépenses
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>-41,0</b>	<b>353,2</b>	<b>312,2</b>
<b>Energies</b>	<b>0,0</b>	<b>175,9</b>	<b>175,9</b>
<i>dont régularisations factures antérieures</i>		95,9	95,9
<i>dont éclairage public</i>		80,0	80,0
<b>Contrat de prestation de service</b>	<b>-23,0</b>	<b>107,2</b>	<b>84,2</b>
<i>dont fourrière automobile</i>		38,0	38,0
<i>dont illuminations et animations de Noël</i>		41,0	41,0
<i>dont annulation bal des diplômés</i>	-18,0		-18,0
<i>dont prestations supplémentaires sur Nitro Festival</i>		15,5	15,5
<b>Etudes et recherche</b>	<b>-15,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-15,0</b>
<i>dont prévention spécialisée</i>	-15,0		-15,0
<b>Frais de nettoyage</b>	<b>0,0</b>	<b>13,5</b>	<b>13,5</b>
<i>dont locaux médecine du travail</i>		9,5	9,5
<i>dont aménagements Juedis niortais, période travaux du CAC</i>		3,0	3,0
<b>Entretien et réparation des bâtiments</b>	<b>0,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>
<i>dont mise en sécurité Moulin de Bouzon</i>		10,0	10,0
<b>Autres ajustements de crédits</b>	<b>-3,0</b>	<b>46,6</b>	<b>43,6</b>
<i>dont annonces et insertion recrutement</i>		10,0	10,0
<i>dont charges locatives de copropriétés (CSC) refacturées</i>		9,1	9,1
<i>dont honoraire mission d'accompagnement et conseil pour la consultation de l'assurance protection sociale</i>		4,8	4,8
<i>dont rencontres photographiques, location des locaux</i>		2,9	2,9

2019	Budget supplémentaire	Section de fonctionnement
<b>Détail des mouvements en dépenses de fonctionnement : + 237,5 K€</b>		
A retenir :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- des ajustements de crédits concernant les charges à caractère général [telles que les régularisations de factures d'énergie (+ 96 K€), ou une évolution sur l'éclairage public (+ 80 K€), les festivités de Noël (+ 41 K€), le marché relatif à la gestion de la fourrière automobile (+ 38 K€), de nouvelles prestations pour le Nitro Festival (+15,5 K€)]</li> <li>- la révision des subventions versées aux budgets annexes : Parc de Noron (-234 K€), et Stationnement (-336 K€), et une nouvelle demande pour la chaufferie Bois les Brizeaux (+ 28 K€). Et toujours au niveau des subventions, l'inscription de compléments pour Panique au dancing et Niort Associations (+ 28,5 K€)</li> <li>- l'inscription de charges d'intérêts complémentaires permettant le remboursement anticipé de frais dans le cadre d'un refinancement de prêts couteux (+ 92 K€)</li> <li>- l'actualisation du coût du contrat de DSP pour l'Acclameur (+ 82,5 K€)</li> <li>- l'inscription de dépenses correspondantes à une réforme scolaire (+ 200 K€)</li> </ul>		
Ville de Niort		11

2019	Budget supplémentaire	Section d'investissement	
<b>Synthèse des mouvements en section d'investissement (hors emprunt)</b>			
En K€			
	BP 2019	BS 2019	Total 2019 BP + BS
Recettes d'investissement (RRI)	6 694,1	15 581,8	22 276,0
<i>dont restes à réaliser 2018 (hors emprunts)*</i>		2 953,6	
<i>dont excédent antérieur reporté</i>		0,0	
<i>dont excédents de fonctionnement capitalisés</i>		4 200,0	
<i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>		8 428,2	
Dépenses d'investissement (DRI)	22 159,1	21 402,3	43 561,5
<i>dont restes à réaliser 2018</i>		6 938,3	
<i>dont déficit antérieur reporté</i>		4 713,5	
<i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>		9 750,5	
<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-15 465,0</b>	<b>-5 820,5</b>	<b>-21 285,5</b>
*Hors report d'emprunt 2018 restant à réaliser de 4 900 K€			
Ville de Niort			12

2019 Budget supplémentaire Section d'investissement

**Détail des mouvements en dépenses : 9 750,5 K€**

En K€	Dépenses en -	Dépenses en +	Total Dépenses
<b>3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS</b>	<b>-82,5</b>	<b>2 381,5</b>	<b>2 299,0</b>
Passage du commerce	-70,0		-70,0
Brèche		40,0	40,0
Terre de Sport - Acclameur		20,0	20,0
Pôle gare Niort Atlantique		25,0	25,0
Port Boinot		2 296,5	2 296,5
Contrat de Ville	-12,5		-12,5
<b>6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP</b>	<b>-401,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-401,4</b>
<b>7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC (hors opérations spécifiques)</b>	<b>-40,0</b>	<b>160,0</b>	<b>120,0</b>
Voirie		32,5	32,5
Mobilité, éclairage public	-40,0		-40,0
Espaces naturels		5,0	5,0
Opérations d'aménagement		122,5	122,5
<b>8 PATRIMOINES HISTORIQUES ET CULTUELS</b>	<b>-585,0</b>	<b>21,2</b>	<b>-563,8</b>
Eglise Notre-Dame	-585,0		-585,0
Hôtel de Ville		6,2	6,2
Pilori		15,0	15,0
<b>9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES</b>	<b>-20,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-20,0</b>
<b>10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE</b>	<b>-210,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-210,0</b>
Bâtiments scolaires	-210,0		-210,0

Les mouvements de crédits en dépenses d'investissement portent notamment sur :

- l'ajustement du séquençage de la programmation des AP/CP : Port Boinot (+ 2 296,5 K€), ADAP (- 401,4 K€) et Eglise Notre-Dame (- 600 K€)
- divers travaux de voirie et aménagements, dont : la rue de Goise (+ 60 K€), la rue des 3 Ponts (+27,5 K€), la rue Basse (+ 32,5 K€)
- la reprogrammation en 2020 de 210 K€ de travaux sur les groupes scolaires.

... / ...

2019 Budget supplémentaire Section d'investissement

**Détail des mouvements en dépenses : 9 750,5 K€ (suite)**

En K€	Dépenses en -	Dépenses en +	Total Dépenses
<b>12 SPORT</b>	<b>0,0</b>	<b>35,0</b>	<b>35,0</b>
Equipements sportifs		35,0	35,0
<b>13 EQUIPEMENTS CULTURELS</b>		<b>139,6</b>	<b>139,6</b>
<b>14 SYSTÈME D'INFORMATION</b>		<b>20,0</b>	<b>20,0</b>
<b>15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX</b>	<b>0,0</b>	<b>133,2</b>	<b>133,2</b>
Pôle technique		108,0	108,0
Pôle administratif		25,2	25,2
<b>16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS</b>		<b>10,3</b>	<b>10,3</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>-1 338,9</b>	<b>2 900,8</b>	<b>1 561,9</b>
Remboursement du capital		8 160,0	8 160,0
Remboursement trop perçu PVR		28,5	28,5
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS AU BS</b>	<b>-1 338,9</b>	<b>11 089,3</b>	<b>9 750,5</b>

Dans les mouvements significatifs, également sont à retenir :

- l'inscription de crédits complémentaires pour le projet des vestiaires de Pissardant (+ 35 K€)
- la prise en compte des nouvelles modalités de gestion des travaux du Moulin du Roc (+ 129,6 K€)
- l'installation d'équipement de sécurité dans les bâtiments du centre technique de la Chamoiserie suite à plusieurs vols (+ 108 K€)
- le remboursement anticipé de quatre prêts pouvant faire l'objet d'un refinancement (recettes inscrites en parallèle) (+ 8 160 K€)

14

**2019 Budget supplémentaire** *Section d'investissement*  
*Détail des mouvements en recettes : + 8 428,2 K€*

En K€	Recettes en -	Recettes en +	Total Recettes
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>-334,5</b>	<b>553,2</b>	<b>218,7</b>
Subventions de l'Europe	-60,0	0,0	-60,0
AP/CP Port Boinot - FEDER	-60,0		-60,0
<b>Subventions de l'Etat</b>	<b>-183,0</b>	<b>533,4</b>	<b>350,4</b>
AP/CP Eglise Notre Dame - DRAC	-183,0		-183,0
AP/CP Port Boinot - Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)			0,0
AP/CP Port Boinot - Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)		278,4	278,4
Moulin du Roc - DRAC		24,0	24,0
Moulin du Roc - DSIL 2019		90,0	90,0
Vestiaires de Cholette - DSIL 2019		60,0	60,0
Politique de la Ville GS Jules Ferry - DSIL 2019		69,0	69,0
Vidéo-protection - FPD		12,0	12,0
<b>Subventions de la Région</b>	<b>-91,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-91,5</b>
AP/CP Eglise Notre Dame	-91,5		-91,5
<b>Subventions de la Communauté d'agglomération du Niortais</b>	<b>0,0</b>	<b>45,4</b>	<b>45,4</b>
Moulin du Roc - participation pour la verrière et la placette		53,7	53,7
Hôtel de Ville - fond d'aide du patrimoine		2,6	2,6
PACT CAN II		-101,7	-101,7
<b>Autres subventions d'investissement</b>	<b>0,0</b>	<b>65,2</b>	<b>65,2</b>
Action Cœur de Ville - financement de la CDC		1,7	1,7
Rue de Ribray - SEV		20,0	20,0
Eclairage public - SIEDS		43,4	43,4
<b>27 - Autres immobilisations financières</b>	<b>0,0</b>	<b>8 160,0</b>	<b>8 160,0</b>
Refinancement de prêts		8 160,0	8 160,0
<b>458 - Investissement sous mandat</b>	<b>-13,0</b>	<b>62,5</b>	<b>49,5</b>
Rue des 3 Ponts - Commune de Bessines		27,5	27,5
Divers abris bus - CAN		35,0	35,0
Jardin des Plantes - SEV	-13,0		-13,0
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS AU BS</b>	<b>-347,5</b>	<b>8 775,7</b>	<b>8 428,2</b>

Les recettes d'investissement correspondent entre autres :

- à des ajustements de subventions notamment dans le cadre des opérations en AP/CP (Notre Dame et Port Boinot)
- à l'inscription des financements de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (DSIL) pour le Moulin du Roc, les vestiaires de Cholette et le groupe scolaire J. Ferry
- à la participation de la CAN pour les travaux de la placette et la verrière du Moulin du Roc, et les luminaires de l'Hôtel de Ville et de divers abris bus.

**2019 Budget supplémentaire** *Affectation du résultat : le principe*

CA 2018 (en K€)			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	90 225,7	Recettes	47 019,0
Dépenses	83 841,3	Dépenses	45 737,7
Résultat de l'exercice	6 384,4	Résultat de l'exercice	1 281,3
Résultat antérieur	2 368,5	Résultat antérieur	-5 094,8
<b>1</b> Résultat cumulé	<b>8 753,0</b>	Résultat cumulé	<b>-4 713,5</b>
		Restes à réaliser nets (Reports) *	515,3
		Résultat net de l'investissement	<b>-4 198,3</b>
<b>2</b> Résultat net cumulé	<b>4 554,7</b>		

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 2018, soit 8 753 K€, doit réglementairement couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement de l'année 2018 (soit 4 198,3 K€)

Le reliquat, au maximum 4 554,7 K€, constitue le solde net à affecter qui sera inscrit en fonctionnement au titre des résultats antérieurs pour l'exercice 2018.

Le résultat cumulé de la section d'investissement, soit - 4 713,5 K€, sera inscrit au titre des résultats antérieurs pour l'exercice 2018.

\*y compris reports d'emprunt 2018 restant à réaliser de 4 500 K€

2019 Budget supplémentaire **Schéma d'équilibre du budget supplémentaire**

AFFECTATION DU RESULTAT & BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser 2018	6 938,33	Restes à réaliser 2018 *	7 453,62
Résultat (déficit) reporté 2018 [001]	4 713,54	Résultat (excédent) reporté 2018 [001]	0
		<b>Affectation du résultat 2018 [opte 1068]</b>	<b>4 200,00</b>
Dépenses nouvelles	9 860,47	Recettes d'invest. nouvelles	8 428,22
Virement neutre de section à section	0	Virement neutre de section à section	0
Dépenses imprévues [020]	0		
		Variation volume emprunt prévus pour équilibrer	-3 626,00
		<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>4 746,60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 802,34</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 802,34</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		<b>Report solde excédent 2018 [002]</b>	<b>4 662,86</b>
Dépenses nouvelles	287,60	Recettes nouvelles	430,06
Virement neutre de section à section	0	Virement neutre de section à section	0
Dépenses imprévues [020]	0,00		
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>4 746,60</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>4 983,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 983,00</b>

\*y compris reports d'emprunt 2018 restant à réaliser de 4 500 K€

Ville de Nant

2019 Budget supplémentaire

Les budgets annexes

Ville de Nant

2019 Budget supplémentaire		Budget annexe Crématorium		
Synthèse des mouvements en section d'exploitation				
en K€	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019 = BP + BS	
Recettes réelles d'exploitation (RRE)	900,0	2 426,6	3 326,6	
solde exécution reporté	0,0	2 523,5	2 523,5	
solde des mouvements inscrits au BS		-96,9	-96,9	
Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	818,0	2 426,6	3 244,6	
ajustements de la programmation		15,2	15,2	
autres mouvements inscrits au BS		2 411,4	2 411,4	
<b>Résultat d'exploitation (RRE - DRE)</b>	<b>82,0</b>	<b>0,0</b>	<b>82,0</b>	
Synthèse des mouvements en section d'investissement				
en K€	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019 = BP + BS	
Recettes réelles d'investissements (RRI)	0,0	200,4	200,4	
solde exécution reporté		200,4	200,4	
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	82,0	200,4	282,4	
restes à réaliser 2018		143,7	143,7	
autres mouvements inscrits au BS		56,7	56,7	
<b>Résultat d'investissement (RRI - DRI)</b>	<b>-82,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-82,0</b>	
<p>Le résultat cumulé après affectation a minima du déficit d'investissement (reports inclus) est de + 2 580 K€.</p> <p>Sur la section de d'exploitation le résultat cumulé est de + 2 523 K€.</p> <p>En recettes d'exploitation, une révision des projections basée sur les réalisations 2018 amène à réduire les recettes de prestations de crémation notamment (-97 K€).</p> <p>En dépenses d'exploitation, les 2 411 K€ prévus permettent l'équilibre du budget. On notera quelques autres ajustements de crédits : sur les frais de personnel (5 K€), sur les annulations de titres (3 K€) et sur un besoin de travaux de peinture programmé pendant la période de fermeture de l'équipement du fait de travaux de mise aux normes dans les parties accessibles au public (7 K€).</p> <p>Sur la section d'investissement, le résultat cumulé de + 200 K€ permet de financer les 144 K€ de reports (relatifs notamment aux travaux sur la filtration des fumées) sans avoir recours à une affectation de l'excédent de fonctionnement. Les 56 K€ prévus servent à l'équilibre du budget.</p>				

2019 Budget supplémentaire		Budget annexe Pompes funèbres		
Synthèse des mouvements en section d'exploitation				
en K€	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019 = BP + BS	
Recettes réelles d'exploitation (RRE)	58,5	30,2	88,7	
ajustements de la programmation		-14,2	-14,2	
autres mouvements inscrits au BS		44,4	44,4	
Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	58,5	30,2	88,7	
déficit antérieur reporté		30,2	30,2	
<b>Résultat d'exploitation (RRE - DRE)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
Synthèse des mouvements en section d'investissement				
en K€	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019 = BP + BS	
Recettes réelles d'investissements (RRI)	0,0	7,3	7,3	
excédents antérieur reporté		7,3	7,3	
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,0	7,3	7,3	
dont déficit antérieur reporté		0,0	0,0	
autres mouvements inscrits au BS		7,3	7,3	
<b>Résultat d'investissement (RRI - DRI)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
<p>Le résultat cumulé global est de - 22,9 K€.</p> <p>Sur la section de d'exploitation le résultat cumulé est de - 30,2 K€.</p> <p>En recettes d'exploitation, une révision des projections basée sur les réalisations 2018 amène à réduire les recettes de prestations de près de 15 K€. En outre pour assurer l'équilibre du budget, 44 K€ de recettes supplémentaires sont inscrites.</p> <p>Sur la section d'investissement, le résultat cumulé est de + 7 K€, l'équivalent est inscrit en dépenses pour assurer l'équilibre du budget.</p>				

2019 Budget supplémentaire		Budget annexe Parc de Noron		
Synthèse des mouvements en section de fonctionnement				
en K€	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019 = BP + BS	
Recettes réelles de fonctionnement (RRE)	1 264,0	-9,9	1 254,1	Le résultat cumulé global est de + 274 K€.
solde exécution reporté		192,5	192,5	Sur la section de fonctionnement, le résultat cumulé est de + 192,5 K€.
réduction de subvention versée par le budget principal		-294,5		En recettes de fonctionnement, les ajustements concernent l'intégration des recettes de la fête foraine (22 K€) et le remboursement de la CAN pour la présence des Gens du voyage 2018 (10 K€).
autres mouvements inscrits au BS		32,1	32,1	En dépenses de fonctionnement, on notera quelques ajustement de crédits à la marge pour 1,8 K€.
Dépenses réelles de fonctionnement (DRE)	1 106,8	1,8	1 108,6	
ajustements de la programmation		1,8	1,8	
autres mouvements inscrits au BS		0,0	0,0	
<b>Résultat d'exploitation (RRE - DRE)</b>	<b>157,2</b>	<b>-11,7</b>	<b>145,6</b>	
Synthèse des mouvements en section d'investissement				
en K€	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019 = BP + BS	
Recettes réelles d'investissements (RRI)	0,0	109,8	109,8	Sur la section d'investissement, le résultat cumulé de + 109,8 K€ permet de financer les 27,9 K€ de restes à réaliser de 2018, et de nouveaux besoins notamment le renouvellement de la borne WIFI devenue obsolète.
solde exécution reporté		109,8	109,8	
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	157,2	98,1	255,4	Globalement, avec l'inscription des résultats antérieurs et les nouvelles demandes, la subvention d'équilibre versée par le budget principal est réduite de 234 K€.
restes à réaliser 2018		27,9	27,9	
ajustements de la programmation		30,0	30,0	
autres mouvements inscrits au BS		40,2	40,2	
<b>Résultat d'investissement (RRI - DRI)</b>	<b>-157,2</b>	<b>11,7</b>	<b>-145,6</b>	

2019 Budget supplémentaire		Budget annexe Stationnement		
Synthèse des mouvements en section d'exploitation				
en K€	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019 = BP + BS	
Recettes réelles d'exploitation (RRE)	2 204,9	-291,0	1 973,9	Le résultat cumulé global est de + 240 K€.
solde exécution reporté		102,9	102,9	Sur la section d'exploitation, le résultat cumulé est de + 102,9 K€.
réduction de subvention versée par le budget principal		-336,6		En recettes d'exploitation, les ajustements concernent un dégrèvement de cotisation foncière des entreprises (CFE) de 2018 (2,7 K€).
solde des mouvements inscrits au BS		2,7	2,7	En dépenses d'exploitation, quelques ajustements de crédits sont prévus : fin de l'application d'un coefficient de déduction de TVA (lié initialement aux gratuités offertes) -12 K€, prise en charge des abonnements au parking de La Roulière des riverains de la rue Basse pour 14,5 K€ et modification de la programmation de la CFE 2019 pour 3,3 K€.
Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	1 759,8	5,9	1 765,7	
ajustements de la programmation		5,9	5,9	
autres mouvements inscrits au BS		0,0	0,0	
<b>Résultat d'exploitation (RRE - DRE)</b>	<b>445,1</b>	<b>-236,9</b>	<b>208,2</b>	
Synthèse des mouvements en section d'investissement				
en K€	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019 = BP + BS	
Recettes réelles d'investissements (RRI)	0,0	281,2	281,2	Sur la section d'investissement, le résultat cumulé de + 240,4 K€ permet de financer les 111 K€ de restes à réaliser.
solde exécution reporté		248,4	248,4	L'ajustement à la baisse des dépenses (-66,8 K€) est dû à la fin de l'application du coefficient de déduction de TVA (lié initialement aux gratuités offertes).
autres mouvements inscrits au BS		32,8	32,8	L'inscription d'une recette de 32,8 K€ concerne la régularisation d'un solde de marché de construction du parking de la Brèche.
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	445,1	44,3	489,4	Globalement, avec l'inscription des résultats antérieurs et les ajustements de programmation, la subvention d'équilibre versée par le budget principal est réduite de plus de 336 K€.
restes à réaliser 2018		111,1	111,1	
autres mouvements inscrits au BS		-66,8	-66,8	
<b>Résultat d'investissement (RRI - DRI)</b>	<b>-445,1</b>	<b>236,9</b>	<b>-208,2</b>	

2019 Budget supplémentaire		Budget annexe Chauffage bois les Brizeaux		
Synthèse des mouvements en section d'exploitation				
en K€	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019 = BP + BS	
Recettes réelles d'exploitation (RRE)	17,5	27,9	45,4	
solde exécution reporté		8,8	8,8	
Subvention exceptionnelle du budget principal		28,4	28,4	
autres mouvements inscrits au BS		-9,3		
Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	17,5	30,0	47,5	
mouvements inscrits au BS		30,0	30,0	
<b>Résultat d'exploitation (RRE - DRE)</b>	<b>0,0</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,1</b>	
Synthèse des mouvements en section d'investissement				
en K€	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019 = BP + BS	
Recettes réelles d'investissements (RRI)	0,0	5,6	5,6	
solde exécution reporté		5,6	5,6	
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,0	3,4	3,4	
restes à réaliser 2018		2,3	2,3	
autres mouvements inscrits au BS		1,1	1,1	
<b>Résultat d'investissement (RRI - DRI)</b>	<b>0,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	

Le résultat cumulé global est de + 12 K€.

Sur la section de d'exploitation le résultat cumulé est de + 8,8 K€.

En recettes d'exploitation, figure principalement l'inscription d'une subvention exceptionnelle du budget principal pour la réalisation d'une étude.

En dépenses d'exploitation, 30 K€ complémentaires relative à une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le mode de gestion de cet équipement (montant total voté de 45K€).

Sur la section d'investissement, le résultat cumulé de + 5,6 K€ permet de financer les restes à réaliser de 2018 (2,3 K€), les 1,1 K€ prévus servent à l'équilibre du budget.

Globalement, l'affectation du résultat et les ajustements de programmation amènent à solliciter le versement, par le budget principal, d'une subvention exceptionnelle de 28,4 K€.

Je pense avoir fini

**Monsieur le Maire :**

Je pense. Il y a aussi les Energies Renouvelable tout de même.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-211

**Direction des Finances****Budget de la régie à autonomie financière Energies  
Renouvelables - Budget supplémentaire 2019**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 4 juin 2019.

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2018. Il enregistre aussi les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale les projets de budget supplémentaire de l'exercice 2019 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2019 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables tel que présenté.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGE**

**Monsieur Dominique DESQUINS :**

Je veux bien, bien que ce soit une autre délibération. Sur la régie à autonomie financière, le budget supplémentaire en recette d'exploitation 12 004 donc résultat reporté 17 004 et vente de produits moins 5 000, en dépense d'exploitation pareil 12 004. Le budget s'équilibre bien évidemment.

En ce qui concerne les investissements : en recettes, on est à 60 500 dont 43 400 d'affectation de résultat et 17 100 de résultat d'exploitation reporté donc même topo. Avec un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 60 500,00 €. Donc si on en revient à l'échéancier des avances remboursables, il restera à rembourser 17 410,00 € sur l'année 2020.

**Monsieur le Maire :**

Merci pour toutes ces précisions Dominique pour ce budget supplémentaire.

**Monsieur Dominique DESQUINS :**

Si je peux continuer, pour reprendre votre métaphore nautique. On est plutôt plus sur un vaisseau qui, avec des courants et des vents, est obligé de temps en temps de virer des bords mais le cap c'est bien de l'ordre de 5 000 000 € de CAF net, ça c'est vraiment un cap, et de 8 à 9 années en capacité de désendettement.

**Monsieur le Maire :**

Merci Dominique pour ces précisions et ce rappel utile. Y'a-t-il des questions ? Monsieur PIVETEAU.

**Monsieur Alain PIVETEAU :**

Pour être sûr d'avoir bien compris l'opération de refinancement. C'est bien une opération de refinancement de la dette ? On a remboursé 8 160 000 et on a réemprunté 8 160 000 pour avoir un gain différentiel de taux, moins le coût du remboursement anticipé. Est-ce que vous pouvez me donner un ordre d'idée, en net, du gain net pour le budget de fonctionnement ?

**Monsieur Dominique DESQUINS :**

C'est bien l'opération dont il s'agit. Nous avons remboursé 8 160 000 et nous avons réemprunté à taux fixe nettement plus bas 8 160 000. Pour faire cela, nous avons dû payer des indemnités de remboursement anticipé pour 92 000. Sur la première année, nous escomptons, si mes souvenirs sont bons, de l'ordre de 100 000,00 € d'intérêts donc pratiquement une compensation et en année pleine de l'ordre de 180 000,00 €, si mes souvenirs sont toujours bons. Les durées sont restées identiques.

**Monsieur le Maire :**

Y'a-t-il d'autres questions ? Non ? On va passer au vote pour la délibération concernant le budget principal, on est donc page 28. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Délibération page 29, pour la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-212

**Direction des Finances****Budget annexe Chauffage Bois - Subvention  
exceptionnelle**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-1 et L 2224-2 ;

Vu la délibération n° D20090440 du 12 octobre 2009 créant le budget annexe Chauffage Bois - Les Brizeaux ;

Vu la délibération n° D2012-435 du 17 septembre 2012 indiquant le choix du délégataire et approuvant le contrat de délégation de service public ;

La Ville de Niort a souhaité créer en 2009 un nouveau service de distribution d'énergie calorifique avec la construction et l'exploitation d'une chaufferie collective bois ainsi qu'un réseau de chaleur desservant différents bâtiments municipaux (groupe scolaire, crèche) et bâtiments résidentiels collectifs et individuels (EHPAD, résidences de la SEMIE ou SA HLM, village sénior, etc...) dans le quartier des Brizeaux.

Les opérations de ce service doivent être retracées dans un budget annexe relevant du plan comptable M4 sous la forme d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Cette chaufferie bois et son réseau de chaleur sont exploités depuis la mise en service par une délégation de type affermage qui arrivera à échéance au 16/09/2020.

Au cours des six premières saisons d'exploitation, le délégataire n'a réalisé aucun développement et/ou densification du réseau.

Les enjeux de tarifs sont importants sur cet équipement, avec plus de 100 logements sociaux raccordés. D'une part, le niveau des tarifs ne permet pas de générer des recettes suffisantes pour équilibrer l'exploitation de nouveaux raccordements et, d'autre part, les partenaires de la Ville à vocation sociale recherchent des tarifs de raccordement réduits pour contenir le coût de leurs opérations de constructions ou rénovations.

A moyen terme, la viabilité du modèle économique actuel peut être remise en question, les économies d'énergie des abonnés devant être compensées par une augmentation du nombre d'abonnés via le développement du réseau de chaleur.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux de transition énergétique et climatique, la Ville de Niort a établi un plan d'action, labellisé Cit'Ergie par les services de l'ADEME, dont le développement des réseaux de chaleur est un levier important.

Dans le cadre de cette démarche, la Ville de Niort souhaite confier à un prestataire, bureau d'études spécialisé, l'étude du potentiel technico-économique de développement du réseau de chaleur susvisé, et aussi questionner son mode de gestion.

Ces contraintes sont de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe Chauffage Bois les Brizeaux qui nécessite le versement d'une subvention exceptionnelle.

Dans le budget supplémentaire 2019, voté par l'assemblée municipale, le 17 juin 2019, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 28 371,44 € au profit du budget annexe Chauffage Bois les Brizeaux.

Considérant que tout transfert de crédits du budget principal à un budget annexe lié à un service public industriel et commercial doit être précédé d'une délibération spécifique et motivée, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder le versement de la subvention exceptionnelle telle que prévue au budget principal, au profit du budget annexe Chauffage Bois les Brizeaux pour un montant de 28 371,44 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- verser une subvention exceptionnelle attribuée au budget annexe Chaufferie bois les Brizeaux d'un montant de 28 371,44 €.

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire afin d'atteindre les objectifs de transition énergétique et climatique tout en préservant la qualité et le niveau de prix du service pour les usagers du réseau de chaleur.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGÉ**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-213

**Direction des Finances****Finances - Sortie d'inventaire - Valeurs mobilières de placement**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort détenait 10 actions auprès de la société Botswana RST depuis le 30 décembre 1995.

A la suite de la liquidation de la société, la Direction Départementale des Finances Publiques a informé la Ville de Niort de la radiation de ces titres devenus sans valeur.

Ces derniers figurent à l'inventaire de la collectivité sous le n°006603 pour une valeur nette comptable de 1,32 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la sortie de l'inventaire de ces immobilisations afin de permettre les écritures de régularisation prévues à la M 14.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort****Signé****Jérôme BALOGÉ**

**Monsieur le Maire :**

Page 32. Beaucoup de dossiers et ça me demande un peu de déplacement d'ouvrage. Je t'en prie Dominique, vas-y.

**Monsieur Dominique DESQUINS :**

En fait, c'est une somme tout à fait minime. Il s'agit de 1,32 € qui figure à l'inventaire de la collectivité et qui sont représentés par 10 actions auprès de la Société Botswana RST depuis le 30 décembre 1995. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la sortie d'inventaire de cette magnifique mobilisation.

**Monsieur le Maire :**

C'est l'avantage de faire les comptes, on découvre parfois encore des incongruités. Il se trouve que la ville était actionnaire, je ne sais pas à quel titre, depuis très longtemps manifestement, de mines au Botswana pour 1,32 €. Donc on a régularisé la situation auprès de l'Etat et on obtient un remboursement de 1,32 €. Il n'y avait pas d'or manifestement dans cette mine ou pas assez d'actions. C'est bien ça Dominique ?

**Monsieur Dominique DESQUINS :**

D'après ce que nous savons, c'est bien ça.

**Monsieur le Maire :**

Donc 1,32 € page 32. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Ensuite page 33.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-214

**Direction des Finances****Apurement de l'inventaire des biens de faible de valeur de 2017 sur l'exercice 2019**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'instruction M14 du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie, le Conseil municipal a la possibilité de sortir de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur, c'est-à-dire les biens d'un montant unitaire inférieur à un seuil fixé par l'Assemblée délibérante.

Par délibération en date du 17 décembre 2010 ce seuil a été fixé à 1000,00 € TTC.

Les biens de faible valeur sont amortis l'année qui suit celle de leurs acquisitions et sortis de l'actif à N+2.

Ainsi les biens acquis en 2017, d'une valeur unitaire inférieure à 1000 euros, et amortis en 2018 sont sortis de l'actif en 2019. Vous en trouverez la liste ci-annexée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- sortir de l'actif et de l'inventaire les biens de faible valeur acquis en 2017 et amortis en 2018 dont la liste est jointe en annexe.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort****Signé****Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-215

**Direction des Finances****Autorisation de programme et crédits de paiement  
(AP/CP) Agenda d'Accessibilité Programmée -  
Ajustements**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort ;

Vu les délibérations D-2017-3 du 16 janvier 2017 et D-2018-171 du 4 juin 2018 portant ajustement de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Vu la délibération D-2018-494 du 17 décembre 2018 portant modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Dans ce contexte, le périmètre de l'AP/CP évolue à la faveur de la mise à jour de la liste du patrimoine, ce qui entraîne une diminution du volume global des dépenses de 900 000 € TTC et de 166 000 € en recettes.

Prévue pour une durée de 9 ans, l'autorisation de programme portera désormais sur un montant global de 7 924 379.17 € HT soit 9 509 255 € TTC en dépenses et de 54 000 € en recettes.

Elle permettra de réaliser différents travaux en vue de rendre accessibles des bâtiments recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Niort.

Depuis 2016, les phases d'études et de travaux se succèdent, l'année 2018 confirme la progression des chantiers suivant le calendrier préétabli.

Ainsi des travaux ont notamment été réalisés dans les groupes scolaires (Ernest Pérochon, Jules Ferry et Jean Jaurès), d'autres concernent les équipements sportifs (stade Grand Croix, Massujat et golf), et enfin d'autres bâtiments (studio de répétition de St Florent, au petit théâtre Jean Richard et la salle des Trois Coigneaux).

Des financements PACT 2018-2020 seront sollicités auprès de la CAN pour des opérations de mises aux normes dans les groupes scolaires.

La programmation des opérations s'affinant avec le temps, il convient donc de procéder à un ajustement de l'autorisation de programme et du prévisionnel des crédits de paiement en dépenses et en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution de périmètre de l'autorisation de programme Ad'AP

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)								
	en €HT	En €TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Dépenses totales</b>	<b>7 924 379,17</b>	<b>9 509 255</b>	<b>144 124,60</b>	<b>316 522,70</b>	<b>327 606,83</b>	<b>780 634,66</b>	<b>1 840 854,14</b>	<b>1 100 999</b>	<b>1 549 020</b>	<b>1 549 020</b>	<b>1 900 473,07</b>
Accessibilité des ERP	7 741 045,84	9 289 255	132 175,49	258 253,70	309 645,02	758 634,66	1 818 854,14	1 080 999	1 530 020	1 530 020	1 870 652,99
Accessibilité des IOP	183 333,33	220 000	11 949,11	58 269	17 961,81	22 000	22 000	20 000	19 000	19 000	29 820,08
<b>Recettes totales</b>	<b>45 000</b>	<b>54 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>54 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
PACT CAN II	45 000	54 000	0	0	0	0	54 000	0	0	0	0

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGÉ**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-216

**Direction des Finances****Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Eglise Notre-Dame - Ajustements**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-448 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Eglise Notre Dame ;

Vu les délibérations D-2017-97 du 3 avril 2017 et D-2018-170 du 4 juin 2018 portant ajustement de l'AP/CP Eglise Notre Dame ;

Par délibération du 18 décembre 2015, l'assemblée municipale a voté la mise en place d'une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur l'église Notre Dame.

Portant sur un montant global de 2 950 000 € HT soit 3 540 000 € TTC, l'autorisation de programme « Eglise Notre Dame » est prévue pour une durée de 8 ans.

L'année 2017 a permis d'affiner l'ensemble de l'opération et de lancer le marché de maîtrise d'œuvre qui depuis a été attribué.

En 2018 les études de diagnostic ont été restituées et les études du projet sont lancées.

Aussi, il convient de procéder à un ajustement du prévisionnel initial des crédits de paiement, avec un glissement et rééchelonnement sur les années suivantes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de projet		Crédits de paiement (en € TTC)							
	En € HT	En € TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES	2 950 000	3 540 000	10 200	0	37 621,90	70 000	800 000	800 000	830 000	992 178,10
RECETTES	1 303 523,33	1 564 228	0	5 737,50	0	27 000	361 500	361 500	691 000	117 490,50

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGÉ**

**Direction des Finances****Autorisation de programme et crédits de paiement  
(AP/CP) Port-Boinot - Ajustements**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-447 en date du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Port-Boinot ;

Vu les délibérations D-2017-98 en date du 3 avril 2017 et la D-2018-169 en date du 4 juin 2018 portant ajustement de l'AP/CP Port-Boinot ;

Le site Port-Boinot, idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur le site Port-Boinot a été mise en place recouvrant :

- les démolitions préalables à la phase de requalification du site ;
- la reconquête du site qui s'effectue dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre urbaine architecturale et paysagère, désormais engagé, comprenant l'aménagement des espaces publics et paysagers du site (20 000 m<sup>2</sup>) et la réhabilitation de deux patrimoines, le séchoir et les hangars, permettant l'installation de phases pré-figuratives.

Depuis 2017, l'autorisation de programme a évolué avec un élargissement de son périmètre intégrant des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la Maison Patronale et de la Fabrique.

A la suite de la réalisation d'un jardin permettant l'implantation d'animations culturelles en 2017, les démolitions se sont terminées en 2018. Les premiers aménagements des espaces publics ont été réalisés ainsi que des études pour la Maison Patronale et la Fabrique.

Au cours des années 2017 et 2018, le projet s'est affiné en termes de contenu. Ainsi, des travaux complémentaires portant sur l'aménagement des espaces publics et la réhabilitation du séchoir et des hangars ont été validés (isolation des hangars, désamiantage, lots techniques de rafraîchissement, reprise de maçonnerie, remplacement du garde-corps du bief, vidéo protection, etc.), impactant, dans le même temps la maîtrise d'œuvre.

L'ajustement du projet a donc pour conséquence une adaptation de l'autorisation de programme avec l'augmentation du volume global des dépenses d'un montant de 881 091,67 € HT soit 1 057 310 € TTC et la réduction des recettes pour un montant de - 85 668,33 € HT soit -102 802 € TTC.

Prévue pour une durée de 7 ans, cette autorisation de programme portera désormais sur un montant global de 14 054 166,67 € HT soit 16 865 000 € TTC en dépenses et de 3 677 241,67 € HT soit 4 412 690 € TTC en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution de l'autorisation de programme « Port-Boinot » ;

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

TYPE D'AP	AP DE PLAN		Crédits de paiement (en € TTC)						
	En € HT	En € TTC	CA 2016	CA 2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>DEPENSES</b>	<b>14 054 166,67</b>	<b>16 865 000,00</b>	<b>710 588,43</b>	<b>501 852,87</b>	<b>1 429 965,55</b>	<b>9 301 472,00</b>	<b>3 075 000,00</b>	<b>1 097 664,24</b>	<b>748 456,91</b>
Bâtiments et espaces publics	11 691 666,67	14 030 000,00	710 588,43	501 852,87	1 356 894,46	9 158 000,00	2 255 000,00	47 664,24	0,00
Etude modes de gestion	40 000,00	48 000,00			24 528,00	23 472,00			
Fabrique et Maison Patronale	2 322 500,00	2 787 000,00		0,00	48 543,09	120 000,00	820 000,00	1 050 000,00	748 456,91
<b>RECETTES</b>	<b>3 677 241,67</b>	<b>4 412 690,00</b>	<b>0,00</b>	<b>738 707,00</b>	<b>449 000,00</b>	<b>1 749 507,00</b>	<b>1 475 476,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Bâtiments et espaces publics	3 677 241,67	4 413 690,00	0,00	738 707,00	449 000,00	1 749 507,00	1 475 476,00	0,00	0,00

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-218

**Direction des Finances****Acceptation d'un don manuel de 100 € sous condition**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par courrier reçu le 24 avril 2019, Madame Dominique LE FLOCH-CORRELLEAU, a fait un don de 100 € par chèque en faveur de la Commune de Niort pour l'entretien de l'Eglise Notre-Dame de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le don de Madame Dominique LE FLOCH-CORRELLEAU dans le cadre de l'entretien de l'église Notre-Dame de Niort.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort****Signé****Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-219

**Direction des Finances****Tarifs municipaux - Activités niortaises d'initiation et d'orientation sportives (ANIOS) - Saison 2019 / 2020**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les inscriptions aux Activités Niortaises d'Initiation et d'Orientation Sportives (ANIOS) pour la saison sportive 2019 / 2020 se dérouleront début septembre prochain.

Ces tarifs relèvent du budget principal, ils ont été calculés en fonction d'un taux moyen d'augmentation de 1,5 % au regard de l'inflation.

Il convient d'adopter les tarifs pour cette prochaine année sportive.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs de l'ANIOS qui entreront en vigueur au 1er septembre 2019, dont le détail est joint en annexe.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort****Signé****Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-220

**Direction des Finances****Tarifs municipaux - Utilisation des équipements  
sportifs par les lycées niortais –  
Année scolaire 2019 / 2020**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il est proposé d'adopter les nouveaux tarifs municipaux applicables aux utilisations des équipements sportifs par les lycées niortais pour l'année scolaire 2019 / 2020.

Ces tarifs relèvent du budget principal, ils ont été calculés en fonction d'un taux moyen d'augmentation de 1,5 %.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs présentés en annexe sous forme de tableau, entrant en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2019 / 2020 pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées niortais.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort****Signé****Jérôme BALOGÉ**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-221

**Direction du Secrétariat Général****Commission municipales - Désignation des membres  
- Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création des commissions municipales ;

Vu la délibération en date du 15 septembre 2014, par laquelle le Conseil municipal a créé les commissions municipales, en a fixé la composition et désigné les membres ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, décédé, qui avait été désigné membre de la Commission municipale n°1 « Commission Ressources » ;

Considérant l'installation de Madame Catherine HUVELIN, Conseillère municipale, lors de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2019 ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Madame Catherine HUVELIN en qualité de membre de la Commission municipale n°1 « Commission Ressources » ;
- modifier en conséquence la délibération du 15 septembre 2014 pour sa partie Commission Ressources.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort****Signé****Jérôme BALOGE**

**Monsieur le Maire :**

On est page 44 avec quelques modifications suite à l'arrivée dans notre Conseil de Catherine HUVELIN avec donc sa désignation au sein de la commission municipal n°1 pour les ressources. Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-222

**Direction du Secrétariat Général****Représentation dans les organismes extérieurs -  
Sociétés d'Economie Mixte (SEM) - SEM des Halles -  
Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les articles L.1524.5 et L.2121-33 du Général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la SEM des Halles ;

Vu la délibération du 11 avril 2014 modifiée, portant désignation des représentants de la Ville de Niort aux Conseils des SEM ;

Considérant que suite au décès de Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, élu membre du Conseil d'Administration de la SEM des Halles, il convient de procéder à son remplacement par la désignation d'un nouveau représentant de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SEM des Halles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder à la désignation d'un représentant de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SEM des Halles ;
- approuver la désignation de Madame Sylvette RIMBAUD, Conseillère municipale ;
- modifier en conséquence l'annexe de la délibération du 1<sup>er</sup> février 2016 pour sa partie SEM des HALLES.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort****Signé****Jérôme BALOGE**

**Monsieur le Maire :**

Page 46 on est sur quelques modifications qui sont aussi liées à la SEM des Halles. Là j'avais la proposition de Sylvette RIMBAUD qui était intéressée. Sylvette tu me confirmes bien ? Parfait. Pas de remarque ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci bravo Sylvette.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-223

**Direction du Secrétariat Général****Représentation dans les organismes extérieurs -  
Conseils de quartier - Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 octobre 2014, modifiée par les délibérations du 1er février 2016, du 9 octobre 2017, 13 novembre 2017 et 19 mars 2018, portant désignation des Conseillers municipaux au sein des Conseils de quartier ;

Considérant le décès de Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint, membre du Conseil de quartier de Souché, et l'installation de Madame Catherine, HUVELIN, Conseillère municipale, lors de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2019 ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Alain GRIPPON au Conseil de quartier de Souché ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la désignation de Madame Catherine HUVELIN, Conseillère municipale, en tant que membre du Conseil de quartier de Souché ;
- modifier en conséquence l'annexe de la délibération du 19 mars 2018 concernant le Conseil de quartier de Souché.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort****Signé****Jérôme BALOGE**

**Monsieur le Maire :**

Et ensuite celle d'après, c'est la dernière, dans les Conseils de quartiers avec une modification Catherine HUVELIN rejoignant le Conseil de quartier de Souché. On y participe beaucoup sur les sujets d'urbanisme notamment, c'est très intéressant et très constructif. Je t'invite à y participer à ton tour dans un bon climat qui plus est, ce qui est toujours agréable. Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-224

**Direction Ressources Humaines****Conditions d'exercice des mandats locaux -  
indemnités des élus - Mise à jour du tableau des  
bénéficiaires**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération du 29 avril 2014, modifiée par les délibérations des 13 octobre 2014 et 1<sup>er</sup> février 2016, du 5 décembre 2016, du 5 octobre 2017 et du 5 février 2018, le Conseil municipal a fixé les modalités d'attribution des indemnités aux élus et les taux de ces indemnités.

Suite à l'installation de Madame HUVELIN Catherine, Conseillère municipale, il y a lieu de lui attribuer le montant de l'indemnité allouée aux élus ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- mettre à jour le tableau des élus bénéficiaires d'indemnités, ainsi que les taux et montants de ces dernières suite à l'installation de Madame HUVELIN Catherine, Conseillère municipale, qui percevra une indemnité de 155,58 € correspondant à 4% du taux voté (montant calculé sur la base de IB 1027/IM 830).

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort****Signé****Jérôme BALOGE**

**Direction du Secrétariat Général****Communauté d'Agglomération du Niortais -  
Modification statutaire - Régularisation législative et  
prise de la compétence EAU au 1er janvier 2020**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 66 ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement ;

Vu la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment son article 21 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L.5216-5 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 8 février 2019 ;

Considérant que la loi NOTRe a engagé un processus de renforcement et de développement des compétences des communautés d'agglomération ; en effet, cette loi pose une étape supplémentaire en faisant figurer, au titre des compétences obligatoires à compter du 1er janvier 2020, **l'eau, l'assainissement des eaux usées ainsi que la gestion des eaux pluviales.**

Considérant par ailleurs qu'il convient de procéder à la régularisation législative de certaines compétences obligatoires déjà exercées, à savoir d'une part, au titre de la compétence aménagement de l'espace communautaire : **la définition, création, réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme.**

En matière d'accueil des gens du voyage : **création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis au 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.**

La compétence eau sera transférée des communes aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020, le législateur souhaitant rationaliser l'action publique en la matière.

L'alimentation en eau potable recouvre la protection de la ressource, la production et la distribution. A ce jour, les habitants de la CAN son desservis en eau potable par l'un des cinq syndicats suivants : Syndicat des Eaux du Vivier (SEV), Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de la Courance (SIEPDEP VC), Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B (SMAEP 4B), Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres (SERTAD), Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) ou par une régie communale pour Beauvoir sur Niort, La Foye Monjault et Mauzé sur le Mignon.

La révision statutaire sera entérinée par délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des Conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les deux tiers des Conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité comprenant nécessairement la commune dont la population est la plus nombreuse.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais tels qu'ils sont joints en annexe. (Les modifications figurent en gras et italique).

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-226

**Mission Participation interne -  
Accessibilité - Développement durable****Plan sauvegarde de la Loutre d'Europe - Création  
d'un dispositif labellisé de Havre de Paix**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, qui bénéficie du classement Parc Naturel Régional sur l'ensemble de son territoire souhaite cultiver son appartenance à la deuxième plus grande zone humide de France et mettre en œuvre des actions de préservation de la biodiversité emblématique de ces milieux riches mais aussi fragiles.

La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), espèce protégée, fait l'objet d'un Plan National d'Actions en sa faveur qui vient d'être reconduit sur la période 2019 -2028.

Il a pour objectif de favoriser le retour de cette espèce animale dans les zones où elle a disparu et d'assurer les conditions de son maintien là où elle est aujourd'hui présente.

Ce plan doit également permettre d'améliorer la connaissance de l'animal par un large public et de maintenir et développer les coopérations autour de sa conservation.

C'est dans ce contexte que la Ville s'est inscrite et a créé, en janvier 2019, un groupe de travail multi partenariaux autour de la préservation de la Loutre.

Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin, le Syndicat des Eaux du Vivier, Deux Sèvres Nature Environnement, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise, sont les premiers partenaires réunis pour échanger sur les modalités de protection, et identifier les secteurs les plus sensibles à préserver.

Plusieurs reconnaissances de terrains ont permis de conclure que la Loutre d'Europe est bien présente sur Niort et qu'elle fréquente tous les secteurs longeant la Sèvre, de l'amont à l'aval, et qu'elle se trouve également en centre-ville.

Un panel d'actions doit être mis en œuvre pour favoriser ses déplacements le long de son corridor biologique qui s'inscrit dans la trame verte et bleue ; ainsi la traversée de Niort par l'espèce sera renforcée et améliorera le croisement des populations d'individus.

Ces actions comprennent en particulier celle de créer des zones « Havre de Paix pour la Loutre d'Europe », reconnue et labellisée au niveau national par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, et portée au niveau local par l'association naturaliste Deux Sèvres Nature Environnement.

La Ville de Niort souhaite mettre en œuvre ce partenariat volontaire fondé sur la confiance mutuelle entre propriétaires signataires et ces associations porteuses de l'opération.

Pour ce faire, Deux Sèvres Nature Environnement a été missionnée par la Ville pour identifier les parcelles communales présentant le meilleur potentiel pour être protégées au titre des « Havres de Paix ».

Ces zones feront ensuite l'objet d'une convention qui stipulera les actions que la Ville s'engage à mener et celles qu'elle devra exclure de sa gestion.

Ainsi, la Ville s'engage à favoriser la tranquillité du mammifère, en adoptant un plan de gestion de ses parcelles adapté à la présence de l'animal, avec notamment le maintien du couvert végétal, et la conservation, voire l'aménagement de catiches (gites). Un panneau explicatif pourra être apposé sur certaines parcelles afin d'afficher l'engagement de la Ville en faveur de la préservation de la Loutre et des milieux aquatiques, et d'indiquer pourquoi les accès sont limités.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le dispositif labellisé de Havre de Paix pour la Loutre d'Europe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à venir avec l'association Deux Sèvres Nature Environnement, porteur du projet national au niveau du département.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Michel PAILLEY**

**Monsieur le Maire :**

Nous abordons une belle délibération Michel. En tout cas, moi elle me fait plaisir.

**Monsieur Michel PAILLEY :**

Merci Monsieur le Maire. En effet, ce n'est pas sans une certaine satisfaction, puisque je m'en étais ouvert à certains d'entre vous, que je présente cette délibération qui acte la création d'un dispositif labellisé Havre de Paix pour la Loutre d'Europe. Cette démarche est le fruit d'un groupe de travail avec le Parc Naturel Régional, le SEV, DSNE, l'IIBSN qui sont les premiers partenaires. L'idée générale de cette protection, c'est la création de zones de tranquillité, matérialisées par des panneaux explicatifs, pour que nos concitoyens comprennent pourquoi ces espaces sont fermés. Nous avons déjà référencés des espaces à Bouson, Comporté, Pissot mais également à Chantemerle et Galuchet. L'intérêt de ce dispositif est qu'il concerne des espaces de la Ville mais également des espaces privés puisque les propriétaires peuvent également s'engager dans la démarche. Il s'agira également de créer des catiches et des petits aménagements pour favoriser le passage et donc la continuité écologique. Nous avons eu la surprise de trouver des traces de la présence de la Loutre sur l'ensemble de la Sèvre et notamment dans l'hyper centre à Boinot, Quai de la Préfecture. Cette présence urbaine indique que le travail accompli depuis des années sur les milieux aquatiques a porté ses fruits pour cette espèce et nous avons également conscience que la Loutre est une espèce dite parapluie qui, par sa protection, permet également de préserver des biotopes et par conséquent d'autres espèces moins emblématiques mais toutes aussi importantes.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il des questions ? Monsieur CHARBONNEAU et Madame GARENNE

**Monsieur Jean –Romée CHARBONNEAU :**

Y aura-t-il une incidence financière immédiate ou postérieure ? Et qu'elle est le maître d'œuvre de cette opération ?

**Monsieur Michel PAILLEY :**

Il s'agit bien de la loutre d'Europe. Nous avons travaillé avec Deux-Sèvres Nature Environnement qui est le représentant départemental du dispositif national.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

A part des études faites avec DSNE, vous avez compris que l'essentiel de la démarche c'est bien mettre des espaces qui appartiennent déjà à la ville à disposition de la Loutre et puis les quelques aménagements mais ce sont quelques milliers d'euros, ce n'est pas très important.

**Monsieur le Maire :**

La Loutre a une grande qualité, c'est qu'elle mange les écrevisses de Louisiane qui sont une espèce devenue invasive pour rassurer Monsieur CHARBONNEAU. Madame GARENNE.

**Madame Marie-Chantal GARENNE :**

Merci Monsieur le Maire. Ayant en charge l'animal sur le territoire Niortais, qui dit animal ne dit pas que chien et chat, je suis ravie de voir qu'un animal sauvage se réinstalle aux portes de notre ville. Ce qui est bien dommage, c'est que je ne n'étais pas mise au courant de l'évolution de cette espèce et de tout ce qui va être fait pour son bien être sur notre territoire. J'espère que nous allons continuer dans ce sens, que la Biodiversité va vraiment continuer son développement sur notre territoire pour que toutes ces espèces dites sauvages puissent s'installer et vivre correctement, sans menace de l'humain, et puissent se reproduire et vivre sans qu'on les embête tout simplement. En espérant être mise au courant de ce qui va pouvoir se passer dans les mois à venir, pour la Loutre ou pour d'autres espèces. Merci.

**Monsieur le Maire :**

C'est vrai que l'on est à cheval entre deux délégations. Quand la Loutre entre en ville, elle est presque dans le champ de votre délégation Marie-Chantal. On va voir comment on gère ces chevauchements de délégation à l'avenir, c'est promis. Michel va s'y employer. C'est le problème d'une espèce qui reconquière la ville. Y'a-t-il d'autres questions sur l'intervention de la Loutre ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci Michel, c'est pour le coup une belle continuité d'action publique menée par le Parc. Moi je me souviens, beaucoup plus jeune, d'une Loutre qui se cachait au fin fond du Marais Poitevin et aujourd'hui, la savoir au cœur de la ville et bien sûr dans le Marais, ça fait plaisir.

Je suis désolé, à cette époque, Pascal n'était pas dans la région mais c'était vraiment à visiter. Voilà en tout cas c'est un beau travail et ce projet de ville refuge. S'il vous plaît chers collègues, je vous préviens, après, Lucien-Jean LAHOUSSE a 19 délibérations à vous présenter. Merci. Lucien-Jean tu es prêt ? On t'écoute et on va apprécier ton esprit de synthèse.

**Direction Ressources Humaines****Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

**POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN****Direction de l'espace public**

Ouverture de poste :

- 1 poste d'ingénieur principal

**POLE PILOTAGE GENERAL**

Ouverture de postes :

*Au titre des avancemens de grade*

- 1 poste d'administrateur hors classe
- 3 postes d'attaché principal
- 3 postes de rédacteur principal de 1ère classe
- 7 postes de rédacteur principal de 2ème classe
- 8 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 9 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'ingénieur en chef hors classe
- 1 poste d'ingénieur hors classe
- 1 poste d'ingénieur principal
- 3 postes de technicien principal de 1ère classe
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe
- 4 postes d'agent de maîtrise principal
- 20 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 21 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste de chef de service de police municipale de 1ère classe
- 1 poste de brigadier-chef principal
- 1 poste d'attaché principal de conservation du patrimoine
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe
- 6 postes d'ATSEM principal de 1ère classe

*Au titre de la promotion interne*

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe

**RETOUR SOMMAIRE**

- 1 poste d'ingénieur
- 4 postes de technicien
- 4 postes de technicien principal de 2ème classe
- 10 postes d'agent de maîtrise
  
- 1 poste d'animateur
  
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
  
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine
  
- 1 poste d'éducateur des APS
- 1 poste de conseiller des APS

**POLE VIE DE LA CITE****Direction de l'accueil et des formalités citoyennes****Création de poste :**

- 1 poste d'attaché

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

La première délibération concerne la mise à jour du tableau des effectifs. En fait, il y a 3 vrais postes.

Dans la Direction de l'Espace Public, une ouverture de poste, un poste d'ingénieur principal qui est en fait l'adaptation du grade du poste existant.

Ensuite, pour le Pôle de Pilotage Général, il y a, comme tous les ans à la même époque, des ouvertures de poste qui nous permettront de prévoir, si vous les votez, une rétroactivité des avancements au 1<sup>er</sup> juillet des personnes qui en auront bénéficiés lors des prochaines CAP, qui auront lieu en septembre et octobre. Donc vous avez toute cette liste et les postes qui ne seront pas remplis feront l'objet d'une fermeture en décembre ou janvier.

Enfin une création de poste d'attaché à la Direction de l'accueil et des formalités et citoyennes, c'est en prévision d'un départ en retraite. On crée le poste de la personne qui pourra remplacer avec un tuilage la personne qui part et le poste de la future retraitée sera supprimé à son départ donc il vous est demandé d'approuver ce tableau.

**Monsieur le Maire :**

Y'a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-228

**Direction Ressources Humaines****Création d'emplois saisonniers pour les accueils de loisirs - Direction de l'éducation**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le fonctionnement des centres de loisirs nécessite la présence de personnels de direction et d'animation formés à l'accueil et à l'animation de groupes de jeunes enfants.

Afin d'assurer cette mission de service public pour la période du 6 juillet 2019 au 3 juillet 2020, il y a lieu de créer sur la base de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois saisonniers suivants répartis selon les périodes d'ouverture conformément au tableau ci-dessous :

	Accueil des petites vacances scolaires et mercredis	Accueil des vacances scolaires d'été (par mois)	Base de rémunération indiciaire
Directeur	2	2	621/521
Directeur adjoint	2	4	532/455
Animateur	40	80	506/436

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois ci-dessus pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs pour la période du 6 juillet 2019 au 3 juillet 2020.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 41  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0  
 Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,  
 Jérôme BALOGÉ  
 L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-229

**Direction Ressources Humaines****Création d'emplois temporaires - Direction de l'éducation**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La surveillance, l'animation, l'accompagnement à la scolarité, la restauration dans les écoles maternelles et élémentaires nécessitent des renforts temporaires selon les besoins des structures ne pouvant être assurés par les agents municipaux en poste, les besoins se produisant au même moment dans l'ensemble des groupes scolaires.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, 10 emplois temporaires d'agents polyvalents, sur la base de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour l'année scolaire 2019-2020.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille des Adjointes techniques territoriaux ou Adjointes d'animation territoriaux selon leurs affectations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 10 emplois temporaires d'agents polyvalents (catégorie C) pour l'année scolaire 2019-2020, rémunérés sur la grille des Adjointes techniques territoriaux ou Adjointes d'animation territoriaux.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-230

**Direction Ressources Humaines****Création d'un emploi temporaire d'archiviste -  
Direction de la commande publique et logistique**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Direction de la commande publique et logistique a entrepris en 2017 un travail de traitement des archives non classées et potentiellement éliminables, en raison de la saturation imminente des locaux des archives.

Par ailleurs, le service des archives procède, en partenariat avec la CAN, au déploiement d'un nouveau logiciel de gestion des archives.

De plus, dans le cadre du projet de système d'archivage électronique, en lien avec la Direction des systèmes d'information, il est nécessaire de suppléer la responsable du service afin de lui permettre de s'investir dans cette mission nouvelle.

Enfin, l'année 2020 sera également marquée par l'établissement du récolement obligatoire qui suit chaque élection municipale, consistant en un état des lieux des locaux et des archives et accompagnant un procès-verbal de prise en charge/décharge, signé conjointement par le Maire entrant et sortant.

Il est donc nécessaire de renforcer les moyens mis en œuvre à cet effet, et pour ce, il vous est proposé, sur la base de l'article 3, alinéa 1 de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984, de créer un poste temporaire d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, pour une durée d'un an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire d'archiviste, rémunéré sur la grille indiciaire du grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), pour une durée d'un an.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-231

**Direction Ressources Humaines****Création d'un emploi temporaire - Direction  
patrimoine et moyens**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour assurer les études liées à la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée, avec la réalisation des pièces techniques nécessaires à l'instruction des dossiers présentés en commission départementale d'accessibilité pour validation avant travaux, le service Etudes prospectives et gestion transversale du bâti de la Direction patrimoine et moyens sollicite un renfort.

Pour rappel, l'année 2015 a été l'année d'élaboration de la programmation de l'ADAP pour la Ville de Niort. L'ADAP concerne 196 établissements recevant du public (ERP) et 23 Installations ouvertes au public (IOP) à mettre en accessibilité sur la période 2016 à 2024. Les années 2016 et 2017 ont permis de lancer les premières études, mais l'instruction des dossiers n'a pas permis de réaliser tous les travaux dans l'année. Un renfort important sur les études doit être mené pour anticiper les opérations en année N-1.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer, pour une durée d'un an, un poste de Technicien bureau d'étude, rémunéré sur la grille indiciaire des techniciens territoriaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire de Technicien non titulaire pour une durée d'un an, selon les modalités susvisées.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

Il s'agit également de la création d'un emploi temporaire à la direction patrimoine et moyens pour assurer les études liées à la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, dont il a été question tout à l'heure, avec la réalisation des pièces techniques à l'instruction des dossiers. Tout ceci représente une surcharge temporaire de travail. Il est donc proposé de créer, pour une durée d'un an, un poste de technicien bureau d'étude rémunéré sur la grille indiciaire des techniciens territoriaux. Je vous demande d'accepter cette création.

**Monsieur Alain PIVETEAU :**

Compte tenu de la continuité de cette politique, pourquoi l'emploi est temporaire ? Ça va s'arrêter, les dossiers vont être administrés une fois et on va stopper la politique ou c'est temporaire tant qu'on n'a pas consolidé, stabilisé la création d'un poste permanent. Pourquoi temporaire ?

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

En fait souvent la 1<sup>ère</sup> raison, c'est qu'on a du mal à trouver des techniciens donc on est amené à embaucher des non-titulaires donc c'est plutôt des CDD que des CDI. Ça ne préjuge pas du fait qu'ils seront à terme titularisés mais dans un 1<sup>er</sup> temps, n'étant pas titulaire, on les prend dans cette configuration-là.

**Monsieur Alain PIVETEAU :**

Vous dressez les possibilités mais sur ce poste c'est bien ça qui fait que c'est, pour l'instant, par défaut un emploi temporaire mais est ce qu'il y a une volonté de mettre des moyens. En fait, c'est ça la question.

**Monsieur le Maire :**

Je peux vous garantir que pour la Direction du patrimoine et moyens on a envie de mettre des moyens. Maintenant le recrutement n'est pas si facile que ça dans ce type de métier aujourd'hui.

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

Dans ce cas-là, il s'agit du projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée dont on a vu qu'il avait une limite dans le temps, donc je crois que c'est une bonne chose de prendre quelqu'un de temporaire. Ensuite, en fonction de ce que sera vraiment la charge qui continuera à la DPM, on pourra voir s'il est nécessaire de le prolonger au-delà et d'en faire un poste permanent. Je crois qu'il faut avoir une approche très pragmatique de ces aspects.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

Je croyais avoir répondu précisément.

**Monsieur Alain PIVETEAU :**

C'est l'enjeu que ça soulève que je trouve intéressant de mettre en lumière. C'est un exemple concret des débats qui nous ont animés tout à l'heure sur le budget. Puis ça me permet de souligner un point positif de ce qui a été présenté sur le volet accessibilité. C'est l'internalisation de fonction qui était dans la programmation budgétaire initiale, prévue en prestation externe. Moi ça me semble particulièrement important qu'on se réinterroge sur ce modèle, vous le vivez, on l'a vécu aussi avant, qui consiste à être poussé à aller chercher des prestations externes donc qui fonctionne selon les transactions marchandes avec tout ce que ça a d'intéressant, ça va plus vite, on peut penser parfois qu'il y a plus de compétences mais qui gêne la mise en place de la continuité, du portage de politique publique qui sont importants. Si je pose la question sur cette dimension-là, sur cette politique publique là, ce n'est pas anodin, je le ferais pas pour tous les postes. Là je pense que c'est intéressant qu'on puisse répondre, assez rapidement, à la question très simple : est ce qu'il ne faut pas rapidement, tenant compte des difficultés techniques à recruter quelqu'un ce qui renvoi un autre problème, l'attractivité des postes de fonctionnaires locaux. Ils sont tellement dévalorisés, la dépense publique dont ils font partie tellement dévalorisée que évidemment tout devient cohérent et on rentre dans un cercle vicieux. Donc quand on a la possibilité, parce qu'on est d'accord sur l'urgence et la priorité de cette politique, d'affirmer qu'on veut un recrutement interne, pour les raisons que j'ai donné, je pense qu'il faut le faire. Il me semble que vous n'êtes pas tout à fait sûr encore mais finalement c'est ce qui devrait arriver.

**Monsieur le Maire :**

Il me semble vous l'avoir dit. Après avec toutes les précisions qui font que le statut de la fonction publique n'est pas forcément toujours adapté aux contractuels. Y'a-t-il des oppositions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. La suivante Lucien-Jean LAHOUSSE

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

J'ajouterais à ce qui a été dit, qu'en période où le chômage des cadres baisse considérablement, les difficultés de recrutement dans la fonction publique augmentent également. Ça n'enlève rien de ce qu'il a été dit précédemment.

**Monsieur le Maire :**

Messieurs ce n'est pas un dialogue, s'il vous plaît.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-232

**Direction Ressources Humaines****Création d'un emploi temporaire au service santé et sécurité au travail de la direction des ressources humaines**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En l'absence de responsable de service, la cellule prévention du service Santé et Sécurité au Travail de la Direction des Ressources Humaines est confrontée à un accroissement d'activité, dû à la fois à ses activités quotidiennes (études de poste, préparation des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, etc.) et aux projets qu'elle pilote ou auxquels elle participe (démarche de management de la Santé Sécurité au Travail, élaboration d'une nouvelle convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP), etc.).

La création d'un emploi temporaire constitue un appui indispensable auprès de l'équipe, dans l'attente du recrutement, en cours, du responsable de service et les premiers temps de sa prise de poste.

Cet emploi temporaire assurera les missions de conseiller en prévention et notamment les missions suivantes :

- Réalisation d'études de postes et des aménagements en découlant ;
- Elaboration et mise en œuvre de la procédure sécurité-incendie ;
- Participation à la conception et la mise en place d'un projet de sensibilisation aux risques routier ;
- Etc.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer, pour une durée maximum d'un an, un poste de conseiller en prévention, rémunéré sur la grille indiciaire de technicien territorial.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire de conseiller en prévention, sur la base de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée maximum d'un an, selon les modalités de rémunération susvisées.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

La délibération suivante concerne la création d'un emploi temporaire au service santé et sécurité au travail de la DRH, actuellement en l'absence d'un responsable de service. Il y a un recrutement en cours qui n'a pas encore porté ses fruits parce que l'on a du mal à trouver quelqu'un qui corresponde. Compte tenu de l'accroissement d'activité qui est écrit dans les délibérations et principalement, on y viendra tout à l'heure, l'élaboration de la convention pour les personnes du fond d'insertion pour les personnes en situation de handicap de la fonction publique, le FIPHFP, il est nécessaire de créer un emploi temporaire indispensable auprès de l'équipe dans l'attente du recrutement en cours. Cet emploi temporaire réalisera des études de poste, la mise en œuvre de la procédure de sécurité incendie et un certain nombre d'autres projets. Donc il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter la création de cet emploi temporaire.

**Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup. Y'a-t-il des remarques Madame JOHNSON ?

**Madame Monique JOHNSON :**

J'ai juste un questionnement par rapport à ce poste que l'on veut, parce que les missions qui sont décrites ne sont pas celles d'un responsable de sécurité. C'est plutôt des éléments ou des missions qu'on attribue à un technicien HSE donc je comprends que c'est en attendant de trouver quelqu'un pour remplir le poste de cadre. Je me pose la question par rapport, vous avez compris, je me comprends moi-même et vous aussi c'est très bien.

**Monsieur le Maire :**

Voilà, je ne sais pas si Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE a compris. C'est votre question ? Lucien-Jean c'est ta réponse ou pas ? Non.

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

Ma réponse n'est pas plus complète. Il faut dire qu'en l'absence du chef de service un certain nombre de tâches sont partagées actuellement entre les différents agents. Il n'y a pas qu'une seule personne dans le service donc la personne qui viendra pourra se consacrer à des tâches, qui ne sont effectivement pas celles d'un directeur de service pour que les personnes qui sont plus habituées au service et plus anciennes puissent prendre leur part, voilà.

**Monsieur le Maire :**

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Voilà, les emplois temporaires, c'est terminé. Maintenant c'est un agent contractuel en CDI, page 70.

**Direction Ressources Humaines****Recrutement d'un agent contractuel en Contrat à  
Durée Indéterminée sur poste vacant catégorie A -  
Direction de l'espace public**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Suite au départ par voie de mutation du responsable du service voirie, signalisation et éclairage, un recrutement a été lancé par la collectivité afin de pourvoir ce poste devenu vacant, ouvert au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

En application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-56 du 26 janvier 1986, un emploi permanent de catégorie A peut être pourvu par un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifie et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Suite à l'appel à candidature publié par la Ville de Niort le 25 février 2019, la candidature d'un agent non titulaire de la fonction publique territoriale, actuellement en Contrat à Durée Indéterminée dans sa collectivité, a été retenue par le jury de recrutement.

C'est pourquoi, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi de catégorie A, via un contrat à durée indéterminée, en application des articles 3-3 alinéa 2 et 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu de la spécificité des missions de ce poste mais également en raison de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes.

Par ailleurs, l'agent devra justifier des conditions de diplômes exigées pour l'entrée dans le grade d'Ingénieur principal et sa rémunération sera indexée sur la grille indiciaire de ce même grade.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur l'emploi de responsable du service voirie, signalisation et éclairage, ouvert sur le grade d'Ingénieur principal (catégorie A), selon les modalités susvisées.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Procès-verbal

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

C'était le recrutement d'un agent contractuel en CDI sur un poste vacant à la Direction de l'Espace Public. Ce recrutement fait suite au départ, par voie de mutation, du responsable du service voirie. Il s'agit de le remplacer et dans l'appel à candidatures, nous n'avons pu retenir que la candidature d'un agent non titulaire de la fonction publique territoriale qui est actuellement en CDI dans sa collectivité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle dans le tableau des effectifs, le 1<sup>er</sup> poste correspondait justement à ouvrir ce poste pour l'ingénieur principal. Voilà donc il s'agit d'accepter ce recrutement d'un agent en CDI sur l'emploi de responsable du service voirie.

**Monsieur le Maire :**

Très bien. Y'a-t-il des commentaires ?

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

Je note simplement en commentaire que des fois des personnes préfèrent être embauchées en CDI qu'en titulaire.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur PIVETEAU.

**Monsieur Alain PIVETEAU :**

Je sais ça, mais tout est organisé institutionnellement pour. Moi je le vois à l'université tout est organisé pour qu'on ne puisse plus recruter de fonctionnaires. C'est vrai les gens qui vont postuler voient que la possibilité de gagner plus se fait sur des CDD. Vous vous souvenez du dossier, dont on a discuté récemment, sur le RIFSEP qui lui aussi vous a été imposé. Tout le modèle salarial qui présidait à la fonction publique et qui permettait de faire de la dépense publique et des politiques publiques un outil de régulation tout simplement de nos sociétés est en train de partir à vau-l'eau. Je ne dis pas que vous fabriquez ça, mais en tout cas vous le soutenez. Quand on a l'occasion dans une arène politique, c'est noble ce que je dis, de le dire, on le dit. Donc je réagis à ce que vous venez de dire. La question n'est pas la demande de l'individu, c'est celle de la structure d'emploi dans la fonction publique qu'on est en train de casser, d'un côté, et de réorganiser de façon complètement marchande, de l'autre. Voilà

**Monsieur le Maire :**

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Lucien-Jean LAHOUSSE délibération suivante.

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

Ce phénomène existe depuis longtemps, il n'est pas d'aujourd'hui.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-234

**Direction Ressources Humaines****Convention entre le FIPHFP, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et le CCAS de Niort**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'action du Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP), créée le 11 février 2005, vise à permettre à tout agent en situation de handicap de vivre pleinement sa citoyenneté, notamment grâce à l'emploi.

Le Fonds collecte des contributions auprès des employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés. Ces contributions lui permettent, en mobilisant les aides financières inscrites à son catalogue, d'accompagner les employeurs publics en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein d'une collectivité territoriale.

La Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Social de Niort (CCAS) ont souhaité conventionner avec le FIPHFP dans la perspective de la préparation d'une nouvelle convention, cette fois-ci commune avec la Communauté d'Agglomération du Niortais. Le taux d'emploi direct déclaré au 1er janvier 2019 est de 9,74%. La première convention, d'une durée de 3 ans (2015-2017) a été prorogée par avenant jusqu'au 31 décembre 2018.

Pour développer leur plan d'actions, la Ville de Niort, son CCAS et la Communauté d'Agglomération du Niortais ont élaboré un projet commun fondé sur la réalisation d'un diagnostic et de l'identification d'enjeux.

Les collectivités ont établi un dossier de conventionnement avec le FIPHFP couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Les collectivités affichent des objectifs partagés en matière de handicap et maintien dans l'emploi, objectifs qui s'articulent autour de trois axes :

- Recruter des agents en situation de handicap,
- Maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- Sensibiliser, informer et communiquer.

L'ensemble de ces axes décrits ci-dessus a fait l'objet d'une demande de financement auprès du FIPHFP, par le biais de la convention tripartite triennale, à hauteur de 388 630 €.

La Communauté d'Agglomération du Niortais portera financièrement la convention commune. Les modalités de remboursement entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort et son CCAS seront fixées par convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à venir entre le FIPHFP, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et le CCAS de Niort, pour une durée de 3 ans.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-235

**Direction de la Commande Publique et Logistique****Fournitures de pièces et systèmes de fermeture  
MUL-T-LOCK - Approbation d'un accord-cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour les interventions de sa régie bâtiments, la Ville de Niort est amenée à acheter des fournitures de pièces et systèmes de fermeture de la marque MUL-T-LOCK.

Une consultation par appel d'offres a été lancée pour un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, passé pour une durée maximum de 2 ans à compter de la date de sa notification, renouvelable 1 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Il sera composé de fournitures de pièces de rechange et de systèmes de fermeture MUL-T-LOCK (cylindres, ébauches, poignées, serrures, pistons, goupilles, ...), destinés aux opérations d'installation, de réparation et de maintenance de la Ville de Niort.

Le service bâtiments de la Ville de Niort a créé son propre organigramme de gestion des cylindres et des clefs et gère les droits d'accès dans ses différents bâtiments. La Ville de Niort possède environ 400 bâtiments et actuellement environ 50% sont équipés en système de fermeture MUL-T-LOCK.

L'accord-cadre n'est pas décomposé en lots et fixe un maximum sur 2 ans de 50 000 € HT.

Après déroulement de la consultation, l'accord-cadre a été attribué à l'entreprise BAILLY-QUAIREAU, 85190 MACHÉ

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord cadre de fourniture de pièces et systèmes de fermeture MUL-T-LOCK avec l'entreprise BAILLY-QUAIREAU 85190 MACHÉ
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-236

**Direction de la Commande Publique et Logistique****Fournitures de pièces et systèmes de fermeture -  
Approbation d'un contrat d'accord-cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour les interventions de sa régie bâtiments, la Ville de Niort est amenée à acheter des fournitures de pièces et systèmes de fermeture.

Afin d'accéder à une large gamme de produits, une consultation par appel d'offres a été lancée pour un accord-cadre multi attributaires, passé pour une durée maximum de 4 ans à compter de la date de sa notification : les fournitures courantes seront achetées par bons de commande sur la base d'un bordereau de prix mono attributaire valable un an.

Les fournitures spécifiques feront l'objet d'une remise en concurrence de tous les attributaires à chaque besoin.

Il sera composé de fournitures de pièces de rechange et de systèmes de fermeture (cadenas, crémones, cylindres, gâches, poignées, serrures, verrous, ...), destinés aux opérations d'installation, de réparation et de maintenance de la Ville de Niort.

L'accord-cadre n'est pas décomposé en lots et fixe un maximum sur la durée totale du contrat de 145 000 € HT.

Après déroulement de la consultation, l'accord-cadre a été attribué comme suit :

- LEGALLAIS, 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR,
- VAMA DOCKS PROLIANS, CS12049 – REZE cedex (agence de Niort)
- SAS FOUSSIER, 72700 ALLONNES (agence de Niort)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord cadre de fournitures de pièces et systèmes de fermeture avec les entreprises :
  - LEGALLAIS, 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
  - VAMA DOCKS PROLIANS, CS12049 – REZE cedex (agence de Niort)
  - SAS FOUSSIER, 72700 ALLONNES (agence de Niort)
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-237

**Direction de la Commande Publique et Logistique****Matériel pour l'entretien des espaces verts naturels et sportifs - Accord cadre - Marché subséquent n°7 - Approbation des marchés**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort utilise pour l'entretien de ses espaces verts naturels et sportifs des matériels adaptés à la diversité des espaces concernés (stades, jardins publics, zones de marais,...) et au niveau de qualité attendu par les usagers. Ces matériels font l'objet de remplacement planifié lorsqu'ils deviennent couteux ou obsolètes.

Elle dispose d'un parc de matériels important nécessitant un renouvellement planifié pour bénéficier en permanence d'équipements opérationnels.

Pour faciliter les opérations de renouvellement, un accord-cadre multi attributaires d'acquisition de matériels a été conclu entre la Ville de Niort et les sociétés AREPE, MOD79 et EQUIP JARDIN du 13 octobre 2016 au 12 octobre 2020.

Pour 2019 il a été prévu de remplacer une tondeuse de grande dimension, une presse à balles et une herse étrille pour l'entretien des stades.

Pour répondre à ce besoin un marché subséquent alloti à prix forfaitaire a été lancé afin de remplacer les matériels suivants :

- Lot 1 : Une tondeuse rotative autoportée équipée de trois éléments de coupe destinée à réaliser la tonte des grandes surfaces enherbées des espaces verts niortais
- Lot 2 : Une presse à balles rondes pour effectuer les travaux de fenaison des espaces de prairie
- Lot 3 : Une herse étrille pour terrains sportifs destinée à réaliser un défeutrage passif et limiter les désherbages des surfaces engazonnées des terrains de sport

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant
1	Tondeuse rotative autoportée 3 éléments de coupe	SARL AREPE – 79000 NIORT	66 805 € TTC
3	Herse pour terrains sportifs	EQUIP' JARDIN – 86000 POITIERS Agence Azay le Brûlé 79400	5760 € TTC

Le lot 2 est infructueux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent alloti comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant
1	Tondeuse rotative autoportée 3 éléments de coupe	SARL AREPE – 79000 NIORT	66 805 € TTC
3	Herse pour terrains sportifs	EQUIP' JARDIN – 86000 POITIERS Agence Azay le Brûlé 79400	5760 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Direction de la Commande Publique et Logistique****Illuminations et décorations lumineuses du coeur de Ville 2019 - Approbation du marché**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour la période des fêtes de fin d'année, la Ville de Niort souhaite dynamiser son centre-ville. Afin de développer l'attractivité du cœur de ville, différents éléments et animations sont installés dans ce secteur définissant ainsi un parcours pour le public.

Un marché de Noël est installé sur la place du Donjon, des projections sont réalisées sur la façade du Donjon. Rue Victor Hugo des scénettes sur le thème de Noël ainsi qu'un sapin géant sont installés. Sur les axes rue du Rabot et rue Sainte Marthe sont disposés des petits sapins qui embellissent les rues. Un village sur le thème de la montagne avec patinoire et chalets de restauration est implanté sur la place du Temple. Une piste de luge accompagnée d'un village convivial complète ce parcours en occupant l'allée foraine des jardins de la Brèche.

Pour lier tous ces pôles, la Ville de Niort souhaite s'appuyer sur les illuminations spécifiques à cette période.

A cet effet, une consultation précisant la thématique retenue pour 2019 a été lancée en complément du marché actuel maintenu pour la décoration des quartiers.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué comme suit :

Titulaire : Groupement BLACHERE ILLUMINATIONS SAS/ BOUYGUES ENERGIES SERVICES  
(84400 APT/ 79000 NIORT)  
Montant : 105 910.52 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché d'illuminations et décorations lumineuses du cœur de Ville 2019 :

Titulaire : Groupement BLACHERE ILLUMINATIONS SAS/ BOUYGUES ENERGIES SERVICES  
(84400 APT/ 79000 NIORT)  
Montant : 105 910.52 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Procès-Verbal

**Direction de la Commande Publique et Logistique****Groupement de commandes entre le CCAS et la Ville de Niort - Prestation de maintenance de diverses installations techniques des bâtiments - Approbation de la convention de groupement**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, le CCAS disposent d'installations techniques dans leurs bâtiments nécessitant une maintenance.

L'entretien des bâtiments étant réalisé par la Direction du Patrimoine et Moyens pour la Ville de Niort et son CCAS, un groupement de commandes est envisagé afin que le CCAS dispose des mêmes conditions contractuelles et que les agents de la DPM n'aient qu'un seul prestataire pour chaque type d'installations.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La Ville de Niort est coordonnateur de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa notification, et prendra également à sa charge la passation des avenants.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, pour sa part, passera les commandes de prestations pour ses propres besoins, et devra s'assurer de la bonne exécution desdites commandes.

Les contrats seront passés pour une durée de 4 ans, sous la forme d'accords-cadres mono attributaires à bons de commandes.

La consultation comportera 10 lots :

- Lot 1 : Maintenance des ascenseurs monte-charge
- Lot 2 : Maintenance des groupes électrogènes
- Lot 3 : Maintenance des systèmes de protection intrusion
- Lot 4 : Maintenance des portails, portes, rideaux, barrières automatiques
- Lot 5 : Maintenance de l'équipement Sécurité Incendie
- Lot 6 : Maintenance des hottes de cuisine
- Lot 7 : Maintenance des horloges et des cloches
- Lot 8 : Maintenance des extincteurs et RIA
- Lot 9 : Maintenance du transformateur électrique
- Lot 10 : Maintenance du local de la Salle serveur

Le montant estimatif pour chacune des deux entités pour la durée de l'accord-cadre est précisé à la convention de groupement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Ville de Niort au groupement de commandes entre le CCAS et la Ville de Niort pour la prestation de maintenance de diverses installations techniques des bâtiments ;
- approuver la convention constitutive de ce groupement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;
- approuver les caractéristiques essentielles des marchés à passer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à intervenir.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Direction de l'Espace Public****Port Boinot - Marchés de travaux - Lot 2 avenant n°4,  
lot A02 avenant n°2, lots B02 et C01 avenants n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil municipal s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconquête du site de Port-Boinot. La désignation du lauréat au concours, à savoir l'équipe PHYTOLAB, a ensuite été entérinée par Monsieur le Maire suivant l'avis du jury. Lors du Conseil municipal du 22 mai 2017, l'avant-projet définitif a été approuvé.

Dans le cadre de la réhabilitation du séchoir et des ateliers ainsi que pour l'aménagement du parc et des espaces publics, le Conseil municipal a, par délibérations des 23 avril, 4 et 26 juin et 19 octobre 2018 approuvé les marchés de travaux faisant l'objet de 14 lots pour la réhabilitation des bâtiments et 6 lots pour les aménagements extérieurs.

Lors des séances des 17 décembre 2018, 11 février, 11 mars, 15 avril et 20 mai 2019 les premiers avenants aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre ont été approuvés.

Aujourd'hui, de nouvelles adaptations sont nécessaires pour les lots travaux :

- lot 2 : Eclairage, réseaux souples et eau potable - avenant n°4
  - Modification de la connectique interne des mâts à échelle de crue pour permettre un entretien plus aisé : 15 500 € HT
  - Modification du réseau d'alimentation du mât à échelle de crue du belvédère pour permettre un pilotage centralisé depuis le cœur du site : 4 415 € HT ;
  - Mise en place d'un fourreau pour alimentation d'une caméra de vidéo-protection quai de Belle-Ile : 453 € HT ;
  - Mise en place d'un fourreau pour alimentation électrique ultérieure de l'arrêt de bus du Pont Main (pris en charge par la CAN dans le cadre de la convention VDN/CAN) : 1 982 € HT
  - raccordement des mats d'éclairage boulevard Main sur le réseau neuf pour sécuriser leur alimentation : 1 982 € HT

Montant de la plus-value : 24 332,00 € HT - 29 198,40 € TTC

- lot A02 : Gros œuvre – avenant n°2
  - Sur le bâtiment Hangar, la configuration de la charpente métallique rend la mise en place d'un mur en aggloméré de ciment difficile. Celui-ci sera remplacé par la mise en œuvre d'un cloisonnement léger mais technique pour des raisons d'isolation au feu et acoustique.

Montant de la moins-value : - 6 236,73 € HT - - 7 484,08 € TTC

- lot B02 : Charpente bois – avenant n°1
  - Du fait de la conservation des chevrons sur le bâtiment Séchoir, il est nécessaire d'assurer leur supportage en bas de toiture par la mise en place de pannes sablières.
  - Nécessité de reconstruire la lucarne du bâtiment Séchoir.

Montant de la plus-value : 4 573,51 € HT - 5 488,21 € TTC

- lot C01 : Cloisons/Faux-plafonds – avenant n°1

- Sur le bâtiment Hangar, la configuration de la charpente métallique rend la mise en place d'un mur en aggloméré de ciment difficile. Celui-ci sera remplacé par la mise en œuvre d'un cloisonnement léger mais technique pour des raisons d'isolation au feu et acoustique.

- Il s'agit de diverses modifications et adaptations des prestations de plâtrerie dans les bâtiments Hangar et Séchoir (suppressions d'encoffrement, cloisonnement supplémentaire, suppression de membrane d'étanchéité, encoffrement de gaine VMC...).

Montant de la plus-value : 425,47 € HT - 510,56 € TTC

L'incidence financière des avenants de travaux est la suivante :

N° lot	Attributaire	Montant marché initial en € HT	Montant marché incluant avenants précédents en € HT	N° avenant	Montant Avenant en € HT	% total avenants par rapport marché initial	Nouveau Montant du marché en € HT	Nouveau Montant du marché en € TTC
2	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	714 885,10	798 431,50	4	24 332,00	15,1	822 763,50	987 316,20
A02	ALM ALLAIN	1 192 945,68	1 202 261,28	2	- 6 236,73	0,26	1 196 024,55	1 435 229,46
B02	POUGNAND	32 478,21		1	4 573,51	14,08	37 051,72	44 462,06
C01	GIRARD	185 710,66		1	425,47	0,23	186 136,13	223 363,36

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux, comme indiqué ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer, ainsi que les pièces afférentes.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Direction Patrimoine et Moyens****Accord-cadre Maintenance des logiciels Protecsys P2, e-temptation, maintenance matérielle des installations, développement des logiciels, acquisition de matériels - Approbation du marché subséquent pour la mise en place d'un contrôle d'accès et d'intrusion au centre technique municipal de la Chamoiserie**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 20 juin 2016, le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'un accord-cadre mixte à l'entreprise HOROQUARTZ :

- une partie à bons de commande pour les besoins de Tierce Maintenance Applicative, de maintenance et de prestations techniques complémentaires sur les installations existantes ;
- une partie sous forme d'un marché subséquent pour chaque projet de développement ou d'extension des installations et des logiciels.

Considérant la nécessité de sécuriser, notamment contre le vol, le Centre Technique Municipal, rue de la Chamoiserie, il vous est proposé la mise en place d'une solution de contrôle de l'intrusion et des accès.

Pour ce faire, il y a lieu d'avoir recours à un marché subséquent avec l'entreprise HOROQUARTZ pour un montant de 91 657,21 € HT soit 109 988,65 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent à l'entreprise HOROQUARTZ, pour un montant de 91 657,21 € HT soit 109 988,65 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

On avait approuvé, en 2016, l'attribution de l'accord-cadre mixte à l'entreprise HOROQUARTZ. Une partie est à bons de commande pour tout ce qui est la Tierce Maintenance Applicative de maintenance et une partie est sous forme de marché subséquent pour les projets de développement, d'extension et d'installation. Comme il y a nécessité de sécuriser, notamment contre le vol, le centre technique municipal rue de la Chamoiserie, il faut avoir recours à un marché subséquent avec l'entreprise HOROQUARTZ pour un montant de 109 988,65 € TTC. Il vous est demandé d'approuver ce marché.

**Monsieur le Maire :**

Y'a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Ah il y a des questions.

**Madame Isabelle GODEAU :**

C'est peut-être l'heure, mais je n'ai pas compris. Ça veut dire que parce qu'on sécurise un lieu, on va payer 109 000,00 € en plus que ce que l'on avait prévu avant.

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

Il y a deux parties dans ce contrat. Une partie sur la tierce maintenance Applicative, c'est-à-dire quand on achète un système informatique, il y a une maintenance applicative qui n'est souvent pas loin de 20% du prix d'achat initial, que l'on paie tous les ans. En plus, on va acheter une installation supplémentaire à cette entreprise dans le cadre de HOROQUARTZ pour sécuriser le site de la Chamoiserie où il y a du matériel suffisamment sensible pour qu'il puisse être protégé contre le vol.

**Monsieur le Maire :**

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-242

**Direction Patrimoine et Moyens****Divers équipements - Marché d'exploitation des installations climatiques - Lot 1 - Avenant n°2**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 14 septembre 2015, la Ville a approuvé l'attribution de 2 lots pour le marché d'exploitation des installations climatiques :

- lot 1 : « confort », pour les sites du Centre d'Action Culturelle (CAC), Espace Michelet (bureaux + salle diffusion CAMJI), Hôtel Administratif Ville de Niort, Centre de rencontres de Noron, Bâtiment du Port, Fort Foucault, Pôle Enfance de l'Orangerie, Halte-garderie, Hôtel Administratif CCAS ;
- lot 2 : « process », pour les sites de l'aérodrome, du crématorium et de la patinoire.

Par délibération du 20 juin 2016, deux installations à l'espace Michelet et au parc de Noron ont été rattachées au lot 1 par un premier avenant.

A ce jour, il convient de passer un deuxième avenant (impact uniquement sur le lot 1) ayant pour objet de redéfinir les redevances charges P3 (charges du propriétaire) du CAC pour la partie restante, à savoir une moins-value de 1 691,67 € HT soit en TTC 2 030,00 €, et un montant de 1 015,00 € TTC correspondant à 50 % pour la part Ville.

Les nouveaux montants du marché sont les suivants :

N° lot	Désignation	Montant initial en € TTC	Nouveau montant après avenant n° 1 en € TTC	Montant avenant n° 2 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
1	Confort	843 520,97	853 139,57	- 2 030,00	851 109,57

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au lot 1 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-243

**Direction Patrimoine et Moyens****Stade de Pissardant - Approbation du marché de travaux de construction de vestiaires**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 15 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé le programme de travaux de construction de vestiaires au stade de Pissardant et autorisé le lancement de la consultation pour le marché de travaux.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué à la Société COUGNAUD CONSTRUCTION à Mouilleron le Captif, 85035 LA ROCHE SUR YON pour un montant de 254 286,82 € HT soit 305 144,18 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué à la Société COUGNAUD CONSTRUCTION pour un montant de 254 286,82 € HT soit 305 144,18 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-244

**Direction Patrimoine et Moyens****Stade de Cholette - Approbation des marchés de travaux pour la construction de vestiaires**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 4 juin 2018, le Conseil municipal a approuvé le programme de construction de vestiaires et sanitaires au stade de Cholette et autorisé le lancement de la consultation pour le marché d'études de maîtrise d'œuvre.

Celui-ci a été attribué par décision au Cabinet Nathalie LAMBERT à LA BURIE (17).

A la suite de quoi, il a été décidé de décomposer les marchés de travaux en 9 lots.

Après déroulement de la consultation, les marchés ont été attribués comme suit :

Lot	Désignation	Attributaire	Adresse	Montant en €H.T.	Montant en €T.T.C.
1	Démolition – désamiantage – Gros œuvre – VRD	SAS GUILLEBAUD BAT	85420 St Pierre Le Vieux	123 560,30	148 272,36
2	Charpente bois	BILLY	79301 Bressuire Cedex	8 570,88	10 285,06
3	Couverture bac acier	COUVERTURES LOPEZ	79100 Mauzé sur le Mignon	14 000,00	16 800,00
4	Menuiseries extérieures – Serrurerie	HERVO ALU	79130 Secondigny	26 506,00	31 807,20
5	Plâtrerie – Faux-plafonds – Menuiseries intérieures bois	SAS DES ETS AUDIS	79000 Niort	55 000,00	66 000,00
6	Carrelage	GROUPE VINET SAS	86060 Poitiers Cedex 09	27 000,00	32 400,00
7	Peinture	ARMONIE DECO	79180 Chauray	6 499,66	7 799,59
8	Electricité	GATINELECT	79202 Parthenay Cedex	29 100,00	34 920,00
9	Plomberie – Sanitaires - CVC	GH ENERGIES	17100 Saintes	77 629,56	93 155,47

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Direction Animation de la Cité****Délégation de service public de l'Acclameur - Choix du délégataire et approbation du contrat**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après l'avis de la Commission de Consultation des Services Publics Locaux (CCSPL) du 3 septembre 2018 ;

Le Conseil municipal, par délibération en date du 17 septembre 2018, a adopté le principe de la Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation du centre sportif, évènementiel et d'affaires l'Acclameur. Il a également autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité et à mettre en œuvre celle relative à la désignation du futur délégataire.

Seule la société SO SPACE a présenté une candidature et une offre.

Monsieur le Maire de Niort, à la suite de l'avis rendu par la commission de DSP, a décidé d'engager des négociations avec la SO SPACE. Celles-ci ont eu lieu entre la SO SPACE et la Ville, du 12 mars au 24 mai 2019.

Un rapport sur le déroulement de ces négociations ainsi que le contrat et ses annexes ont été établis et adressés aux élus conformément, notamment, à l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport relate les différentes étapes de la procédure, l'économie générale du contrat, l'analyse de l'offre finale de la SO SPACE qu'il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal de retenir.

Il ressort de ce rapport précité qu'aux termes des négociations qui ont permis de préciser les modalités d'exploitation du service, le montant des investissements et le montant de la compensation pour sujétions de service public, l'offre de la société SO SPACE, telle que négociée, correspond aux objectifs poursuivis par la Ville et répond aux besoins des usagers exprimés au travers du cahier des charges de la consultation.

Cette convention dite de concession, autorise le Délégataire à procéder à des investissements. Il porte seul le risque de l'exploitation du service, et ce, pour une période de 5 ans allant de la notification de la convention de DSP jusqu'au 30 juin 2024.

Le Délégataire exploite à ses risques et périls les locaux et installations de l'équipement, et gère à ses risques et périls le service public délégué et toutes les activités annexes, complémentaires et accessoires. Il recouvre l'ensemble des produits d'exploitation de l'équipement et il assume l'ensemble des charges d'exploitation de l'équipement.

Le Délégataire supporte également un droit d'entrée correspondant à l'indemnisation à la valeur nette comptable des biens de retour non amortis à l'issue du 1er contrat et mis à disposition du Délégataire. Il assume principalement les investissements portant sur un espace de bloc d'escalade supplémentaire, l'agencement de rangements pour les clubs dans le gymnase et du matériel de spectacle supplémentaire.

Tous les tarifs proposés et directement issus des activités liées au contrat, sont approuvés par le Conseil municipal.

La Ville de Niort consent à verser une compensation forfaitaire pour contraintes de service public, pour compenser les obligations de service public imposées au Délégataire d'un montant de 551 000 €HT. Elle versera également un complément de prix pour l'utilisation du gymnase d'un montant de 115 000 €HT.

La Ville de Niort exercera son contrôle à travers un Comité de suivi, composé de représentants de la Collectivité, du Délégué (et selon l'ordre du jour de partenaires extérieurs), aura en charge le suivi de l'exploitation et notamment l'examen, ainsi qu'une commission de surveillance.

L'offre de la SO SPACE est décomposée ainsi :

- Des investissements à hauteur de 73 178 €, dont notamment un nouveau bloc d'escalade qui va augmenter les capacités de grimpe (environ 23 000 grimpeurs) ;
- Des renouvellements de matériels à hauteur de 79 600 € ;
- Un nombre de spectacles « grand public » d'au moins 26 spectacles, décomposés ainsi :
  - 3 spectacles de « grande envergure » susceptibles d'accueillir plus de 2 300 personnes en jauge haute ;
  - 10 spectacles de « moyenne envergure » susceptibles d'accueillir 1 500 à 2 300 personnes en jauge basse ;
  - 13 spectacles de « petite envergure » susceptibles d'accueillir de 900 à 1 500 personnes en petite jauge.
- 5 manifestations sportives par an définies en concertation avec la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- 2 congrès et/ou conventions d'affaires susceptibles d'accueillir plus de 500 personnes, et de toute autre activité ;
- L'organisation de spectacles supplémentaires organisés par la SO SPACE en co-réalisation, permettant de diversifier l'offre de spectacles, à hauteur de 3 spectacles par an ; les jauges escomptées ne permettant pas d'équilibrer économiquement ces spectacles, il est convenu que la Ville de Niort vienne participer au montage économique en cas de déficit constaté dans la limite de 20 000 € au total par année ;
- Une offre estivale dont le montage sera discuté en comité de suivi, en cohérence avec la programmation sportive et culturelle de la Ville de Niort ;
- 65 évènements socio-économiques ;
- L'accueil des établissements scolaires : les écoles élémentaires (classes de CM 1) de Niort (publiques et privées) seront accueillies à raison de 10 classes par an, chaque classe bénéficiant de 6 à 7 séances ;
- Un accès au mur d'escalade.

La redevance au Délégué est constituée :

- D'une part fixe symbolique de 15 €/ an ;
- D'une part variable représentant 60 % du résultat moyen annuel cumulé depuis le début d'exploitation avant impôts supérieur à vingt mille euros hors taxes (20 000 € HT), les 40 % restants sont conservés par le Délégué.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le choix de la société SO SPACE comme délégué du Centre sportif, évènementiel et d'affaires l'Acclameur pour une durée de 5 ans ;

- approuver la convention de délégation de service public, et ses annexes, pour l'exploitation du Centre sportif, évènementiel et d'affaires l'Acclameur à conclure avec la SO SPACE ;

- autoriser, Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de délégation de service public, ainsi approuvé, avec la SO SPACE et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Madame Sylvette RIMBAUD, Messieurs Dominique DESQUINS, Florent SIMMONET et Jacques TAPIN, Conseillers municipaux, n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	4
Excusé :	4

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGÉ**

**Monsieur le Maire :**

Il me revient, page 106, de faire part du choix du délégataire et de l'approbation du contrat. Le Conseil municipal a autorisé le principe de la DSP pour l'exploitation du centre sportif, évènementiel et d'affaires l'Acclameur et à lancer la procédure de publicité et à mettre en œuvre celle relative à la désignation du délégataire.

Seule la SO SPACE a présenté une candidature et une offre et, dans ce cadre-là, le rapport de DSP correspond à l'ancien avec quelques petites modifications.

La Ville de Niort consent à verser une compensation forfaitaire, ça ce n'est pas nouveau c'est le principe même d'une DSP pour contraintes de service public, pour compenser des obligations de services imposées au délégataire d'un montant de 551 000,00 € HT. Elle versera également un complément de prix pour l'utilisation du gymnase d'un montant de 115 000,00 € HT. La Ville de Niort exercera son contrôle à travers un Comité de suivi, et je tiens à ce qu'il puisse vraiment avoir lieu, composé de deux représentants de la Collectivité, du Délégataire et éventuellement de partenaires extérieurs qui aura en charge le suivi de l'exploitation, notamment l'examen ainsi qu'une commission de surveillance.

L'offre de la SO SPACE en retour est composée comme suit :

- des investissements à hauteur de 73 178,00 € pour notamment un nouveau bloc d'escalade pour augmenter les capacités de grimpe (23 000 grimpeurs environ) ;
- le renouvellement de matériels à hauteur de 79 600,00 € ;
- un nombre de spectacles « grand public » d'au moins 26 spectacles, décomposés ainsi :
  - 3 spectacles de « grande envergure » ;
  - 10 spectacles de « moyenne envergure » ;
  - 13 spectacles de « petite envergure », on parle quand même de 900 à 1 500 personnes dans ce dernier cas.
- 5 manifestations sportives par an définies en concertation avec la Ville de Niort et l'Agglomération ;
- 2 congrès ou conventions d'affaires susceptibles d'accueillir plus de 500 personnes, et de toute autre activité ;
- l'organisation de spectacles supplémentaires par la SO SPACE en coréalisation, permettant de diversifier l'offre de spectacle à hauteur de 3 spectacles par an ;
- une offre estivale dont le montage sera discuté en comité de suivi, en cohérence avec la programmation sportive ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- 65 évènements socio-économiques ;
- l'accueil des établissements scolaires : écoles élémentaires à raison de 10 classes par an, chaque classe bénéficiant de 6 à 7 séances ;
- un accès au mur d'escalade et la redevance du délégant n'est pas forcément meilleure que la dernière fois avec une part fixe symbolique, effectivement de 15,00 €/an et d'une part variable représentant 60% du résultat moyen annuel cumulé depuis le début d'exploitation avant impôts supérieur à 20 000,00 € HT, les 40% restants sont conservés par le Délégué.

Il est donc demandé, ce soir, de bien vouloir approuver le choix de la société SO SPACE, de pouvoir approuver la convention de délégation et ce qui s'en suit.

**Madame Monique JOHNSON :**

Oui merci. Est-ce que dans les négociations ou les échanges avec la SO SPACE, enfin avec le nouveau délégataire, il a été question de la remise en route de la Chaufferie Bois ? Merci.

**Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE :**

Oui on a fait les essais. Elle fonctionne. Donc à partir de l'hiver prochain, elle fonctionnera en permanence et la chaufferie gaz sera là uniquement en appoint, en cas de pépin.

**Monsieur le Maire :**

Pas d'autre question. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

**Direction de l'Education****CAF - Convention d'objectifs et de financement -  
Prestation de service Accueil de Loisirs Sans  
Hébergement (ALSH) périscolaire - Avenant n°1 -  
Temps du mercredi**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis la parution du décret du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs, qui est venu modifier l'article R227-1 du code de l'action sociale et des familles, les accueils de loisirs organisés le mercredi sont considérés comme relevant de l'accueil périscolaire.

Cette requalification du temps du mercredi implique la signature d'un avenant à la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres (CAF), adoptée lors du Conseil municipal du 27 novembre 2018, qui fixe les modalités d'attribution de la prestation de service accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) « périscolaire ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer ainsi que les documents à intervenir ;
- autoriser le recouvrement de l'aide financière de la CAF.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Rose-Marie NIETO**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-247

**Direction de l'Education****Passeport enfants CAF 2019**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans une société où le départ en vacances constitue un modèle social pour la majorité des enfants, ne pas partir peut représenter une forme d'exclusion.

Consciente des enjeux et des apports éducatifs que représente le départ en vacances pour un enfant, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a lancé un appel à projet en direction des organisateurs de séjours de proximité.

Cet appel à projet s'adresse aux organisateurs de séjours d'une durée minimum de 5 jours, sur la période de l'été et permet, grâce à une participation financière de la CAF, de diminuer les coûts supportés par les familles les plus modestes.

Le dispositif adopté par la CAF pour 2019 prévoit :

- Une aide de 400,00 € pour un séjour long (minimum 10 jours) avec un quotient familial inférieur ou égal à 550,00 €
- Une aide de 200,00 € pour un séjour court (supérieur ou égal à 5 jours) avec un quotient familial inférieur ou égal à 550,00 €
- Une aide de 100,00 € pour un séjour court (supérieur ou égal à 5 jours) avec un quotient familial compris entre 551,00 € et 770,00 €

Les séjours concernés organisés dans le cadre des accueils de loisirs municipaux sont :

- Le golfe du Morbihan : entre terre et mer – Sarzeau (56) ;
- Escapade angevine – Angers (49) ;
- Le camp des marmottes – Moncoutant (79) ;
- A la découverte des lacs intérieurs des Deux-Sèvres – Saint Loup Lamairé – La Couarde (79)
- Raid dingue d'eaux vives – Florac (48)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recouvrement de l'aide financière de la CAF ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention avec la CAF ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les conventions consécutives aux projets validés par la CAF.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Rose-Marie NIETO**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-248

**Direction Animation de la Cité****Subvention dispositifs appels à projets - CSC Sainte Pezenne - CSC du Parc - CSC des Chemins blancs - CSC de Part et d'Autre - CSC Grand Nord**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel Sainte Pezenne dans le cadre de son projet « Hors les murs » pour les manifestations des 20 septembre « Jouer en famille » et 18 octobre « Spectacle Cirque en Scène au Clos des quatre saisons »,
- Centre Socioculturel du Parc dans le cadre de son projet « Séjour été jeunesse » du 4 au 9 août 2019,
- Centre Socioculturel des Chemins Blancs dans le cadre de son projet « Music'apéro St Flo » organisé le 29 juin 2019,
- Centre Socioculturel des Chemins Blancs dans le cadre de son projet « Séjours 2 en 1 : Mer et Montagne » du 29 juillet au 9 août 2019, du 29 juillet au 2 août 2019 et du 5 au 9 août 2019.
- Centre Socioculturel de Part et d'Autre dans le cadre de son projet Séjour « Futur'O Sport » du 12 au 14 août 2019.
- Centre Socioculturel Grand Nord dans le cadre de son projet « Un été de cultures urbaines » du 8 juillet au 2 août 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC Sainte Pezenne – Hors les murs	800 €
CSC du Parc – Séjour été jeunesse	500 €
CSC des Chemins blancs – Music'Apéro St Flo	1 000 €
CSC des Chemins blancs – Séjours 2 en 1 : Mer et Montagne	1 000 €
CSC de Part et d'Autre – Séjour Futur'O Sport	600 €
CSC Grand Nord – Un été de cultures urbaines	1 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Rose-Marie NIETO**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-249

**Direction Animation de la Cité****Subvention solde année 2019 aux Centres socioculturels niortais**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les centres socioculturels remplissent des missions d'intérêt général et bénéficient de ce fait d'une reconnaissance particulière par les collectivités publiques, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus à nos concitoyens.

La Ville de Niort a conclu des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les Centres socioculturels pour les années 2018-2020. Chaque convention développe les axes d'activité des structures, elles-mêmes agréées par la CAF, que la Ville de Niort entend soutenir financièrement.

Pour mémoire, un acompte (40% de la subvention de l'exercice antérieur) a été versé à chaque CSC suite à l'approbation du Conseil municipal du 17 décembre 2018. Il est donc proposé à l'Assemblée municipale de leur verser le solde de la subvention pour l'année 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°2 aux conventions d'objectifs des Centres socioculturels

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2019</b>	<b>Acompte CM 17/12/2018</b>	<b>Solde CM 17/06/2019</b>
Centre Socioculturel Champclairot-Champommier	156 000,00 €	61 200,00 €	94 800,00 €
Centre Socioculturel Centre-Ville	181 000,00 €	76 400,00 €	104 600,00 €
Centre Socioculturel De Part et d'Autre	209 000,00 €	86 400,00 €	122 600,00 €
Centre Socioculturel Grand Nord	223 000,00 €	89 200,00 €	133 800,00 €
Centre Socioculturel du Parc	190 000,00 €	78 800,00 €	111 200,00 €
Centre Socioculturel Chemins blancs	198 000,00 €	76 800,00 €	121 200,00 €
Centre Socioculturel Sainte Pezenne	142 000,00 €	56 000,00 €	86 000,00 €
Centre Socioculturel Souché	129 000,00 €	56 400,00 €	72 600,00 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations les soldes relatifs aux subventions qui leur seront allouées au titre de l'année 2019, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Rose-Marie NIETO**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-250

**Direction Animation de la Cité****Subvention - Niort Hand-ball Souchéen - Convention**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations, remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a conclu avec le Niort Hand-Ball Souchéen une convention annuelle d'objectifs. Cette convention a été établie en lien avec le projet sportif du club. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par l'association dans le développement de sa propre structure et la promotion du Hand-Ball au sein de la cité.

Aussi, afin de lui assurer une certaine stabilité financière pour qu'il puisse débiter la saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser au Niort Hand-Ball Souchéen, un acompte de 18 500 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement pour la saison sportive 2019 / 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association Niort Hand-Ball Souchéen ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au Niort Hand-Ball Souchéen l'acompte de la subvention afférent pour la saison sportive 2019 / 2020, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Alain BAUDIN**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-251

**Direction Animation de la Cité****Subvention - Amicale Sportive Niortais Basket -  
Convention**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations, remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a conclu avec l'Amicale Sportive Niortaise Basket (ASN Basket) une convention annuelle d'objectifs. Cette convention a été établie en lien avec le projet sportif du club. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par l'association dans le développement de sa propre structure et la promotion du basket, du handi-basket et du basket adapté au sein de la Ville de Niort.

Aussi, afin de lui assurer une certaine stabilité financière pour qu'elle puisse débiter la saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser à l'ASN Basket, un acompte de 24 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement pour la saison sportive 2019 / 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'acompte entre la Ville de Niort et l'ASN Basket,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'ASN Basket, l'acompte de la subvention afférent pour la saison sportive 2019 / 2020, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Alain BAUDIN**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-252

**Direction Animation de la Cité****Niort Plage 2019 - Convention de partenariat avec  
l'Office du Tourisme Niort Marais poitevin Vallée de la  
Sèvre Niortaise**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Durant l'été, des animations de loisirs, sportives et culturelles sont organisées au parc de Pré-Leroy et sur la Sèvre.

Pour mener à bien cette organisation, l'Office de Tourisme de Niort - Marais poitevin - Vallée de la Sèvre Niortaise est partenaire de la Ville de Niort.

Dans le but de préciser les conditions d'intervention, il vous est proposé de passer une convention avec l'Office de Tourisme de Niort - Marais poitevin - Vallée de la Sèvre Niortaise.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Office de Tourisme de Niort - Marais poitevin – Vallée de la Sèvre Niortaise pour l'organisation du dispositif d'animations estivales Niort Plage 2019 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Alain BAUDIN**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-253

**Pôle Vie de la Cité****Subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort encourage les différentes formes d'expression artistique à travers la création, la diffusion et la pratique artistique. A cet effet, elle apporte une aide financière et/ou en nature aux différentes structures qui œuvrent dans ces domaines.

En application du « Dispositif d'aide », approuvé en Conseil municipal du 17 décembre 2018, les demandes d'aide sont instruites au regard des cinq volets suivants :

- aide à la structuration de l'emploi administratif des structures professionnelles des arts du spectacle ;
- aide au projet de création de spectacle par des artistes professionnels ;
- aide à la diffusion de spectacles créés par les structures niortaises ;
- aide au projet d'action culturelle ;
- aide à l'organisation d'événements artistiques à l'échelle de la ville organisés sur le territoire de la commune par des structures professionnelles ou non professionnelles.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à souscrire avec les personnes morales selon le tableau ci-dessous :

	Subvention proposée 2019 En euros
<b>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</b>	
Volubilis – Panique au Dancing	25 500
Accès Rock	1 800
<b>Associations non classées ailleurs</b>	
D4B	2000

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Christelle CHASSAGNE**

**Pôle Vie de la Cité****Subvention exceptionnelle à l'association Chanson**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- l'accompagnement des pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- le soutien également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

L'association Chanson organise un spectacle dans les serres des Établissements MOINET les 12, 13, 14, 18, 19,20 et 21 septembre 2019.

A ce titre, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à cette association.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Chanson pour l'organisation de son spectacle en septembre 2019.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Christelle CHASSAGNE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-255

**Pôle Vie de la Cité****Convention financière entre la Ville de Niort et  
L'Association Le Camji Scène de Musiques Actuelles**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Association Le Camji Scène de Musiques Actuelles afin de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville pour les années 2019-2022.

En parallèle de cette convention pluriannuelle d'objectifs quadripartite, qui ne mentionne pas les modalités de versement de l'aide accordée à l'Association Le Camji, il est proposé une convention bipartite entre la Ville de Niort et l'Association Le Camji qui précise les dispositions financières afférentes à la subvention.

Pour l'année 2019 et pour assurer l'ensemble de ses missions, une subvention d'un montant de 362 530,00 € est attribuée à l'Association Le Camji.

Pour mémoire, deux acomptes ont déjà été versés, le premier d'un montant de 120 843,00 € suite au vote du Conseil municipal du 17 décembre 2018, le deuxième d'un montant de 120 843 € suite au vote du Conseil municipal du 11 février 2019. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser à l'Association Le Camji, la somme de 120 844,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention financière entre la Ville de Niort et l'Association Le Camji ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'Association Le Camji, le solde de la subvention 2019 conformément aux dispositions financières prévues dans ladite convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Christelle CHASSAGNE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-256

**Pôle Vie de la Cité****Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 - Le Camji Scène de Musiques Actuelles**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Une nouvelle Convention pluriannuelle d'objectifs définit, pour la période 2019-2022, le cadre contractuel entre la Ville, l'association Le Camji, bénéficiaire du label Scène de Musiques Actuelles, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le projet artistique et d'établissement, rédigé par la direction du Camji et approuvé par la gouvernance de la structure, est précisé en annexe de la convention. Ce projet artistique est décliné en activités répondant aux attendus de chacun des partenaires publics.

Ces derniers contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel sur toute la durée de la convention. Pour précision, l'Etat maintient en 2019 sa participation qui s'élève depuis 2018 à 100 000,00 € et la Région Nouvelle Aquitaine apporte un soutien financier en 2019 identique à celui de 2018, soit 34 000,00 €.

La Ville de Niort attend du Camji, dans le cadre de la présente convention d'objectifs, que cet équipement labellisé joue son rôle de plateforme de diffusion des musiques actuelles et oriente les énergies associatives locales vers des pratiques artistiques en studio et l'organisation responsable de leurs événements.

L'association Le Camji sollicite auprès de la Ville de Niort une subvention de fonctionnement s'élevant à 362 530,00 €, pour l'année 2019, montant identique au montant de la subvention versée en 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention pluriannuelle d'objectifs établie avec Le Camji, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2019-2022 ;
- accorder une subvention de fonctionnement de 362 530,00 € pour l'année 2019 à l'association Le Camji ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention et à verser la subvention de fonctionnement pour l'année 2019.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Christelle CHASSAGNE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-257

**Pôle Vie de la Cité****Convention financière entre la Ville de Niort et  
l'Association Le Moulin du Roc Scène Nationale à  
Niort - Acompte n°3**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Nouvelle Aquitaine et l'Association Le Moulin du Roc Scène Nationale à Niort, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2018 à 2021.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2018 à 2021. Au titre de cette convention, il vous est proposé d'attribuer le solde de la subvention annuelle de fonctionnement 2019, soit 201 600 €.

Pour mémoire, deux acomptes ont déjà été versés, le premier d'un montant de 403 200 € suite au vote du Conseil municipal du 17 décembre 2018, le deuxième d'un montant de 403 200 € suite au vote du Conseil municipal du 11 février 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention financière signée avec l'association le Moulin du Roc Scène Nationale ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association le Moulin du Roc Scène Nationale le solde de la subvention 2019, soit 201 600 €, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Christelle CHASSAGNE**

**Pôle Vie de la Cité****Demande de subvention au titre du dispositif  
Compagnonnage - Action culturelle - Auteur associé**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient le développement de la lecture à travers le programme *Regards noirs*. Entre septembre 2019 et février 2020, ce programme va intégrer des interventions de l'auteur Marin LEDUN, dans le cadre d'un « compagnonnage » mis en place avec la Maison des étudiants de Poitiers, le Centre hospitalier de Niort et le Conseil de quartier Clou Bouchet. Les interventions se dérouleront à Niort et prendront la forme de conception/écriture d'escape game, lectures/rencontres, ateliers d'écriture, pièces radiophoniques.

Le dispositif du Compagnonnage peut être aidé financièrement par l'Etat au sein de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Centre national du livre et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la demande de subvention déposée auprès de l'Agence du Livre du Cinéma et de l'Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine, au titre du dispositif Compagnonnage, Action culturelle et Auteur associé ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à percevoir la subvention qui sera accordée à la Ville de Niort par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Centre national du livre et la DRAC.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Christelle CHASSAGNE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-259

**Pôle Vie de la Cité****Festival de Cirque 2019 - Demande de subvention  
auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville de Niort organise un festival de Cirque qui se déroulera du 23 au 27 juillet 2019.

Pour l'édition 2019, la Ville de Niort souhaite solliciter auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine une aide financière.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la demande de subvention déposée auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le Festival de Cirque 2019 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à percevoir le montant de la subvention qui sera accordée à la Ville de Niort par la Région Nouvelle-Aquitaine.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Christelle CHASSAGNE**

**Direction Animation de la Cité****Subvention - France Victimes 79**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association France Victimes 79 a pour vocation de venir en aide aux personnes victimes d'infractions dans leurs démarches juridiques. Elle leur apporte également une assistance psychologique.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort lui apporte son soutien avec l'attribution d'une subvention de 10 000 € pour l'année 2019.

Pour mémoire, un acompte de 5 000 € a été versé à France Victimes 79 suite à l'approbation du Conseil municipal du 27 novembre 2018. Il est donc proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention soit 5 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et France Victimes 79 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 5 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Jacqueline LEFEBVRE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-261

**Direction Animation de la Cité****Subvention - Fonctionnement - Association  
classifiée dans la solidarité - Ouverture au Monde  
des Aînés**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Et vu l'instruction de Niort Associations (pôle Solidarité)

A partir des éléments communiqués par les associations classifiées dans la solidarité, et sur la base de critères, le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 avril 2019, a accordé les subventions de fonctionnement aux différentes associations.

Toutefois, l'association Ouverture au Monde des Aînés (OMA) n'avait pas fourni tous les éléments permettant le calcul de sa subvention. Ces éléments étant désormais en possession de la Ville de Niort.

Aussi, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 400,00 € au titre de l'année 2019, à l'association Ouverture au Monde des Aînés (OMA).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'OMA une subvention de fonctionnement de 400,00 € au titre de l'année 2019.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Jacqueline LEFEBVRE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-262

**Direction Animation de la Cité****Subvention à la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE)**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) souhaitent reconduire leur partenariat afin que l'association puisse mener des actions en faveur de l'insertion professionnelle de personnes en difficultés.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, au titre de l'année 2019, une subvention de 30 000 € est attribuée à la MIPE.

Pour mémoire, un acompte de 20 000 € a été versé à la MIPE, suite à l'approbation du Conseil municipal du 27 novembre 2018. Il est donc proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention soit 10 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 10 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Dominique JEUFFRAULT**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-263

**Direction Animation de la Cité****Subvention - Convention d'objectifs - L'Escale - Des Logements et des Services pour les Jeunes**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, tels que l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a souhaité renouveler avec cette association une convention d'objectifs qui porte sur les axes suivants :

- l'animation ;
- l'épicerie sociale.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort lui apporte son soutien avec l'attribution d'une subvention de 36 000 € pour l'année 2019.

Un acompte de 14 000 € ayant déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 27 novembre 2018, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention, soit 22 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention annuelle d'objectifs pour 2019 entre la Ville de Niort et l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 22 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

Monsieur Nicolas ROBIN, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Dominique JEUFFRAULT**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-264

**Direction Animation de la Cité****Aide aux associations - Partenariat pour le développement des jardins solidaires - Vent d'ouest - Convention d'objectifs 2019-2021**

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit depuis de nombreuses années une politique de développement de jardins solidaires. Considérant que les actions menées depuis 3 ans durant la période 2016-2018 sont opportunes, la Ville de Niort souhaite maintenir leur reconduction et renouveler son partenariat avec l'association Vent d'ouest pour la période 2019-2021.

Pour préciser les attentes de la Ville de Niort et ses principes de financement des associations, celle-ci a souhaité renouveler avec cette association une convention pluriannuelle d'objectifs visant le développement de l'offre d'un jardin solidaire et partagé à Niort. Ce projet s'inscrit dans la dynamique de développement durable, d'insertion sociale, environnementale et économique et porte sur les axes suivants :

- Permettre aux personnes en situation de précarité ou de marginalisation de retrouver une utilité sociale ;
- Favoriser la production de légumes de qualité pour tous ;
- Distribuer la production des jardins de manière solidaire ;
- Permettre la mixité des publics, l'échange et la transmission des savoirs ;
- Positionner l'action en soutien à l'insertion professionnelle.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort lui apporte son soutien avec l'attribution d'une subvention de 36 000 € pour l'année 2019.

Un acompte de 14 400 € ayant déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 15 avril 2019, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de subvention soit 21 600 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre l'association Vent d'Ouest et la Ville de Niort ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 21 600 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Alain BAUDIN**

**Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain Port-Boinot Requalification de la Maison Patronale : demande de financement auprès du Département au titre du CDAT**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'opération Port-Boinot engagée depuis 2018, la Ville de Niort va procéder à la réhabilitation en deux phases distinctes des patrimoines emblématiques du site :

- la maison Patronale Boinot ;
- la fabrique.

La première phase du projet relative à la réhabilitation de la Maison Patronale consiste à créer un tiers-lieu comprenant sur deux niveaux : des espaces de restauration, café lounge coworking équipés de connexions hauts débits ; des équipements confortables et des espaces modulables d'activité business, artistique et culturelles dédiées au travail partagé et collaboratif.

Ce projet innovant ouvert au public ainsi qu'aux professionnels qui conjugue travail et détente s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les fonctions, les pratiques et les activités déployées sur le site Port-Boinot. Par ailleurs, il stimulera l'économie locale en offrant un cadre adapté aux usagers en transition numérique et de meilleures conditions de travail nomades.

Ce projet de réhabilitation de la Maison Patronale répondant pleinement aux enjeux de développement local et de développement touristique du Contrat Départemental pour l'Attractivité Territoriale, un financement à hauteur de 800 000 euros est sollicité auprès du Département.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses en euros HT		Recettes en euros	
Travaux	1568 000	Département	800 000
Honoraires de maîtrise d'œuvre	32 000	Ville de Niort	800 000
<b>Total</b>	<b>1 600 000</b>	<b>Total</b>	<b>1 600 000</b>

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès du Département la subvention correspondante et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGÉ**

Procès-Verbal

**Monsieur le Maire :**

Belle convention. Page 245. C'est à mon tour de vous présenter une demande de subvention auprès du département au titre du CDAT. On est sur la deuxième phase, les deux phases distinctes d'ailleurs de réhabilitation de Port-Boinot hors concours. C'est-à-dire la Maison Patronale Boinot et la Fabrique. Il s'agit de remplir le tableau de la façon suivante : pour un coût de travaux 1 568 000,00 €, la demande au département est de 800 000,00 € au titre du CDAT 79. Voilà de quoi rassurer Rose-Marie NIETO quand à l'attribution des fonds départementaux. Y'a-t-il des questions ? Madame TRUONG. On compte sur votre soutien aussi

**Madame Elodie TRUONG :**

Merci. Moi je voudrais des compléments d'information sur cette délibération qui est assez pauvre pour un montant de subvention de 1 000 600,00. On a un espace qui s'installe. Ma première question est : est-ce que cet espace, ce tiers-lieu, va être porté par la Ville ? Est-ce que l'on a des études particulières autour de cette implantation ? Est-ce que l'on a des éléments sur l'équilibre budgétaire, sur l'organisation de ce lieu ? Quelques détails s'il vous plaît ?

**Monsieur le Maire :**

Je meurs d'envie de vous dire pleins de choses mais je n'ai pas le droit pour le moment de le rendre public quant à la vocation exacte. C'est bien sur les engagements de travaux qui ont été votés précédemment donc la Maison Patronale. On n'est pas sur une demande de subvention de 1 000 600 mais de 800 000,00 € pour le département plus précisément.

**Madame Monique JOHNSON :**

Merci. Je rejoins un petit peu la question de Madame TRUONG. En fait, la création de tiers-lieu revient souvent dans l'utilisation que l'on fait dans le patrimoine bâti sur Niort. Il y a aussi les associations, pleins de personnes qui font du tiers-lieu sur Niort. Est-ce que l'on a vraiment fait une étude de la pertinence d'avoir encore un tiers-lieu par rapport à ce bâtiment-là ? Merci

**Monsieur le Maire :**

Vous l'appellez comme vous voulez. Un tiers-lieu, c'est une définition très générale que l'on peut préciser. C'est un lieu où les gens se rencontrent.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Quand on fait la liste des tiers-lieux répertoriés par la région en particulier, il y a différents types de tiers-lieux et il y a même des évènements qui se relèvent du tiers-lieu désormais. C'est quelque chose de très général, c'est des lieux où les gens se rencontrent et s'organisent sous des formes ou des autres. C'est souvent la logique associative. C'est celle que l'on souhaite, en effet, privilégier. Un tiers-lieu, c'est une forme d'expression. Il y a une pluralité d'activités sur ce Port-Boinot et sur cette espace qui est très vaste. Vous pourrez y travailler, vous pourrez y manger, vous pourrez vous y amuser, vous pourrez vous y cultiver, etc. C'est ce qui fait la qualité d'un lieu et franchement je ne pense pas qu'il y aura trente-six mille lieux à Niort comme Port-Boinot demain. Il sera de facto un tiers-lieu ou un lieu de rencontre mais ça se dit moins, c'est plus subjectif mais il sera en tout cas un lieu de convivialité. Il y a une référence régionale qui est très bien sur ces enjeux de tiers-lieu qui définit très bien le sujet et le présente très bien. On travaille évidemment avec des cabinets sur cet enjeu-là. Je ne peux pas tout vous dire aujourd'hui, désolé. Je meurs d'envie de rendre publique certaines choses mais je ne peux pas encore. Il y a des règles de droit qui s'imposent.

**Madame Elodie TRUONG :**

Oui effectivement il y a une règle de droit qui vous impose le secret sur ce sujet mais en tout cas on a sur table cette demande de subvention à cette hauteur là sans plus de complément. Vous comprendrez que c'est compliqué. En tout cas, je me permets de repréciser ma question. Est-ce que l'on a une organisation sous forme de délégation de service public, d'une certaine façon, ou est-ce que l'on a un tiers-lieu porté par un acteur (éventuellement privé), par une communauté ? En général c'est comme ça que se monte un tiers-lieu. Voilà comment va se gérer le lieu ? Est-ce que la Ville va prendre en charge son fonctionnement ou est-ce que ce sera un autre acteur ? La question est simple et elle ne demande pas de dévoiler quelques secrets.

**Monsieur le Maire :**

D'accord je ne dévoilerai rien de particulier mais je vais vous dire ce que normalement vous devez savoir déjà. C'est-à-dire que la délibération ne porte pas sur du fonctionnement mais sur les travaux de réhabilitation d'un bâti qui est très dégradé. La Maison Patronale en particulier et l'enveloppe de la Fabrique qui est très fragilisé et il est largement temps d'intervenir. A partir de là, on est en train d'examiner les différents modes de gestion donc je ne peux être affirmatif aujourd'hui mais on s'oriente évidemment, ça on l'a acté depuis le départ, vers une propriété publique.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

On reste sur un espace public après on a la gestion, l'animation, qui peut être confié sur tel ou tel site, de toute façon globale, à une structure de type associative, sans forcément dans une logique communautaire. On ne rentre pas dans un camp d'animation. On est sur un espace public ouvert à tous. Il n'y a pas une communauté qui va s'en emparer. Ce sont tous les Niortais et tous ceux qui viennent à Niort qui sont invités à s'emparer de Port-Boinot. C'est l'enjeu d'un tiers-lieu, c'est justement de ne pas être communautaire, c'est plutôt de casser les codes communautaires et de mixer les générations, les styles et de faire en sorte que toutes les populations s'y retrouvent.

**Madame Elodie TRUONG :**

Entendons-nous bien, par communauté, je n'entendais pas un aspect communautaire comme vous le décrivez. En général, une communauté, qui effectivement se constitue autour d'un tiers-lieu, c'est un collectif d'usagers, d'utilisateurs qui précisément correspondent à l'esprit du tiers-lieu. C'est-à-dire qui correspond à cette mixité. Donc rien de sectaire sur le sujet.

Je reviens sur cette délibération, parce que malgré tout je pense que le département aura aussi besoin de ces éléments d'information dans la contractualisation qui n'est donc pas du CAP79 mais qui est du contrat départemental d'attractivité territoriale et qui est précisément une attribution en fonction d'un certain nombre de critères liés à l'impact, à l'opportunité du projet.

**Monsieur le Maire :**

C'est une subvention d'investissement donc elle vient soutenir un investissement avec un projet qui est derrière, qui est écrit, qui sera peut-être davantage dans le document qui est transféré. En effet, il n'y aura pas à ce stade la gestion, qui ne regarde d'ailleurs pas spécialement le département. C'est comme ça et puis s'ils ne veulent pas la donner et bien ils ne la donneront pas. Qu'est-ce que vous voulez je vous dise ? Mais je pense qu'ils vont la donner. Je pense que c'est un très beau projet et que s'il y a des billes à mettre quelque part, c'est bien là-dedans.

**Monsieur Pascal DUFORESTEL :**

Oui puisque vous avez fait à juste titre référence à l'excellent travail régional en matière de tiers-lieu. Je ne serais trop que vous conseiller, si cela n'est pas encore fait, de faire appel au service de la coopérative des tiers-lieux pour justement peaufiner, affiner et tout ça dans l'objectif de séduire les édiles départementaux pour qu'ils interviennent dans ce projet.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Madame Isabelle GODEAU :**

Je comprends tout à fait le fait que vous ne vouliez pas nous en dire trop mais il faudrait nous en dire quand même un minimum parce que demander une subvention de 800 000,00 €, ça veut dire que la ville va mettre aussi 800 000,00 €. Donc on accorde, en acceptant cette délibération, les 800 000,00 € aussi pour la ville donc ça veut dire que, il faut vous faire confiance et que bien sûr il n'y a pas de souci.

Est-ce que c'est un tiers-lieu parce que les tiers-lieux sont dans l'air du temps et qu'en ce moment c'est bien de développer des tiers-lieux parce que c'est plus facile d'avoir des subventions. Ça veut dire que le projet, il n'est pas tout à fait mûr mais ça va dans ce sens-là. Après il n'y a pas de soucis, on est prêt à entendre beaucoup de choses, mais vous comprenez que ce n'est pas facile pour nous. On aimerait aller avec vous, moi un tiers-lieu au contraire c'est ce qu'il y a de mieux au niveau de la communauté, non pas communautaire. C'est un lieu de rencontre Monsieur le Maire. Vous comprenez notre position.

**Monsieur le Maire :**

Je vais vous répondre si vous le permettez. Je suis presque étonné que les uns et les autres vous découvriez Port-Boinot, parce que l'on en parle depuis un moment. Ça n'a pas beaucoup bougé. J'entends ce que vous dites.

**Madame Isabelle GODEAU :**

Merci. Est-ce que ça fera bien descendre ceux qui sont justes au-dessus là, qui viennent de la Gavacherie. Est-ce qu'ils viendront bien fréquenter? Je me souviens qu'on a eu des discussions qui étaient très intéressantes et c'est vrai que le projet nous convenait. Ce n'était pas un tiers-lieu, c'était un espace de restauration, des espaces qui étaient les uns à côté des autres. Est-ce que l'on est toujours dans ce sens-là ou pas ?

**Monsieur le Maire :**

Oui c'est presque pareil. C'est une question de goût. Ce n'est pas encore fait donc on ne sait jamais si ça marche avant. Mais vu le nombre de personnes qui s'y intéressent et qui attendent avec une certaine impatience la réalisation des travaux, je pense que ça va avoir du succès et les quelques expériences que l'on a fait en matière d'apéros du mardi et tout ça, ont débordé largement les jauges que l'on pouvait imaginer. C'est un lieu à part, c'est dans la ville, c'est près de la Sèvre, c'est à l'intersection du centre-ville et de quartiers comme la Tour Chabot, Gavacherie, Bessac, etc.....

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il y a toute raison d'avoir confiance, si ce n'est en moi ce soir, au moins dans la qualité de ce site que chacun peut mesurer.

Il y avait la partie Port-Boinot, qui relevait du concours d'architecte, en effet, vous y voyez peut être un peu plus clair, quoi qu'il y a encore des enjeux de location exacte parce que plus on discute avec les professionnels plus on voit qu'il faut peut-être, être sur la location de tel espace plutôt pour la partie restauration. Aujourd'hui, on commence à y voir un peu plus clair mais les choses ne sont pas parfaitement stabilisées.

Sur la partie maison patronale, en effet, il y aura un site de restauration et de coworking principalement. Vous l'appellez tiers-lieu ou pas mais tout est tiers-lieu

Sur la partie Fabrique, on sera davantage sur un lieu à vocation culturelle. Il ne s'agit pas de cloisonner les choses, il s'agit quelles soit les unes les autres très ouvertes. Dans un premier temps, parce qu'il y a un décalage, si on n'avait pas commencé le concours d'architecte dès le départ, on y serait encore, Le hangar aura, dans un premier temps, un rôle important à jouer. On est en précision de tout ça, je comprends bien qu'il y ait beaucoup d'impatience. Je suis le premier impatient dans cette histoire mais c'est en train de se caler et je ne doute pas que l'on pourra faire une communication notamment au Conseil municipal sur le sujet. Madame TRUONG.

**Madame Elodie TRUONG :**

Boinot c'est quand même emblématique pour nous, pour la Ville. On a tous une forme d'affection pour ce lieu. Cela dit, vous avouerez qu'il y a beaucoup de flou quand même pour l'instant autour de ce projet. On a investi, on a une autorisation de programme pluriannuel mais, malgré tout, c'est quand même très flou. On n'a encore pas de destination finale sur les différents éléments qui constituent cet ensemble patrimonial. Oui effectivement, je retiens ce que vous venez de dire. Si on peut avoir un point d'information sur ce projet et sur les différentes composantes, les différentes briques de ce projet, ce sera volontiers. Précisément, ça viendra remplir la question que je vous posais en début de Conseil sur la partie concertation, consultation. Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :**

Ecoutez si vous avez des porteurs de projets... On a fait un appel à projets qui était rendu public, certains ont candidaté. On reçoit même encore des gens qui s'installent. Donc en matière de publicité, de concertation, je pense qu'il y a eu pas mal de choses de faites.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Vous avez été associés au concours d'architecte comme vous l'êtes aussi à d'autres. Voilà c'est les règles du marché public ensuite et je ne peux pas y déroger. Je ne pense pas que vous me vouliez autant de mal que ça et moi en tout cas je compte bien être propre dans la gestion des affaires municipales et d'appliquer toutes les règles de droit qui s'impose à moi. Cela étant dit, s'il n'y a pas d'autres questions, on va peut-être voter. Confiance ou pas confiance, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci Mme GODEAU.

Adopté.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-266

**Direction de Projet de Politique de la Ville Approbation de la convention pluri-annuelle de renouvellement urbain Pontreau / Colline Saint André**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2017, pose le cadre et fixe les objectifs et moyens du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU) porté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Dans le cadre du contrat de ville 2015/2020 signé le 6 juillet 2015 pour les trois quartiers prioritaires (Clou Bouchet, Tour Chabot - Gavacherie et Pontreau / Colline Saint André), la mise en œuvre du projet s'élabore en deux temps :

- une phase de conception des projets, dans le cadre d'un protocole de préfiguration signé en janvier 2016 qui a permis de préciser les orientations stratégiques poursuivies au titre du pilier urbain du contrat de ville, les premiers objectifs opérationnels, le programme d'études et les modalités d'association des habitants dans la construction du projet ;
- une phase de mise en œuvre des projets, dans le cadre opérationnel d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, proposée à la signature en juillet 2019 et faisant l'objet de la présente délibération.

La convention pluriannuelle élaborée sous le pilotage de la Communauté d'Agglomération du Niortais a pour objectif de fixer les engagements contractuels des différentes parties prenantes (ANRU, ANAH, CAN, commune de Niort, bailleurs sociaux, partenaires locaux...) pour la durée de déploiement du projet de renouvellement urbain couvrant la période 2019 - 2024.

La présente convention porte uniquement sur le quartier Pontreau / Colline Saint André qui est le nouvel entrant dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et qui est le seul éligible au Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR) de l'ANRU.

Les deux autres quartiers inscrits en politique de la ville (Clou Bouchet et Tour Chabot – Gavacherie) ont bénéficié du Programme de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS) de 2007 à 2014 et n'ont pu être éligible aux financements de l'ANRU. Néanmoins, ils bénéficient des dispositions du contrat de ville en matière de cohésion sociale (santé, emploi, éducation, insertion,..) et des travaux d'amélioration du cadre de vie (réhabilitation des logements sociaux, requalification des espaces publics, ..).

A partir du diagnostic problématisé et des études urbaines menées dans le cadre du protocole de préfiguration, cinq objectifs prioritaires ont été ciblés pour le quartier du Pontreau / Colline Saint André en réponse au triple enjeu de la qualité de l'habitat public et privé, de l'amélioration des espaces publics et équipements publics, de l'attractivité économique et commerciale :

- objectif 1 : améliorer la qualité de l'habitat social ;
- objectif 2 : agir sur l'offre d'habitat dégradé ;
- objectif 3 : restructurer l'offre commerciale de proximité autour de quelques commerces moteurs ;
- objectif 4 : offrir une qualité d'usage de l'espace public ;
- objectif 5 : recomposer la Place Denfert Rochereau en intégrant les équipements vecteurs de cohésion sociale.

En termes financiers, le coût total du programme des vingt et une opérations s'élèvent à 25 951 429,33 € HT et sont cofinancés comme suit :

- ANRU : 1 000 000 € (dont 67 301 € fléchées sur les études du protocole de préfiguration) ;
- ANAH : 1 011 170 € ;
- CAN : 5 359 649 € ;
- **Commune de Niort : 9 247 885,33 € ;**
- Deux-Sèvres Habitat : 7 508 800,05 € ;
- Immobilière Atlantique Aménagement : 35 000 € ;
- Banque des territoires : 54 825 € (+ 5 904 000 € de prêt à DSH) ;
- Propriétaires privés (OPAH - RU) : 1 705 380 € ;
- Agence Régionale de Santé : 22 000 € ;
- EPARECA : 7 260 € ;
- Action Logement : réservation de 10 logements DSH.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de l'ANRU ci-annexée ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

**Monsieur Marc THEBAULT :**

Une délibération importante. Nous avons signé le contrat de ville 2015/2020 en 2015. Nous avons eu une phase de conception des projets avec un protocole de préfiguration en 2016 et maintenant nous sommes dans la phase de mise en œuvre de ces projets pour une signature, probablement le mois prochain. Je vous rappelle que désormais la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, s'effectue sous le pilotage de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Nous avons les engagements contractuels des différents partenaires ANRU, ANAH, Niort Agglo, Commune, Bailleurs sociaux et différents partenaires locaux sur la période 2019/2024. La présente convention, vous le savez, porte uniquement sur le quartier Pontreau /Colline Saint André. Je rappelle quand même que les autres quartiers prioritaires que sont Clou-Bouchet, Tour-Chabot, Gavacherie bénéficient de différentes dispositions du contrat de Ville notamment en matière de cohésion sociale et d'amélioration du cadre de vie.

Les cinq objectifs prioritaires tournent autour de la qualité de l'habitat public et privé, l'amélioration des espaces publics, des équipements publics et l'attractivité économique et commerciale. Le tout pour donc 21 opérations et un total qui avoisine les 26 000 000 €, dont, pour la seule Commune de Niort, plus de 9 200 000.

Il vous est demandé d'approuver cette convention.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Convention importante que nous signerons, si vous en êtes d'accord à l'issue du vote avec l'Etat.

Y'a-t-il des remarques ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Le concours d'architecte est lancé et l'opposition y participe.

**Direction de Projet de Politique de la Ville Charte territoriale de mise en œuvre des clauses d'insertion sur le territoire de l'Agglomération du Niortais et sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2019/2024**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) souhaite mettre à profit la commande publique pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficulté d'insertion, en proposant à ses partenaires de signer une charte territoriale d'insertion.

Cette démarche s'appuie sur l'expérience menée ces dernières années au niveau local et qui a contribué à la création d'un guichet unique des clauses d'insertion au sein des services de la CAN, pour l'ensemble des communes du territoire.

Ainsi pour la seule année 2018, l'activité du guichet unique représente 36 000 heures d'insertion d'où la nécessité de valoriser l'offre de services et l'implication des donneurs d'ordre et des partenaires, au sein d'une charte territoriale d'insertion.

Cette charte territoriale d'insertion a également vocation à répondre aux attentes du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) qui impose aux maîtres d'ouvrage de réaliser un volume d'heures d'insertion au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à hauteur de 5% des heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement et à hauteur de 10% pour toutes les actions relevant d'une démarche de gestion urbaine de proximité. Cette charte d'insertion territoriale sera annexée à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au quartier du Pontreau / colline Saint André qui sera signée en juillet 2019.

La présente charte d'insertion exprime l'engagement de promouvoir sur le territoire de l'agglomération du Niortais une conception citoyenne de la commande publique et une concertation renforcée de tous les acteurs publics et privés de l'emploi.

La présente charte territoriale d'insertion a pour objectif de définir le champ d'application de la clause d'insertion, les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les modalités de partenariat, la gouvernance et la contribution de l'ensemble des signataires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la charte territoriale d'insertion du territoire de l'agglomération du Niortais et le dispositif spécifique aux quartiers prioritaires de la politique de la ville,

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et tout document afférent.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

**Direction du Secrétariat Général****Charte d'engagement pour la réussite de la  
dématisation de l'urbanisme grâce au réseau  
"Urbanisme et Numérique"**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est ville pilote, depuis de nombreuses années, en matière de dématérialisation des actes d'urbanisme et, en particulier, de transmission des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Les services de la Ville participent activement à un groupe de travail national qui regroupe une dizaine de collectivités importantes ainsi que les représentants d'associations telles que l'AMF (maires de France), l'AdCF (communautés d'agglomération et de communes), Villes de France, ADF (départements) et France urbaine (métropoles et grandes villes).

Le Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, chargé de la Ville et du Logement a participé à une réunion nationale, qui s'est tenue le 27 avril 2019, au cours de laquelle il a signé avec l'AMF et l'AdCF une charte d'engagement pour la réussite de la dématérialisation de l'urbanisme grâce au réseau « Urbanisme et Numérique ».

A travers celle-ci, l'Etat et les associations de collectivités locales s'engagent à collaborer pleinement pour la création et le déploiement d'un système de dématérialisation des autorisations d'urbanisme cohérent, mutualisable, interopérable et sécurisé dans le respect de l'échéance du 1er janvier 2022.

Cette charte invite les collectivités publiques à s'engager individuellement et collectivement pour cette transformation de l'urbanisme à l'ère du numérique.

En toute logique, compte tenu de l'implication de la Ville de Niort dans cette démarche, il est proposé de signer la charte.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion à la charte d'engagement pour la réussite de la dématérialisation de l'urbanisme grâce au réseau "Urbanisme et Numérique" jointe en annexe.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

**Monsieur Marc THEBAULT :**

On poursuit en termes de Charte. On est sur un autre dossier Charte d'engagement pour la réussite de la dématérialisation de l'urbanisme grâce au réseau "Urbanisme et Numérique". Vous le savez, d'ailleurs un colloque avait eu lieu, il y a un peu plus d'un an maintenant ici même, la Ville de Niort est ville pilote sur les questions de dématérialisation notamment des déclarations d'intention d'aliéner. Cette charte invite les collectivités publiques à s'engager individuellement et collectivement pour la transformation de l'urbanisme à l'ère du numérique vu le nombre de parafeurs que je signe chaque semaine, je pense que ça serait un bien.

**Madame Isabelle GODEAU :**

A propos de dématérialisation, est-ce qu'il ne serait pas envisageable de dématérialiser tous ces documents. Parce que c'est bien, c'est vrai que c'est confortable de lire sur papier mais est-ce que c'est écologique d'avoir chacun plus d'une ramette devant soi. Sans compter que ça ne rentre pas dans les boîtes aux lettres donc le vaguemestre est obligé d'ouvrir les enveloppes et de rentrer les documents un par un dans les ouvertures. Ça demande quelqu'un pour les porter et c'est quand même anti-écologique.

**Monsieur le Maire :**

Il y a deux possibilités :

- un : vous pouvez demander à l'avoir de manière dématérialisée. On se fera un plaisir de vous l'envoyer par voie dématérialisée. C'est possible oui, si vous le souhaitez Mme GODEAU. Eh bien voilà, on va le faire.

-si vous souhaitez éviter que ça soit dans votre boîte aux lettres, vous avez un casier ici, on peut aussi vous l'adresser sous un format papier ici. Pour moi c'est mieux, mes yeux préfèrent le papier à la lumière bleue.

Si d'autres le veulent, l'équipe ici est à votre disposition pour passer en numérique et on fera un rappel à tous ceux qui le souhaitent. Mais le papier se recycle à la Ville de Niort et si vous souhaitez le déposer dans les poubelles à cet effet à la Ville et bien nous les emmènerons au recyclage.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-269

**Direction Action Coeur de Ville****OPAH RU Niort - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la deuxième OPAH RU, arrivée à terme le 31 décembre 2017, les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs disposent d'un délai d'un an pour engager les travaux et de trois ans pour les achever.

A ce jour, après achèvement des travaux par le propriétaire, 1 demande de versement des subventions a été déposée à la Ville de Niort. Elle concerne l'amélioration d'un logement de propriétaire bailleur.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	<b>Subvention ANAH</b>	<b>Subvention Ville de Niort</b>	<b>Total des subventions</b>
Logement 1	17 921,50 €	26 690,10 €	44 611,60 €
Total	17 921,50 €	26 690,10 €	44 611,60 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention au propriétaire bénéficiaire, pour un montant total de 26 690,10 €.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

**Direction de l'Espace Public****Port Boinot - Ponts Main - Réseau des transports urbains sur le domaine public de la Ville -  
Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), en qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, a la charge des travaux relatifs aux aménagements des points d'arrêt de son réseau de transport en commun.

Aussi, dans le cadre de l'opération Port Boinot et de l'aménagement du Pont Main menés par la Ville de Niort, de la mise en accessibilité des arrêts de bus menée par la CAN, et conformément aux dispositions de l'article L2422-12 du code de la commande publique, la CAN et la Ville de Niort décident, dans un souci d'économie de moyens, de mettre en place une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'aménagements liés au réseau des transports urbains sur le domaine public de la Commune, à savoir, la mise aux normes d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) des arrêts Port Boinot.

La Ville se chargera de lancer la consultation, la CAN lui versera à l'issue de la réalisation des aménagements une participation estimée à ce jour à 16 202 € HT soit 19 442,40 € TTC, modulable selon les termes fixés dans la convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tous les actes s'y rapportant.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-271

**Direction de l'Espace Public****Les Brissonnières - Versement d'une indemnité de clôture**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Aux termes de deux délibérations du Conseil municipal en date du 21 janvier 2005, la Ville de Niort a acquis deux parcelles cadastrées section AE 703 et AE 701, en vue du désenclavement du cœur d'ilot au lieudit « Brissonnières », afin d'y réaliser ensuite une opération d'urbanisme comportant quelques logements sociaux.

Aux termes de l'acte authentique constatant ces ventes, reçu par Maître DECROUX-LAFAYE le 10 juin 2005, la Ville de Niort s'engageait :

- à édifier les clôtures séparant la partie acquise (c'est-à-dire les parcelles cadastrées section AE numéros 701 et 703) du reste de la propriété restant appartenir aux vendeurs (les parcelles cadastrées section AE numéros 700, 702 et 704), à en supporter seule le coût, et cela pour chacune des deux acquisitions présentement réalisées par ladite Ville de Niort, ainsi qu'à ménager une ouverture de trois mètres de large environ, afin de permettre le passage d'une voiture, dans la clôture devant séparer la parcelle présentement acquise par la Ville de Niort et cadastrée section AE numéro 703, de la parcelle restant la propriété du vendeur et cadastrée section AE numéro 702;

- et à faire réaliser le bornage des parcelles objet des présentes à ses seuls frais.

L'édification de clôture n'a pas été réalisée suite à la vente et la Ville de Niort a procédé depuis à la cession des terrains à un opérateur qui a réalisé des constructions d'habitations et un aménagement de ce secteur.

Par un courrier en date du 17 décembre 2018, l'ancien propriétaire a demandé à la Commune de respecter son engagement résultant de l'acte du 10 juin 2005.

Un accord a donc été conclu avec lui pour le versement, à son profit, d'une indemnité de 6 719,04 € représentant l'estimation du coût des travaux de construction d'un muret surplombé d'un grillage d'un mètre cinquante de hauteur, charge à lui d'exécuter lesdits travaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de l'indemnité d'un montant de 6 719,04 € (six mille sept cent dix-neuf euros et quatre cents) au profit du vendeur représentant le coût estimé de la clôture à mettre en place, conformément à l'acte du 10 juin 2005 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

**Direction de l'Espace Public****Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du 3ème programme de travaux de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) du Centre ancien - Avis favorable du commissaire enquêteur assorti de réserves - Délibération motivée du Conseil municipal en faveur de la poursuite de l'opération**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a initié depuis 2007 un dispositif d'intervention coordonné et volontariste en faveur du renouvellement urbain du centre-ville.

L'intervention sur le parc privé de logements anciens s'effectue dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU), en premier lieu menée par la Ville avec deux OPAH RU de 2007 à 2017, et une nouvelle OPAH RU désormais conduite par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) pour la période 2018-2022.

Face aux enjeux de travaux de réhabilitation sur les immeubles les plus dégradés, la Ville de Niort a souhaité compléter le volet incitatif des OPAH RU, par le recours aux Opérations de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles prioritaires.

Définies par les articles L.313-4 et suivants du Code de l'urbanisme, sur le fondement d'une déclaration d'utilité publique (DUP), les ORI permettent de prescrire les travaux de réhabilitation rendus obligatoires, sous contrainte de délai, avec la faculté pour la collectivité de poursuivre l'acquisition amiable ou judiciaire des immeubles, en cas de défaillance des propriétaires.

Dans le prolongement des deux premières DUP qui ont permis d'obtenir la réhabilitation de près de 80 logements sur les 30 immeubles visés, la Ville de Niort a sollicité la DUP d'un 3<sup>ème</sup> programme de travaux de l'ORI menée sur le centre ancien, portant sur 16 immeubles situés dans l'hyper centre sur les axes principaux du projet urbain du centre-ville et dans le secteur de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la Ville (secteur « Pontreau – Colline Saint André »).

Etant rappelé que les ORI figurent également parmi les actions prioritaires à mener dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », dont la convention cadre a été signée par la Ville de Niort et ses partenaires le 14 septembre 2018.

L'enquête publique préalable à la nouvelle DUP sollicitée, prescrite par l'arrêté préfectoral du 3 avril 2019, s'est tenue du 24 avril 2019 au 13 mai 2019 inclus, et a donné lieu à un rapport du commissaire enquêteur avec avis favorable assorti de réserves.

En application de l'article R.112-23 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il convient de prendre une délibération motivée en faveur de la poursuite de l'opération qui indique en particulier les dispositions qui seront prises pour tenir compte des réserves émises par le commissaire enquêteur.

Les deux premières réserves concernent la nécessaire prise en compte, lors des travaux de réhabilitation qui seront engagés, des réglementations relatives au plomb et à l'amiante.

Les travaux portant sur les immeubles visés par la nouvelle DUP sollicitée sont assujettis à l'obtention d'un permis de construire en application de l'article R.421-14 d) du Code de l'urbanisme. Lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme, une vigilance particulière portera donc sur le respect et le rappel de la réglementation en vigueur relative aux travaux de réhabilitation sur les immeubles existants et, en particulier, sur les dispositions que les maîtres d'ouvrage devront mettre en œuvre en matière de protection contre le plomb et l'amiante.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

La troisième réserve du commissaire enquêteur concerne la nécessité d'assurer l'information des propriétaires et des éventuels locataires, et de garantir leur accompagnement durant l'opération.

A cet égard, il convient de rappeler que la Ville de Niort et la CAN ont souhaité confier le suivi et l'animation du dispositif d'intervention sur l'habitat, qui comprend la nouvelle OPAH communautaire sur la période 2018-2022 ainsi que les nouvelles DUP d'ORI susceptibles d'être mises en œuvre, à un groupement composé de SOLIHA, URBANiS et l'ADIL 79 retenu notamment au vu de la complémentarité des compétences de ses membres.

En liaison permanente avec les services de la Ville et de la CAN concernés, ce dispositif opérationnel tel que mis en œuvre permet d'assurer la parfaite information, tant des propriétaires que des locataires et de garantir leur accompagnement à chaque étape de l'opération.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ci-annexés,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte des réserves émises par le commissaire enquêteur lors de l'avis favorable rendu sur la DUP du 3ème programme de travaux de l'ORI menée sur le centre ancien au profit de la Ville de Niort et y répondre par les dispositions sus énoncées ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à poursuivre l'opération en sollicitant, auprès de la Préfecture, la DUP du 3ème programme de travaux de l'ORI menée sur le centre ancien au profit de la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-273

**Direction de l'Espace Public****Constitution d'une commission intercommunale  
d'aménagement foncier**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par lettre du 19 avril 2019, le Conseil départemental invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Niort, Sciecq, Echiré, Saint-Gelais et Chauray.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 27 mai 2019 et publié dans les journaux La Nouvelle République et Le Courrier de l'Ouest du 29 mai 2019, soit plus de quinze jours avant le jour de l'élection.

Deux propriétaires qui possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune de Niort se sont portés candidats, et ont déposé un dossier complet :

- Monsieur René FAURE
- Le Syndicat des Eaux du Vivier, représenté par Monsieur Elmano MARTINS, Président.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, sont élus membres titulaires :

- Monsieur René FAURE
- Le Syndicat des Eaux du Vivier, représenté par Monsieur Elmano MARTINS, Président.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-274

**Direction Patrimoine et Moyens****Réseau de chaleur du quartier des Brizeaux -  
Rapport annuel de Délégation de Service Public -  
Saison 2017-2018**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 20 février 2012, le Conseil municipal de la Ville de Niort a décidé de déléguer l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux. Cette installation dessert plusieurs structures :

- la résidence d'Accueil de Quartier des Personnes âgées ;
- l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ;
- le groupe scolaire « les Brizeaux » ;
- la crèche « Mélodie » ;
- six bâtiments de la SA HLM ;
- les logements de la SEMIE ;
- le village Sénior ;
- les logements individuels « Magellan ».

Aussi, le 26 septembre 2012 en application d'une délibération en date du 17 septembre 2012, la Ville a conclu un contrat d'affermage d'une durée de huit ans avec la société IDEX Energies, pour l'exploitation de cet équipement.

L'exercice annuel d'exploitation porte sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet de l'année n et le 30 juin de l'année n+1.

Les articles 52, 53 et 54 du contrat d'affermage prévoient que le délégataire produit à l'issue de chaque exercice d'exploitation, un rapport comportant un compte rendu technique et financier, ainsi qu'un rapport annuel établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Il est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport annuel portant sur l'exercice d'exploitation du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 a été remis par la Société IDEX ENERGIES et un rapport de contrôle a été réalisé par les services de la Ville.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 4 juin 2019.

Vu le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

Vu le rapport annuel de contrôle de l'affermage du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production par la Société IDEX ENERGIES, délégataire du service public d'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux du rapport annuel pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 ;

- prendre acte de la production du rapport annuel de contrôle d'affermage.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Michel PAILLEY**

**Monsieur Michel PAILLEY :**

Il s'agit ici de prendre acte du Rapport annuel de Délégation du Service Public du Réseau de chaleur des Brizeaux et l'exploitation de la chaufferie bois pour la saison 2017-2018. Vous pouvez constater pour la deuxième année consécutive un résultat net à impôt positif de plus 4 000,00 €

**Monsieur le Maire :**

Merci Michel. Y'a-t-il des commentaires ? Mme JOHNSON bien sûr.

**Madame Monique JOHNSON :**

Oui j'avais une petite question par rapport au contrat. Ma question porte sur le pourcentage de bois, la couverture bois qui dans le contrat devait être de 85% et n'est seulement de 77%. Il mentionne que ceci est dû au fait que sous la pression de l'HEPAD, ils ont dû mettre en route le chauffage le 22 septembre. Sauf que page 273, La saison de chauffage est à partir du 15 septembre. Donc pourquoi est-ce que si la période de chauffage part du 15 septembre, c'est dérogatoire si l'HEPAD a demandé le 22, c'était bien dans le cadre du contrat.

**Monsieur le Maire :**

Quel mystère, peut être que Michel PAILLEY va nous révéler la raison du pourquoi.

**Monsieur Michel PAILLEY :**

Ça n'est pas mystérieux. Je comptais l'expliquer puis finalement je me suis dit on va en faire quoi. En fait, ce qui se passe c'est que pour que la chaufferie bois puisse être lancée, il faut à peu près que les deux tiers des structures chauffent. Or il se trouve que l'HEPAD commence beaucoup plus tôt donc on est obligé d'attendre. Les écoles, par exemple, c'est après la Toussaint. C'est une question de puissance, il n'y a pas assez de puissance donc ça fait le lien et c'est vrai que pour la prochaine convention il faudra prendre ça en compte.

**Monsieur le Maire :**

Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-275

**Direction Patrimoine et Moyens****Convention de servitudes au profit d'ENEDIS -  
Parcelle DN 336**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort est sollicitée par ENEDIS pour le passage de réseaux électriques sur des parcelles lui appartenant.

Ces installations, listées ci-après, constituent des servitudes de passage (et créent ainsi un droit réel) qui doivent faire l'objet d'une convention de servitudes et d'un acte établi devant le notaire, publié au service de la publicité foncière afin notamment d'être opposable aux tiers. Les frais liés à la réalisation de l'acte authentique sont à la charge du fournisseur d'électricité ENEDIS.

Références cadastrales	Type de servitude	Opérateur
DN 336	Réseau électrique souterrain	ENEDIS

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création de la servitude indiquée dans le tableau, ci-dessus, au profit d'ENEDIS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de servitude et l'acte authentique y afférent.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 1  
Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Michel PAILLEY**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-276

**Direction Patrimoine et Moyens****Bâtiment Place du port - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Centre Communal d'Action Sociale - Avenant n°2**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet de restructuration d'un bâtiment pour le regroupement d'un multi-accueil et de la Maison de Quartier Centre –Ville, situé place du port, le Conseil municipal a délibéré :

- les 3 avril 2017 et 26 juin 2018 sur le transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Centre Communal d'Action Sociale(CCAS) et la Ville de Niort ;
- Le 11 février 2019 sur la validation de l'avenant n°1 à cette convention. Celui-ci portait sur l'actualisation de données financières.

Lors du Conseil municipal du 15 avril dernier, les lots travaux de cette opération ont été approuvés.

A l'appui des marchés, une nouvelle analyse a été effectuée pour vérifier la part des travaux de chacune des entités (CCAS et Ville). Aussi, il convient d'acter par un avenant n°2 les nouvelles modalités financières.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Michel PAILLEY**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-277

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Hôtel administratif - Refonte des automatismes -  
Approbation du programme, du plan de financement  
et du lancement de la maîtrise d'œuvre**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Hôtel administratif de la Ville est composé de deux bâtiments, dénommés « Péristyle » et « Triangle », mis en service en 2000.

Un système d'automatisme et de Gestion Technique du bâtiment permet le pilotage de l'ensemble des installations techniques.

Après 18 ans d'exploitation, les dispositifs de gestion technique (chauffage, climatisation, éclairage, stores...) des deux bâtiments sont en toute fin de vie. Le logiciel n'est plus maintenu en condition opérationnelle par le fabricant et les automatismes ne sont pas compatibles avec les nouvelles générations d'échange d'informations électroniques.

Il est donc nécessaire pour piloter et gérer les installations techniques des deux bâtiments de remplacer l'ensemble de la régulation. Celle-ci sera intégrée pour le pilotage et le reporting au projet en cours de superviseur général des installations industrielles que la Direction des Services Informatiques met en œuvre.

Par ailleurs, la précision accrue des nouveaux automatismes, les possibilités de contrôle plus fines et nombreuses du pilotage des installations doivent permettre une économie de la consommation énergétique attendue entre 10 et 20 %.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 420 000 € TTC et se décompose ainsi :

Montant global et détail des travaux programmés : 380 000 € TTC

- Remplacement régulation et commande d'ambiance chauffage, volet et éclairage
  - Triangle : 100 zones
  - Péristyle : 100 zones
- Gestion centralisée locale pour reconfiguration des zones (déplacement des cloisons) et prise de main de sauvegarde
- Intégration dans supervision générale DSI
- Intégration SSI
- Installation de sous compteurs électriques avec câblage (éclairage, ECS, chauffage)
- Instrumentation des salles et traitement de l'air des 2 salles d'archives

Montant de la maîtrise d'œuvre : 40 000 € TTC

Ce projet répondant aux objectifs du programme d'appui communautaire 2018-2020 (PACT), il est sollicité un financement de 92 284,00 € auprès de la CAN.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses :	350 000,00 € HT
Recettes CAN :	92 284,00 €
Participation Ville de Niort :	257 716,00 € HT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme technique pour le renouvellement du système de gestion technique des bâtiments Péristyle et Triangle de l'Hôtel administratif ;
- approuver le plan de financement de l'opération ;
- approuver le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le financement de 92 284,00 € au titre du PACT 2018-2020 auprès de la CAN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces s'y rapportant.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Michel PAILLEY**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-278

**Direction Patrimoine et Moyens****Crématorium - Installation d'un système de filtration  
des fumées - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin d'être en conformité avec la réglementation en matière de filtration des fumées des fours du Crématorium, la Ville de Niort a approuvé lors de son Conseil municipal en date du 9 mai 2016, un marché de conception-réalisation avec l'entreprise FACULTATIEVE TECHNOLOGIES.

Outre la réalisation des travaux, ce marché comprend également une prestation de maintenance pour une durée de 12 ans.

Les travaux ont été réceptionnés en novembre 2017. Le marché est aujourd'hui en phase de maintenance.

Les prix de la maintenance sont basés sur un nombre de crémations, qui est aujourd'hui supérieur au maximum initial de 1300 crémations. Par ailleurs, au regard du projet d'extension de la salle d'accueil et de l'augmentation potentiel du nombre de crémations, les prix de la maintenance doivent prévoir cette évolution potentielle.

Il convient donc d'acter par avenant les nouveaux prix de la maintenance.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 avec l'entreprise FACULTATIEVE TECHNOLOGIES ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Michel PAILLEY**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-279

**Direction Patrimoine et Moyens****Cession matériels et véhicules - Vente aux enchères**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules et matériels communaux ainsi que de la politique de développement durable et de rationalisation des moyens de la collectivité, il apparaît opportun de se séparer de plusieurs biens.

Pour ce faire, la Ville de Niort s'est engagée, depuis plusieurs années déjà, dans une politique de vente aux enchères de ces biens et par délibération D-2018-48 du 5 février 2018, elle a approuvé le contrat passé avec la Société AGORASTORE qui propose ses services de commissaire-priseur (prise de photos, gestion complète de la vente aux enchères).

Aussi, dans ce contexte, il est proposé aujourd'hui de céder les matériels et véhicules figurant sur le tableau en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession des biens présentés en annexe ;
- approuver le principe de mise en réforme et cession auprès d'une casse agréée en cas de vente aux enchères infructueuse.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Michel PAILLEY**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-280

**Direction Patrimoine et Moyens****Centre Du Guesclin - Bâtiment C - Convention de mise à disposition à temps partagé avec la Communauté d'Agglomération du Niortais - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réhabilitation du Conservatoire de danse et de musique Auguste Tolbèque, la Ville a, par délibération du Conseil municipal du 3 avril 2017, mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) les trois amphithéâtres et la salle de conférences n° 8 du bâtiment C du Centre Du Guesclin pour une période comprise entre le 10 avril 2017 et le 31 août 2019.

A ce jour, compte tenu de la date de réception des travaux et des aménagements à suivre, la CAN demande à la Ville de bien vouloir prolonger la durée de la mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2019.

Il convient donc d'acter cette prolongation par un avenant n°1 à la convention du 27 avril 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à temps partagé des trois amphithéâtres et de la salle de conférences n° 8 du bâtiment C du Centre Du Guesclin avec la CAN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Michel PAILLEY**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-281

**Direction de l'Espace Public****Contrat Territorial des Milieux Aquatiques -  
Programme d'actions 2019 - Demande de subvention**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code de l'Environnement, en particulier l'article L.214-17 ;

Vu la délibération D-2014-148 du 18 avril 2014 relative au Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) 2014-2018 – Sèvre Niortaise et son avenant n°1 qui prolonge le contrat d'un an ;

Considérant qu'afin d'obtenir la subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), il convient d'approuver le programme d'opérations pour l'année 2019 en fonction des fiches actions du contrat suivantes :

Fiche action N°26 - Entretien de la végétation en site urbain

D'une part, des opérations sont menées pour l'entretien des berges et des rives, elles comprennent l'éradication des essences invasives (bambou et renouée du Japon).

D'autre part, des actions sont menées sur des ouvrages d'art en milieu urbain pour éradiquer la végétation ligneuse qui menace les ouvrages.

Le montant de ces opérations est estimé pour l'année 2019 à 30 000 €. L'aide attendue de l'AELB est de 40% du montant TTC soit 12 000 €.

Fiche action N°33 : Acquisitions foncières

La Ville de Niort procède à des acquisitions pour la gestion des espaces naturels pour répondre au volet biodiversité du contrat.

Le montant des opérations est estimé à 14 000€. L'aide attendue de l'AELB est de 50% du montant TTC soit 7 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le programme d'opérations 2019 du CTMA, comme énoncé ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les demandes d'aides financières, les actes et divers autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ces actions.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Michel PAILLEY**

**Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain Réaménagement du groupe scolaire Jacques Prévert  
- Modification du plan de financement prévisionnel et  
demandes de subvention**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 17 septembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération de réaménagement du groupe scolaire Jacques Prévert et autorisé les demandes de financements auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Après approbation des marchés de travaux correspondants lors de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2019, le plan de financement prévisionnel initial est modifié en dépenses et en recettes et s'établit désormais comme suit :

<b>Dépenses en euros HT</b>		<b>Recettes en euros</b>	
Travaux	1 110 559,00	Etat / DSIL	312 085,00
		Département / CAP79	217 446,00
Maîtrise d'œuvre	24 504,00	CAN / Pact 2018-2020	300 000,00
		Ville de Niort	305 532,00
<b>Total</b>	<b>1 135 063,00</b>	<b>Total</b>	<b>1 135 063,00</b>

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération de réaménagement du groupe scolaire Jacques Prévert ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de la CAN la subvention correspondante et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Michel PAILLEY**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-283

**Direction Générale des Services****Réhabilitation du chemin des Brouettes - Convention de partenariat avec le Centre Socio Culturel de Souché**

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le chemin des Brouettes se situe dans le quartier de Souché, le long de la rivière le Lambon, entre la rue du vieux Puits et la rue des Impasses. Il est inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées des Deux-Sèvres et fait partie des itinéraires du chemin communal du 3ème millénaire. Depuis de nombreuses années, les murets qui bordent le chemin sont éboulés à plusieurs endroits, ce qui rend son parcours dangereux.

En 2002, la ville s'est portée acquéreur de l'emprise des murets et grillages qui longent le chemin pour préserver ce patrimoine unique qui fait de ce chemin une exception dans le paysage urbain niortais. Il est composé de venelles bordées de murets en pierres sèches.

Le projet de réhabilitation du chemin des Brouettes, qui a pris la forme d'un chantier participatif en 2016, 2017 et en 2018, a été initié par le Conseil de quartier de Souché, sensible à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et bâti du Vieux-Souché, ce chantier participatif est basé sur l'implication des habitants et la transmission de savoir pour la technique traditionnelle de la maçonnerie en pierres sèches.

Les directions de la Ville de Niort : Jardins et Espaces Naturels, Voirie et Bureau d'études de la direction de l'Espace Public, Patrimoine et Moyens et Proximité et Relations aux Citoyens se mobilisent pour accompagner et rendre possible le projet.

Lors des trois premières phases de ce chantier, près de 60 mètres linéaires ont été réhabilités.

Le Centre socioculturel de Souché va organiser de nouvelles sessions de chantier de juillet à octobre 2019 encadrées par des spécialistes.

Afin de lancer cette quatrième phase du chantier participatif, il convient d'établir une convention de partenariat entre la Ville de Niort et le Centre Socioculturel de Souché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre le Centre Socioculturel de Souché et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au Centre Socioculturel de Souché la somme de 7 000 € conformément à la convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Anne-Lydie HOLTZ**

**Direction de l'Espace Public****Rue des 3 Ponts - Transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Bessines et la Ville de Niort et répartition financière pour l'installation de tirants d'enserrement sur le pont du Bief de Grenouillet - Approbation de la convention**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le pont rivière (Pont PR27) est un pont en maçonnerie ancien permettant le franchissement du Bief de Grenouillet, bras annexe de la Sèvre, pour les véhicules circulant sur une route communale reliant le Bourg de Sevreau (Commune de Niort) et la Commune de Bessines.

Cet ouvrage a un appui fondé sur le territoire de la Ville de Niort et l'autre appui fondé sur le territoire de la Commune de Bessines.

En 2013 le cabinet d'inspection des ouvrages d'art, Socotec, missionné par la Ville de Niort, a réalisé l'inspection détaillée de l'ouvrage. Cette dernière met en avant le mauvais état de l'ouvrage qui nécessite des travaux de remise en état à court terme (sans péril imminent), afin de pérenniser la structure.

La pathologie principale identifiée est le décollement des bandeaux : il s'agit d'une ouverture de la voûte, identifiée par l'écartement des deux façades maçonnées de part et d'autre de la route. Les pathologies secondaires qui en découlent sont des fracturations profondes de la maçonnerie sous la voûte.

Ces pathologies sont typiques d'une surcharge, probablement liée à la modification des conditions de circulation et à l'augmentation du trafic depuis la conception de l'ouvrage.

Compte tenu de l'importance de ce pont sur cet axe de communication, la Ville de Niort et la Commune de Bessines envisagent l'installation de tirants d'enserrement à court terme.

Le projet de rénovation du pont répond aux attentes des deux maîtres d'ouvrage, Ville de Niort et Commune de Bessines. Il fait l'objet d'une même opération comprenant la maîtrise d'œuvre et les travaux.

Afin de mettre en place une maîtrise d'ouvrage unique sur ce projet, qui englobera le suivi opérationnel et administratif de l'ensemble, il est proposé que la Ville de Niort assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération de rénovation.

Pour ce faire, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre les deux collectivités fixant les conditions et détaillant les coûts prévisionnels est nécessaire.

L'enveloppe financière affectée au projet est estimée à 55 000 € TTC avec une participation prévisionnelle de la Commune de Bessines de 50 % du coût total, soit un montant de 27 500 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Bessines et la Ville de Niort ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que toutes pièces afférentes à l'opération.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Dominique SIX**

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-285

**Direction de l'Espace Public****Programme d'aménagement de cours d'écoles -  
Demande de financement auprès de la Communauté  
d'Agglomération du Niortais au titre du Programme  
d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2018-  
2020**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort procédera pendant l'été à l'aménagement des cours des écoles Jules Ferry, Paul Bert et Pierre de Coubertin.

Ces opérations qui répondent aux enjeux de modernisation d'équipements communaux améliorant les conditions d'accueil des usagers du service public sont éligibles à un financement au titre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire 2018-2020.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en euros HT		Recettes en euros	
Aménagement des cours d'école	71 199 €	CAN / PACT	35 000 €
		Ville de Niort	36 199 €
Total en euros	71 199 €	Total en euros	71 199 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour l'aménagement des cours des écoles Jules Ferry, Paul Bert et Pierre de Coubertin ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais une subvention d'un montant de 35 000 € et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé****Dominique SIX**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-286

**Direction de l'Espace Public****Verrière passage du commerce - Convention de prestations esthétiques entre la Ville de Niort et Enedis**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'action municipale d'accompagnement de la mutation du centre-ville et de l'embellissement du passage du commerce, la Ville mène une initiative auprès des concessionnaires de réseaux pour améliorer l'esthétisme des façades du passage.

Dans ce cadre, ENEDIS va procéder à la dépose de ses réseaux devenus inutiles et repeindre les réseaux fonctionnels présents sur les façades. Ces travaux seront réalisés par les agents d'ENEDIS ainsi que ceux de l'Association MIPE.

Cette opération dont le coût s'élève à 16 839,40 € HT sera réalisée par ENEDIS via deux sources de financement :

- soutien à la valorisation du patrimoine niortais à hauteur de 15 082,40 € HT ;
- convention esthétique pour le montant de 1 757,00 € HT.

De son côté, la Ville s'engage à :

- obtenir les autorisations de voiries dans les secteurs concernés ;
- valider l'opération dans le cadre de l'Action Cœur de Ville.

Les engagements de chaque partie sont détaillés dans le projet de convention joint.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'insertion et de valorisation du patrimoine pour l'embellissement du Passage du Commerce dans le cadre du projet Action Cœur de Ville ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que toutes les pièces y afférent, le cas échéant.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Dominique SIX**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019**

Délibération n° D-2019-287

**Direction de l'Espace Public****Accord-cadre - Travaux neufs, grosses réparations et entretien de voirie- Lot n°1 - Avenant n°2 de transfert**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal du 16 janvier 2017 a approuvé le marché lot 1 « Voirie et Réseaux Divers » de la consultation « marché travaux neufs, grosses réparations et entretien de voirie » attribué au groupement d'entreprise EUROVIA - 79 000 NIORT (mandataire) et BOISLIVEAU TP - 79 800 LA MOTHE SAINT HERAY).

La société BOISLIVEAU TP a été dissoute, dans le cadre de l'article 1844-5 du Code Civil, sans liquidation et avec transmission universelle de son patrimoine à son associé unique, la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST - 17 411 AYTRE.

Cette dissolution déclarée en date du 1er février 2019 est devenue définitive à compter du 18 mars 2019.

En conséquence, il est proposé de modifier la composition du groupement titulaire du marché, par substitution de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (17411 AYTRE) au co-traitant BOISLIVEAU TP.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de transfert comme détaillé ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Dominique SIX**

**Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain Travaux d'aménagement rue de Ribray, Gavacherie, Fief d'Amourettes et Trois Coigneaux - Commission d'indemnisation à l'amiable - Proposition d'indemnisation**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa séance du 27 novembre 2018, le Conseil municipal a mis en place une commission de règlement amiable pour les travaux d'aménagement :

- rues de Ribray et de la Gavacherie ;
- rue Fief des Amourettes, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- rue des Trois Coigneaux (entre la rue de la Gare et la rue de l'Yser).

Lors de sa séance du 17 janvier 2019, la Commission amiable s'est réunie afin d'arrêter les modalités d'instruction des dossiers de préjudice et a déterminé une date de recevabilité des dossiers, à savoir le 31 mars 2019.

La Commission s'est réunie à nouveau le 24 mai 2019 afin d'examiner les six demandes d'indemnisations.

**Concernant les travaux rue des Trois Coigneaux :**

- la Boulangerie Crépin – 81, rue des Trois Coigneaux a déposé une demande.

Considérant la perte de chiffre d'affaire constaté de la boulangerie sur la période considérée, la Commission propose une indemnité à hauteur de 2 000 euros

**Concernant les travaux rues de Ribray, de la Gavacherie :**

- le Bar des Cités – 26, rue Jacques Cartier a déposé une demande.

La Commission a jugé le dossier irrecevable au regard de la non complétude de la demande (manque de pièces justifiant le préjudice) ;

- La pharmacie de Ribray – 216 rue de Ribray

Considérant la perte de chiffre d'affaire constaté de la pharmacie sur la période considérée, la Commission propose une indemnité à hauteur de 2 000 euros ;

- Le garage Ribray automobile – 184, rue de Ribray.

Considérant, que le préjudice direct et certain n'est pas démontré, la Commission propose de ne pas attribuer d'indemnité ;

- Utile COOP – 36 rue Jacques Cartier.

Considérant la perte de chiffre d'affaire constaté de la superette sur la période considérée, la Commission propose une indemnité à hauteur de 500 euros ;

- La boucherie SEBTI – 222, rue de Ribray

Considérant, que le préjudice direct et certain n'est pas démontré, la Commission propose de ne pas attribuer d'indemnité.

Lors de sa séance du 20 mai 2019, la Ville de Niort a approuvé les conventions de prise en charge financière pour ces travaux avec la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Syndicat des eaux du Vivier.

Au regard de ces éléments, la responsabilité financière de chacune des parties s'établit ainsi :

indemnisé	Secteur de travaux	Montant total indemnisation	Part VDN	Part SEV	Part CAN
Boulangerie Crépin	Trois coigneaux	2000 €	440 €	1 560 €	
Pharmacie de Ribray	Ribray - Gavacherie	2 000 €	320 €	1 280 €	400 €
Utile COOP	Ribray - Gavacherie	500 €	80 €	320 €	100 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- arrêter le principe d'une indemnisation et attribuer les indemnités selon le tableau détaillé ci-dessus ;
- approuver la convention d'indemnisation à passer avec chacun des commerçants à indemniser ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 7  
Non participé : 0  
Excusé : 4

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGE**

**Monsieur Dominique DESQUINS :**

Oui merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la Commission d'indemnisation à l'amiable concernant les travaux d'aménagement qui ont eu lieu Rues de Ribray, Gavacherie et Trois Coigneaux. En ce qui concerne le Fief d'Amourettes ce sera délibéré le 27 juin.

La Commission municipale s'est réunie le 24 mai afin d'examiner les demandes qui lui ont été transmises, il y a six demandes. Le juge administratif qui préside la Commission, nous a réunis, nous lui avons présentés les dossiers tels qu'ils résultaient des demandes faites par les six entreprises.

Le fondement de l'indemnisation, je le rappelle quand même parce que c'est important, c'est le fait qu'il y ait un préjudice direct et certain. L'analyse de la Commission a porté bien évidemment sur ces deux critères, préjudice direct et certain.

Il en ressort :

- pour la Boulangerie Crépin une indemnité à hauteur de 2 000,00 € ;
- pour le Bar des Cités, la Commission n'a pas jugé nécessaire d'accorder une indemnisation puisqu'il n'y avait pas les pièces justificatives ;
- pour la Pharmacie de Ribray, la Commission propose également une indemnité de 2 000,00 € ;
- pour le Garage Ribray, le préjudice n'est pas démontré, c'est-à-dire que le chiffre d'affaires est supérieur pendant la période à ce qu'il était au cours des périodes précédentes ;
- pour la COOP - Rue Jacques Cartier, une indemnité est proposée de 500,00 € ;
- pour la Boucherie SEBTI, même chose que pour le Garage, le chiffre d'affaires est supérieur à la même période correspondante des années précédentes.

Puisque nous avons voté lors de la séance du 20 mai une répartition entre d'une part la Ville de Niort, le SEV et la CAN pour chacune des rues ayant bénéficié de travaux, vous avez un tableau qui derrière vous donne la décomposition de ces 4 500,00 € au total, soit pour la Ville de Niort, un montant total de 840,00 €.

**Madame Isabelle GODEAU :**

Oui concernant la Boucherie SEBTI, c'est sûr qu'il a fait plus que l'année d'avant parce qu'il venait juste de s'implanter. Ce n'est pas possible de résonner comme ça pour lui.

Après le Garage Ribray oui, il a pignon sur rue depuis longtemps mais concernant la Boucherie SEBTI...

Et la coiffeuse, il n'y a pas eu de dossier de déposé ? D'accord.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur Pascal DUFORESTEL :**

Je sais qu'il est tard et que pour certaines et certains d'entre vous, vous êtes depuis plus de quatre heures sur ses bancs. Je vais aller droit au but, j'éviterai les périphrases du style « la montagne a accouché d'une souris ». Admettons ensemble qu'il y a eu des travaux et que nous avons admis, dans un périple compliqué, mais on va passer là-dessus, qu'il y avait un préjudice puisque l'on admettait qu'il fallait une Commission d'Indemnisation. Admettons même que cette Commission fait preuve d'une objectivité dans l'analyse factuelle de chiffres et d'éléments comptables mais admettons aussi comme, vient de le faire Isabelle GODEAU, que nous sommes des élus de terrain, que là on a affaire à des commerçants qui sont tout sauf des groupes capitalistiques qui essaient par tous les moyens avec des services juridiques pléthoriques de contourner, de récupérer de l'argent public là où il ne faudrait pas qu'ils le récupèrent. Là, on a des acteurs qui sont le nez dans le guidon de leur activité quotidienne.

Admettons qu'on puisse, puisque la Commission nous le propose, et à partir de ces éléments d'analyse, au final apporter une autre réponse que celle de la Commission. Ce serait aussi une possibilité qui nous est offerte. Si on fait l'analyse et je suis désolé de pouvoir la faire au vue de ma proximité géographique avec une partie de ces acteurs. Quand la pharmacie donne factuellement une différence de chiffre d'année en année de 16 227,00 €, je pense qu'on peut la croire de bonne foi. Quand le boucher en question à la tête dans le guidon au bout d'un an et qu'il ose implanter une boucherie dans un quartier, ce qui est aujourd'hui un truc admirable, que l'on devrait pouvoir saluer au vu de la reconquête et de la difficulté de cette activité qui s'est beaucoup dégradée ces dernières années. Que le gars ne peut pas se tirer un salaire depuis un an et demi, qu'il travaille à fond pour développer son activité et quand, en effet, on ne peut pas comparer l'évolution du chiffre d'affaires parce qu'il est obligatoirement crescendo dans son activité qui est récente. Qui ne peut pas à un moment donné, de guerre las, remplir plein de dossiers, etc...et si en fait, je vous ai évité le prorata entre le nombre d'actes que ça va générer et les sommes qu'on va attribuer. Admettons que le bar des cités ait fait un dossier, etc...Admettons que dans la courbe d'évolution du Garage de Ribray qui se porte plutôt bien, il puisse augmenter le chiffre d'affaires mais qu'il est quand même subi un préjudice et que cela ait atteint l'évolution de son chiffre d'affaires.

Bref cela nécessite une subjectivité dans l'analyse que nous pouvons avoir, nous élus, et que la Commission n'est peut-être pas en droit d'avoir au regard du travail qu'on lui demande.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

De grâce, n'en restons pas à l'idée, qui pourrait résulter de votre présentation préalable, qu'on a affaire à des gens qui ont été légers dans l'instruction de leur dossier et qui ont peut-être voulu profiter de l'aubaine qu'aurait représenté cette possibilité d'indemnisation pour aller plus avant ou plus loin que ce que légitimement ils peuvent avoir. Pour, la plupart, les connaître bien, ce sont des honnêtes gens qui ont simplement essayé de démontrer un préjudice réel subi. On a affaire à des gens qui essaient de développer du commerce dans une partie de quartier sensible, dans des quartiers dans lesquels il n'y est pas, sur des activités qu'il n'y avait pas et je pense que l'on pourrait aller au-delà de ce que la Commission a généré comme conclusion.

**Monsieur Dominique DESQUINS :**

La Commission bien évidemment, elle travaille à partir des données qui lui sont fournies, ni plus ni moins. Les décisions ont été acquises à l'unanimité, c'est-à-dire avec les représentants de la chambre des métiers et de la chambre de Commerce et d'Industrie qui étaient présentes.

En ce qui concerne la boucherie, il y a un chiffre d'affaires qui est supérieur de 19% d'une année sur l'autre. Bon effectivement pour la Commission, il ne peut pas y avoir de préjudice certain. Désolé mais nous parlons en terme juridique, c'est une proposition juridique. Il ne peut pas y avoir de préjudice certain.

En ce qui concerne la pharmacie dont vous nous avait parlé tout à l'heure, il y a effectivement une perte de chiffre d'affaires de 12 000,00 € et en perte de marge, puisqu'il ne s'agit pas de financer une perte de chiffre d'affaires mais bien une perte de marge et non seulement de marge brute mais également de marge sur coût fixe, puisque dans la marge il y a une partie variable et une partie fixe. La Commission, elle juge sur des éléments chiffrés qui sont tout à fait précis. Ces délibérations ont été unanimes. On a un petit peu forcé sur une personne pour des raisons particulières mais voilà c'est le résultat.

**Madame Isabelle GODEAU :**

Je suis désolée, je ne peux pas entendre ça. Une activité qui démarre juste une Boucherie hallal dans un endroit pavillonnaire entre le Clou-Bouchet et la Tour-Chabot, il faut qu'il fasse son trou. Il l'a fait et il l'a bien fait effectivement puisqu'il a une hausse de chiffre d'affaires, mais c'est simplement dû à son travail comme l'a expliqué Pascal DUFORESTEL. Moi, je suis désolée, on ne peut pas dire que les éléments sont tangibles.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Moi je pense que là il faut faire aussi preuve d'humanité et de connaissance du terrain parce que c'est là où l'on a notre rôle d'élu comme on l'a rappelé en début de séance et on ne peut pas dire qu'il n'aura rien du tout. Qu'il ait peu, qu'il n'ait pas à la hauteur de ce qui est demandé d'accord mais pas qu'il ait rien du tout, je suis désolée.

La boucherie est à trois pas, trois portes de la pharmacie, on ne va pas dire que les gens vont aller à la Boucherie et vont pas aller à la pharmacie parce qu'ils n'ont pas de possibilité de se garer devant, je ne sais pas. L'incidence est certaine mais elle est certaine sur des commerces qui sont anciens, la boucherie n'est pas un commerce ancien.

**Monsieur Pascal DUFORESTEL :**

J'en appelle vraiment à l'analyse que chacune et chacun d'entre vous peut faire. Je suis désolé, je me suis gardé de rentrer dans l'instruction des dossiers, je n'ai pas regardé ce qu'ils ont fait, etc.... J'aurais pu le faire, j'ai estimé que ce n'était pas mon rôle mais j'ai vu des choses. Voilà parce que je suis à trente mètres du boucher en question et à cinquante mètres de la pharmacie donc j'ai vu de la viande jetée parce qu'il y avait un différentiel. Je ne sais pas s'il a mis dans le dossier les photos de la viande jetée. J'ai bien vu la déperdition que ça avait générée sur son activité. Elle est probante, elle est évidente. Je ne vais pas faire un cas particulier sur ce commerce là mais à un moment donné, au-delà des critères, et je n'incrimine pas la Commission qui le fait sur la base de critères avérés dans d'autres villes, il y a la lecture que nous nous pouvons en faire en tant qu'élu et qui doit ajouter aux éléments d'analyses factuelles que vous avez rappelés, d'autres éléments factuels que nous pouvons analyser. En l'occurrence là, je trouve paradoxal que d'un côté, et c'est normal au sein de l'Agglo de la Ville, on récompense les commerces de quartiers, que l'on fasse de la communication là-dessus, c'est très bien, je le salue, bravo, tant mieux continuez à le faire, mais qu'à un moment donné on a des acteurs qui se défoncent vraiment au quotidien. Moi je le vois le matin, tard le soir.

**Monsieur le Maire :**

Je regarderai le sujet plus précisément mais je précise que j'ai toute confiance et puis d'abord c'est le vote que l'on a fait à la délibération. On a choisi une Commission d'indemnisation avec un juge du tribunal administratif, vous savez très bien comment ça marche.

Ce n'est pas non plus la panacée universelle, c'est certain. Maintenant dans la vie d'une entreprise, il y a parfois autre chose qui entre en ligne de compte, il peut y avoir une mauvaise gestion des stocks.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Ce n'est pas toujours si simple que ça. Pour en avoir le cœur net, je regarderai le dossier mais, encore une fois, c'est aussi la réalité des Commissions d'Indemnisation. Vous avez connu ça et c'est un mieux par rapport à rien mais ce n'est pas forcément une réponse formidable à tout et on ne peut pas distribuer de l'argent comme ça. C'est de l'argent public, nous nous devons d'avoir recourt à des autorités neutres sur le sujet et un tiers compétent qui plus est, assisté d'une Commission mixte. On regardera.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Bonnes vacances. Nous nous retrouvons le 17 septembre.

Procès-Verbal

Procès-verbal